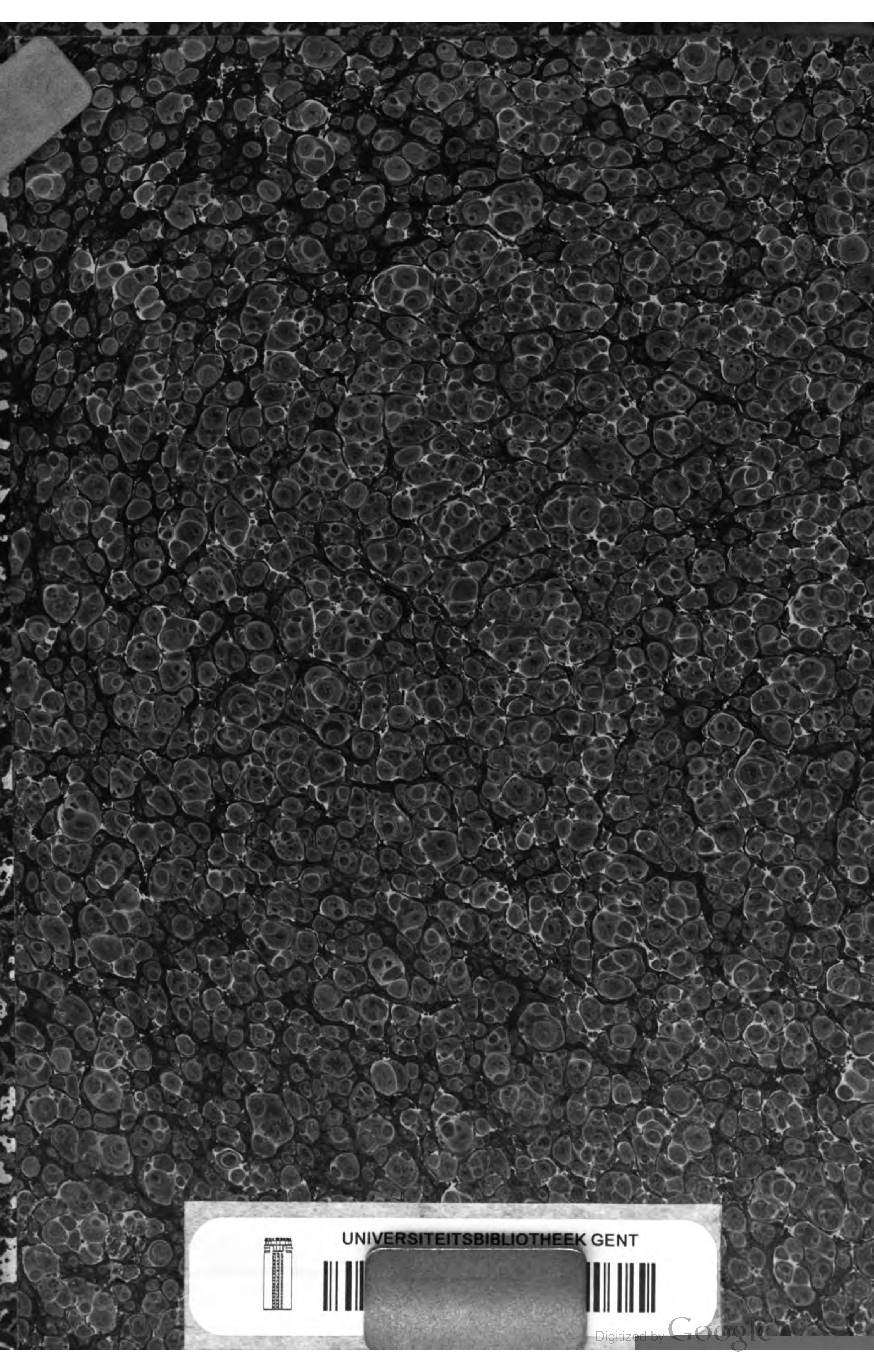



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



INVENTAIRE GÉNÉRAL.

INVENTAIRE GÉNÉRAL
DES CHARTES,
TITRES ET PAPIERS

APPARTENANT AUX

HOSPICES ET AU BUREAU DE BIENFAISANCE

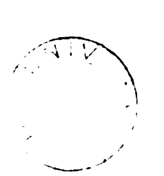
de la Ville de Douai,

PAR M. BRASSART, secrétaire.



A DOUAI,
Imprimerie de V. ADAM, rue des Procureurs, 12.





A Messieurs

Les Administrateurs des Hospices et du Bureau de Bienfaisance de la ville de Douai.

Messieurs,

*J'ai l'honneur de vous faire hommage de l'*INVENTAIRE GÉNÉRAL DE VOS ARCHIVES.

Ce travail est divisé en cinq parties :

La première comprend tous les titres qui se rattachent aux anciennes fondations réunies pour former l'Hôpital-général, suivant lettres patentes du mois de juin 1752 ; *ces établissements sont : la* Bourse commune des Pauvres, *les fondations des* Chartriers, *du* petit St.-Jacques (*à laquelle furent réunies les bonnes* Maisons des Ladres *et* Notre-Dame de Lorette), *des* Enfants trouvés, *des* Orphelins, *des* Orphelines Lefrancs *ou des* Sept Douleurs, *de*

Salé, *de* Bonnenuit, *celles des* Trois Hommes, *rue de l'Abbaye des Prêts, des* Cinq plaies, *de* Taisne, *de* Fretin, *d'*Harnes, *de* Miquet, *d'*Ablain *appelée des* Cotteries, *des* Filles de la Charité, *de la* Table du St.-Esprit *et de* Carnin *en l'église St.-Pierre; les hôpitaux des* Cinq Hommes *dit* de Cantin, *de* Fressin, *de* Gavrelle, St.-Nicolas, *et* Pilatoire, *du* Vieux-Douai *et le* Béguinage.

La seconde comprend les titres de l'Hôpital St.-Thomas *et de l'*Hôtel-Dieu.

La troisième, les titres du Bureau de Bienfaisance, *auquel les biens des anciennes fondations* Marie de Wattines, *des* Clercs parisiens, *de* Wagon, *de* Laubegeois, *de* Lemaire *et des* Sœurs de la Charité de St.-Vincent de Paule, *furent réunis.*

*La quatrième comprend les titres de l'*Hôpital-Général *depuis son établissement en 1752 jusqu'à l'époque de la révolution française.*

La cinquième, enfin, les papiers des affaires traitées depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Je suis heureux, Messieurs, d'avoir pu réaliser la promesse que je vous ai faite il y a trois ans, et je désire que ce travail mérite votre approbation.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BRASSART.

Douai, le 8 Août 1839.

1re. PARTIE.

ANCIENS HÔPITAUX RÉUNIS POUR FORMER L'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE LA VILLE DE DOUAI SUIVANT LETTRES PATENTES DU MOIS DE JUIN 1752.

BOURSE COMMUNE.



FONDATION

DE

LA BOURSE COMMUNE.

Dans cinq cartons portant cette indication : Fondation de la Bourse commune, *se trouvent classés les titres ci-après analysés :*

CARTON N° 1.

1.—1348, 28 SEPTEMBRE (veille de Saint-Michel).— Chirographe, en langue romane, reçu par deux échevins en pleine halle à Douai, concernant une somme de 61 livres parisis, léguée par testament à la commune aumône de la ville de Douai, et une rente foncière de 30 sols parisis léguée au même établissement, à prendre sur une maison située à Douai, rue de Bellain.

2.—1354, 11 JUIN.—Chirographe, en langue romane, portant création d'une rente au profit de cette fondation.

3.—1361, 28 FÉVRIER.—Lettres, en langue romane, par lesquelles *Jacquemes de Halluin, chevalier sire de Cantin, et Marie Deswatines, dame doudit lieu se compeigne et espeuse*, déclarent renoncer à toutes prétentions sur 42 rasières de terre ou environ, situées au terroir de Cantin et appartenant à la commune aumône de Douai, et se contenter d'un droit de relief de 25 sols parisis qui devra être payé chaque fois que cette pièce de terre changera de main, soit par fait de vendange, morte-main ou autrement, et qui reçoit *pour homme vivant et morant pour ladicte aumosne Wibert Picquette, en remplacement de Jehan de Deuwioel, décédé.*

Original en parchemin, dans un état parfait de conservation; des trois petits cachets qui y sont suspendus, un seul est bien entier.

4.—1465, 26 JANVIER.—Lettres, données à Bruxelles, par lesquelles Philippe III (le Bon), comte de Flandre, à l'occasion d'un procès survenu entre les religieuses du *Vergier-lez-Oisy* et l'aumône de la ville de Douai, par suite d'une saisie que ces religieuses avaient pratiquée sur des *avestures engrangiées* à Cantin à la charge d'un nommé *Jude*, dans la grange duquel ces *avestures* se trouvaient, dessaisit de cette contestation *les gens de justice desdites religieuses dudit lieu de Cantin qui sont simples gens champêtres et de labeur eulx peu congnoissans est fait de judicature et peu souvent tenans leurs plais*, et évoque la cause pardevant le gouverneur de Lille, Douai et Orchies, *ou son lieutenant audit Douai.*

Orig. en parchemin bien conservé, signé et scellé en cire rouge.

5.—1593, 14 AVRIL.—Lettres, données à Bruxelles, par lesquelles Son Excellence le gouverneur du comté de Flandre, ayant égard à l'augmentation du nombre des pauvres de Douai, occasionnée par la guerre avec la France, et la diminution du commerce, consent et accorde de grâce spéciale *que les tenants tables de préts audit Douai, puissent pour le terme de six ans prochainement venants mectre ès-mains des ministres des pouvres de la dicte ville, le surcroït des pandz engaigez que advancera oultre le capital sur iceux presté, l'interest encouru et despens de la vente, à chage par iceux en faire restitution aux propriétaires toutes et quantes fois qu'aucuns se présenteront.*

Orig. en parchemin revêtu de quatre signatures.

6.—1622, 11 JUILLET.—Ordonnance de Sa Majesté Louis XIV, faite en conseil privé à Bruxelles, qui autorise les échevins à choisir telles personnes qu'il leur plaira pour administrer la bourse commune des pauvres instituée par placard de l'empereur Charles-Quint, du 7 octobre 1531, avec obligation imposée aux administrateurs d'avancer leurs propres fonds s'ils devenaient nécessaires, lesquels leur seraient bien et fidèlement remboursés.

Copie en papier délivrée par le maire de la ville de Douai.

7.—Dix-sept titres en parchemin, contenant création de rentes au profit de cette fondation ; tous du 15e. siècle, le premier en date du 4 mars 1416 et le dernier du 30 août 1472.

Bien conservés ; presque tous scellés.

8.—Trente-un titres en parchemin, tous également relatifs à des rentes anciennes, du 16e. siècle, le premier en date du 6 juin 1502, et le dernier du 25 octobre 1569.

CARTON N° 2.

9.—Vingt-un titres en parchemin, de même nature, du 16e siècle, le premier en date du 3 mars 1570, le dernier du 3 août 1597.

10.—Quinze titres en parchemin, toujours relatifs à d'anciennes rentes, du 17e. siècle; le premier du 24 décembre 1601, le dernier du 4 avril 1687.

11.—Extrait, sans date, de l'arrêt de liquidation des rentes dues par la ville de Douai à cette fondation.

Cet extrait a été délivré par Caudrelier, greffier.

CARTON N° 3.

12.—Quarante-quatre titres avec un inventaire, commencé le 14 janvier 1665, dans lequel ils sont mentionnés. Tous ces titres relatifs à des rentes, le premier en date du 24 août 1409; le dernier, qui est du 15 octobre 1680, contient une transaction avec les abbés de l'abbaye de Marchiennes, pour une rente de 200 florins, créée au profit du sieur Bonnenuit.

A ce contrat, qui se compose de huit rôles, se trouve suspendu un scel, en cire jaune, de grande dimension, parfaitement conservé, aux armes de France sur les deux faces.

CARTON N° 4.

13.—Vingt-neuf titres, tous également relatifs à des rentes, le premier portant date du 13 juillet 1600, et le dernier du 29 mars 1693.

PIÈCES DE PROCÉDURE.

14.—1435, 14 MAI.—Sentence rendue par les échevins de la ville de Douai contre le nommé Philippart comme receveur des deniers des pauvres.

Titre en parchemin de grande dimension, bien conservé, signé et scellé.

15.—1445, 26 OCTOBRE.—Sentence approbative de la précédente.

16.—1504, 27 JUILLET.—Mémoire de sire Jean Fourdin, chapelain de l'église collégiale de St.-Pierre, demandeur par simple saisine, contre Catherine Secquier et autres.

Copie en papier, non signée ni scellée.

17.—1618, 7 JANVIER.—Décret rendu au profit de Guillaume Lobry pour une choque de maisons au coin de la rue aux Poulets.

18.—1641, 2 DÉCEMBRE.—Ordonnance de comparution devant le conseiller du Roi, lieutenant de la gouvernance, relativement à une rente de cent florins.

19.—1650, 26 JUILLET.—Lettres de M. de Flandres, résidant à Arras, aux administrateurs de cette fondation, contenant quelques détails à cause de sa qualité d'exécuteur testamentaire de son cousin M. Jacques de Flandres, vivant prêtre Sr. de Fromont, résidant au séminaire Moulart.

20.—1652, 27 JUIN.—Jugement relatif à une rente.

21.—1656, 26 MAI.—Autre jugement pour une rente.

22.—1677, 15 juin.—Sentence rendue par le Bailly de Raimbeaucourt pour une rente due à cette fondation.

Titre en parchemin, revêtu de 4 signatures.

23.—Relation du testament de Maroie Malarde qui trépassa l'an 49.—Prisée de son mobilier, frais occasionnés par ses funérailles et dons faits aux églises et établissemens religieux.

Copie en papier de très-grande étendue, non signée ni scellée.

24.—1731, 14 février.—Compte présenté par le S^r^. Pierre-Maurand Becquet, de ce qu'il a reçu et payé en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Anne Gautier, maîtresse des filles orphelines.

25.—1752, 2 octobre.—1766, 17 octobre.—et 1773, 11 mai.—Baux relatifs au balayage du marché aux grains et des rues de la ville de Douai.

26.—1747, 14 octobre.—Arrêt de la cour du Parlement de Flandre, qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes du Roi, données au camp de la grande commanderie près de Tongres, le 8 juillet 1747, relatives à la Bourse commune des pauvres de la ville de Lille.

Copie en papier, signée et collationnée par Soyez.

TESTAMENS, DONATIONS.

27.—1555, 16 aout.—Testament d'Antoine Martin en son vivant escuyer, Sr. de Wesplan, par lequel il fait plusieurs legs aux pauvres de Douai.

Copie collationnée.

28.—1563, 16 FÉVRIER.—Testament de Jacques Tannel, prêtre chapelain de Douai, contenant des dispositions en faveur des pauvres.

Copie collationnée.

29.—1671, 13 NOVEMBRE.—Donation faite par dame Marie Carlier, veuve de M. Pierre Debroide, écuyer, docteur en droit, d'une maison sise en cette ville, rue du Clocher St.-Pierre.

Copie en parchemin.

30.—1671, 13 NOVEMBRE.—Donation par la même d'une maison rue St.-Jean.

31.—1694, 13 NOVEMBRE.—Acte par lequel l'exécuteur testamentaire de Françoise Loubry, en raison de la cherté des vivres, augmente la fondation faite par cette dernière dans son testament du 14 août 1694, afin que sa volonté d'élever un orphelin et une orpheline puisse être exécutée.

Deux expéditions en parchemin.

32.—1689, 16 AVRIL, 24-26 SEPTEMBRE—et 1699, 19 NOVEMBRE.—Testament et codiciles de Marie-Gabriël Delerue, femme Hernould Pamart.

33.—1703, 15 OCTOBRE.—Testament de Jean-Baptiste-Thomas Pamart.

34.—1709, 3 MARS.—Testament des époux Pamart.

35.—1711, 31 OCTOBRE.—Transaction passée entre le Sr. Nicolas Mas, échevin de la ville d'Orchies, Marie-Anne

Douville, sa femme, et les administrateurs de la Bourse commune, pour les biens des Lernould.

Deux expéditions en parchemin.

36.—1718, 11 mars.—Testament de Regnaut Domessen, contenant plusieurs libéralités en faveur de la fondation.

CARTON N° 5.

Titres de propriété.—Aliénations.

37.—Vingt-trois titres relatifs à des biens qui ont appartenu à cette fondation, vendus à plusieurs époques et particulièrement en l'an II de la république. Deux sont des 7 janvier 1437 et 12 août 1469; quatre du 16e. siècle; onze du 17e. siècle.

38.—Déclaration de tous les biens et revenus de la Bourse commune des pauvres.

39.—1361, 12 mars.—Procès-verbal de bornage de deux pièces de terre, l'une appartenant au nommé Boudart, l'autre à cette fondation, situées hors la porte d'Équerchin.

Chirographe en parchemin, non signé ni scellé.

40.—1716, 23 octobre.—Partage pour une pièce de huit rasières de terre, sise à Sin, reprise aux plans des propriétés des Hospices sous les nos 17, 18, 19 et 20.

41.—1573, 15 février.—Vente de neuf rasières une coupe et demie de terre, sur Izel, indivises avec l'Hôpital-Général, et portées aux plans des propriétés actuelles de ce dernier établissement.

42.—1660, 14 décembre.—Donation de six coupes deux

quarreaux de terre, sis à Férin, par Jean Dubois, reprises aux plans des biens de la Bourse commune, sous les nos 47 et 52.

43.—1587, 1er. JUILLET.—Lettres d'achat de six rasières de terre, sur Bugnicourt, qui appartiennent aujourd'hui à cette fondation par suite de la donation de Frémine Ancquier.—Ces six rasières sont reprises aux plans sous les nos. 62, 63, 64 et 65.

44.—1576, 1er. MARS.—Testament de demoiselle Philippe de Flines, veuve de Jean Dablaing, contenant donation de plusieurs pièces de terre, reprises aux plans sous les nos. 68, 69 et 70.

Expédition en parchemin, composée de six rôles.

45.—1721, 10 JANVIER.—Vente faite au profit de la fondation, de quatorze rasières deux coupes de terre, sises à Loos, reprises aux plans sous les nos. 75 à 85.

Expédition en parchemin.

46.—Note, sans date, relative à vingt-deux cens de terre, sis à Faumont, provenant de la donation de la demoiselle Anne Comelin, repris aux plans sous le no. 86.

47.—1755, 18 JUILLET.—Plan d'une pièce de terre de quatre rasières deux coupes, sise à Cantin, reprise aux plans sous le no. 40.

48.—1756, 22 NOVEMBRE.—Plans, mesurage et bornage de plusieurs pièces de terre, sises à Férin, reprises aux plans sous les nos 43 à 60.

49.—1761, 16 JANVIER.—Idem.—pour six rasières de terre sises à Bugnicourt, reprises aux plans sous les nos. 62, 63, 64 et 65.

50.—Dénombrement des terres sises à Sailly, reprises aux plans sous les nos. 1 à 8.

51.—Idem.—pour les terres sur Gœulzin, reprises aux plans sous les nos 9, 10 et 11.

52.—Idem.—pour les terres sur Dechy, reprises aux plans sous le no. 21.

53.—Idem.—des terres sur Cantin, reprises aux plans sous les nos 26 à 42. Le premier porte la date du 11 octobre 1371.

54.—Idem.—des terres sur Férin, reprises aux plans sous les nos 43 à 61.

55.—Idem.—des terres sur Waziers, reprises aux plans sous le no. 67.

56.—Idem.—des terres sur Loos, reprises aux plans sous les nos. 75 à 85.

56 *bis*.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général, lesquelles contiennent cette disposition pour la fondation de la Bourse commune :

« Comme les biens et revenus de la Bourse commune unis par ces présentes à l'Hôpital-Général, ont deux objets, savoir : la subsistance d'un certain nombre d'enfans orphelins dont l'Hôpital sera désormais chargé, et le soulagement des familles pauvres

que leur bien public, leur situation ou leur état ne permet pas d'enfermer audit Hôpital, ordonnons que les administrateurs continueront les distributions ordinaires ausdites pauvres familles, jusques à concurrence des deux tiers du revenu de ladite Bourse commune, le surplus demeurant audit Hôpital pour la nourriture et l'entretien desdits enfans, dont il sera chargé au lieu et place de ladite Bourse ; et afin que lesdites distributions ne puissent à l'avenir cesser ou être diminuées par la confusion de tout ou partie des biens et revenus de ladite Bourse avec les autres biens dudit Hôpital, voulons et ordonnons qu'il soit tenu des registres et rendre des comptes séparés des biens, revenus et charges de ladite Bourse. »

Tous les titres classés dans ces cinq cartons se trouvant inventoriés, il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après dépendant de la fondation de la Bourse commune.

57.—Dans un carton ayant cette indication : *Baux des biens ruraux de la Bourse commune*, sont classés par ordre d'occupation, tous les baux anciens et nouveaux des propriétés dépendant de la Bourse commune, avec mention des n^{os}. correspondans aux plans nouveaux et sommier courant.

58.—Un autre carton, avec la même indication, renferme les baux des propriétés qui ont appartenu à cette fondation, vendues à différentes époques.

59.—Plans généraux de tous les biens ruraux dépendant de cette fondation.

60.—Inventaire des titres, lettriages, papiers et renseigne-

mens concernant le fait du bien et revenus de cette fondation tant pour raison des terres, arrentemens que rentes, par lettres tant héritières que viagères, etc.

Cet inventaire ne porte pas de date : il paraît être, d'après l'écriture, du 16e siècle ; il est écrit sur parchemin grand in-4o et contient 20 rôles.

61.—Registre aux délibérations des anciens administrateurs de cette fondation, commencé en 1708 et fini le 14 mai 1752.

De ce registre l'on voit que les séances se tenaient à l'Hôpital des Orphelines de St.-Nicolas, dont les administrateurs de la Bourse commune avaient la direction, et que dans l'intervalle de 1708 à 1752, cette fondation a eu pour rewards ou administrateurs:

MM. Becquet du Pourchelet.
Desmolin.
Desmarets.
Chastelain.
Remy de Cantin.
Cambier.
Meuran.
Autier.

MM. Cardon.
Caulier.
Dervillers.
Monvoisin.
Nicolas Nesurpaly.
De Lannoy.
Desgroseillier.
Bridoult.

A la page 3 de ce registre, est une délibération du 20 décembre 1708, qui constate que des remises ont été faites aux fermiers qui ont souffert des gens de guerre.

A la page 6, se trouve transcrit un décret rendu sur requête le 19 octobre 1709, donnant aux administrateurs l'autorisation de vendre six maisons sises à Douai, pour pouvoir soulager les pauvres.

Des pages 22 à 24, transcription d'actes de fondations de trois orphelines à l'Hôpital vis-à-vis St.-Nicolas, par François Gut et autres.

A la page 29 vo., est une délibération du 28 décembre 1722, faisant mention d'un legs de 3700 fr., par messire Sané, conseiller au Parlement de Flandres.

Délibération du 12 novembre 1729, qui nomme Barbe Moron-

valle aux fonctions de mère des orphelines. Cette délibération a fait l'objet d'une contestation avec MM. du magistrat, qui, de leur côté, avaient pourvu à cet emploi.

Le 4 mars 1730, l'on donne connaissance du testament de Anne Gautier, ancienne maîtresse des filles orphelines, par lequel elle lègue une rente héritière de cent florins à cette fondation.

Transcription de plusieurs lettres importantes contenant des notions historiques sur cette fondation.

Mesures prises le 17 février 1740, à cause de l'intensité du froid.

Délibération du 13 juillet 1740 sur la misère publique.

61 *bis*.—Registre constatant les quêtes faites au profit des pauvres dans les églises de cette ville, du mois de novembre 1753 à 1766.

62.—Registre constatant les distributions faites aux pauvres, de 1753 à 1757.

63.—Autre registre pour les distributions de 1761 à 1764.

65.—Comptes de recettes et dépenses de cette fondation, rendus par les receveurs depuis l'année 1593 jusqu'à ce jour.

Tous ces comptes classés, cartonnés et étiquetés, comprennent 53 volumes.

66.—Pièces relatives à un procès soutenu à la cour du Parlement de Flandres contre Louis-Joseph Doutrebon par suite d'une libéralité faite à cette fondation par le nommé Caudrelier.

67.—Autres pièces relatives à un procès soutenu contre Marie-Anne Deneuville, veuve de Pierre Doutrebon.

68.—Pièces de procédure relatives au testament d'André Levaillant.

69.—Pièces relatives à un procès soutenu à la cour du Parlement de Flandres contre Jean-Baptiste Varlet et autres de la ville de Douai.

70.—Paquet de pièces de procédure.

71.—Autre paquet de pièces de procédure.



CHARTRIERS.



HOPITAL

DES CHARTRIERS.

Dans huit cartons portant cette indication : Fondation des Chartriers , *sont classés les titres ci-après analysés :*

CARTON N° 1.

72.—Quarante-sept lettres ou chirographes du 14e. siècle, classés dans l'ordre chronologique, contenant des constitutions de rentes , des ventes , des testamens, des donations.

En parchemin, bien conservés, quelques-uns signés et scellés.

73.—Vingt idem.—classés dans le même ordre, la première pièce, du 10 septembre 1401 ; la dernière, du 7 octobre 1454.

CARTON N° 2.

74.—Vingt-sept idem.—le premier, du 3 mai 1457 ; le dernier , du 1er décembre 1498.

75.—Vingt-quatre idem.—le premier, du 1er juillet 1500; le dernier, du 6 décembre 1548.

CARTON N° 3.

76.—Trente idem.—le premier, du 22 janvier 1550; le dernier, du 16 août 1568.

CARTON N° 4.

77.—Vingt-cinq idem.—le premier, du 25 octobre 1569; le dernier, du 6 juillet 1599.

78.—Vingt-quatre lettres ou chirographes du 27 septembre 1601 au 23 août 1640.

CARTON N° 5.

79.—Vingt-deux idem.—du 17 octobre 1640 au 24 mars 1694.

80.—Seize lettres des 16e. et 17e. siècles, contenant donations, au profit de cet Hôpital, de plusieurs biens ou rentes à charge de la création de lits pour recevoir des vieillards.

La première de ces lettres est du 10 octobre 1545; elle contient une donation par Marguerite Oudart, veuve de Thomas de la Peppoirie, en son vivant conseiller de l'Empereur.

Original en parchemin; les sceaux, assez bien conservés; des prieurs du couvent des Frères Prêcheurs de Douai y sont suspendus.

Les lettres comprises dans les numéros 72 à 80 sont en parchemin, presque toutes sont des originaux, plusieurs cachets s'y trouvent encore.

CARTON N° 6.

PIÈCES DE PROCÉDURE.

80 *bis*.—Huit actes se rattachant à une procédure du 14e. siècle, soutenue par les bourgeois et les bonnes maisons de la ville de Douai contre le seigneur de Cauchy ou de Coucy, pour imposition ou redevance d'un denier par an à la rasière, au profit du comte d'Artois, due pour les terres sises à Lambres.

ANALYSE DE CETTE PROCÉDURE.

Le 8 février 1333, plusieurs bourgeois de Douai et les fondés de pouvoirs de plusieurs établissemens ayant terres ou héritages à Lambres, comparaissent devant les échevins de Douai et reconnaissent *que par acort fait à très haut, très noble et très poissant leur chier et ame seigneur le conte d'Artois, pour cause de l'accat des pariures deluns, corouées et autres débites que lesdites terres et héritage deuoient au seigneur de Lambres, si come plus plainement est contenut en une lettre sous cou faite, scellée du seel de le baillie Doysi et de pluiseurs Doysi contenu en le dite lettre, cascune rasiere de leur dites terres est et sera tenue puis ore en auant à tous jours, à payer 1 parisis de rente par an à hiretage audit conte ou contesse sa feme ou as hoir ou à leur député, au jour, au lieu, par tels condition et manière, et tout ensi qu'il est plus plainement contenu ès lettres sous cou faites.*

Le seigneur de Cauchy (comme le nomme le premier des actes ci-après) ou de Coucy, (comme le portent les autres), en vertu de droits qu'il prétendait avoir, et

dont ces actes n'expliquent ni la nature, ni l'étendue, avait fait mettre main sur toutes les terres possédées par les bourgeois et les bonnes maisons et religions de Douai, au terroir et sous l'échevinage de Lambres.

Le bailli d'Arras avait envoyé Jehan le Miesier, sergent à cheval, pour ordonner au bailli d'Oisy ou à son lieutenant de lever la main mise du seigneur de Cauchi. Ce sergent était en même temps porteur d'une commission scellée du bailli d'Arras, qui lui donnait pouvoir de faire récréance là où il appartiendrait. — On entendait par récréance la possession, qu'en cas de litige, on accordait par provision, sauf aux parties à contester ensuite sur la pleine maintenue.

Cette récréance ayant été accordée aux détenteurs des terres, un grand nombre de bourgeois de Douai, soit en leur nom, soit comme représentant divers hôpitaux, soit pour eux-mêmes, soit comme cautions d'autres bourgeois, comparaissent de nouveau devant les échevins de la ville le 8 juillet 1334, et s'obligent, le cas échéant, à rapporter en la main du sergent les dépouilles de leurs terres, dont la jouissance leur est provisoirement laissée. — *Et ont recôneu*, dit l'acte ; *cascuns en droit de lui, pour tant que à lui touké, que tous leurs biens qui sont sous leurs dis hiretages, que eskicent à dépouiller à laoust prochain venant, lequel bien leur sont recreu par Jehan le Miesier devant dit, il raporteront ou la valeur dichiaus, en la main dudit Jehan, se mestièrs eu et faire le convenoit; et se il en défaloient cascuns en droit lui pourtant que il li touque ou peut touquer, ils ont en*

conuent à rendre audit Jehan tous cous, tous frais et tous damages que il aroit ou feroit pour le deffaute dudit raport, en quel conques manière que ce fust, en telle manière que ledit Jehans le puise prendre à caus et au leur partout où que ils sont et aront dusques à lacomplissement des coses deuant dites.

Bon nombre des noms des bourgeois repris en ce second acte indiquent le lieu d'origine de ceux qui les portent; ces noms sont tantôt celui d'une province, tantôt celui d'une ville ou d'une commune, tantôt celui d'un quartier, tantôt celui d'une localité plus restreinte. Ainsi, *Margos de Boulenois*, *Adans Dauesnes*, *Martins li Gantois*, *frères Jehans Dorchies*, *Maroie de Dourges*, *Jacquemes de Fressaing*, *Pieres Dauby*, fius *Pieron Dauby*, *Jehans de Peskencourt*, *Sandrars Dauchi*, *Marie dou Castiel*, *Jehans de Deuwioel*, *Margos de le Couture*, *Juliane du Ries*, *Lambiers à la Potence*, etc.; d'autres se rattachent aux professions, *Pieres li clers*, *Pierône li sicliere*, *faisans caution pour Jehan son baron; Thumas pain-moullies*, *Agniès li cônetablesse*, etc.; d'autres, enfin, sont puisés dans le caractère ou dans quelque circonstance particulière aux individus: *Marote Musart*, *Kaheline Haut de Cuer*, *Jehans Durdenier*, *Jehans Waste-Frine*, *Pieres li leus*, *Jaquémes fols mariés*, *Margot pôtages*, *Jacquemes chante-merle*, *Jehans a le Take*, *Rikars pourchiaux*, etc.; il en est qui réunissent plusieurs de ces conditions, tel est le nom de *brise Moustier de Longastre*.

Les hôpitaux mentionnés dans ce titre sont: *les Car-*

triers, *les Malades*, *Lospital St.-Jehan des Trouvés*, *Lospital du Camp Flory*, *Lospital des Wes*, *Lospital des Femes gisans d'enfant.*

Le troisième de ces actes est une liste des bourgeois et communautés repris comme parties dans le procès, et au dos de laquelle on lit : *Et si vous faisons asauoir que tout chil qui ne seront demain à le dite journée perdront* xx s.

Il résulte de deux autres pièces que le procès fut porté devant les hommes de la cour d'Oisy, et que le seigneur de Couci mourut avant la décision.

La veuve continue l'instance, et l'on retrouve les échevins, les bourgeois, les religions et les bonnes maisons d'aumône de la ville de Douai, plaidant contre elle devant les hommes de fief *dou castiel Doysi.*

Là, ils ont à répondre aux demandes de la dame de Coucy, *tant sur le defaute de le debite quelle leur demandoit pour cause de lacat fait en deskerkant lesdites terres, come pour limposition quelle disoit estre mise par lesdis terriers sour ycelles terres.*

Les fondés de pouvoirs des échevins, bonnes maisons, etc., demandant au bailli main-levée de sa saisie, jour est fixé pour revenir au mercredi après la fête N.-D. de septembre 1334.

On remet encore au mois.

A l'échéance on insiste pour la main-levée.

Continuation au *merquedi après le jour de Nostre-Dame en décembre* 1334.

La procédure à cette époque présentait de nombreuses formalités et était féconde en incidens et chicanes. Ainsi, en matière réelle et hypothécaire, la partie assignée ne manquait pas de recourir à l'exception *des vues et montrées*. On se rendait sur les lieux, et il fallait que le demandeur montrât au doigt et à l'œil l'héritage contentieux; il en résultait des frais et des longueurs considérables.

Comme on le pense bien, *la vue* avait eu lieu dans ce procès, et les défendeurs ne manquaient pas d'attaquer cette opération comme mal faite.

Premierement fut respondu de le partie desdis deffendeurs que de le veue qui avoit esté faite par le serjant de le dite dame, cest à sauoir le mayeur de Palluel, plusieurs raisons auoient a proposer et a dire a che que li veue ne fust mie souffisanment faite tant pourche que bien seroit sen que les dis serjans auoit fait veue sous plusieurs pièces de terre qui nestoient mie de le condition dont veue se deuoit faire comme de plusieurs autres pièces dont il auoit esté negligens dou faire veue et requeroit sou che, li procureres desdis deffendeurs, en la présence desdis homes; que che li vausist en tamps et en lieu a se cause conforter, et en faisant de che protestation expresse et retenue, et en disant que che à lui reservé, iroit en auant. – On voit que les réserves ne manquent pas.

Quoi qu'il en soit, ce chef de demande fut abandonné, *tout veu et considéré, doudit bailliu et conseil en tant quil toukoit le demande de le dite debite, se déporta dou tout*

li dis baillius, cest a sauoir Jehan de Bourlon par le bouke de Tassart de le pierre qui dou conseil medame estoit.

La contestation ainsi réduite, comme le disent les actes, *à le demande faite de le dite imposition auoir esté mise dun denier pardeuers le souverain*, les défendeurs proposent *plusieurs raisons afin de non respondre*, et les hommes de la cour d'Oisy prennent *respit* à *quinzaine*, et ordonnent que les parties *aportassent leurs raisons adont par escript et par maniere de memore.*

Cette décision porte date du *merkedi après le jour Saint Barnabé l'an mil* cccxxxvj. Il se termine ainsi : *che fu fait en le présence de Monss. Tristran Doisy chevalier, Jehan de Hordaing escuyer, le borgne de Raycourt escuyer, Sausset de Pronuille, le fil Monss. de Goisiaucourt. le maieur de Sauchi, Gille de Maubille, le maieur de Limont, le maieur de Palluel, Mauclerc de Haurincourt, Gillot dou pont, Nicaise Courchielles, Robert Bricart et plusieurs autres homes de le dite cour.*

On lit à la suite de cette pièce : *Acorde eu par le conseil que on contremande* ij *fois, et a le tierce face on I simple sonne et ira en le dite court li procureres desdis terriers, le lendemain dou jour Saint Barnabé, dessus dit en II mois et li consauls a tous les raisons.*

Item dira li contremanderes, as ij *premieres quinzaines, je contremande le jour que li eschcuin, boines maisons, et li terrier de le ville de Douay, qui ont terres a Lambres, ont au jour duy chaiens saneun jour y ont, et dira outres que côment quil le die si li fu il bien kerkiet.*

Item en samblable maniere fera lensonne a le tierce journée et se on li demandes, soit en jour de contremant ou de sonne qui fu li personne qui che li kerka a faire, il dira, li procureres qui est deffenderes en le court de charius, de toutes les coses que on li demande et se on li demande le nom, die Willaumes Males et li die auant lidis Willaumes.

Le contremand et *le sonne* ou *lensonne* étaient, comme on le voit, deux exceptions en usage dans nos pays pour faire différer les débats.

La seconde est plus communément appelée *essoine* ou *exoine*.

Suivant les auteurs, le contremand différait de l'exoine en ce que celui qui *contremandait*, remettait l'ajournement *à un jour certain*, sans être obligé d'alléguer ni d'affirmer aucune raison; tandis qu'au contraire, en cas *d'exoine*, il fallait affirmer que la cause sur laquelle on la faisait reposer était vraie, et comme on ne pouvait pas savoir quand elle cesserait, la remise *n'avait pas lieu à jour déterminé*.

Le sixième titre contient des conclusions prises au nom des bourgeois et autres défendeurs.

On y lit d'abord des réserves contre l'irrégularité de la vue des lieux, puis viennent trois ordres de moyens qui ne sont encore que de nouvelles exceptions.

Aucune amende, disent-ils, ne peut être prononcée contre eux au cas présent. En effet, le procureur au bailli de la dame de Couchi, fonde sa demande sur ce que les détenteurs des terres auraient imposé sur chaque rasière,

un denier par an en faveur du comte d'Artois. Or, ces terres ne sont pas tenues du seigneur de Couchi, mais bien du seigneur de Lambres.

La seconde exception est personnelle à la dame de Couchi. Elle a, disent-ils, renoncé aux meubles et câteux pour s'affranchir des dettes. L'amende ne peut donc lui appartenir, car cette amende eut été encourue du vivant du seigneur dont elle a repris le procès, et cette amende regardait les meubles.

Ils invoquent en troisième lieu le fait que la terre d'Oisy est tenue en fief du comte d'Artois, que l'imposition aurait été établie en faveur du comte d'Artois lui-même, et le principe que l'on n'est pas tenu de répondre *en cour de moyen* ou *de sujet* à une demande qui intéresse le souverain lui-même, mais que pareilles causes doivent être portées en la cour même du souverain.

Ces conclusions se terminent par une réponse à une objection présentée par le bailli de la dame de Couchi. On disait, en effet, que cette dame avait droit à tous les fruits et revenus de la terre d'Oisy, à titre de douaire et d'assignat pour don de noces ; on ajoutait que mise était faite sur les terres au nom du roi.

Enfin, cette procédure se termine par une sentence rendue en 1340, par Ysabiaus de St.-Pol dame de Couchi, laquelle est ainsi conçue :

« Nous Ysabiaus de Saint Pol dame de Couchi et
» Doisy faisons savoir a tous chiaus qui ces présentes
» lettres verront ou orront que comme ou temps passé
» nous eussons fait mettre et asseir notre main as terres

» as hiretages et as biens qui sour les dites terres et
» hiretages estoient que li bourgois boines maisons et
» religions de le ville de Douay et aucun autre, ont et
» avoient estans ou terroir et en lescheuinage de Lambres, et sour che jours leur fust assignez a Oisi en
» notre court pardevant no bailliu et nos homes de fief,
» et à celi jour leur eussons fait faire demande et calenge
» de plusieurs amendes et fourfaitures et queles nous
» disiémes yaus estre encourus et tenus pardevers nous
» pour ce qu'il avoient impose ou fait imposer sour cascune rasiere de leurs dites terres et hiretages un denier parisis de rente chascun an hiretablement a estre
» deu et payet a tres haut et tres poissant Prince Monsieur Eude duc de Bourgogne, comte Dartois et de
» Bourgogne Palatin et sire de Salins, les dessus dis
» bourgois, boines maisons et religions et aucuns autres
» disans au contraire que il nestoient en riens tenu as
» calenges et demandes dessus dites et que bien avoient
» peu faire che que fait avoient..... Et sour chou fussent
» enproches en notre court dessus dite ou quel proces
» eussent este pris plusieurs accessoire, desquels nous
» dune part, et li dessus nôme dautre estiemes en droit
» et celui proces pendant nous eussons pris ou fait
» prendre plusieurs cautions des dessus dis pour recreance des biens qui sour les dites terres et hiretages
» estoient ou avoient este le dit proces pendant. Il est a
» savoir que nous en conseil et délibération sour che,
» recognissons de boine volente que nous quittons tout
» le droit que nous aviemes es choses dessus dites sau-

» cun en auiens et nous sommes deporte et deportons
» de tout le proces dessus dit des cautions dessus dites
» et de toutes les dependances de ce. Et anullons et met-
» tons au nient et renoncons des ore en avant a toujours
» a tout le dit proces as dites cautions et a tout ce qui sen
» depent ou puet dependre et en quittons les dis bourgois,
» tous les dites boines maisons et religions et tous autres
» des quels il touche et puet touchier et chascuns dy
» aus, leurs hoirs et tout leur remanans et touz chiaus
» qui des dessus dis ont ou poroient avoir cause, et toutes
» leurs dites terres et hiretages quittons de toutes amen-
» des ou fourfaitures et de toutes autres choses dont
» nous ou antre pour nous les seussons ou peussons siuir
» ou demander pour loccoison des calenges et demandes
» dessus dites ou pour le dit proces, ou pour les dites
» cautions, ou pour les dependances qui de ce se poroient
» tenir ou naistre et se nous ou aucuns pour nous que ja
» nauiegne contre les choses dessus dites siuiesmes ou
» faisiemes siuir ou approchier en quelconques maniere
» que ce fust les dessus dis ou aucun dyauz ou empee-
» chiemes ou faisiemes empeechier leurs hiretages et
» leurs biens pour les dites occoisons, ou aliémes ou
» faisiemes aler ou riens en contre les choses dessus
» dites. Nous promettons et avons inconuent a yaus tous
» ensamble et a chascun pour lui, a rendre touz cous
» frais despens et damages que il ou li aucun diaus y
» aroient ou feroient pour le deffaute de tenir et aem-
» plir les choses et convenances dessus dites. Et pro-
« mettons et avons en conuent côme loyaus dame que

» contre les choses dessus dites ou aucunes delles nous
» nyrons ne aler ferons jamais a nul jour par nous ne
» par autrui. Et pour chou que ce soit ferme chose et
» estable, nous Ysabiaus de Saint Pol dessus dite avons
» ces présentes lettres scellées de no propre seel qui
» furent faites et donées l'an de grâce mil trois cens et
» quarante. »

Ces huit pièces sont en parchemin ; toutes sont bien conservées ; le cachet qui était suspendu à la sentence rendue par la dame de Couchy est presqu'entièrement brisé.

80 *ter*.—1418, 3 AOUT.—Procuration donnée par Jacques, abbé du couvent de St.-Pierre de Hasnon, de l'ordre de St.-Benoît, aux fins de représenter lui et l'abbaye dans les affaires litigieuses *que nous avons et attendons avoir*, dit l'acte.

Cette procuration très-détaillée est surtout intéressante en ce qu'elle énumère les actes principaux et les incidens des procédures de l'époque, et aussi en ce qu'elle indique les juridictions qui peuvent être saisies. Les pouvoirs sont conférés, aux termes de la procuration, *à nos biens ames Dampt Jaque Chamart, Dampt Gille de Curgyes*, etc.

Original en parchemin à double scel ; l'un d'eux, qui existe encore, est assez bien conservé.

80 *quart*.—1393, 12 JANVIER.—Autre procuration passée devant échevin à Douai, donnée par *Maroie marchande*, v^e^. *Jacquemon Caulet à Colart Plantehaye, Jehan Wicard* et autres ; elle est aux mêmes fins que la précédente.

Original en parchemin, signé Michault.

81.—1429, 5 MARS.—Sentence rendue par les abbesses et religieuses de l'abbaye de Flines pour 12 gros, 6 deniers de rente.

Original en parchemin, bien conservé, non signé ni scellé.

82.—1489, 21 JUILLET.—Lettres d'octroi des archiducs d'Autriche, relatives à des remboursemens de rentes faits aux habitans de Cambray, pour en jouir par la bonne maison des Chartriers.

Original en parchemin, signé Human. Le cachet qui y était suspendu n'existe plus.

83.—1669, 12 AOUT.—Certificat délivré par les échevins de la ville d'Hénin-Liétard, constatant l'impossibilité où ils se trouvent de produire une pièce qui leur était demandée par le receveur de l'Hôpital des Chartriers, comme nécessaire à un procès; ils en attribuent la cause à ce *que en* 1667 *le résidu avait été pris, déchiré et foullé à pieds par les gens de guerre et autres malveillans comme aiant été led. ferme par plusieurs fois pillié et fussé par la rigueur desd. guerres.*

Copie en papier, délivrée en 1671, signée Hoots.

84.—1671, 14 OCTOBRE.—Sentence rendue par le roi Louis XIV, en son conseil souverain à Tournay, contre François Turlure, fermier de l'Hôpital, sur une demande en réduction de fermage.

Original en parchemin, signé Vaat, non pourvu de son scel.

85.—1672, 16 OCTOBRE.—Enquête relative à la demande en réduction de fermage, de Françoise Ladrière, veuve Jean Cauchy.

Copie en papier, composée de 11 rôles, signée Becquet.

86.—1673, 5 JUILLET.—Sentence rendue par le roi Louis XIV, en son conseil souverain à Tournay, contre Françoise Ladrière, veuve de Jean Cauchy, sur une demande en réduction de fermage.

Original en parchemin, signé Vaat, dépourvu du cachet.

87.—1696, 28 SEPTEMBRE.—Autorisation accordée par le roi Louis XIV, à Jean Defrance, bourgeois de Douai, curateur aux biens de Catherine Lefebvre, veuve François Defrance, de vendre une maison sise en la ville de Douai, appartenant à cette dernière, afin d'augmenter ses moyens d'existence.

Original en parchemin, signé Demadre et scellé.

88.—1708, 16 JANVIER.—Transaction contenant reconnaissance d'une rente de 3 florins 10 patards par an, due à cet Hôpital par les frères Dumortier, de Douai.

89.—1716, 4 JANVIER.—Arrêt du conseil d'état relatif au paiement annuel d'une somme de 1200 livres pour une partie de la maison prise pour l'Hôpital-Royal.

Expédition en parchemin, signée Gouson, et plus bas par le receveur-général des domaines et bois de Flandres, Palisot d'Athies.

90.—1725, 1er MAI.—Autre arrêt rendu par le conseil d'état pour le même objet.

Expédition en parchemin, signée Hevongnz, et plus bas Dodun, receveur-général des finances.

91.—1725, 3 JUIN.—Ordonnance du roi Louis XV, portant que l'Hôpital des Chartriers continuera d'être payé annuellement par les receveurs-généraux de la somme

de 1200 livres pour les loyers de la portion de maison qui a été prise pour l'établissement de l'Hôpital-Royal.

Cette ordonnance, en parchemin, est signée de la main du roi ; plus bas : par le roi, Phelippeaux ; enregistrée au bureau des finances à Lille, par Petit d'Ostricourt, et à la chambre des Comptes, par Beaugnel ; le cachet ne s'y trouve plus.

92.—1725, 4 OCTOBRE.—Sentence des présidens et trésoriers de France, qui ordonne le paiement des loyers de l'Hôpital des Chartriers, pris pour en faire un Hôpital-Royal.

Expédition en parchemin, signée Petit d'Ostricourt.

93.—1716, 1er JUILLET.—Commutation d'appel en opposition, pour un procès soutenu contre Adrien Delcourt, docteur et professeur royal en théologie, et autres.

Expédition en parchemin, signée Vernimmen.

94.—1757, 19 JANVIER.—Pièce relative à une contestation pour le mur d'une maison appartenant à cet Hôpital.

TESTAMENS, DONATIONS, CONVENTIONS ENTRE ÉPOUX.

94 *bis*.—1293, AVRIL.—Chirographe, en langue romane, contenant le testament ou devise *de Maroie de Barghes*, par lequel elle fait don aux *Carteriers* d'une maison si se à Douai, *rue de Laubelet*.

94 *ter*.—1320, JUIN.—Lettres contenant le testament de *Gilles Limingnos*, chapelain de l'église de St.-Pierre, par lequel il fonde une chapelle à l'Hôpital des Chartriers.

94 *quart*.—1370, 29 NOVEMBRE.—et 1372, 4 MAI.—Lettres de ravestissement réciproque, passées devant éche-

vins à Douai, entre 1°. *Jehans Desmoutiers* et *Margherite Warnie, sa femme et espeuse* ; 2°. *Nicaisse De le sant Crousée* et *Agnies Masseline*, *sa femme*.

L'une de ces lettres possède encore *le seel as causes de le ville de Douai*, lequel est assez bien conservé.

L'intérêt que présentent ces deux titres, engage l'auteur de cet inventaire à en donner copie :

1er. « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou
» orront. Eschieuin de le ville de Douay salut. Sacent tout
» que par deuant Donast Tange et Jaquemon le Hibert.
» Nos pers et compaignons en leschieuinage. Sont venu
» et personnelment comparu. Jehans des Moustiers et
» Margherite Warnie se femme et espeuse no submanant
» liquelz Jehans a rauesti et rauest le dite Margherite se
» femme de quanques il a ara auoir et acquerre porra a
» hoir et sans hoir parmi le loy de le dite ville de Douay.
» Et sanlablement. A li dite Marguerite rauesty et rauest
» le dit Jehan sen mary de quanques elle a ara auoir et
» acquerre porra a hoir et sans hoir parmi le dite loy de
» le ville de Douay. Si comme li dit conjoint et cascuns
» en droit li ont dit et recongneu de leurs boines volen-
» tés sans contrainte. Par deuant nos dis pers et com-
» paingnons par tel maniere et condicion que sil auenoit
» que de le dite Marguerite deffaulsist de cest siecle
» auant dudit Jehan. Li dite Marguerite peut et porroit
» donner deuiser et aumosner de bouque ou par escript
» pour auoir apres sen dechies de et sur les plus appa-
» rans biens qui demourront au dit Jehan. Par deuant
» fieulx ou filles de sainte eglise sans a ce hue ne appel-

» ler le dit Jehan. Ou et a qui quil plaira a ycelle. Jus-
» ques a le somme et valeur de six escus a mettre et
» compter vint gros pour le fait. Lesquels six ecus se don-
» ner les auoit li dite Marguerite seroit tenus de payer et
» de liurer li dis Jehans tantost apres le dechies d'icelle.
» As lius et personnes ou elle les aroit donnés et ordenez.
» Tout ce que dit est nous ont dit et tesmoingniet no dit
» per et compaingnon. Au tesmoingnage desquels nous
» adjoustons plaine foy en cestui cas et plus grant. En
» tesmoing de ce nous auons fait mettre a ces presentes
» lettres le seel as causes de le ville de Douay dessus
» dite. Faictes et données le xxixe. jour du mois de
» novembre lan de grace mil ccc soixante et dix. »

2e. « A tous chiaulx qui ces presentes lettres verront
» ou orront eschieuin de le ville de Douay salut. Sachent
» tout que par deuant Nicaisse Platiel et Jaques Gille
» dit piet dargent nos pers et compaignons en eschieui-
» nage sont venu et personnelment comparu Nicaisses
» De le sant Crousee, bourgois de Douay de une part et
» Agnies Masseline a present sa feme d'autre part et re-
» congnurent est assavoir li dit Nicaisses que par ces
» presentes il avoit et a raviesti et raviest le dite Agnies
» Masseline sa fême de quanques il a ara. Et aquerre pora
» a hoir et sans hoir parmi le loy de le ville et sanlable-
» ment a recongnut et recongnoist li dite Agnies Masse-
» line que par ces presentes elle a raviesti et raviest li
» dit Nicaise De le sant Crousee son mary de quanques
» elle a ara et aquerre pora a hoir et sans hoir parmi le
» loy de le ville sauf et reservé que il est ordene traitie

» et accorde entre les dis conjoints que cheux diaux
» deux qui premiers yra de vie par trespas auant de
» lautre poent et pora se il li plaist donner et aumosner
» pour Dieu et en aumosne par tout ou il li plaira en lit
» et hors lit pardevant fieux et filles de sainte eglise le
» some et valleur de wit florins dor condist francs du
» quing et forge du roi Jehan de France notre sire a
» present courans a prendre et a auoir sour tous les
» plus apparans biens meubles cateux et hiretaiges
» appartenans et demoures au darain viuant si côme tout
» ce que dit est li dit conjoint. Ont dit et recongnut en
» tesmoing de ce nous a le relation et tesmoignaige de
» nos dis pers et compaignons aulx quels nous adjoustons
» pleiniere foy en ceste part et en autres grigneur.
» Auons a ces présentes lettres fait mettre et pendre le
» seel as causes de le ville de Douay deuant dite qui fu-
» rent faites et données le iiij^e^. jour du mois de may lan
» mil trois cens soixante et douze. »

95.—1415, 28 septembre.—Testament de Lambert Audefroy, contenant diverses libéralités en faveur de l'Hôpital des Chartriers.

Copie collationnée et signée de Neufville, secrétaire de la charité générale de Douai.

96.—1577, 10 octobre.—Donation par Denis Salmon à Flourette de la Lacen, de 2 maisons sises rue d'Equerchin.

Cet acte passé devant échevins à Douai, est signé par Oudart. Un scel de la ville de Douai, bien conservé, portant le millésime de 1524, y est attaché.

97.—1636, 2 aout.—Testament de Anne Rousseau, veuve

Jean Lejosne, qui contient plusieurs libéralités au profit d'individus admis dans les Hospices de Douai.

Copie délivrée par les notaires Defaulx et Coppin.

ARRENTEMENS ET RENTES.

97 *bis*.—1271, AVRIL. — Chirographe passé devant les échevins de Fressaing, par lequel *Poles de Fressaing et Thumas Laidure Borgois de Douay*, reconnaissent devoir chacun une coupe de blé de la meilleure qualité, livrable chaque année à la Toussaint aux Bonnes Maisons, la *Maladrerie de Douay*, les *Cartriers devant Notre-Dame*, *St.-Jehan des Trouvés devant St.-Pierre*, *Gervais Delville devant la porte des Weis* et *St.-Sanson*.

97 *ter*.—1326, SEPTEMBRE. — et 1327, SEPTEMBRE.—Deux lettres de rentes au profit de cet Hôpital, créées par les doyens *et li capitles de l'Eglise St.-Amé de Douai*.

A l'une d'elles se trouve suspendu le scel du chapitre de St.-Amé, lequel est assez bien conservé.

98.—1437, 19 FÉVRIER.—Arrentement accordé par Henri Cahé, receveur de cet Hôpital, à Mahieu de Bercu, seigneur de Lambres, d'un grand jardin situé sur la place du Barlet.

Copie collationnée.

99.—1519, 19 MARS.—Lettres d'autorisation données par Charles-Quint, pour l'arrentement d'une maison sise en cette ville sur le marché au blé, appelée la maison de Lanette à l'enseigne de l'*Escu d'Angleterre*.

Original en parchemin, de grande dimension, signé de par le roi en son conseil : Berdelue. Le cachet n'existe plus.

100.—1530, 28 MARS.—Arrentement de deux rasières de terre sur Lambres.

101.—1536, 13 AOUT.—Lettres de rentes sur le domaine de la ville de Douai, au profit de cet Hôpital.

Original en parchemin, avec le scel, assez bien conservé, de la communauté de la ville de Douai, lequel représente un cheval monté d'un cavalier porteur d'une espèce de massue.

102.—1560, 10 DÉCEMBRE.—Arrentement accordé à Nicolas Denis pour une rasière de terre sise à Lambres, près le chemin des Ecorchois.

103.—1563, 10 SEPTEMBRE.—Arrentement accordé à Louis Gilles pour une maison sise rue des Coteries.

104.—1567, 27 MAI.—Arrentement de deux rasières de terre sur Lambres.

105.—1614, 23 JUIN.—Lettres de rente de cinq florins par an, due par les ayans cause de Jacques Tirremont.

Copie collationnée et signée par les auditeurs Delaruielle et Dervillers.

106.—1640, 25 MAI.—Lettre de décret pour une maison, sise à Sin-le-Noble, accordée en arrentement.

Expédition en parchemin, composée de onze rôles, signée Dupret.

107.—1642, 24 OCTOBRE.—Lettres de rente de cinquante florins par an, due par cet Hôpital et remboursée le 26 mai 1662.

108.—1654, 12 MAI.—Autres lettres pour une rente de soixante-douze florins, dix patards, remboursée le 24 juin 1661.

109.—1697, 25 MAI.—Lettres de rente de cinquante-sept florins, due anciennement par M. Delcourt.

110.—1748, 14 NOVEMBRE.—Arrentement d'une coupe de terre à Lambres, vendue à Dominique Bris, le 19 fructidor an II (5 septembre 1794).

111.—1739, 2 MAI.—Arrentement perpétuel au profit de la ville de Douai, de l'hôtel du Dauphin, sur la place d'Armes, moyennant un canon de trois cent soixante florins.

112.—1750, 19 MARS.—Transaction relative à une rente de deux coupes de blé, due pour cinq coupes de terre à Gœulzin. Cette rente fut remboursée en 1834.

113.—1777, 3 FÉVRIER.—Arrentement de 99 ans, accordé pour deux coupes de terre à Sin.

Cette partie de terre a été vendue au sieur Delfosse, le 1er brumaire an III (22 octobre 1794).

113 *bis*.—1263, JANVIER.—1278, SEPTEMBRE.—1286, AOUT.—Trois chirographes, en langue romane, relatifs à une maison, sise à Douai, *contre le Muret St.-Piere.*

113 *ter*.—1287, AOUT.—Chirographe contenant vente par Thomas Spinecoke, bourgeois de Douai, à Werin Bortiau, de six rasières de terre *ki gissent ou dimage de Buignicourt.*

113 *quart.*—1294, OCTOBRE.—Chirographe, en langue romane, contenant vente par *Williaumes Tuclaine de Waremoust* à *Jehan Crespiel*, d'une maison, sise à Douai, rue *St.-Jehan.*

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

CARTON N° 7.

114.—1416, 20 OCTOBRE.—Lettres de commission touchant les nouveaux acquêts de l'Hôpital des Chartriers.

Original en parchemin, signé Toussel.

115.—1457, 3 MAI.—Lettres de déshéritance de soixante-douze rasières de terre, situées aux terroirs de Cantin et Gœulzin, données à l'Hôpital des Chartriers par Mahieu Hanicot dit Dablaing.

Original en parchemin, d'une dimension extraordinaire.

116.—1457, 3 MAI.—Copie des lettres qui précèdent.

117.—1489, 5 AVRIL.—Lettres d'achat de huit rasières deux coupes de terre, sises à Lambres.

118.—1508, 8 OCTOBRE.—Lettres d'achat de six coupes de terre, sur Dury.

119.—1515, FÉVRIER.—Lettres d'octroi et amortissement, données par Charles, prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, pour plusieurs parties de terre, sises à Lambres et Raimbeaucourt, et plusieurs rentes héritières.

Original en parchemin, revêtu de plusieurs signatures. Quelques morceaux du cachet qui y était attaché existent encore.

Plus une copie de ces mêmes lettres, certifiée par Denys Godefroy.

119 *bis*.—1612, 14 MARS.—Lettres des archiducs qui ordonnent de faire un recolement pour reconnaître ce que les mayeur et échevins de Sin-le-Noble ont perçu en trop sur les terres que possèdent audit Sin la maison des Malades Chartriers et autres maisons pieuses de la ville de Douai.

Original en parchemin, signé De Berti, et scellé.

120.—1621, 18 MAI.—Lettres d'achat de quinze coupes de terre, en plusieurs pièces, sur le terroir de Dechy.

121.—1625, 6 MARS.—Lettres d'achat de quatre rasières deux coupes de terre, sur Waziers.

122.—1625, 9 JUILLET.—Vente de quatre rasières deux coupes de terre, sur le même terroir.

123.—1636, 2 JANVIER.—Dénombrement de la maison de Placy, contenant six coupes de terre, donnée à l'Hôpital des Chartriers par Maximilien Bonnenuit et sa femme.

124.—1673, 28 AVRIL.—Procès-verbal d'adjudication d'une maison et héritage, à deux demeures, sise à Douai, rue d'Equerchin, pour le prix de 2400 livres.

125.—Baux accordés, en 1680, pour l'hôtel du Dauphin et un autre y attenant, qui ont appartenu à l'Hôpital des Chartriers.

D'après ces baux l'on voit que déjà, en 1680, le rez-de-

chaussée de l'hôtel du Dauphin était réservé *pour le corps-de-garde des soldats qui s'y tenait ordinairement.*

126.—1680, 18 JUIN.—Pièce relative aux terres sises à Dourges.

127.—1684, 11 AVRIL.—Contrat d'achat de six coupes de terre, sises à Férin.

128.—1685, 8 MAI.—Dénombrement de deux coupes trois quarreaux de terre, sur Izel-lez-Equerchin.

129.—1688, 10 JUILLET.—Acte d'achat de cinq rasières de terre, sur Brebières.

130.—1694, 13 JUILLET.—Dénombrement de deux coupes de terre, sises à Beaumont.

131.—1711, 23 FÉVRIER.—Rapport et dénombrement de deux rasières de terre, sises à Saudemont.

132.—1713, 24 JUILLET.—Acte passé devant Me Evrard, notaire, à Douai, par lequel Ambroise Six, censier à Douai, déclare que les quatre rasières faisant partie de son occupation, *qui ont été prises pour faire la demi-lune, proche la porte St.-Eloy*, sont d'une valeur de 400 florins la rasière.

133.—1720, 14 DÉCEMBRE.—Dénombrement de deux coupes de terre, sises à Beaumont.

134.—1721, 10 AVRIL.—Dénombrement d'une rasière de terre, sise à Beaumont, provenant de la donation de Anne Hifay.

135.—1722, 18 MARS.—Déclaration de vingt-cinq rasières trois coupes de terre provenant de cet Hôpital, *qui ont été prises pour être incorporées dans les fortifications.*

136.—1724, 14 DÉCEMBRE.—Dénombrement de deux coupes de terre, sises à Beaumont.

137.—1743, 5 JUIN.—Rapport et dénombrement de deux rasières de terre, sises à Saudemont.

138.—Un paquet de pièces contenant des déclarations, reconnaissances et dénombremens pour plusieurs pièces de terre appartenant à cet Hôpital.

CARTON N° 8.

139.—1743, 9 AVRIL.—Bail accordé au nommé Nicolas-Joseph Dubuisson, fermier de la cense des Chartriers, pour toute la maison, cense et héritage, nommée la cense des Chartriers, qui était située en la ville de Douai, rue du grand Canteleux, et cent soixante-quinze rasières deux coupes de terre sur Douai, Sin, Lambres, Férin et Dechy.

140.—1748, 15 JANVIER.—Plan fait par Nicollon, architecte, d'un terrain carré qui devait servir à l'établissement d'un moulin à vent près la porte St.-Éloy.

141.—1755, 13 SEPTEMBRE.—Procès-verbal d'estimation par Maille et Fonsart, maçons à Douai, d'un puits de la maison faisant face au cimetière Notre-Dame, provenant de l'Hôpital des Chartriers.

142.—1756, 4 MARS.—Plan, fait par Sanche, arpenteur à

Neuvireuil, d'une pièce de neuf coupes de terre sur Hamel, qui figure aux plans nouveaux sous le n°. 50.

143.—1756, 5 mars.—Procès-verbal de mesurage et plans faits par le même, pour dix-huit rasières deux coupes de terre, sises à Hamel, qui figurent aux plans nouveaux sous les n°s. 39 à 48, 50 à 54.

144.—1756, 13 octobre.—Idem.—pour une pièce de quatre rasières de terre, hors la porte St.-Éloy.

145.—1757, 2 décembre.—Idem.—pour une pièce de terre sise à Sin, qui figure aux plans nouveaux sous le n°. 393.

146.—1758, 4 novembre.—Idem.—pour une pièce de neuf coupes de terre, sise à Waziers, qui figure aux plans nouveaux sous les n°s. 320 et 320 *bis*.

147.—1760, 30 mars.—Idem.—pour une pièce de quatre rasières une coupe deux quarreaux, tenant au pavé de Douai à Planques, qui figure aux plans nouveaux sous le n°. 358.

148.—1763, 26 octobre.—Idem.—pour deux pièces de terre, sises à Sin, qui figurent aux plans nouveaux sous le n°. 207.

149.—1763.—Idem.—pour six rasières deux coupes un demi-quarreau de terre, sis à Bourcheul et Dourges, qui figurent aux plans nouveaux sous les n°s. 561 à 565 et 679.

150.—1764, 7 décembre.—Idem.—pour deux pièces de

terre, sises entre la porte St.-Éloy et celle de Notre-Dame.

151.—1765, 25 AVRIL.—Idem.—pour une pièce de douze rasières de terre, tenant au chemin qui conduit à Notre-Dame des Affligés, qui figure aux plans nouveaux sous les nos. 370 et 371.

152.—1768, 16 FÉVRIER.—Idem.—pour cinq coupes trois quarreaux et demi de terre sur Lewarde, vendus à la veuve Vasseur, le 11 germinal an III (31 mars 1795).

153.—1770, 2 MARS. — Idem. — pour une pièce de six rasières de terre sur Lambres, qui figure aux plans nouveaux sous les nos. 391 et 392.

154.—1775, 17 JANVIER.—Idem.—pour plusieurs pièces de terre, sises près du four à chaux, à la porte Notre-Dame, qui font partie de l'occupation des hospices.

155.—1780, 8 MARS.—Idem.—pour plusieurs pièces de terre, sises en face du Raquet, au chemin d'Oisy et à celui qui conduit à Courchelettes, qui figurent aux plans nouveaux sous les nos. 384, 402, 403 et 404.

156.—Plan de plusieurs pièces de terre, sises sur les terroirs de Lambres et Sin.

157.—Idem.—pour des terres sises à Waziers, Sin, Lambres, Beaumont et échevinage de Douai.

158.—Idem.—pour deux pièces de terre, sises près la porte Notre-Dame, qui figurent aux plans nouveaux sous le no. 342.

159.—Plan figuratif d'une pièce de terre, sise au faubourg Notre-Dame de Douai, reprise aux plans nouveaux sous les nos. 167, 168 et 169.

160.—Plusieurs procès-verbaux de mesurage de pièces de terre provenant de cet Hôpital.

161.—1691, 28 avril.—Procès-verbal rédigé par Danmoreau, géomètre juré de Flandre, résidant à Ostricourt, indiquant la contenance de plusieurs pièces de terre sises à Ostricourt.

162.—Note, sans date, des terres situées sur le terroir de Raimbeaucourt.

163.—1605, septembre.—Procès-verbal de mesurage rédigé par Izembart, pour plusieurs pièces de terre voisines de celles de cet Hôpital.

164.—1621, 19 avril.—Déclaration des terres tenues de la dame Barbe..... veuve de Messire Antoine Dassignies.

165.—Plan terrestre des bergeries voûtées entre sommiers.

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES.

PIÈCES DIVERSES.

165 *bis*.—1414, 7 septembre.—Vidimus par le doyen et le chapitre de St.-Pierre à Douai, de lettres du pape Clément, données le 6 des ides de novembre, la 4e. année de son pontificat, par lesquelles il permet d'enterrer dans le cimetière de l'église Notre-Dame les malades et indigens décédés à l'Hôpital des Chartriers, lorsqu'avant

de mourir ils se seront confessés au chapelain dudit Hôpital, ou si, à l'article de la mort, ne pouvant faire leur confession, ils auront manifesté leur repentir par quelque signe.

Voir les lettres originales au no. 172 de cette partie de l'inventaire.

165 *ter*.—Supplique, sans date, mais qui d'après l'écriture doit être du commencement du 14e. siècle, présentée *humlement à ses singneurs les escheuins par Maroie Trestelote que pour Dieu et par pitie il leur plaise a li faire auoir le prouuende que Carteriere as Carteriers le cours de le vie de ledite Maroie durant tel prouuende que li Carterier dou tortoir de le dite maison lont et pueent avoir*.

166.—1559, 24 juin.—Copie d'une épitaphe, gravée sur cuivre, qui se trouve placée dans la chapelle de l'Hôpital-Général, laquelle est ainsi conçue :

« Fondation faicte par Marc Saulvage aulx Chartriers
» de Douai, cômenchant a la sainct Jehan-Baptiste 1559.

» Rememorant la saincte vérité
» Quy dict que foy n'est rien sans charité
» Et qu'il n'est rien devant Dieu tant plaisant
» Que secourir le pauvre languissant
» Ung bon Bourgeois appellé Marcq Saulvage
» Sçachant les biens n'estre ferme heritaige
» Et desirant par ce moyen merit
» Le bien que Christ nous volut acquerit
» Pour luy valoir et à sa femme unie

» En son vivant du hem dicte Marie
» Fille au greffier de Douay criminel
» Ce quy sensuyt funda perpetuel
» Premierement chacun jour une messe
» Laissant cinq sols pour la desserte expresse
» Puis en febvrier a leurs ames propice
» Le jour iiij^e^. un solemnel service
» Aultre service ordonna fort util
» Le lendemain de sainct Marcq en apvril
» Ung aultre encor se monstrant de Christ membre
» Le lendemain Nostre Dame en septembre
» Et pour monstrer qu'il fut longue saison
» L'ung des regards de la bonne maison
» Volut fonder come appert par les livres
» Des recepveurs chũn mois douze livres
» Pour aulx Chartriers en dortoir sans sejours
» Distribuer chascun des derniers jours
» Et chascun an six livres en faveur
» Tant du curé regards que recepveur
» Pour au rethour de la procession
» Du jour sainct Marcq prendre refection
» En suppliant d'avoir des dessus dicts
» Et des lecteurs quelque de profundis
» Adfin que Dieu pour gueridon de ces lais
» Leur donne es cieulx sceur repos a jamais.

In virtute fundamentum.

167.—1584, 18 NOVEMBRE.—Lettres portant que par suite de la démission du Sr. Bernay, le Sr. Bertin Caponati,

lieutenant d'une compagnie d'arquebusiers, est nommé capitaine d'une compagnie de gens de pied Walons de deux cens têtes, sous le régiment du comte d'Egmond.

Original en parchemin, signé Alexandre.

168.—1586, 4 DÉCEMBRE.—Copie d'une épitaphe gravée sur cuivre, qui se trouve placée dans la chapelle de l'Hôpital-Général, laquelle contient l'ordonnance des volontés de Jenne Dumaret, en faveur de l'Hôpital des Chartriers.

169.—1613, 1er. AVRIL.—Autre copie d'une épitaphe gravée sur cuivre, placée également dans la chapelle de l'Hôpital-Général, indiquant les dispositions testamentaires faites en faveur de l'Hôpital des Chartriers, par André Bonnenuit.

En tête de cette épitaphe est gravé un Christ, à la droite duquel on voit le portrait d'André Bonnenuit, à genoux et derrière celui de St.-André ; à gauche, celui de Louise Taisne, sa femme, aussi à genoux et derrière l'effigie de St.-Louis ; aux deux extrémités sont gravées leurs armoiries.

170.—1492 à 1503.—Bulle, en latin, d'Alexandre VI, portant confirmation de la donation faite par Algur Dumonchet, veuve de Ricard, pour l'établissement d'un chapelain dans l'Hôpital des Chartriers.

Original, en parchemin très-fort, bien conservé. Le cachet n'existe plus.

170 *bis*.—1647, 11 MARS.—Lettres du Pape Innocent X,

par lesquelles il accorde indulgence plénière et rémission de tous les péchés à tous les chrétiens de l'un ou de l'autre sexe qui, après s'être confessés et avoir communié, visiteront dévotement chaque année, pendant 7 ans, le dimanche avant la fête de la Nativité de St.-Jean-Baptiste, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil, l'église de la bienheureuse Vierge Marie de l'Hôpital des infirmes à Douai, et qui, là, adresseront avec piété des prières à Dieu pour la concorde des princes chrétiens, pour l'extirpation des hérétiques, et pour l'exaltation de la Sainte-Église notre-mère.

171.—1671, 12 AOUT.—Lettres données à Rome, portant que Philippe Gardel, prêtre du diocèse d'Arras, est nommé notaire apostolique et juge ordinaire avec les pouvoirs attachés à ces fonctions.

Original en parchemin, revêtu de signatures et d'un beau cachet en cire rouge renfermé dans une boîte en fer-blanc.

172.—Bulle, en latin, du 6 novembre de la 4e. année du pontificat de Clément, par laquelle il est permis aux échevins de Douai, de faire enterrer dans le cimetière de l'église Notre-Dame les corps des individus décédés à l'Hôpital qui existait sur la paroisse Notre-Dame (les Chartriers), et qui était destiné à recevoir des pauvres et des infirmes, à la condition que les décédés se soient confessés au chapelain avant de mourir, ou aient indiqué l'intention de se confesser.

Original en parchemin; le cachet n'existe plus.

173.—Trois autres bulles relatives à cet Hôpital.

173 *bis*.—1653, dernier jour de février.—Lettres du roi Louis XIV, qui donnent et confient à M. François de St.-Jean, clerc du diocèse d'Arras, la chanoinie à prébende qu'avait en l'église collégiale de St.-Barthélémy à Béthune, Me. Jean le Verd.

Original en parchemin, signé Louis; plus bas, par le roi : Le Cellier; scellé du grand cachet royal. Sur le verso se trouve le visa du prévost de l'église collégiale de St.-Barthélémy à Béthune.

174.—1723, 21 AOUT.—Modèle de l'état à envoyer à Sa Majesté, par les subdélégués de l'intendance de Flandre; lequel contient les revenus, charges et autres renseignemens relatifs à cet Hôpital.

175.—État, sans date ni signature, des rendages en blé dus à cet Hôpital, payables à la prisée de St.-André et de St.-Remy de chaque année.

176.—Plusieurs quittances délivrées pour droits de nouveaux acquêts.

177.—Cartulaire, du 16e. siècle, relatif à des rentes dues à cet Hôpital.

178—Cueilloir du 17e. siècle, des rentes foncières dues à cet Hôpital.

179.—Quatre copies d'un inventaire des titres de cet Hôpital, fait en 1666.

179 *bis*.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans les huit cartons sont inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives, comme appartenant à l'Hôpital des Chartriers, les objets ci-après.

180.—1291, OCTOBRE.—Cartulaire ayant pour titre : « *Ce sont les rentes Jehan de Franche ki fu fais ces escris lan del incarnation nostre Segneur*. M. CC. $\overset{xx}{iiij}$. t. XI. *el mois doctembre*.

Ce cartulaire est remarquable par son écriture ; il est d'un format grand in-8° et contient 91 feuillets.

181.—Autre cartulaire de 1450, également relatif aux rentes.

Il est en parchemin, moins bien conservé que le précédent ; mais aussi bien écrit ; il y a des lettres dorées ; son format est grand in-4°., il contient 75 feuillets.

Sur la dernière page se trouve cette mention :

« Le premier ragrandissement du dortoir tirant droict
» vers le marchiet at este faict lan mil six cens et dix.

» Le second ralongement tirant vers la rue du Can-
» teleur où sont plache les hommes Chartriers at este
» faict lan mil six cens et quinze.

» Le sixiesme jour de septembre de lan mil six cens
» vingt et ungt at este celebre messe pour la premiere
» fois en la chapelle erigee au boult du susdict dortoir
» des hommes par maistre Jean de Mouronval lors pas-
» teur de cest Hospital, enssuitte de la permission de
» Monseigneur le Reverendissime Evesque d'Arras.

» La table dautel ou pierre sur laquelle on celebre en » ladicte chapelle venant de leglise de Buysy at este be- » nicte par Monsieur Mathieu Moullart evesque d'Arras » lan mil cincq cens quatre vingt en l'honneur de la bien » heureuze Vierge Marie et de St.-Mathieu apostre et » evangelite en laquelle sont encloses les relicques de » St.-Simon, St.-Bazile, St.-Julian, St.-Guislain et de » la Magdelaine.

» Au jardin gisant entre les deux ralongemens cy » dessus environ dix piedz prez de Lhuis de la tourel » servant dentree audict jardin, audessouz de la chaussee » est ung p'uich de gresserie, bouché, sur lenboucheure » duquel est posé ung petit marbre estroict et loing de » environ trois piedz.

182.—Registre commencé le 12 mars 1691 et fini le 22 juin 1737 portant cette indication : *Registre nouveau aux assemblées de Messieurs les rewards de la Bonne Maison et Hospital des pauvres Chartriers de cette ville de Douai, contenant les propositions et résolutions prises entre eulx, pour les affaires de lad. Bonne Maison.*

Toutes les décisions qui y sont consignées ne présentent aucun intérêt particulier; elles sont, pour la plupart, relatives au service intérieur de l'Hôpital et à la location des biens ruraux.

Il constate que de 1691 à 1737 ont été rewards de cet Hôpital.

MM. Seneschal.
Remy.
Pronnier.
Guillaume Antoine de Lannoy.
Walgra.
Copin.
Mas.

MM. Becquet Dumoulin Lecomte.
De Briet.
Meuran.
Morelle.
Hustin de Lamotte.
Demean.
Cuvelier.

183.—Comptes de recettes et dépenses de cet Hôpital, rendus par les receveurs depuis 1371, 1re. année, jusqu'en 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

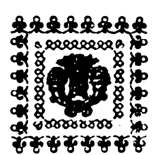
Ces comptes classés, cartonnés et étiquetés, comprennent 111 volumes.

183 *bis*.—Une centaine de chyrographes, contenant des ventes, constitutions de rentes, donations; tous sont du 14e. siècle.

183 *ter*.—Dix paquets de vieux titres en parchemin, tous dans un très-mauvais état.

Dans l'un de ces paquets se trouvent des lettres de Philippe, duc de Bourgogne, données à Bruxelles le 8 avril 1496, qui accordent aux hôpitaux des Chartriers, des Huit Prêtres, des Wetz et des Enfans Trouvés, le droit de placer des fonds en achat de rentes.

Original, en parchemin très-endommagé; le scel a disparu; il est signé par Human et par les commis des domaines.



PETIT S^T.-JACQUES,

AUQUEL FURENT RÉUNIES LES BONNES MAISONS DES LADRES ET NOTRE-DAME DE LORETTE.



HOPITAL

DU PETIT SAINT-JACQUES.

A CET HOPITAL ONT ÉTÉ RÉUNIES LES BONNES MAISONS DES MALADES ST.-LADRES ET LA FONDATION DE NOTRE-DAME DE LORETTE.

Dans trois cartons portant cette indication : Fondation du Petit St.-Jacques, *se trouvent classés les titres ci-après analysés :*

CARTON N° 1.

BONNES MAISONS DES MALADES.

184.—1354, 19 JANVIER —Arrentement d'une maison sise en cette ville, rue Carpentier.

Original en parchemin, bien conservé.

185.—1516, 24 AVRIL. — Lettres patentes délivrées par Sa Majesté Charles-Quint, Roy de Castille, etc., contenant amortissement des rentes achetées depuis 40 ans par la Bonne Maison des Ladres de Douai.

Deux copies certifiées et signées par Denis Godefroy, conseiller et historiographe ordinaire du roi.

186.—1520, 15 MAI. — Arrentement accordé à Simon, jardinier au faubourg Notre-Dame, pour une maison nommée la Vieille Cens, sise hors la porte Notre-Dame.

187.—1599, 22 AVRIL.—Arrentement donné à Marguerite de Quiéry, veuve de Pinchon, demeurant à Douai, d'une maison, grange, étable et héritage contenant deux coupes de terre, appelé le Petit Douai, sis au faubourg hors la porte Notre-Dame.

188.—1507, 15 JANVIER. — Certificat des administrateurs de la grande Maison des Ladres de la ville de Mons, attestant qu'un nommé *Anthoine de Quirey s'est présenté devant eux; que, sur sa demande, il a été, en présence de Jehan Hautrange, leur clerc sermenté, regardé, tâté et examiné bien et dûment en tous lieux décens et convenables, et qu'il a été reconnu qu'il n'était pas atteint de la maladie de la lèpre, mais que selon leur avis il avait la maladie régnante, que l'on dit des grosses pocques.*

A cette pièce en parchemin, se trouve suspendu un joli petit cachet en cire verte, assez bien conservé; sur l'une des faces l'on voit une tour et une petite nacelle surmontée d'un mât; un vieillard est assis sur la nacelle.

188 *bis*.—1609, 25 AVRIL. — Certificat délivré par les

médecins et chirurgiens de la ville de Douai, constatant que le nommé Nicolas Lefebvre est atteint de la maladie de la lèpre ; ainsi que la délibération prise le lendemain par les rewards de la Bonne Maison, qui prononce son admission dans l'hôpital.

Suit la copie de ces deux pièces :

1re. « Nous soubsignés docteurs en médecine et chi-
» rurgiens, ayans esté requis par le magistrat de la ville
» de Douay et les esgárds de la Bonne Maison des
» malades; avons, le XXIII d'apvril 1609, visité Nicolas
» Lefebvre jeusne homme à marier, aagé de 28 ans ou
» envyron ; pour scavoir s'il estait entasché de la lepre
» et méritait d'estre séparé.

» L'ayant regardé bien ententivement en diverses
» parties quant et quant saigné pour observer le sang :
» avons trouvé plusieurs signes de grande efficace quy
» signifient ladicte maladie. Voires iusques a la que
» l'ayant picqué bien profondement en divers endroicts
» se comme en la nucque du col, es plante des pieds
» et dessus les talons, n'a donné aulcun signe de l'avoir
» senty si peu que ce soit. Et l'ayant interrogé en quels
» endroicts on l'avoit picqué, a demandé si on l'avoit
» picqué. Quy est un signe entre les aultres très mani-
» feste de la lepre.

» Ensemble il a la voix cassée et enrouée, la face
» coupe rosée, des ulcères aux bras, main et iambe
» insensibles, et plusieurs aultres signes, tant univoc-
» ques qu'équivocques.

» Partant nous trouvons nécessaire de le séparer de

» la communaulté, pour éviter la contagion des sains.
» Tesmoing noz seings icy mis le iour et an que dessus. »

Signé : Martinus Remygius med. . . . doctor.
Maurand Comts, medi. . . . . doctor.
Dugardin, med : doctor.
Taffin ch.
Fay Darnem chyrurgien.

2e. « Sur la requeste verballe faicte par Nicolas
» Lefebvre josne homme eage de xxviii ans, se qualif-
» fiant bourgeois de ceste ville ou il est demeurant,
» filz de feu Nicolas jardinier et iceluy Nicolas son pere
» aussy fils de Nicolas Lefebvre bueur de l ville, ten-
» dant afin destre receu à la Bonne Maison des ladres
» de ceste dicte ville par estre entacsée de la lepre,
» aprez qu'il serait apparu de ce que dessous, assavoir
» par le registre aux bourgeois durant l'eschevinage
» entre le septieme dapvril xv. chincquante que Nicolas
» Lefebvre bueur de l ville filz de Jacques natif Descail-
» lon jura la bourgeoisie de ceste dicte ville, le xxiiie.
» de febvrier aud. an estant marié à Marie du Puist de
» laquelle il avoit quattre enffans, assavoir Jean eagé
» de douze ans, Chrestiène eagée de six ans, Cottin
» de trois ans et Jennet de un an, et par tesmoings que
» led. Nicolas Lefebvre bueur de l ville aurait engendré
» Nicolas Lefebvre père dudit suppliant, lequel sup-
» pliant aurait esté jugé estre entaché de ladicte lepre
» par Messieurs Mrs Maurand Lecomte, Martin-Remy
» et Loys, Dugardin, docteurs et professeurs en mé-
» decine, Mrs. Emille Taffin et Jean Darnem, chyrur-

» giens de en cette ville par la visitation et esproeuve
» quilz y auroient fet en présence de Claude de Carnin
» escuier S^r. de Valonge en qualité d'eschevins de cette
» dite ville et reward de ladite Bonne Maison, Jacques
» de Raismes, Jean Sauplié et Arnould de Gouy aussi
» eschevins, Franchois Salé et Pierre Choppart pareil-
» lement rewardz d'icelle Bonne Maison, à raison de
» laquelle maladie disent êstre nécessaire de séparer
» led. suppliant de la communauté, afin d'éviter la con-
» tagion des sains, iceluy suppliant a esté admis recheu
» ladicte Bonne Maison pour y estre nourry et entretenu
» des biens d'icelle selon l'anchienne regle et de cas
» ordonne fet et scellé à Douay le xxiiiie. jour d'apvril
» 1609. »

Signé : Dapvril.

La commission des sciences morales et historiques de la Société royale et centrale d'Agriculture, sciences et arts du département du Nord, ayant eu ces deux pièces en communication, M. Maugin fut chargé de les examiner; il en fit rapport à la commission, et du registre à ses procès-verbaux a été extrait ce qui suit :

M. Maugin a présenté à la section des sciences historiques un rapport sur deux pièces portant la date des 23 et 24 avril 1609, et relatives à la visite médicale et à l'admission dans *la Bonne Maison des malades* de Douai, de Nicolas Lefebvre, atteint de la lèpre.

M. Maugin jette d'abord un coup d'œil rapide sur l'histoire de cette terrible maladie, une des plus an-

ciennes qui ait affecté le genre humain. Les livres saints nous en offrent le tableau ; elle a occupé le législateur des Hébreux, et tout le monde sait avec quelles couleurs fortes et pittoresques le poète a reproduit l'horrible infirmité de Job.

Au second siècle de l'ère chrétienne, la lèpre est répandue sur toute la surface de l'empire romain.

Bientôt elle diminue en Europe après la division de l'empire ; mais au moyen-âge elle reparaît en Occident avec une fureur jusqu'alors inconnue. Les croisades, sans doute, ne contribuent pas peu à la propager.

Des ordres religieux se forment pour protéger les lépreux ; de nombreux hôpitaux leur sont ouverts, Mathieu-Paris en compte 19000 dans toute la chrétienneté, et sous le règne de Louis VIII, la France en possédait 2000, que ce Prince dota dans son testament.

Les lépreux étaient appelés *miselli*, *mezeaux* (au singulier *mezel*, *lazari*) ; les établissemens où on les recevait portaient les noms de *Misellaria*, *Mezelleries*, *Ladreries*, *Maladreries*, *Lazaretti*, *Leprodochia*.

En général, les lépreux ont toujours été séparés du reste de la société. Les formalités seules ont varié suivant la manière de penser des peuples et le régime particulier de chaque siècle. Au moyen-âge, quand le médecin et les juges les avaient condamnés, on les traitait absolument comme des morts et on les conduisait à la léproserie ou dans une demeure isolée, si la léproserie manquait dans l'endroit, avec tout l'appareil usité dans les enterremens.

Peu à peu la lèpre diminue en Europe. Elle devient rare au 16e. siècle, plus rare encore au 17e.

C'est au commencement de ce dernier siècle que vient se placer le fait dont M. Maugin doit rendre compte.

Nicolas Lefebure, jeune homme de 28 ans, est suspecté d'être entâché de la lèpre ; *le magistrat de la ville de Douai* et *les esgards de la Bonne Maison des Malades*, requièrent des docteurs et professeurs en médecine et des chirurgiens de le visiter. Le 23 avril 1609, on procède à cette opération.

On l'observe, et l'on trouve en lui *plusieurs signes de grande efficace qui signifient ladite maladie. Voires jusques a la que l'ayant picqué bien profondement en divers endroits, se comme en la nucque du col et plante des pieds et dessus des talons, n'a donné aulcun signe de l'avoir senty si peu que ce soit, et l'ayant interroge en quels endroits on l'avoit picqué, a demandé si on l'avait picqué. Quy est un signe entre les aultres très manifeste de la lèpre.*

On le saigne pour observer le sang.

Il a la voix cassée et enrouée, la face couperosée, des ulcères aux bras, aux mains et aux jambes, *insensibles*, et plusieurs autres signes *tant univocques qu'équivocques.*

Partant, dit la Faculté, *nous trouvons nécessaire de le séparer de la communauté pour éviter la contagion des sains.*

Il y avait alors à Douai deux léproseries ; toutes deux étaient situées hors des murs ; dans l'une, sise au faubourg Notre-Dame, on n'admettait que des bourgeois ou

des individus issus de bourgeois. Pour être reçu dans l'autre, au faubourg Morel, cette qualité n'était pas requise.

C'est sans doute dans la première, désignée aux pièces sous le nom de la *Bonne Maison des Ladres*, que Nicolas Lefebvre a été placé; car on voit dans l'acte d'admission qu'il s'était attaché à prouver qu'il était le petit-fils de *Nicolas Lefebvre bueur de l'ville* et que ce Lefebvre *avoit* juré la *bourgeoisie*.

A cette époque, la lèpre était bien moins redoutable et bien moins répandue. Depuis le 15e. siècle, elle s'était graduellement adoucie.

Ce n'est pas qu'elle soit cependant encore éteinte de nos jours. Des familles, des villages, des provinces en sont encore frappés avec plus ou moins de rigueur; et dans quelques localités, hors de l'Europe, il est vrai, elle nécessite des mesures sévères.

On ne peut plus citer chez nous que quelques cas isolés, mais qui n'en sont pas moins bien établis. Ainsi, la jambe de M. Franquenelle, qui se voit encore aujourd'hui au musée de Douai parmi les pièces d'anatomie pathologique, était attaquée d'une véritable lèpre dite *éléphantiosès*.

M. Maugin lui-même a traité une femme atteinte de la même lèpre.

Cette femme est maintenant guérie, mais elle a conservé de profondes cicatrices. Si elle n'était pas, comme Jacques Lefebvre, la petite-fille d'un bueur de l' ville, elle était du moins lessiveuse.

189.—1616, 23 FÉVRIER.—Appointement du juge de la gouvernance de Douai entre les rewards de la Bonne Maison des Malades et ceux de Sin-le-Noble, touchant la collisation des terres.

190.—1619, 21 JUIN.—Inventaire des titres appartenant à la Bonne Maison des Malades, remis par Magdeleine Carbonneau, veuve Adrien Lefebvre, en son vivant receveur de ladite Bonne Maison.

191.—1641, 5 OCTOBRE.—Contrat d'appointement entre les rewards de la Bonne Maison St.-Ladre et les curé et marguilliers de l'église St.-Jacques pour l'établissement de Notre-Dame de Foi en ladite église.

192.—1656, 18 JUILLET.—Achat de cinq coupes de terre sur Brebières.

193.—Plusieurs baux de pièces de terre situées près la porte Notre-Dame, pouvant aider à faire connaître où se trouvaient les bâtimens de l'ancienne Bonne Maison des Malades.

194.—Cartulaire de 1664 relatif aux rentes foncières dues à cet Hôpital.

195.—1688, 26 AOUT.—Affiche imprimée, indiquant la relocation des biens dépendant du grand prieuré de Notre-Dame du Mont Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem en Flandres.

Extrait de cette affiche :

De la part de M. de la Rabliere maréchal des camps

et armées du Roy, commandant pour le service de sa Majesté au gouvernement de Lille, chevalier et grand prieur des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St.-Lazare de Jérusalem.

On fait sçavoir, que, etc., on exposera à ferme, etc.

PREMIÈREMENT.

La grande cense des malades proche la porte de Valenciennnes.

Idem., la cense de l'Hospital de Deschy prés la ville de Douai, contenant quatre-vingt-neuf rasières de terre.

Idem., trois coupes faisant le fond de la chapelle Nôtre-Dame de Foy.

Idem., cinq coupes à la porte Nôtre-Dame, appelé le camp des Bannis, etc., etc.

196.—1716, 4 MARS.—Requête présentée aux magistrats de cette ville par François Becquet, avocat au Parlement, à effet d'obtenir la place vacante de receveur de la Maladrerie de Douai.

197.—Extrait de l'inventaire des titres, chartes, comptes et papiers concernant les biens du grand prieuré de Flandres mis ès-mains du seigneur de la Rabilière, par le Sr. Pierre Delangre, ci-devant procureur et receveur spécial de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St.-Lazare, etc., en vertu d'ordre et permission de messeigneurs de la chambre royale séant à l'Arsenal à Paris, du 16 novembre 1660.

198.—Inventaire des titres de la Bonne Maison des Malades

à Douai, mis ès-mains de M. le baron Leloire par le Sr. Lernould, procureur-général de cette ville, conformément à l'ordonnance de MM. les échevins du 5 juillet 1673.

199.—Cartulaire de 1333, relatif aux rentes dues à la Bonne Maison des Malades de Douai, ayant pour titre : *Ce sont l'arrierage des rentes de le Bône Maison des Malades de Douay de pluiseurs annees finies et eskeues au Noel et au march lan* mil ccc xxxnj. *Celi annee compte eus q Jehans de deu Wioel maistres a dont de le dte maison a rendut a roet sen compte dont chil a..... naistent ce qui sensieut.*

Ce cartulaire est en parchemin bien conservé.

200.—Déclaration des pitances qui sont dues par an aux malades de la Bonne Maison de Douai.

Ce cartulaire, de 1440, a pour titre : *Pisttances et droitez que ont les Ladres de le Bône Maison de Douai.*

Il est en parchemin, composé de 6 feuillets, le tout bien conservé et parfaitement écrit.

201.—État relatif aux revenus du grand prieuré de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St.-Lazare, pour les biens situés dans la gouvernance de Douai.

202.—Vingt-trois titres, en parchemin, relatifs à des rentes anciennes dues à la Bonne Maison des Malades. Le 1er du 12 juillet 1466, le dernier du 20 mars 1638.

CARTON N° 2.

HOPITAL NOTRE-DAME DE LORETTE.

203.—1400, 20 JUIN.—Lettres en latin, contenant consentement du chapitre de St.-Pierre pour la création de l'Hôpital Notre-Dame de Lorette, fondé par *Jean de Roquegnies dit de Fiérin et sa femme.*

Original, en parchemin de grande dimension.

204.—1400, 20 JUIN.—Lettres des prévôt, curé et chapelain de l'église de St.-Pierre à Douai, par lesquelles ils font connaître que par testament passé pardevant les échevins de Douai, *Jehan de Roquegnies dit de Fiérin* a donné à l'église St.-Pierre cinq rasières de terre, en une seule pièce, sises sur le terroir de Gœulzin, vulgairement appelées les camps Brayes, à charge de services religieux.

Original en parchemin, ayant un cachet en très-bon état, en cire jaune, recouvert sur une partie en cire rouge.

205.—1449, 5 MARS.—Testament de Jehan de Roquignies contenant des dispositions en faveur de l'Hôpital Notre-Dame de Lorette.

206.—1550, 11 FÉVRIER.—Sentence rendue par les maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi, qui ordonne que Jean Dupuy et Jeanne de Roquignies sa femme auront l'administration de l'Hôpital, comme les plus près parens du fondateur.

Original en parchemin, signé Valenstelicz; le cachet n'existe plus.

207.—1551, 3 DÉCEMBRE.—Arrentement de deux maisons sises rue des Vierges, pour lequel les religieuses de Ste.-Catherine de Sienne, payaient par chacun an à l'Hôpital Notre-Dame de Lorette, quatre florins à titre de reconnaissance.

208.—1623, 15 MARS.—Engagement pris par les administrateurs de faire célébrer une messe dans la maison, pour le repos de l'âme du Sr. Martin, moyennant cent florins reçus.

209.—1643, 3 JUILLET.—Autorisation accordée de célébrer la messe dans l'intérieur de l'Hôpital.

210.—1647, 11 MARS. — Indulgences accordées pour l'église et l'Hôpital Notre-Dame de Lorette.

211.—1647, 29 NOVEMBRE.—Lettres de rente sur la maison et hôtellerie de la nef rue au Cerf.

212.—1673, 5 JUILLET.—Ordonnance des magistrats de la ville de Douai, rendue en conséquence de celle de M. l'intendant, du 30 mai 1673, qui prescrit au Sr. Lernould, procureur-général, de recevoir tous les titres des Bonnes Maisons des malades, Notre-Dame rue au Cerf et de St.-Thomas.

213.—Inventaire, en double, des titres appartenant à la Bonne Maison ou Hôpital Notre-Dame de Lorette, fondé par feu Jean de Roquignies dit de Fiérin, remis ès-mains de M. le baron Leloire, en conséquence de l'ordonnance de M. l'intendant, du 30 mai 1673.

214.—Quarante-un titres en parchemin, tous relatifs à des rentes et arrentemens ; le 1er. du 6 décembre 1402 est un testament par lequel Jacques Fiérin donne et lègue à l'Hôpital plusieurs biens situés à Bugnicourt et Douai ; le dernier est du 4 février 1623.

CARTON N° 3.

HOPITAL DU PETIT ST.-JACQUES.

RELIQUES DE ST.-LOUP.

215.—1557, 13 FÉVRIER.—Lettres constatant la translation des reliques de St.-Loup en la chapelle de l'Hôpital St.-Jacques à Douai.

Suit la copie :

« A tous ceulx quy ces présentes lettres voiront, Doyen » et chapitre, le Pruvost absent de l'église collégialle de » St.-Pierre en Douay, Salut scavoir faisons que en l'an mil » cincq cens cincquante sept, le troiziesme jour du moys » de febvrier datte de ces présentes, est personnellement » comparut en notre lieu capitulaire, en sa personne, » honneste personne Jacques Hannegraue natifz de ceste » ville de Douay eagié quarante trois ans ou environ, le- » quel après serment par luy faict sollempnellement sur » sa foy et ce qu'il tient de Dieu, nous a dict, attesté » et pour vérité affirmé que audict an, le camp du Roy » Monsr. estant assis devant la ville de St.-Quentin en » Vermandois, il y estoit en personne avecqs aultres » sauldars et qu'il se trouvoit au camp et costé des Alle- » mans près de l'abbeye diste St.-Quentin, lesquelz » Allemans pilloient l'église dud. abbeye, rouans et cas- » sans plusieurs relicquaires pour avoir l'argent des

» casses entié lesquelles relicquaires cassoient et bri-
» soient la fiertre et casse où estoient situés les ossé-
» mentz et le vray corps de Mons[r]. St.-Leu reposant en
» lad. Eglise dud. abbeye de caissant lesd. Allemans les
» ossementz de lad. fiertre sur l'aultel où avoit tousjours
» reposé lad. fiertre entre lesquelz ossementz que aultres
» prendoient, le déposant print le chief desd. ossementz
» ayant cognoissance par aulcuns du pais, leurs prisô-
» niers que iceulx ossementz estoient les ossementz du
» corps de Mons[r]. St.-Leu, par quoy il print le chief
» pour le plus auctenticque et vénérable, et le envoya
» en ceste ville de Douay par ung nômé Charles Coppin,
» luy commandant de le dôner et délivrer aux confrères
» de St.-Jacques de ceste ville de Douay pour en faire
» offertoir et oblation à la chapelle de l'Hospital desd.
» confrères adfin de le illecq servire et reverender côme
» est de coustume louable par fidelles chrestiens de ser-
» vir les sainctz pour estre nos advocatz devant nre créa-
» teur et redempteur Jésus. Lequel Charles Coppin aussi
» en sa propre personne devant nous comparant avecq
» ledicq deposant nous a aussi dict, attesté et pour vé-
» rité affirmé par son serment et côme dessus, avoir esté
» présent....... au camp ou ce dessus déclaré a esté faict
» et luy avoir esté delivré par led. Jacques Hannegraue
» deposant led. chief de St.-Leu, lequel il a apporté
» dud. lieu en ceste ville et délivré au Prince desd. con-
» frères nômé Édouard le Sellier, lors Prince régnant
» et aux aultres confrères, lequel chief en grande sollê-
» nité et avec revération et assistence des curé, chap.[aux]

» et clercq processionallement de l'église parochialle de » St.-Jacques aud. Douay, ils ont transporté posiés et » fectués en ladicte chapelle dudict Hospital, affirmant » oultre par lesd. depposans comparans...... que c'est » le meismes qu'ilz ont print sur ledict aultel et apporté » en ceste dicte ville et qu'il scevent de vray que c'est » le chief de St.-Leu par diligence de en avoir enquesté » depuis le avoir emporté et par avoir en parlé à gens » du pais allenviron conversant journellement audict » lieu dont et desquelles choses de la part desd. princes » et confrères, adfin de éviter tous abus et scrupulles » quy porraient........ nous a esté requis liêr soubz scel » aux causses de la depposition desd. comparants, attes- » tans et depposans pour leur valloir contre tous contre- » disans et haynneurs de la foy catholique. De laquelle » requeste et supplication nous enclins de piété et favori- « sans à la dévotion du peuple, aussy à l'augmentation du » service divin, leurs avons octroyé et accordé ces présen- » tes faictes et dônées en nre d. lieu capitulaire, lesquelles » avons faict sceller du scel aux causses de n.re d. chaire » et signer du seing manuel de nre secrétaire, pour plus » grande approbation de vérité. An ce jour que dessus. »

Au bas de la pièce à gauche, on lit *par chapte* et à droite la signature : *Bourgies*, avec un paraphe très-compliqué. Cette signature est suivie des mots : *pter notr.*

Sur le dos de l'acte on lit : *Letre de le chief Saint-Leu*, et plus bas : *Lettres de la translation du chef de Mons....,. St.-Loup.*

Original en parchemin. Le scel en a disparu.

216.—1563, 22 avril (après Pâques).—Lettres, en latin, de François Richardot, Évêque d'Arras, qui constatent la consécration et bénédiction de la chapelle de l'Hôpital St.-Jacques de Douai et qui accordent des indulgences à ceux qui visiteront dévotement lad. chappelle ou qui lui feront des dons.

216 *bis*.—1631, 18 juin.—Lettres, en latin, de Paul Boudot, Évêque d'Arras, qui énoncent que dans une visite faite par ce Prélat à la chapelle de l'Hôpital St.-Jacques à Douai, on lui a représenté la tête encore entière de St.-Loup, archevêque.

Suit la copie :

Paulus Boudot Dei et apostolicæ sedis gratia episcopus atrebatensis universis præsentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus quod nos diæ datæ presentium visitantes capellam hospitalis sancti jacobi oppidi duacensis nostri diocœsis, caput quoddam integrum reliquiarum sancti Lupi archiepiscopi. Quod ab immemoriali tempore pro tali habitum atque in eadem capella populi venerationi (ut ex instructo præsentibus infixo et diligenti inquisitione ad hibita comperrimus) expositum fuit ex antiquâ cæpsa lignea in aliam novam argenteam et decentem a nobis prius benedictam venerantes, præsente magna populi multitudine, ad hibitis solemnitatibus requisitis ad instantiam confratrum confraternitatis dicti sancti transtulimus et inclusimus atque ad augendam Christi fidelium devotionem omnibus reliquias hujus modi venerantibus ac coram iis ter orationem dominicam et toties salutationem angelicam devote recitantes die festivitatis actota octava ejusdem sancti

quadraginta dies, aliis autem quibus cunque diebus vigenti dies deverâ indulgentiâ informâ consueta misericorditer in Domino concessimus pro ut tenore præsentiun concedimus, harum testimonio litterarum sigilli nostri sub impressione munitarum Datum Duaci die decimâ octavâ junii (18 juin) *anno domini millesimo, sex centisimo trigesimo primo* (1631). Infra scriptum erat et subsignatum, *de mandato reverendissimi Domini Joann Monnier* cum quoddam parapho *impressum que erat et infixum sigillum ejusdem Domini episcopi atrebatensis.*

Hæc præsens copia collationnata cunsuo originali de verbo ad verbum pernotarios apostolicos Duaci insidentes reperta est concordare.

Hæc vigesimâ die junii anni millesimi sexcentesimi trigesimi primi. (20 juin 1631.)

Signé, Lepippre, not. Hossart, not.

Au dos est écrit : *La copie des reliques du chef St.-Loup. L'original est renfermé en la châsse du susdit Saint.*

Dans la quatrième partie de cet inventaire (n°. 17 *bis*) se trouve analysée une copie signifiée aux administrateurs de l'Hôpital-Général, d'un arrêt rendu par la Cour du Parlement, le 8 mars 1755, lequel a ordonné la remise aux marguilliers de la paroisse St.-Jacques de tout ce qui pouvait appartenir au buste de St.-Loup et de tout ce qui restait de relique.

Plus tard, par la suppression de l'église St.-Jacques, les reliques de St.-Loup furent transférées en celle de St.-Pierre, où une chapelle en l'honneur de ce Saint se trouve aujourd'hui érigée.

PIÈCES DIVERSES.

217.—1625, 20 SEPTEMBRE.—Copie d'une épitaphe gravée sur cuivre, placée dans la chapelle de l'Hôpital-Général,

qui indique les dispositions testamentaires, faites en faveur de l'Hôpital du Petit St.-Jacques, par le nommé Jean Deleporte et Catherine Rapareillé sa femme.

En tête de cette épitaphe est gravé un Christ, à la droite duquel on voit le portrait de Jean Deleporte ; à genoux et derrière, celui de St.-Jean-Baptiste; à la gauche, le portrait de Catherine Rapareillé, aussi à genoux, et derrière l'effigie de Ste.-Catherine.

Le reste de l'épitaphe est ainsi conçu :

« Passant voy cest airain qu'en mémoire t'apporte
» Les legats d'un bourgeois nommé Jean Deleporte
» Et de sa femme aussi, Catherine ayant nom,
» Dite Rapareillé pour paternel surnom.
» Lesquelz d'un cœur devot aymant la confrairie
» De Saint Jacques le grand, en ce lieu establi,
» Dont anchien Prince estoit ilz y vindrent donner
» Leurs biens par charité, voyant leurs jours finer.
» Commenchant par le don d'une rente héritière
» Vingt cinq florins par an dont la maison entiere
» Sera entretenue à perpetuité
» Puis en eslargissant leur libéralité
» Aux pauvres pelerins cherchans leur nourriture,
» Du chemin retournans, qu'en peine griefve et dure
» A sainct Jacques ont faict dans Sore en Compostel
» Vray pays de Galice, et prouvent estre tel
» Douze florins dix soulz en annuelle rente
» Ils ont voullu donner d'une main providente,
» Pour chascun d'eux avoir *de bon fromage* un quart
» *Une pinte de bière et un pain de pattart* :

» Aux charges quilz dirons, devots et charitables
» Cinq pater, cincq ave, pour ces ames louables.
» Mesmes deux grands obitz, ont venu ordonner
» Ou vingt quattre pains blanc se viendront lors donner
» A tous Princes anchiens, qu'escouterons la messe
» Priant qu'ilz ayent au ciel éternelle liesse.
» L'un desquelz se dira au vingt neufviesme jour
» Du huistiesme des mois, et l'autre prend son tour
» Le vingt cincquiesme jour du froid mois de novembre
» Et affin de tant plus perpetuel tous rendre,
» Si de ces rentes l'une on venoit rembourser,
» Il la fault restablir sans laisser reposer.
» Puis, si le *chef saint Loup* quelque jour on enchasse,
» En argent richement sur les biens qu'on amasse,
» Deux cens florins aussi on donné largement.
» Encor pour un calice avoir l'avanchement,
» Ont faict don d'un *gobeau*, et puis d'une *escuelle*
» De dix onces d'argent, voulant qu'en forme belle
» On face sur le pied leurs patrons engraver :
» A la gloire de Dieu venant tout referer.
» Tant que Jean Deleporte est navré à l'extresme
» De la fiere Atropos en septembre au vingtiesme
» Mille six cens vingt cinq an de notre salut
» Finant ses jours pour voir des chrestiens le vray but.
» Puis au mesme an aussi par ceste mesme voye
» Catherine mourut cherchant du ciel la joye
» En octobre au dixiesme, or priez donc lecteur
» Qu'ilz ayant près de Dieu un éternel bonheur. »

Ceste table de cuivre fut achevée en julliet 1627. Estant Prince Martin de Benicourt.

218.—1567, 20 AVRIL.—Quittance délivrée à M. de St. Jean par AnneJenne Dinglinghem, prieure de Messines.

219.—1699, 3 JUILLET.—Lettres patentes du Roi Louis XIV, ordonnant la réunion des fondations ou hôpitaux *Notre-Dame de Lorette*, *Maladrerie de la ville de Douai*, *Maladrerie de Sin-lez-Douai* et *Maladrerie du Petit St.-Jacques*, pour créer un *Hôtel-Dieu*, pour la subsistance des pauvres, qui seront reçus, nourris et secourus dans l'Hôpital à établir à l'endroit où est maintenant l'Hôpital appelé Notre-Dame de Lorette.

Copie délivrée par le maire de la ville de Douai.

220.—1701, 4 MARS.—Copie de ce qui se trouve gravé sur une épitaphe en marbre blanc, placée dans la chapelle de l'Hôpital-Général, par laquelle on voit que M. François de St.-Jean, à son décès échevin de cette ville, a institué les pauvres de l'Hôpital du Petit St.-Jacques ses héritiers universels, et qu'en exécution de sa dernière volonté ses exécuteurs testamentaires ont fait rebâtir l'Hôpital, acheté deux maisons pour son agrandissement, fait faire de nouveaux ornemens d'autel et la remontrance du très Saint Sacrement.

221.—1701, 17 FÉVRIER.—Testament de mond. François de St.-Jean.

Copie certifiée.

222.—1710, 20 AOUT.—Requête présentée par Michel-Laurent Desmoulin, Philippe-Joachim Ogier, Jerôme-Gaspard Desurques Sr. de la Brayelle et Thomas Petit,

licencié en médecine, tous anciens échevins et administrateurs de la Maladrerie Notre-Dame de Lorette et Hôpital du Petit St.-Jacques en cette ville de Douai, rue de Jean-de-Gouy, à MM. du magistrat, à effet d'obtenir l'autorisation d'emprunter une somme de 3000 florins, parce que « *ne pouvant plus fournir à la nourriture et à l'entretient des pauvres dud. Hospital quy sont au nombre de 40 tant homme que femme sans compter les domestiques, a cause des malheurs de la guerre qui ne sont que trop cognues de tout le monde, comme aussi pour fournir aux réparations des batimens quy ont assez endommagez pendant le siège de cette ville.*

Cette somme a été prêtée par Marie-Anne et Jaqueline-Brigitte Lansel et Jacques-Martin Lansel, frère et sœurs demeurans à Douai.

223.—1701, 13 AOUT.—Acte de deshéritance de six coupes de terre à Flers, passé pardevant les bailly et hommes de fief du chapitre de la métropolitaine de Cambrai.

224.—1701, 31 OCTOBRE.—Bail de 99 ans, accordé à Jean-Martin Pinte, pour cinq coupes de terre hors la porte Notre-Dame.

Ce bail n'a pas été continué, attendu que les bâtimens qui se trouvaient érigés sur la pièce de terre arrentée ont été démolis lors du siége de la ville en 1710; la terre a été ensuite affermée par bail de 9 ans. Voir le compte de 1716 à 1717.

225.—1701, 2 DÉCEMBRE.—Acte de deshéritance de quatre rasières de terre sur Férin.

226.—1702, 6 AVRIL.—Acte contenant transaction avec Dame Marie-Scholastique Salmon, veuve Desgrosiliez,

demeurant à Choque en Artois, au sujet de ses droits dans plusieurs pièces de terre provenant de M. François de St.-Jean.

227.—1704, 14 MAI.—Transaction avec M. Bourget, directeur et receveur-général des droits d'amortissement, relativement aux droits dus pour la donation de M. François de St.-Jean.

228.—1705, 19 JUIN.—Déclaration des terres de la Bonne Maison de la Maladrerie de Douai, situées tant sur l'échevinage de Douai que sur Sin-le-Noble, Waziers et Lambres, comprenant en tout deux cent trente-neuf rasières une coupe.

229.—1712, 24 NOVEMBRE.—Estimation de quarante-six rasières deux coupes trois quarreaux de terre pris pour être incorporés dans les nouvelles fortifications.

230.—1706, 20 JUILLET.—et 1729, 11 AOUT.—Baux accordés à la veuve Choquet, pour toute la grande ferme, maison, manoir, grange, étables, coulombier, etc., situés dans la grande rue du Canteleux, avec le nombre de deux cent trente rasières trois coupes deux quarreaux de terre sur Douai, Sin, Waziers et Lambres.

231.—1726, 14 NOVEMBRE.—Jugement par défaut du grand bailly de la gouvernance d'Arras, qui condamne Jean Quarré, laboureur à Ecourt-St.-Quentin, à payer à l'Hôpital du Petit St.-Jacques, 48 florins pour deux années de rendage échues.

232.—1778, 16 JANVIER.—Bail de 99 ans accordé à Augustin Crombez, pour sept quarreaux de terre sur Sin.

Ce bail n'a pas été continué. Voir le compte de 1790.

233.—Plusieurs rapports et dénombremens donnés à MM. les curé, marguilliers de l'église Ste-Croix de la ville d'Arras, et à MM. les abbé et religieux de Marchiennes.

234.—Plusieurs récépissés ou dénombremens de pièces de terre, appartenant à cet Hôpital.

235.—Procès-verbaux de mesurage de pièces de terre, provenant de cet Hôpital.

Une pièce sur Dechy figure aux plans nouveaux sous le n°. 69, et trois autres sur Brebières, sous les n°s. 618, 621 et 623.

236.—1757, 5 MARS.—Plans et mesurage faits par Sanche, arpenteur à Neuvireuil, pour neuf rasières une coupe un quarreau de terre sis entre la porte Notre-Dame et la porte Morel, qui figurent aux plans nouveaux sous les n°s. 157, 158, 160, 161 et 162.

237.—1757, 3 NOVEMBRE.—Plans et mesurage faits par le même, pour une pièce de neuf coupes de terre, sise à Sin-le-Noble, qui figure aux plans nouveaux sous les n°s. 209 et 211.

238.—Trente-huit titres en parchemin, tous relatifs à des rentes ou arrentemens, le 1er. du 4 décembre 1475, le dernier du 2 mars 1745.

238 *bis*.—Lettres patentes données à Versailles au mois de

juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans les trois cartons se trouvent inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives, comme se rapportant aux anciennes *Bonnes Maisons des Malades, Notre-Dame de Lorette* et *du Petit St.-Jacques*, les objets ci-après.

239.—1324, FÉVRIER.—Cartulaire des rentes dues à la Bonne Maison des Malades, ayant pour titre : *Che sont les rentes des Malades lesqueles Jehans de Deuwiel maists de le Maison des Malades fist escrire en che bief en lan mil* CCC XX IIII *ou mois de feuerier.*

En parchemin, format in-8°., contenant 66 feuillets, très-bien écrit et très-bien conservé.

240.—Autre cartulaire de 1352, ayant pour titre : *Chest li papiers colletaires fais et renouveles au Noel lan* M^c III L IJ *par laudirt de denineul et grand du temple mailtres des mallades.*

En parchemin, même format, bien écrit et bien conservé, contenant 45 feuillets.

241.—Cartulaires, pour des rentes, réunis en un seul volume, au nombre desquels il s'en trouve quatre de la Bonne Maison des Malades portant date de 1435, 1533,

1542 et 1582; deux de l'Hôpital des Chartriers de 1560 et 1586.

242.—Plusieurs cartulaires et extraits de comptes de la Bonne Maison des Malades.

243.—Registre aux délibérations et assemblées de MM. les administrateurs de l'Hospital établi au Petit Saint-Jacques, rue Jean-de-Gouy à Douai, commençant le 31 décembre 1700 et finissant le 23 mai 1752.

A la page 2, séance du 16 avril 1701, on voit une convention faite avec *Franchois Tainier et Ambroise Homart maistres chirurgiens à Douai*, *de panser les hospitaliers et hospitalières, de livrer tous les médicamens nécessaires et de plus de les raser tous les quinze jours, y compris les maistres et valets*, *moyennant* 10 *florins par an*.

A la page 8, v°. séance du 12 mai 1708, le fait suivant est constaté : « Il a esté résolu de mettre en employ; » soit en acquisition de fonds, ou création de rentes au » profit de cet Hôpital, l'argent qui a esté trouvé lors- » qu'on a basti ledit Hôpital le dernier jour de mars » 1703, ledit argent plus particulièrement repris dans » l'inventaire fait ledit jour pardevant MM. du magistrat. »

En marge de cette délibération se trouve cette mention : « Nota que toutes les espèces d'or et d'argent trou- » vées led. jour 31 mars 1703, dans une cheminée de » l'ancien bâtiment de cet Hôpital, ont été évaluées toutes » ensemble à la somme de 3570 florins, sur laquelle le » le Receveur a compté à M. Doué, trésorier de cette » ville, celle de 2400 florins toute en Alberts d'or, du-

» cats d'or, écus d'or, et Philipes d'Halles d'argent,
» suivant l'ordonnance de MM. du magistrat du 22 may
» 1709, et le reste de la susdite somme a esté employé
» aux besoins dud. Hôpital. »

Page 9, délibération du 30 mars 1709, qui accorde aux fermiers des réductions en raison des dégâts occasionnés par les troupes.

Page 50, v°. délibération du 10 août 1724, qui constate qu'un incendie a presque réduit en cendres la plus grande partie des écuries et bergeries de la grande ferme des Malades, rue du Canteleux, occupée par Ignace Chocquet, maître des postes et fermier, et Marie-Joseph Dumont sa femme.

Page 88, dans l'assemblée du 12 octobre 1749, il a été résolu de soutenir la cause intentée par les prévôt, doyen et chanoines et chapitre de St.-Pierre en Douai, à effet d'obtenir l'autorisation de faire démolir la chapelle de Notre-Dame de Lorette rue au Cerf, pour les matériaux être vendus et les deniers en provenant être employés au rétablissement de l'église collégiale de St.-Pierre; « opposer que la raison est que cette chapelle ap-
» partient à l'Hôpital érigé aud. Douai sous le nom de
» l'Hôpital du Petit St.-Jacques, en vertu des arrêts du
» conseil d'état du roi du 3 juillet et août 1669 et du 7 no-
» vembre 1733, enregistrés au Parlement de Flandres,
» par lesquels le Souverain a désuni de Notre-Dame du
» Mont-Carmel et St.-Lazare les Maladreries et les Pro-
» series qui ont été jointes et incorporé par lesd. édits et
» arrêts et icelles réunies aux hopitaux desquels elles ont

» été désuni spécialement lad. chapelle de Notre-Dame
» de Lorette, laquelle appartient aud. Hôtel-Dieu et
» Hôpital. »

Dans ce registre l'on voit que le chiffre de la population de l'Hôpital ne pouvait jamais s'élever à plus de quarante individus, non compris les servans : vingt hommes et vingt femmes ; que toute personne qui y était admise devait fournir trois chemises, deux paires de drap, un lit et couverte, et se conformer au réglement de la maison, et que toute personne étrangère à la ville qui ne justifiait pas d'une résidence de trente années sans interruption ne pouvait y entrer.

Ont été administrateurs ou rewards de cet Hôpital du 31 octobre 1709 au mois de mai 1752.

MM. M. L. Desmolin.
C. Mustelier.
G. Desurques Sr. de la Brayelle.
P. J. Ogier.
Bacquet.
Monvoisin.
Coll. de Femy.
Deslancez.
Remy de Campeau.
Pouvreux.

MM. J. P. Lesellier.
M. L. Douei.
F. Petit.
P. P. Desmaret.
Caulier.
Becquet.
Desgroseiller.
P. Montreuil.
Thery de Gricourt.

244.—Neuf paquets volumineux de pièces relatives à un procès soutenu par les administrateurs de l'Hôpital du Petit St.-Jacques, contre les Montreuil qui prétendaient succéder à des biens provenant de M. François de St.-Jean, lequel avait institué les pauvres de cet Hôpital, ses héritiers universels, suivant son testament, déjà rappelé, du 17 février 1701.

Ce procès a duré plusieurs années ; il fut d'abord jugé par les gens tenant le conseil d'Artois suivant sentence, jointe aux pièces, du 27 juillet 1724, en parche-

min, contenant 47 rôles; puis définitivement par la Cour du Parlement de Paris, suivant arrêt du 20 août 1735, expédié sur parchemin et contenant 324 rôles; il s'y trouve joint un compte de liquidation fait et clos entre les parties le 26 janvier 1741.

Ce procès a été extrêmement préjudiciable à cet Hôpital, qui a échoué sur les points capitaux, et qui a été tenu à des restitutions considérables de fruits; les administrateurs attachaient tant d'importance à un heureux résultat que l'un d'eux fut délégué quatre ou cinq fois pour aller à Paris, afin d'éclairer et de hâter les débats.

245.—Comptes de recettes et dépenses de la Bonne Maison des Malades de Douai, rendus par les receveurs depuis 1559 jusqu'à 1674.

Ces comptes classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 16 volumes.

246.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital Notre-Dame de Lorette, rendus par les receveurs depuis 1615 jusqu'à 1717.

Ces comptes classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 6 volumes.

247.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital du Petit St.-Jacques, rendus par les receveurs depuis 1696 jusqu'à 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général.

Ces comptes classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 9 volumes.

ENFANS TROUVÉS.



HOPITAL

DES ENFANS TROUVÉS.

Dans trois cartons portant cette indication : **Fondation des Enfans Trouvés**, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N° 1.

PIÈCES DIVERSES.

248.—1280, SEPTEMBRE.—Acte, en langue romane, passé devant les eschevins de Brebières, contenant donation par *Margos Passolrile a tousjours iretablement pour Dieu et en aumosne a le maison de Saint-Jehan de Douay, qui est devant le moustier Saint-Piere, une rasière de terre pau plus pau moins les* IIIj. *Cort. et le moilon que ele auoit qui siet ou tieroir de Brebieres.*

Copie en papier, non signée ni scellée.

248 *bis*.—Extrait d'un compte de l'Hôpital St.-Jean des Trouvés de 1331 à 1332.

Ecrit par M. Guilmot-Martin, ancien bibliothécaire de la ville de Douai.

249.—1339. Compte des revenus et charges de l'Hôpital des Trouvés pour l'année commencée le 27 avril 1339 et finie à pareille époque 1340.

Sur une longue feuille en parchemin.

250.—Huit titres en parchemin du 14e. siècle, tous en langue romane; parmi lesquels se trouve le testament de maître Robert de Grenay, curé de Wavrechin et chapelain de l'église collégiale de St.-Pierre, à Douai, en date du 15 octobre 1360, par lequel il fait don à l'Hôpital des Trouvés devant St.-Pierre, de tous ses héritages acquis de ses deniers.

La copie de ce testament est d'une très-belle écriture; elle a été délivrée par les échevins de la ville de Douai, le 10 juin 1371; elle est signée, et le cachet de la ville qui y est suspendu est dans un état parfait de conservation.

251.—1404, 22 JUIN.—Lettres contenant commission de receveur, ministre gouverneur et procureur des Bonnes Maisons des Enfans Trouvés et des femmes gisantes, accordée à Jehan Delassise par les eschevins de la ville de Douai.

252.—Vingt-deux titres en parchemin, du 15e. siècle, en langue romane; le premier en date du 19 janvier 1404, le dernier du 6 février 1497; la plupart relatifs à des rentes anciennes dues à cet Hôpital.

253.—1516, AVRIL, (après Pâques). — **Lettres patentes données en la ville de Bruxelles par Charles-Quint, Roi de Castille, Archiduc d'Autriche, etc., contenant amortissement de diverses rentes acquises pour l'Hôpital des Enfans Trouvés.**

Original en parchemin, signé de par le Roi, visé et enregistré en la chambre des comptes à Lille. Un cachet, en cire verte, recouvert en parchemin, y est suspendu ; mais il est entièrement brisé.

254.—1516, 11 AVRIL.—Quittance donnée par Guillaume Leblancq, commis de la part du Roi à la recette des deniers, finances et taxes au profit de sa majesté, à cause des acquêts faits par gens d'église aux Hôpitaux et Bonnes Maisons.

Original en parchemin, signé et revêtu d'un cachet en cire rouge.

255.—1547, 13 JUIN.—Fondation d'une messe Eaubenille en la chapelle de la Magdeleine, située au cimetière de l'église paroissiale de St.-Pierre, avec le double de la dédicace d'icelle et un obit solemnel le lendemain, par Catherine Delemerre, veuve de noble homme Nicolas Delamotte.

256.—1547, 16 DÉCEMBRE.—Lettre de donation par demoiselle Catherine Delemerre, veuve de noble homme Nicolas Delamotte, de trois cents Carolus d'or au profit de cette fondation, à charge d'une messe dans la chapelle de la Magdeleine, le dimanche gras, et d'un obit à perpétuité, avec distribution de sept miches aux rewards, procureur et recevcur et autres officiers de l'Hôpital des

Trouvés, de la valeur de vingt-quatre patards chaque miche.

Original en parchemin, signé Delebarre et revêtu du cachet de la ville, bien conservé, avec le millésime 1524.

257.—1566, 14 DÉCEMBRE.—Extrait abrégé de la lettre, en latin, de Bauduin, abbé du couvent de St.-Vincent, chanoine régulier de l'ordre de St.-Augustin, concernant la dîme de Flers.

Cet extrait, sur papier, est certifié par Luc Cramet, Prieur, curé de Flers et Auby.

258.—Inventaires de 1583 et 1595 des meubles existant dans l'Hôpital des Trouvés.

259.—1606, 22 AOUT.— Testament de Messire Antoine De Mundre, chevalier, seigneur de St.-Laurent, contenant des dispositions en faveur de l'Hôpital des Trouvés.

Copie collationnée; signée : Dapvril.

CARTON N° 2.

260.—1618, 24 DÉCEMBRE.—Sentence rendue par les président et gens du conseil des archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne, au profit de l'Hôpital des Enfans Trouvés de Douai, contre Antoine Desain, pour une rente due à cet Hôpital.

Original en parchemin, signé : Blancquart. Le cachet, en cire rouge, qui y est suspendu, est en assez mauvais état.

261.—1648, 17 AVRIL.—Testament de Catherine Tronné, contenant donation d'une maison sise à Douai, rue St.-Thomas.

Copie, en papier, certifiée et signée : Dapvril.

262.—1663, 25 septembre.—Inventaire des titres de l'Hôpital des Enfans Trouvés, fait par les auditeurs royaux de la Ruielle et Collinier, à la requête des rewards.

263.—Modèle de l'état envoyé à sa Majesté en conformité de la lettre de M. le contrôleur général du 21 août 1723, contenant tous les renseignemens qu'il était possible aux administrateurs de donner sur l'Hôpital des Enfans Trouvés.

Dans une colonne du tableau on lit ce qui suit :

« L'Hôpital des Enfans Trouvés est une Bonne Maison » instituée par Messieurs du magistrat pour y mettre » les enffans males et femelles qui se trouvent exposez » dans leur district et juridiction ; ils sont nourrie, en- » tretenu, enseignée leur croiance a lire, écrire et a » travaillier et ils n'en sortent que quand ils sont en etat » de gaigner leur vie et lorsqu'ils sont imbecile ou qu'ils » ont d'autres accidens qui les empesche de gaigner » leur vie ils restent toutte leur vie en lad. bonne Mai- » son. » Dans une autre colonne de ce tableau il est dit que cet Hôpital est aussi *ancienne* que la ville de Douai.

264.—Sept procès-verbaux constatant l'exposition d'enfans que l'on déposait, le plus souvent, à la porte des églises. Ils sont en date des 2 décembre 1659, 1er octobre 1658, 29 juillet 1725, 28 janvier 1728, 17 mars 1731, 11 février 1737 et 11 août 1741.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

265.—1430, 24 aout.—Lettres données par le lieutenant

de Quiéry et hommes cottiers dud. lieu faisant mention de la propriété de cinq rasières de terre sises sur le terroir de Quiéry.

266.—1489, 11 JUIN.—1499, 20 FÉVRIER.—et 1499, 8 OCTOBRE.—Lettres relatives à plusieurs pièces de terre sises sur le terroir de Dechy.

267.—1544, 17 NOVEMBRE.—Lettres d'acquisition de onze coupes de terre sur le terroir de Recourt.

268.—1516, 28 JANVIER —Lettres d'achat de cinq rasières de terre sur Bugnicourt.

269.—1609, 1er AOUT.—Attestation constatant que l'Hôpital des Enfans Trouvés est propriétaire de dix coupes et dix-huit verges de terre sur Hennin-Liétard.

270.—1757, 25 NOVEMBRE.—Plan de plusieurs pièces de terre provenant de cet Hôpital. Une pièce sur Aniches figure aux plans nouveaux sous le nº 300, et trois autres sur Dechy sous les nºs 71, 78 et 87.

271.—1757, 30 NOVEMBRE.—Plan et mesurage de quatorze rasières trois coupes de terre, en huit pièces, sur le terroir de Sin-le-Noble, qui figurent aux plans nouveaux sous les nºs 165, 174, 180, 191, 193, 194 et 198.

272.—1757, 21 OCTOBRE.—Plan et mesurage de deux rasières trois coupes de terre sur Recourt, qui figurent aux plans nouveaux sous les nºs 768 et 770.

273.—1757, 15 SEPTEMBRE.—Idem.—de quatorze ra-

sières deux coupes trois quarreaux, sur les terroirs de Lambres et Cuincy, qui figurent aux plans nouveaux sous les nos 357, 373, 374, 428 et 437.

274.—1756, 18 NOVEMBRE.—Idem.—de huit rasières deux coupes de terre, en huit pièces, sur le terroir de Férin, qui figurent aux plans nouveaux sous les nos 236, 247, 248, 250, 260 et 266.

275.—1756, 13 NOVEMBRE.—Idem.—de cinq rasières de terre, sur le terroir de Quiéry-Lamotte, qui figurent aux plans nouveaux sous le no 678.

276.—1729, 21 SEPTEMBRE.—Déclaration donnée par le greffier de la commune de Férin pour les terres y situées.

277.—Plusieurs procès-verbaux de mesurage et bornage de pièces de terre sur Sin-le-Noble.

278.—Plusieurs rapports et dénombremens de pièces de terre.

279.—Déclaration, rapports et dénombremens de pièces de terre provenant de cet Hôpital.

CARTON No 3.

280.—Trente-deux titres, classés par ordre de date, tous en parchemin, contenant des reconnaissances de rentes, arrentement, donations, etc.—Le premier du 24 janvier 1502, le dernier du 7 février 1720.

280 *bis*.—Lettres patentes données par le Roi au mois de

juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exémplaire imprimé.

Tous les titres classés dans les trois cartons se trouvent inventoriés; mais il existe encore dans la salle des archives, comme se rapportant à l'Hôpital des Enfans Trouvés, les objets ci-après décrits.

281.—Registre aux délibérations et assemblées de MM. les rewards ou administrateurs de l'Hôpital des Enfans Trouvés, commençant le 3 décembre 1660, finissant le 8 mai 1752.

Toutes les délibérations sont relatives à des renouvellemens de baux, au service intérieur de la maison; l'on voit qu'à l'assemblée du 21 juillet 1743 les administrateurs se sont trouvés dans l'obligation, à cause de la grande misère des années 1740 et 1741 qui avait augmenté considérablement les charges de la maison, de renvoyer ceux des enfans qui avaient père ou mère connus; le nombre s'est élevé à 17.

Ont été rewards de 1660 à 1752.

MM. J. Lemaire.
Maurand Cardon.
Dominique Dervillers.
C. Mustelier.
J. P. Lesellier.
N. Lancry.

MM. M. L. Desmolin.
Becquet.
De Mean.
De Mullet.
Couvreur.
Nicolas Nesurpalis.

281 *bis*.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital des Enfans Trouvés, rendus par les receveurs depuis 1441

jusqu'en 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Ces comptes, classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 23 volumes.

282.—Registre commencé en l'année 1663, contenant la désignation des lieux où les enfans étaient trouvés abandonnés.



ORPHELINS.



HOPITAL

DES ORPHELINS.

Dans deux cartons portant cette indication : Fondation des Orphelins, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N.° 1.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

283.—1468, 14 MAI.—Reconnaissance par noble homme Jean Dellehem, chevalier, Sr. de Meuricourt, d'une vente faite par demoiselle Melet de Marœul, sa mère, à Ricard Pinchon, d'un fief de dix-neuf rasières de terre, en plusieurs pièces, sur Brebières, au prix de dix-huit florins, monnaie d'Artois, chaque rasière.

284.—1469, 17 FÉVRIER.—Contrat de vente par Robert

8

Dubois, au profit du même, au prix de quatre-vingts florins, monnaie d'Artois, la mencaudée, d'un fief contenant cinq mencaudées de terre, en deux pièces, sur Brebières.

285.—1617, 5 JUILLET.—Contrat par lequel les exécuteurs testamentaires de feu Philippotte Henne, veuve de Jean Havart, pour acquitter le legs de 800 florins fait par ladite Henne à l'Hôpital des Orphelins, cèdent quatre rasières de terre, sur Brebières.

286.—1617, 6 NOVEMBRE.—Lettres de déshéritance et adhéritance pour lesdites quatre rasières.

287.—Déclaration, sans date, des terres situées à Brebières, acquises par la bonne maison des Orphelins.

288.—1581, 18 AOUT.—Testament de Quentin Godin, par lequel il laisse à Jeanne Devienne, sa femme, tout un lieu, maison et jardin et demi-bonnier de terre à Bouvignies, et généralement tous ses autres biens quelconques.

289.—1583, 10 MAI.—Vente par Pierre Dubruille et Jean Ducastillon d'un demi-bonnier de terre, à Bouvignies, au profit de Me. Robert de Monchy, chantre et chanoine de l'église collégiale de St.-Amé, pour 120 livres parisis.

290.—1583, 26 MAI.—Contrat par lequel Aubert de Bachy vend à Jean Descamps le droit de viage qu'il a sur plusieurs pièces de terre, à Bouvignies.

291.—1685, 15 mai.—Vente par Engrandt, audit Monchy, d'une maison, sise à Bouvignies, pour 25 florins carolus.

292.—1585, 23 mai.—Sentence de la gouvernance de Douai, par laquelle la bonne maison et Hôpital des Enfans Orphelins est maintenue dans la jouissance et propriété d'un quartier de terre sur Bouvignies.

293.—1586, 19 juin.—Vente par décret de trois parties de terre, sur Bouvignies, au profit de l'Hôpital, pour 601 florins carolus.

294.—1589, 26 juin.—Donation entrevifs, au profit de cet Hôpital, par maître Robert Demonchy, prêtre, chantre et chanoine de l'église collégiale de St.-Amé, de dix rasières de terre sur Bouvignies.

295.—1689, 30 avril.—Saisies foncières et seigneuriales sur un demi-bonnier de terre, à Bouvignies, tant pour arrérages de rentes foncières que pour avoir homme vivant et mourant.

296.—1698, 24 mars.—Quittance des impositions pour dix-huit cens de terre sur Bouvignies.

297.—Déclaration, sans date, de plusieurs parties de terre sur Bouvignies.

298.—1688, 14 juin.—Partage par lequel il échoit à cet Hôpital six rasières deux coupes de terre, en cinq pièces, sur le terroir de Récourt.

Copie collationnée.

299.—Renseignement, sans date, sur les six rasières deux coupes de terre sur Récourt.

300.—1745, 22 JUILLET.—Affiche annonçant la mise en location desdites six rasières deux coupes sur Récourt.

301.—1745, 5 MAI.—Dénombrement desdites six rasières deux coupes de terre sur Récourt.

302.—1689, 14 JUIN.—Fragment par lequel il conste qu'il appartient à cet Hôpital deux rasières deux coupes et une mencaudée de terre sur Izel-lez-Equerchin.

303.—1702, 18 FÉVRIER.—Dénombrement pour deux coupes deux quarreaux de terre sur Izel-lez-Equerchin.

304.—1739, 14 DÉCEMBRE.—Autre dénombrement pour une mencaudée et six boitelées de terre sur Izel-lez-Equerchin.

305.—Mémoire, notes, renseignemens et abouts relatifs aux terres d'Izel-lez-Equerchin.

306.—1756, 23 et 30 JANVIER.—Plans et procès-verbal de mesurage, faits par Sanche, arpenteur, à Neuviroeuil, pour vingt-trois rasières une coupe deux quarreaux de terre sur Izel-lez-Equerchin, trois rasières trois quarreaux sur Auby, et sept coupes sur Forest, qui figurent aux plans nouveaux sous les n°s. 601 à 615.

307.—1738, 31 DÉCEMBRE.—Déclaration très-détaillée et très-exacte des biens appartenant à la bonne maison des Pauvres Fils Orphelins de Douai, donnée par les Re-

wards à M. de Lagrandville, intendant de la province de Flandres, en exécution de l'arrêt du conseil-d'état du Roi du 31 décembre 1738.

308.—Dénombrement pour plusieurs pièces de terre, situées sur divers terroirs.

309.—Pièce, sans date, ainsi intitulée : Recueil des biens en péril d'être perdus, appartenant à la bonne maison des Orphelins.

310.—Paquet de pièces relatives à la sixième partie d'une dixme qui était perçue, au profit de cet Hôpital, sur les terroirs de Brebières, Corbehem et Courchelettes.

Cette dixme avait été léguée à l'Hôpital des Orphelins par M. Gérard Norman, suivant testament du 29 août 1572, pour fonder six lits.

Au t. 41 p. 27 des comptes de l'Hôpital-Général, année 1795, se trouve la mention suivante :

« Quant au 6e. de la dîme commune sur les terroirs
» de Brebières, Lambres, Courchelettes, etc., appar-
» tenant à l'Hôpital des Orphelins, la suppression de la
» dîme a anéanti cet article. »

CARTON N° 2.

BIENS ET RENTES ALIÉNÉS.

311.—1566, 21 MAI.—Arrentement, pour 99 ans, de certaine portion de terre, au derrière de l'Hôpital, en la rue du Clocher St.-Amé.

312.—1609, 15 JUILLET.—Vente de vingt-deux cens de

terre sur Orchies et Auchy, moyennant 1683 florins carolus et 18 patars.

313.—1642, 13 MARS.—Arrentement relatif à une maison sise rue de la Massue.

314.—1669, 14 JUILLET.—Vente, au profit de l'Hôpital, d'une maison rue du Clocher St.-Amé.

315.—1705, 1er SEPTEMBRE.—Acquisition, par les Rewards, d'une maison rue de la Massue, à usage d'hôtellerie, à l'enseigne du *Croissant d'Or*.

316.—1576, 15 NOVEMBRE.—Contrat par lequel dame Yolente de Sallain, veuve de feu noble seigneur Jean Delaporte, laisse à l'Université de la ville de Douai la juste moitié d'une rente héritière de 100 florins, à condition d'enseigner la philosophie aux colléges du Roi et de Marchiennes; et que si sa volonté ne s'accomplit pas, la rente retournera à la bonne maison des Enfans Orphelins.

317.—1589, 19 AVRIL.—Transport de rente.

Copie collationnée.

318.—1603, 24 MAI.—Contrat de constitution de rente.

319.—1603, 30 MAI.—Ordonnance de main assise sur tous les héritages de Pasquier Bruslois.

320.—1603, 2 JUIN.—Exploit de main assise contre le même.

321.—1629, 18 DÉCEMBRE.—Commission de mise de fait sur les biens d'Amand Penin.

322.—1628, 22 février.—Contrat de constitution de rente créée par Jean Fiévet au profit de cet Hôpital.

323.—1628, 28 février.—Autre contrat de même nature.

324.—1628, 11 mars.—Commission de mise de fait sur les héritages dudit Jean Fiévet.

325.—1630, 27 mars.—Contrat de constitution de rente héritière créée par les proviseurs du collége du Roi de Douai au profit de l'Hôpital, au capital de 800 florins, au cours annuel de 50 florins.

326.—1645, 3 aout.—Requête présentée à MM. les échevins de la ville de Douai et à MM. du vicariat d'Arras à effet d'être autorisé de faire un transport de diverses rentes héritières.

327.—1649, 18 novembre.—Contrat de constitution de rente.

328.—1653, 18 mars.—Reconnaissance de rente.

329.—1687, 25 juin.—Requête présentée à M. le lieutenant-général de la gouvernance de Douai et Orchies, en reconnaissance d'une rente due par les héritiers de Jean de Rome.

330.—1712, 7 novembre.—Autre requête de même nature.

331.—1713, 24 janvier.—Acte de reconnaissance de rente par Jean-Baptiste Defontaine.

332.—1734, 1er SEPTEMBRE.—Contrainte pour l'amortissement de trois maisons sises rue de la Massue, et plusieurs quittances du paiement des droits d'amortissement.

333.—1745, 12 AOUT.—Autorisation accordée par les échevins de lever, à cours de rente, une somme de 7520 florins.

334.—1756, 16 MARS.—Transaction entre les proviseurs de séminaire Moulard, messire Hattu, les jésuites écossais et les Rewards de cet Hôpital, pour des terres sises à Vitry, qui devaient rentes à l'évêché d'Arras.

Copie collationnée.

335.—1761, 12 AOUT.—Requête à la gouvernance de Douai, présentée par M. Jacques-Atanase Rouvroy et consors, propriétaires d'un moulin à eau en cette ville de Douai, nommé vulgairement *le moulin devant la Massue*, tendant à faire condamner aux dépens, dommages et intérêts les Rewards des Fils Orphelins pour le préjudice occasionné aud. moulin, qui ne peut plus tourner librement depuis que l'on a fait construire un bâtiment dans la rivière et que l'on a fait boucher, en 1734, une arcade du pont.

CARTULAIRES ET INVENTAIRES.

336.—1648, 27 MARS.—Extrait du cueilloir et cartulaire de la dame Duforest, duquel il conste l'affectation de rentes seigneuriales et autres redevances pour quatre rasières deux coupes de terre sur Auchy.

337—Inventaire, sans date, des titres et lettriages des biens appartenant à cet Hôpital.

338.—1595, AVRIL.—Inventaire des lettres et titres concernant les biens appartenant à cet Hôpital.

339.—1768, 26 FÉVRIER.—Extrait de l'inventaire des pièces remises à Me. Bottin, procureur à la gouvernance de Douai, par Me. Vollet, ancien procureur à lad. gouvernance.

340.—Inventaire, sans date, des titres de cet Hôpital.

340 *bis*.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans ces deux cartons se trouvent inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives comme se rapportant à l'ancienne Bonne Maison des Fils Orphelins les objets ci-après désignés.

341—Pièces de procédure concernant plusieurs emprises faites tant en vues qu'autrement, sur une maison sise rue de la Massue.

341 *bis*.—Paquet de titres relatifs aux propriétés de l'Hôpital des Orphelins.

342.—Procédure pour une voûte couverte dans le courant d'eau du moulin de la Massue.

343.—Renseignemens concernant quelques observations sur des réparations faites à une maison rue de la Massue, avec la prisée et estimation de la maison dite *la Tour des Creux*.

344.—Pièces de procédure, au sujet d'un droit d'indemnité prétendu et prescrit sur la part de la dîme de Brebières.

345.—Papiers et renseignemens concernant certains remboursemens de rentes.

346.—Pièces relatives à un procès soutenu contre le Sr. Briffault.

347.—Pièces relatives à un procès soutenu pour une rente due par le collége du Roy.

348.—Registre aux résolutions et autres annotations concernant l'Hôpital des Orphelins de la ville de Douai, commencé le 31 mars 1665, fini le 21 décembre 1751.

Ce registre contient beaucoup de conventions relatives à la location des terres, aux objets à fournir à la maison, au traitement des employés. L'on voit, par plusieurs décisions, que l'on était tenu de fournir un trousseau à tout enfant qui entrait dans l'Hôpital ; ce trousseau était ordinairement évalué à la somme de 50 florins.

Ont été Rewards de 1665 à 1751.

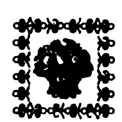
MM. Tabon.
De Sommain.
P. P. Delcourt.
Ledru.
Desurques.
De Nys.
De Warenghien.

MM. Philippart.
Nebermont.
Remy de Campeau.
Decomble Dubuisson.
Bridoult.
Pouvreur.

349. **Comptes de recettes et dépenses de la Bonne Maison des Fils Orphelins de la ville de Douai, rendus par les receveurs depuis 1596 jusqu'en 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.**

Ces comptes classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 41 volumes.

Parmi ces comptes, il s'en trouve un de l'année 1471, qui comprend les recettes et dépenses faites pour l'office des orphelins qui ne pouvaient être alors reçus dans un Hôpital, attendu qu'il n'en existait pas ; mais leurs biens étaient régis par une administration particulière, et chaque année il se rendait un compte pour chacun d'eux des deniers leur appartenant ; une table des noms de ces orphelins se trouve en tête dud. compte, ils étaient au nombre de 89.



LEFRANC

OU

DES SEPT DOULEURS.



HOPITAL LEFRANC

DIT

DES SEPT DOULEURS.

Dans deux cartons portant cette indication : Fondation Lefranc *ou* des Sept Douleurs , *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N° 1.

TESTAMENS.

350.—1632 , 9 octobre.—Testament de *Anne Boudens* , *veuve de Jean Lefrancq* , par lequel elle fonde un Hôpital pour six pauvres filles, orphelines de pères et mères légitimes , sous la direction d'une maîtresse.

Disposition du testament qui concerne cet Hôpital :

Considérant que plusieurs pauvres fillettes orphenines , faulte de conduistes temporelles , demeurent sans instruction tant spirituelle pour la piété que corporelle pour ap-

prendre les exercices convenables à leur condition, voulant y pourueoir selon ma puissance et sur aduis de personnes qualifiées, jay trouve bon deriger en ceste ville de Douay ung petit Hospital de Notre-Dame et y loger six pauvres filles et une maistresse pour leur ensseigner la pieté et le travail, qui sont sept en nombre, en mémoire des sept principalles douleurs de Notre-Dame, voulant que lesdites filles soient appellés les Enfans de Notre-Dame. Quand au vestement desdites filles, elles porteront le corselet noir, le cotillon grimouré et ung escourceux ou devant en bleu, le tout accomodé simplement sans bordures ou curiosité ny dentelles.

Copie, en papier, non signée ni scellée.

351.—1644, 1er mai.—Testament de *Magdeleine Lefrancq, fille de Jean Lefrancq et de ladite Anne Boudens*, par lequel elle déclare que *quant au surplus de tous ses biens debtes et arrerages actions argent monnoyé en effect tout ce quelle délaissera au jour de son trepas apres les legats ci-dessus specifiez et ses dettes payées et les frais de ses obsecques et funerailles elle les donne à l'Hôpital de Notre-Dame des Sept Douleurs fondé par sa mère, pour servir à l'accroissement de la maison et le secours des pauvres enffans orphenines.*

Copie certifiée ; signé Dapvril.

352.—1632, 9 octobre.—et 1644, 1er. mai.—Extraits des deux testamens ci-dessus.

PIÈCES DIVERSES.

353.—Vingt-cinq titres en parchemin, réunis en un seul

paquet, relatifs aux propriétés et rentes que possédaient les fondateurs de cet Hôpital.

CARTON N° 2.

354.—1652, 19 NOVEMBRE.—Vente par Louis Lalo et ses enfans, au profit de cet Hôpital, de trois petites maisons en la ville de Douai, pour prix du capital d'une rente de 50 florins qu'ils devaient.

355.—1656, 3 MARS.—Contrat d'acquisition de deux coupes de terre sur Roubeaucourt.

356.—1661, 28 MAI.—Saisie d'un héritage situé sur le terroir de Cuincy.

357.—1665, 22 AVRIL.—Contrat d'acquisition de douze cens de terre sur le terroir de Landas.

358.—1665, 27 AVRIL.—Contrat d'acquisition de cinq bonniers huit cens de terre sur Landas.

359.—1669, 2 OCTOBRE.—Procès-verbal d'adjudication de trois coupes de terre en manoir et jardin sur le terroir de Cuincy.

360.—1698, 25 OCTOBRE.—Contrat d'acquisition de trois rasières de terre sur Hennin-Liétard.

361.—1700, 20 OCTOBRE.—Autre contrat d'acquisition de cinq coupes et demie de terre sur le même terroir.

362.—1701, 21 OCTOBRE.—Autre contrat d'acquisition de trois coupes et demie de terre sur le même terroir.

363.—1703, 28 JUIN.—Contrat d'acquisition de trois coupes et demie de terre sur le terroir d'Hennin-Liétard.

364.—1705, 7 JUILLET.—Contrat d'acquisition d'une maison sise rue St.-Albin, tenant à l'Hôpital Lefranc.

365.—1719, 20 JUIN.—Procès-verbal de saisie, fait à la requête des administrateurs, sur les biens de défunt Charles-Théodore de Rante, vicaire à St.-Omer.

366.—1717, 30 JUILLET.—Abandon fait par Sébastienne Cothé, veuve de Jean Delevalle, de Marchiennes, au profit de l'Hôpital, d'un terrain sur lequel était érigée sa maison.

367.—1648, 14 JANVIER.—Relief du fief de Cuincy, composé de six rasières de terre données à cette fondation par Anne Boudens, veuve Lefrancq.

368.—1634, 15 OCTOBRE.—Relief donné par Magdeleine Lefranc des biens délaissés par ses père et mère.

369.—1634, 2 OCTOBRE.—Dénombrement de pièces de terre sises sur Cuincy.

370.—Déclaration, sans date, donnée par les administrateurs à M. le baron de Landas pour les terres sises en cette commune qui doivent rentes seigneuriales.

371.—Papiers relatifs au droit d'indemnité de douze cens de terre relevant de la baronne de Landas, appartenant à cet Hôpital.

372.—Dénombremens pour des pièces de terre situées sur les terroirs de Landas et Nomain.

373.—Réunion de dénombremens pour différens corps de terre appartenant à cet Hôpital.

374.—Plan de plusieurs pièces de terre sur Auby, provenant de cet Hôpital, qui figurent aux plans nouveaux sous les nos. 479 à 484-486, 487 et 488.

375.—1634, 23 février.—Inventaire fait par François Bretel et Jacques Taisne, échevins de la ville de Douai, de tous les titres trouvés en la maison mortuaire de dame Anne Boudens, veuve de Jean Lefrancq.

375 *bis*.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans les deux cartons sont inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après qui appartiennent à l'Hôpital Lefranc.

376.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital Lefrancq *dit* Notre-Dame des Sept Douleurs, depuis 1646 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Ces comptes, classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 11 volumes.

L'on voit, par un dénombrement du 21 octobre 1718, qu'à cette époque l'Hôpital avait pour administrateurs MM. Jean-François Marseille, curé de la paroisse St.-Albin; Bernard Mullet, prêtre chanoine de l'église St.-Amé ; Laurent Desmoulins et Charles-Philippe Bacquet.

SALÉ.



HOPITAL

SALÉ.

Dans trois cartons portant cette indication : Fondation Salé, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N° 1.

TESTAMENS.

377.—**1605, 6 avril.—Testament de Me. *Charles Salé*, vivant docteur en médecine à Douai, fils de feu Frédéricq, et de Marie Le Flamen, par lequel il lègue plusieurs maisons situées à Douai, rentes et terres en divers lieux, pour la fondation *d'un Hôpital à Douai qu'il dédie à l'honneur des cinq plaies de notre sauveur Jésus-Christ; voulant que cet Hôpital porte son nom, et qu'il soit composé de cinq pauvres filles orphelines, âgées de 3 à 4 ans, qui devront y rester jusqu'à l'âge de 12 à 14 ans.***

Copie en parchemin, signée : Becquet.

578.—1506, 6 AVRIL.—1514, 1545, 5 DÉCEMBRE.—et 1557, 20 JUIN.—Testamens de Frédéric Salé, Saudrar Salé, Michel Despretz et Mathieu Salé.

579.—1558, 11 MAI.—1564, 27 SEPTEMBRE.—1580, 17 AOUT.—et 1582, 19 OCTOBRE.—Testamens et codiciles de Antoine Flamen et dame Gillo Lalo sa femme, et de Marie Despretz, veuve de Christophe Dejardin.

580.—1583, 11 JANVIER.—1586, 8 JANVIER.—et 1588, 24 NOVEMBRE.—Testamens de Marie Delafosse, veuve de Robert Desbaulx, de Frédéric Salé, et de Marie Leflamen, veuve dudit Frédéric Salé.

581.—1588, 24 NOVEMBRE.—1591, 30 JANVIER.—1597, 3 JUILLET.—et 1599, 3 JUIN.—Testamens et codiciles de Marie Le Flamen, veuve de Frédéric Salé et d'Isabeau Salé.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

582.—1400, 6 MARS.—et 1616, 10 JUIN.—Contrats de vente d'une rasière de terre sise à Sin.

583.—1421, DERNIER FÉVRIER.—Contrat de vente de quatre maisons tenant ensemble, sises rue du Petit Canteleu.

584.—1469, 7 JANVIER.—Contrat de vente de six coupes de terre en deux pièces sur W[illegible]ers.

585.—1503, 8 JANVIER.—Contrat de vente d'onze coupes deux quarreaux de terre sur Brebières.

586.—1508, 17 AOUT.—Contrat de vente de deux rasières de terre sur Brebières, pour 45 florins.

387.—1506, 17 DÉCEMBRE.—Donation d'entrevifs faite par Saudrart Salé à Jean Salé, par forme d'indemnité pour port de mariage, de dix coupes deux tiers de terre sur Lambres.

388.—1515, 22 JUILLET.—et 1518, 11 FÉVRIER.—Contrat de vente au profit de Jean Salé de terres sur Sin.

389.—1518, 11 JANVIER et 7 OCTOBRE.—Contrat de vente au profit de Jean Salé par Placide de Wavrechin, d'une rasière deux coupes un quarreau, sur Lambres.

390.—1523, 17 MAI.—Vente judiciaire de dix-sept rasières de terre sur Férin.

391.—1524, 5 AVRIL.—et 1537, 28 JUILLET.—Contrat de vente de deux petites maisons sises rue du Canteleu.

392.—1529, 8 JANVIER.—et 1531, 25 JANVIER.—Contrat de vente de huit rasières de terre sur Brebières, pour 440 livres parisis monnaie de Flandres.

393.—1530, 2 MAI.—et 1575, 18 MAI.—Contrat de vente de cinq rasières de terres sur Brebières, pour 180 livres parisis monnaie de Flandres, avec la quittance du bailly de Brebières pour relief desd. terres.

394.—1533, 30 SEPTEMBRE.—1541, 14 DÉCEMBRE—et 1545, 10 JUILLET.—Contrats relatifs à la vente d'une maison derrière la Magdeleine.

395.—1551, 10 SEPTEMBRE,—et 1580, 3 MARS.—Transaction et sentence relatives à lad. maison.

396.—1541, 29 DÉCEMBRE.—Contrat d'échange de terres sur Lambres.

397.—1547, 1er OCTOBRE.—Autre contrat d'échange pour des terres situées sur le même terroir.

398.—1547, 4 NOVEMBRE.—1665, 4 AOUT.— et 1739, 4 AVRIL.—Dénombrement au seigneur de Brebières pour cinq rasières une coupe de terre sur Brebières.

399.—1549, 6 OCTOBRE.— et 1608, 22 AVRIL.—Dénombrement pour quinze rasières trois quarreaux 1/2 de terre sur Lambres.

400.—1561, 1er JUIN.—Contrat de constitution de rente héritière, hypothéquée sur le domaine de Sa Majesté.

401.—1583, 4 AOUT.—1590, 27 FÉVRIER.—et 1593, 11 SEPTEMBRE.—Contrats relatifs à une maison sise rue du Petit Canteleu.

402.—1586, 12 JUIN.—Contrat de vente au profit de Charles Salé d'une rasière deux quarreaux de terre sur Lambres.

403.—1586, 3 JUILLET.—Contrat de vente, au profit de Charles Salé, de treize rasières de terre sur Férin, Lambres et Erchin pour 2080 livres hainaut.

404.—1586, 3 JUILLET.—et 1586, 12 SEPTEMBRE.—Contrat de vente, au profit de Charles Salé, de vingt-une rasières de terre en plusieurs pièces sur Férin, pour le prix de 3612 livres.

405.—1586, 24 OCTOBRE.—et 1587, 19 JANVIER.—Contrat de vente, au profit de Charles Salé, de deux rasières un quarreau dix verges trois pieds et demi de terre sur Lambres, pour le prix de 177 florins.

CARTON N° 2.

406.—1586, 23 DÉCEMBRE.—et 1587, 12 SEPTEMBRE.—Contrat de vente de huit rasières de terre sur Bruille, pour 1500 livres.

407.—1589, 15 JUILLET.—Contrat de vente, au profit de Charles Salé de trois carrels dix verges de terre sur Lambres, pour 22 florins 12 patars.

408.—1593, 27 SEPTEMBRE.—Contrat d'hypothèque sur une maison sise rue du Canteleu.

409.—1593, 27 SEPTEMBRE, 23 OCTOBRE et 8 NOVEMBRE.—Contrats d'hypothèque relatifs à une maison sise rue du Canteleu.

410.—1594, 29 JANVIER. — 1596, 5 NOVEMBRE. — 1597, 24 OCTOBRE.—et 1598, 4 DÉCEMBRE.—Pièces relatives à la propriété d'une maison sise rue du Petit Canteleux.

411.—1598, 19 MARS.—Lettres de partage des biens de Frédéric Salé, père de Charles, entre tous ses enfans.

412.—1610, 4 FÉVRIER. — Lettres de relief fait par les administrateurs, de quinze rasières deux quarreaux de terre sises au terroir de Férin.

413.—1611, 13 AVRIL.—Contrat contenant vente par

Alexandre d'Apvril et consors, au profit de cet Hôpital, de trois rasières de terre, en deux pièces, au terroir de Cantin, pour 362 florins 10 patars.

414.—1612, 30 AOUT.—Contrat contenant vente par le même, au profit de cet Hôpital, de six rasières de terre sur Cantin et Flequiers, pour 725 florins.

415.—1613, 4 JUILLET.—Contrat contenant vente par le même, au profit de l'Hôpital Salé, d'une rasière de terre sur Férin, pour 200 florins.

416.—1613, 5 OCTOBRE.—Lettres contenant partage entre les Rewards de l'Hôpital Salé et demoiselle Annetoinette Cazier, veuve de feu M. Charles Sallé, de plusieurs parties de terre sur Férin; desquelles il appert qu'il est échu en partage audit Hôpital quatorze rasières deux coupes trente verges.

417.—1616, 8 JUIN.—Contrat contenant vente par Jérôme Bitard, au profit de l'Hôpital, de trois rasières trois coupes deux quarreaux de terre sur Waziers, pour 800 florins.

418.—1616, 10 JUIN.—Contrat de vente par Nicolas Briet, au profit de cet Hôpital, de quatre rasières deux quarreaux de terre sur Waziers, pour 875 florins.

419.—1617, 23 FÉVRIER.—Contrat de vente par Vincent Lemaire, au profit de cet Hôpital, de trois rasières trois coupes deux quarreaux de terre sur Masny, pour 1100 livres hainaut.

420.—1619, 27 AVRIL.—Vente consentie par Jean Lalo, au profit de cet Hôpital, de huit rasières de terre sur Bruille, pour 1100 florins.

421.—1677, 20 JUILLET.—Extraits de plusieurs comptes de cet Hôpital, desquels il appert que l'on avait deux rentes qui étaient assignées sur le domaine du roi.

422.—1684, 26 AVRIL.—Vente judiciaire, au profit de cet Hôpital, de quatre rasières un quarreau de terre sur Férin, pour 1130 livres.

423.—1693, 29 DÉCEMBRE.—Vente consentie par Martin Dubruille et Dénise Bonne de St.-Waast, sa femme, du quart d'une maison sise rue du Petit Canteleux.

424.—1696, 26 JUILLET.—et 1704, 26 JUIN.—Dénombremens des terres sur Waziers.

425.—1703, 7 DÉCEMBRE.—et 1706, 21 JANVIER.—Récépissé de dénombrement de trois rasières de terre sises sur Cantin.

426.—1705, 1er AVRIL.—Récépissé de dénombrement servi aux dames de Maubeuge pour six rasières de terre sur Flequiers et Erchin.

427.—1753, 29 JUIN.—Procès-verbal d'experts pour l'estimation de la maison *dite* Hôpital Salé, rue du Petit Canteleux, à Douai.

428.—1758, 26 AOUT et 12 SEPTEMBRE.—Procès-verbal de mesurage et acte de partage de cinq rasières environ de

terre sur Férin, qui figurent aux plans nouveaux sous le n°. 275.

429.—1755, 24 AVRIL.—Procès-verbal de mesurage et bornage de trois rasières deux coupes deux quarreaux de terre sur Férin, qui figurent aux plans nouveaux sous le n°. 258.

430.—1768.—Plan figuratif, en double, d'une partie de terre sise à Bruille, reprise aux plans nouveaux sous le n°. 58.

431.—Plans, mesurage et bornage de pièces de terre sises à Masny, Loffre, Brebières et Férin, qui figurent aux plans nouveaux sous les n°s. 316, 317, 622, 625, 626 et 627.

432.—Contraintes, quittances pour droits d'amortissement.

INVENTAIRES, RÉGLEMENS.

433.—1650, 23 JANVIER.—Réglement donné par les Rewards de la bonne maison et Hôpital fondé par feu Me. Charles Salé, vivant docteur en médecine, à Marie Dassonville Dame et maîtresse dud. Hôpital, lequel trace ses devoirs et ses prérogatives.

434.—1670, 13 DÉCEMBRE.—et 1693, 6 JUIN.—Inventaire des lettres et papiers appartenant à cet Hôpital et déclaration des biens.

435.—Autre inventaire, sans date, des titres de cet Hôpital.

436.—Inventaire des pièces relatives à des procès soutenus par les administrateurs de cet Hôpital.

437.—État des revenus et charges de cet Hôpital.

437 *bis*.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans les deux cartons se trouvent inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives, comme appartenant à cet Hôpital, les objets ci-après.

438.—Un paquet de pièces relatives aux procédures soutenues par les administrateurs de cet Hôpital.

439.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital Salé, depuis 1610 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Ces comptes, classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 16 volumes.

BONNENUIT.



HOPITAL

BONNENUIT.

Dans un carton portant cette indication : Fondation Bonnenuit, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N° 1.

TESTAMENS.

440.—1611, 8 JUIN.—Testament de *Gilles Wion*, licencié en droit, procureur-général et bourgeois de la ville de Douai, par lequel il déclare que : *Quant à la maison ou il réside il la laisse à Daette Françoise Dehaussy sa femme pour par elle en jouir viagèrement, à condition que après son décès lad. maison retournera, competera et appartiendra héritablement aux filles orphelines demeurantes présentement en* la rue d'Infroy, *à charge expresse de par*

chacun an donner par les Rewards dudit Hôpital à quelque honneste fille la somme de 25 florins carolus monnoye d'Arthois telle que vingt patars pièce.

440 *bis*.—1612, 3 SEPTEMBRE.—Testament de *Catherine Legrand*, fille de Philippe, qui contient cette disposition : *Je veux que sur les biens que je délaisserai soit prise telle somme de deniers ou rente que ordinairement se paye pour la fondation d'une fille orpheline, que j'entend par ces présentes fonder en l'Hôpital pour ce fondé en cette ville de Douay qui se payera par mes héritiers à choisir l'ung ou l'aultre ou bien furnir argent pour une fois, ou la rente ordonnée en donnant hypothèque, laquelle fille orpheline sera choisie par mesdits héritiers et après eux leurs enffans et ainsi d'hoir en hoir à toujours.*

441.—1613, 27 FÉVRIER.—Testament de *Susanne Dumont* veuve de *Luc Vairet*, par lequel elle lègue aux filles orphelines en la ville de Douai, douze rasières de terre sises à Saudemont, à charge d'avoir *en l'Hôpital desd. filles, une fille des plus pauvres de son côté ou du côté de Luc Vairet son feu mari.*

441 *bis*.—1613, 4 MAI. —Testament d'*André Bonnenuit*, bourgeois de la ville de Douai, par lequel il donne à l'Hôpital et bonne maison des filles orphelines, cinq maisons sises à Douai, l'une rue de Bellain, deux autres joignant ensemble et tenant au domicile du donateur, et deux rue des Weziers, avec cette volonté *que sytost le trespas de sa femme advenu lesd. filles orphelines soient tenues de venir faire leur résidence en icelle maison ou pré-*

sentement il réside, laquelle sera pour à toujiours appellée la bonne maison et Hospital des filles orphelines de Douay et que en respect de lad. donation soit augmenté jusques au nombre de cinq pauvres filles orphelines au pardessus celles quy y seront au jour de son trespas.

Extrait d'un registre aux testamens, reposant en Halle à Douai.

442.—1613, 30 DÉCEMBRE.—Testament de *Charles Duprez*, bourgeois de Douai, par lequel il lègue à la bonne maison et Hôpital des filles orphelines, dont il était Reward, six bonniers un cent de terre, en quatre pièces, au terroir d'Auchy, *à charge de recevoir, nourrir et entretenir aud. Hôpital Agnès Couppez sa servante, tout le reste de sa vie*;

A ce testament se trouve jointe une quittance du 10 septembre 1579, donnée par Fremin de Plouvain et Robert Broidde, de 350 livres parisis payées par Charles Dupret, pour achat, par lui fait, de trois quartiers de terre environ séant vers Nomain-lez-Orchies.

442 *bis*.—1624, 21 OCTOBRE.—Testament de *Louise Taisne veuve d'André Bonnenuit*, vivant bourgeois de Douai, par lequel elle donne à la bonne maison des filles orphelines 400 *florins une fois, avec la chauldière cuve et autres ustensils servans à la brasserie estant en l'une des places de derrière de la maison ou elle réside, et outre ce une vieille garderobbe, à charge de faire chanter et célébrer par chacun an en l'église St.-Pierre à perpétuité un obit pour son ame et celle son mari défunt.*

442 *ter*.—1662, 1er. JUIN.—Testament de Catherine de

.... fille d'*Adam et de Marie Turpin*, vivans bourgeois et marchands de drap à Douai, contenant des dispositions en faveur des filles orphelines de l'Hôpital Bonnenuit.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

443.—Vingt-deux titres réunis en un seul paquet, relatifs aux propriétés données à cet Hôpital par les personnes ci-dessus dénommées ; classés par ordre de date, le 1er. du 6 octobre 1569, le dernier du 23 décembre 1608.

444.—1660, 1er. DÉCEMBRE.—Acte contenant vente au profit de la bonne maison et Hôpital des filles orphelines dit Bonnenuit, par Pasquier Dupuich, de sept coupes de terre sur Forest, avec la ratification dud. acte, en date du 9 décembre même année.

445.—Rapport et dénombrement servi par les administrateurs de la bonne maison des filles orphelines dites de St.-Joseph et Bonnenuit, à haute et puissante dame Anne-Marie-Louise-Joseph-Charlotte de Croy, née princesse de Croy et du St.-Empire, veuve douairière de haut et puissant seigneur Jean-François Nicolas Debotte, marquis de Lede, vivant chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, héréditaire de la 1re. classe, capitaine-général des armées de Sa Majesté catholique, son conseiller du cabinet et président de son conseil de guerre, directeur-général de son infanterie tant espagnole qu'étrangère, capitaine-général de la mer Océane et des côtes d'Andalousie, etc. ; grande d'Espagne de la 1re. classe,

1re. dame d'honneur de son altesse royale madame 1re. de France, infante d'Espagne, marquise du Forest, dame d'Auby, Aunay et autres lieux.

Copie sans date.

446.—1674, 28 AVRIL.—Transaction avec les héritiers de Charlotte Brocquet, au sujet d'une somme de 4628 livres 14 sols qui leur était due par l'Hôpital Bonnenuit.

447.—1680, 23 AOUT.—Déclaration de cinq quartiers de terre sur Bersée.

448.—1682.—Quittance du droit de nouvel acquêt pour cinq quartiers de terre sur Bersée et sept coupes sur Forest.

449.—1717, 12 MAI.—Dénombrement de neuf rasières trois coupes trois quarreaux de terre sur Saudemont, servi envers les chanoines et chapitre de St.-Amé, seigneurs dudit Saudemont.

450.—1721, 17 JUIN.—Bail emphytéotique accordé pour deux maisons sises rue des Fripiers.

Ces deux maisons vendues à l'expiration du bail, en vertu d'une ordonnance du roi du 21 mars 1821.

451.—1731, 26 MAI.—Arrentement pour 99 ans d'un bonnier de terre sur Bersée, avec la requête représentée à l'effet d'être autorisé à passer ce bail.

452.—1754, 8 JUILLET.—Requête des administrateurs aux seigneurs de la cour du Parlement de Flandres,

tendant à faire prononcer la nullité du bail ci-dessus cité ; papiers à ce relatifs et acte de déport des occupeurs, du 28 juillet même année.

453.—1731, 4 JUIN.—Déclaration des terres sises à Saudemont et Ecourt-Saint-Quentin, appartenant à cet Hôpital.

454.—1750, 21 JUILLET.—Dénombrement de neuf rasières trois coupes trois quarreaux de terre sur Saudemont.

455.—1750, 9 NOVEMBRE.—Dénombrement de trois rasières une coupe deux quarreaux de terre sur Saudemont.

456.—1754, 20 NOVEMBRE.—Dénombrement de cinq quartiers de terre sur Auchy.

457.—1757, 4 OCTOBRE.—Procès-verbal d'arpentage, mesurage et bornage de onze rasières trois coupes trois quarreaux de terre sur Saudemont et Ecourt-Saint-Quentin.

458.—1757, 5 MAI.—Plans desdites terres, figurant aux nouveaux sous les nos 771 à 776, — 780, 781, 786, 787, 789 et 795.

459.—1693, 6 JUIN.—Première déclaration des biens appartenant à cet Hôpital.

460.—Deuxième déclaration, sans date, des biens appartenant à cet Hôpital.

461.—Troisième déclaration, sans date, desd. biens.

462.—Quatrième déclaration, sans date, relative auxd. biens.

463.—Cinquième déclaration desd. biens, rentes, maisons, terres et héritages.

464.—Sixième déclaration desd. biens.

465.—1753, 20, 26 JUIN, 6 et 7 JUILLET. — Procès-verbal d'estimation de deux maisons sises rue de Bellain.—Idem de la maison qui servait d'Hôpital.—Requête des administrateurs aux seigneurs de la cour du Parlement à effet d'être autorisés à la vente desd. maisons.—Arrêt de la cour qui y fait droit.

INVENTAIRES, REQUÊTES, RAPPORTS ET NOTES.

466.—Inventaire, sans date, des titres et papiers concernant l'Hôpital Bonnenuit.

467.—Autre inventaire desd. titres, sans date.

468.—1670, 15 JUILLET.—Inventaire des titres et lettriages appartenant à cet Hôpital.

469.—1677, 11 FÉVRIER.—Idem.

470.—1747, 8 MAI.—Requête d'Angélique Simon, mère de la bonne maison des orphelines Bonnenuit.

1747, 9 JUIN.—Lettre, datée de Bruxelles, de Monseigneur de Sechelles, intendant de la province et des armées du roi, qui fait connaître une plainte qui lui a été adressée sous le nom collectif des habitans de Douai, sur les changemens apportés par les administrateurs à la fondation Bonnenuit.

1747, 15 JUILLET. — Copie de la lettre en réponse à celle précitée.

471.—1752.—Requête présentée par Catherine-Joseph Burcq, veuve de Georges Boulanger, en son vivant Me. maçon à Douai, pour obtenir le paiement de ce qui lui est dû pour travaux.

472.—1745, 10 AVRIL.—Ordonnance des eschevins, qui prescrit à M. Becquet de Mégille, administrateur de cet Hôpital, de remettre, avant faire droit, les titres de la fondation au procureur syndic.

473.—1735, 17 DÉCEMBRE.—et 1739, 17 FÉVRIER.—Rapports d'experts concernant la mitoyenneté d'un mur et l'acquisition de la mitoyenneté d'un autre mur.

474.—1748, 19 MARS.—Devis rédigé par Boulanger, Pamart, Delrue et Boulé pour les ouvrages à faire dans l'intérieur des maisons appartenant à cet Hôpital.

Dans ce devis l'on voit que l'Hôpital possédait une maison sise rue du Mont-de-Piété qui était à usage de manufacture de tapisserie.

475.—1728, 18 JANVIER.—Note extraite du registre aux délibérations de cet Hôpital, constatant la nomination de M. Charles Berenger, sergent à verges, aux fonctions de receveur.

476.—Note qui indique les principales donations faites en faveur de cet Hôpital.

477.—Notes, extraits de naissance et états relatifs à cet Hôpital.

478.—Notes, extraits de baux et du compte rendu par Berenger, receveur, le 17 mai 1740.

479.—1642, FÉVRIER.—Compte et état particulier rendu pour vieux bois provenant du *desmolissement* qu'ont fait faire les Rewards, d'une maison séant au bail tenant au jardin des Augustins.

Dans ce compte l'on y voit portés des indemnités payées à deux soldats wallons et deux soldats espaignols pour avoir gardé jour et nuit la maison en démolition.

480.—Deux requêtes de maîtresses de l'Hôpital Bonnenuit et une autre des Rewards.

481.—1735, 18 DÉCEMBRE.—Lettre datée de Lille et signée *de Lagrandville*, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en Flandres ; à M. Berenger, receveur de l'Hôpital Bonnenuit, pour l'obliger à rendre compte année par année.

481 *bis*.—Lettres patentes données à Versailles, au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans ce carton sont inventoriés; mais il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après, qui appartiennent à l'Hôpital Bonnenuit.

482.—Un paquet de pièces, notes et extraits de comptes sans aucun intérêt.

482 *bis*.—Un paquet de pièces, intitulé : Anciennes procédures.

483.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital, depuis l'année 1617 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général.

Ces comptes, classés par ordre, cartonnés et étiquetés, comprennent 12 volumes.



CUVELIER.



HOPITAL CUVELIER

DIT

DES TROIS VIEUX HOMMES.

Dans un carton portant cette indication : Fondation Cuvelier *ou* des Trois Vieux Hommes, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

TESTAMENS.

484.—1686, 17 juin.—Testament de *Samuel Cuvellier*, en son vivant professeur en médecine à Douai, lequel contient cette disposition : *J'ordonne que mon jardin proche de l'abbaye des Pretz soit applicqué pour faire un hospital pour trois vieux hommes à la collation des pasteur et marguilliers de la paroisse de Saint-Albin, entendant touttes fois que ses pauvres parens soient préferez à tous autres, et pour leur donner moyen de subsister honestement*

je leur donne les capitaux deniers de deux rentes héritières que j'ai sur la commune de Courrières.

PIÈCES DIVERSES.

485.—1681, 28 janvier.—Transaction avec des individus de Courrières, pour une rente due au sieur Cuvellier.

486.—1710, 15 novembre.—Autorisation de contraindre des débiteurs de rentes domiciliés à Courrières, au paiement des cours échus.

487.—1723, 30 septembre.—Quittance du garde du trésor royal, de 5940 livres de France, pour capital d'une rente annuelle et effective, au cours de 118 liv. 16 sols.

488.—1725, 16 janvier.—Rente effective au denier 50, créée sur les tailles de la subdélégation de Lille, par édit du mois d'août 1720, au capital de 5940 livres de France, au cours annuel de 118 livres 16 sols.

489.—1765, 3 juillet.—Reconnaissance donnée par M. Caneau Desangries pour des titres de rentes relatifs à cet Hôpital, qui lui ont été remis en vertu de l'édit du roi du mois de décembre 1764.

490.—Inventaire, sans date, des titres de cet Hôpital.

491.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

CINQ PLAIES.



HOPITAL

DES CINQ PLAIES.

Dans un carton portant cette indication : Fondation des Cinq Plaies, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

TESTAMENS.

492.— 1636, 30 JUILLET.—Lettres passées devant les échevins de la ville de Douai par lesquelles demoiselle *Françoise Laden*, *veuve de feu Judes Levaillant*, en son vivant échevin et marchand en cette ville, donne une maison située rue d'Infroy à Douai, qu'elle a acquise avec l'agréation de Monseigneur le Révérendissime Paul Boudot evesque d'Arras, pour être érigée en Hôpital *à l'honneur des cinq plaies, pour cinq pauvres filles natives de Douai, d'une extraction honnete et legitime ne pouvant suffisament gaigner leur vie par le travail manuel et qui*

aiant vescu dans le celibat soient dintention de continuer leur vie.

Elle laisse par cette fondation 200 florins de rente héritière pour être annuellement et également distribués entre les cinq filles, et une coupe de blé par mois à chacune d'elles.

A ces lettres de fondation sont joints les testament et codicille de M. Jacques Levaillant en date du 20 décembre 1608, et un partage entre Judes Levaillant et consors du 12 avril 1612.

PIÈCES DIVERSES.

493.—Ordonnances et statuts de l'Hôpital des Cinq Plaies, produits au verbal du 29 de novembre 1692. De plus, un réglement sur grande feuille en parchemin, contenant les obligations imposées aux cinq filles orphelines.

494.—1595, 23 DÉCEMBRE.—et 1598, 6 AVRIL.—Actes contenant ventes, au profit de Judes Levaillant, de quatre rasières une coupe de terre sur Dorignies.

495.—1634, 13 DÉCEMBRE.—1635, 24 DÉCEMBRE.—et 1638, 25 DÉCEMBRE.—Lettres contenant ventes au profit de demoiselle Françoise Laden, veuve de Judes Levaillant, de cinq rasières deux coupes un quarreau de terre sur Dechy.

496.—1733, 26 MARS.—Acte de relief de cinq rasières deux coupes un quarreau de terre sur Dechy.

497.—1564, 16 SEPTEMBRE.—1636, 18 FÉVRIER et 19 JUIN.—Contrats de vente au profit de Jean de Lescurie et par ces derniers au profit de la veuve Levaillant, de trois rasières trois coupes de terre sur Cantin.

498.—Dénombremens desdites terres.

499. — 1753, 16 MARS.—Procès-verbal et rapport d'experts constatant les dégradations faites auxd. terres, par les ouvriers paveurs qui ont travaillé à la chaussée de Douai à Cambrai.

500.—Dix titres relatifs à des maisons sises à Douai rues des *Draguiers* ou Feronniers, St.-Albin, la *Magdeleine*, du *Puits Philory* ou Clocher St.-Pierre et d'*Audinter* ou d'Infroy, achetées par la veuve Levaillant ou ses ancêtres. Le 1er. en date du 18 avril 1555, le dernier du 2 janvier 1635.

501.—Requête présentée aux seigneurs de la cour du Parlement de Flandres pour obtenir l'autorisation de vendre un petit terrain rue St.-Albin à Douai, appartenant à cet Hôpital.

502.—Plusieurs déclarations de 1691 et 1692 des rentes, terres et maisons appartenant à cet Hôpital.

503.—1737, 21 NOVEMBRE.—Collation d'une place accordée dans l'Hôpital par les échevins à Anne-Françoise-Pétronille Daigrement, veuve Jacques-Joseph Navet, vivant tailleur d'habits à Douai ; cette pièce signée par F. Fenelle, pasteur de St.-Amé, Alb. de Villers, recteur du Collége, de la Compagnie de Jésus, et F. phte Grüe, prieur de l'ordre des FF. Prescheurs, tous trois proviseurs de l'Hôpital. Et deux autres pièces ou compte des pitances en blé et en argent depuis 1752 jusques et compris 1758.

503 *bis.*—Arrêt de la cour du Parlement, qui ordonne au Sr. Deneufville, receveur de cet Hôpital, de rendre ses comptes.

504.—Inventaire de 1767 des titres et papiers de cet Hôpital.

505.—Copie de cet inventaire.

506.—Note indiquant les procès soutenus par les administrateurs de cet Hôpital.

507. — Note indiquant les revenus et charges de cet Hôpital.

507 *bis.*—Six billets de banque portant la date du 1er. *janvier* 1720, dont quatre de 10 *livres tournois*, un de *cent livres*, et un autre de *mille livres*, avec une note indiquant *que M. Pierre-François Lecat, bourgeois de Douay, en sa qualité de receveur de l'Hôpital des Cinq Plaies de Notre Seigneur, a fait représenter ces effets par M. Evrard notaire, conformément à l'arrêt du 26 janvier 1721.*

508.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

508 *bis.*—1751, 6 Avril.—Ordonnance du Roi qui rejette la requête présentée par les administrateurs de cet Hôpital, tendant à n'être pas compris dans les lettres patentes portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai; mais elle porte *que s'il se présente des parens du fondateur*

de l'Hôpital des Cinq Plaies qui provent par le titre de fondation et par une filiation exacte qu'ils ont droit de participer à la fondation, ils leur feront payer les mêmes secours en logement, en bled et en argent, dont ils auraient joui si les fondations eussent susbsisté en particulier, dans le cas où ils ne voudraient pas entrer à l'Hôpital-Général.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans ce carton sont inventoriés; mais il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après qui appartiennent à l'Hôpital des Cinq Plaies.

509.—Quatre paquets contenant des pièces relatives à quatre procès soutenus dans l'intérêt de l'Hôpital.

519.—Un paquet de pièces indiquées comme inutiles.

520.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital depuis l'année 1675 jusques et compris 1752, époque de création d'un Hôpital-Général à Douai.

Ces comptes, classés par ordre, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 12 volumes.



TAISNE.



HOPITAL

TAISNE.

Dans un carton portant cette indication : Fondation Taisne , *se trouvent classés les titres ci-après indiqués.*

TESTAMENS.

321.—1654, 20 JUILLET.—Testament de *Louise Taisne, veuve de Jean Lemaire*, en son vivant receveur de l'abbaye d'Anchin et bourgeois de cette ville de Douai, lequel contient cette disposition : *Je donne en fondation perpétuelle pour des pauvres filles à marier vivantes en toute modestie et la crainte de Dieu, une choque de maisons appliquée à deux demeures que j'ay dans l'enclos de la chimetierre de l'église paroissiale de Notre-Dame en cette ville, en y comprendant le jardin joignant icelles,*

tenantes d'une part au presbitaire de ladite église, d'autre à l'héritage de la veuve Thomas Deserlyes, laquelle choque de maisons sitot mond. trepas mes executeurs le tourneront et accomoderont à Hôpital pour pauvres filles à marier comme dit est aux dépens de mon hérédité et y établiront comme collateurs tel nombre qu'ils trouveront bon à proportion des biens en y commettant une supérieure pour avoir l'œil sur toutes les autres, et leur polront donner telles loix et statuts qu'ils trouveront convenir, qu'elles seront tenues de suivre, à peine de par elles être privées de leur place; et enfin de donner de quoy vivre auxd. filles et ainsi dotter lad. fondation, je laisse et assigne à icelle fondation la somme de 150 *florins de rente héritière par chacun an et à perpétuité à prendre entre mes meilleures rentes, afin que ces pauvres filles ne soient frustrées de leur pitance fait à fait des échéances que mesd. exécuteurs retiendront entre leurs mains et polront quand bon leur semblera les délivrer à quelques personnes ou personne de bien pour avoir et prendre soin à icelles et à l'accommodement dud. Hopital en la forme cy dessus pour quel pretexte que ce soit, sera à la charge de mon hérédité.*

Par le même testament ladite veuve Lemaire a légué, pour la fondation des pauvres étudians en théologie, une maison, jardin et héritage sis en la rue du Canteleux.

Copie collationnée.

522.—1663, 16 NOVEMBRE.—Testament de *Gérard Taisne*, bourgeois de la ville de Douai, par lequel il lègue *dix-huit cens à deux mille florins pour l'achat d'une maison*

à usage d'Hôpital pour cinq filles affligées et anchiennes eagées de soixante ans ou environ et 50 florins de rente annuelle à chacune de ces filles pour leur nourriture et entretien.

Copie collationnée.

PIÈCES DIVERSES.

523.—1731, 16 JUIN.—Transaction passée entre les héritiers de *Gérard et Louise Taisne*, d'une part, et M. *Pierre-Antoine Dervillers*, procureur syndic, de cette ville, d'autre part, de laquelle il résulte que jusqu'à ce jour les intentions des testateurs n'avaient pu recevoir leur exécution à cause de la perte de quelques rentes et d'oppositions de la part des héritiers; mais par cette transaction il est convenu que lesd. héritiers *feront batir et construire à leurs frais la maison et héritage rue du Cimetière Notre-Dame, à usage d'Hôpital suivant le plan qui leur sera donné pour y loger les cinq filles fondées par Gérard Taisne et les 3 filles fondées par Louise Taisne sa sœur, par tout un an date de la dite transaction, à charge par lesd. héritiers d'assigner des biens ou rentes suffisantes pour survenir à l'avenir au payement des* 8 *hospitalières comme aussi pour fournir aux bourses des écoliers, fondées par Louise Taisne.*

Copie collationnée.

524.—1738, 10 JANVIER.—Contrat de constitution de rente créée par Pierre-Claude Becquet et Pierre-Arnould Becquet, son fils, au capital de 1125 florins, au cours

annuel de 56 florins 5 patars, au profit de cette fondation.

Copie collationnée.

525.—1739, 11 AOUT.—Bail d'une maison sise rue du Grand Canteleux.

526.—Comptes de M. Philippe-Joseph Pollet, receveur de cet Hôpital, présentés à MM. Pierre-Antoine-Joseph Dehunault et Jacques-Philippe de Ranst de Berckem, écuyer avocat en parlement comme mari et bail de dame Marie-Ernestine-Pétronille Dehunault, son épouse, iceux plus *prochains* parens, habiles à l'administration dud. Hôpital, pour les recettes et dépenses faites depuis la St.-Jean-Baptiste 1746 et finissant en 1752.

527.—Extrait du compte de l'Hôpital-Général pour l'année 1763, relatif à cet Hôpital.

528.—1767, 4 JANVIER.—Mémoire relatif au droit de conférer les bourses pour les élèves en théologie, fondées par Louise Taisne ; 31 juillet et 18 octobre 1759. Copies de collation de bourses faite par les parens des auteurs de lad. fondation.

529.—Pièces relatives à un procès, entre les administrateurs anciens et modernes, au sujet de l'administration des biens de la fondation, laquelle reste aux administrateurs modernes à la réserve de deux bourses fondées au séminaire de Roy, qui sont restées à la collation des administrateurs anciens; d'autres au sujet des secours temporels demandés par les parens des auteurs de l'Hôpital Taisne.

530.—Note indiquant les revenus et charges de cet Hôpital.

531.—Inventaire de 1767 des titres appartenant à cet Hôpital.

Deux copies.

532.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

532 *bis*.—1754, 6 AVRIL.—Ordonnance du Roi qui rejette la requête présentée par les administrateurs de cet Hôpital, tendant à n'être pas compris dans les lettres patentes portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai ; mais elle porte *que s'il se présente des parens du fondateur de l'Hôpital Taisne qui provent par le titre de fondation et par une filiation exacte qu'ils ont droit de participer à la fondation, ils leur feront payer les mêmes secours en logement, en bled et en argent dont ils auraient joui si les fondations eussent subsisté en particulier, dans le cas où ils ne voudraient pas entrer à l'Hôpital-Général.*

Exemplaire imprimé.



FRETIN.

12



HOPITAL

FRETIN.

Dans trois cartons portant cette indication : Fondation Fretin , *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N° 1.

TESTAMENS.

533.—1652 , 23 OCTOBRE.—Testament de *Jacques Fretin* et *Claire Debruille* , conjoints par mariage , bourgeois de cette ville de Douai , par lequel *ils affectent tous leurs biens de telle nature qu'ils soient , pour l'érection d'un Hôpital rue de S^t .-Catherine à Douai , au coin du Marché aux Poissons , pour quinze pauvres filles et honnêtes veuves, sous la conduite d'une souveraine prise parmi elles ; à la pitance d'une coupe de bled par chaque mois à chacune*

et 32 patars, dont double part à la souveraine ; préférence à donner à leurs parentes jusqu'à la 3e. génération.

Et au cas que le restant de leurs biens soit suffisant, ils les destinent pour une autre fondation de six pauvres femmes ou filles aveugles et une clairvoyante, pour les conduire, servir et assister, et au défaut d'aveugles, de vieilles femmes impotentes, à la rétribution par chaque mois d'une coupe de bled et 18 patars à chacune ; et pour cet Hôpital il sera acheté une maison convenable à leur usage ; préférence doit aussi être accordée aux parentes des fondateurs ; le surplus des biens seront employés à l'augmentation du nombre des hospitalières de l'un ou l'autre des deux Hôpitaux.

Copie collationnée.

534.—1661, 23 JANVIER.—Contrat par lequel dame Claire Debruille, veuve de Jacques Fretin, cède au profit de cet Hôpital, 200 florins de rente viagère, moitié de 400 à elle délaissés par son d. mari.

RÈGLEMENS.

535.—Une grande feuille de papier, imprimée, ayant pour titre : *Règles à observer ponctuellement par les hospitalières de l'Hospital du Sr. Rosaire fondé par le Sr. Jacques Fretin et damoiselle Claire Dubruille sa compagne.*

DÉCLARATION DES BIENS.

536.—1695, 1er. SEPTEMBRE.—Déclaration des biens de l'Hôpital Fretin, consistant en rentes héritières, terres et héritages en divers lieux.

537.—État, sans date, des rendages des terres en bled, en argent, arrentemens, loyers de maisons et rentes.

538.—Inventaire, sans date, des baux des biens de la fondation Fretin, dite des quinze mystères du Rosaire.

539.—1703, 15 février.—Quittances du receveur des droits d'amortissement pour tous les biens acquis pour l'Hôpital Fretin.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

540.—Vingt-huit contrats relatifs à la propriété de 14 rasières trois coupes de terre, situées sur le terroir de *Beaumont*, provenant des époux Fretin.

541.—Dix contrats relatifs à la propriété de six rasières deux quarreaux de terre sur *Brelières*, provenant des époux Fretin.

542.—Cinq idem, relatifs à la propriété des terres sur *Bruille*, provenant des mêmes.

543.—Cinq idem, relatifs aux terres sur *Cantin*, provenant des mêmes.

544.—1725, 31 octobre.—Contrat de vente par Evrard-Joseph Blancheville, de neuf cens de terre sis en trois pièces sur *Carvin-Epinoy*, au profit de l'Hôpital, pour 750 florins, avec la quittance de la somme payée pour droit d'amortissement.

545.—1653, 15 février.—Contrat contenant vente par Pierre Membré et Magdeleine Bertout, sa femme, au

profit de Jacques Fretin, d'une maison cellier et héritage dite de Notre-Dame du Rosaire, séant à Douai, rue appelée vulgairement des Révérends Prêcheurs, faisant coin du marché au Poisson, avec d'autres pièces relatives à cette maison.

CARTON N° 2.

546.—Sept contrats relatifs à la propriété des terres sur *Flines*, provenant des époux Fretin.

547.—Onze contrats relatifs à la propriété des terres sur *Gouy*, provenant des mêmes, au nombre desquels se trouvent des lettres patentes du 8 juin 1646, données par le roi Philippe, portant confirmation d'un contrat de vente de quatre rasières de terre sur Gouy, au profit de Jacques Fretin.

Ce titre est en parchemin ; un cachet en cire rouge, un peu brisé, y est suspendu.

548.—Treize contrats relatifs à la propriété des terres sur *Loffre* et *Montigny*, provenant des mêmes.

549.—Déclaration, sans date, des redevances à l'abbaye de Marchiennes pour une rasière de terre sise audit *Marchiennes*.

550.—Déclarations et dénombremens de sept rasières deux coupes de terre sur *Quiéry*, appartenant à cet Hôpital, avec un procès-verbal d'arpentage du 15 mars 1758 et plan de lad. pièce de terre, qui se trouve portée aux plans nouveaux sous le n°. 580.

551.—Quatre contrats relatifs aux terres sur *Raimbeaucourt* provenant des époux Fretin.

552.—Onze contrats relatifs à la propriété des terres sur *Rieulay*, provenant des mêmes.

153.—Neuf contrats relatifs à la propriété des terres sur *Sailly*, provenant des mêmes.

CARTON N° 3.

554.—1620, 31 MARS.—Contrat de vente par Louis et André Tierry, au profit de Jacques Fretin, d'une rasière de terre sur *Sin*, avec un dénombrement et la quittance pour droit de nouvel acquêt.

555.—Neuf contrats relatifs à la propriété des terres sur *Somain*, provenant des époux Fretin.

556.—Quatre contrats relatifs à la propriété des terres sur *Tortequenne*, provenant des mêmes.

557.—Six contrats relatifs à la propriété des terres sur *Vitry*, provenant des mêmes.

558.—Dénombremens, au nombre de dix-sept, pour des terres appartenant à cet Hôpital.

TITRES DE RENTES.

559.—1722, 5 NOVEMBRE.—Autorisation du Sr. Desbaulx, ancien administrateur de cet Hôpital, pour rendre les billets de banque en échange d'un billet de liquidation, et 25 août 1723, copie collationnée du billet de liquidation des billets de banque montant à la somme de 5188 livres.

560.—1723, 31 AOUT.—Constitution de rente effective sur les tailles, subdélégation de Douai, de 3175 livres de France, avec la quittance du garde du trésor royal.

Copie collationnée.

561.—1724, 28 JANVIER. — Ordonnance de l'enregistrement, au bureau des finances et domaines de la généralité de Lille, pour la rente ci-dessus reprise, et un certificat du receveur des finances.

562.—Extrait du compte de 1763, concernant une rente de 37 florins 10 patars, assignée sur les anciennes assises de la ville de Douai.

INVENTAIRES.

563.—1754, 26 AOUT.—Inventaire des titres et papiers de l'Hôpital fondé par les époux Fretin.

564.—1767.—Inventaire des titres et papiers de cet Hôpital.

Deux copies.

565.—1752, JUIN.—Lettres patentes données à Versailles, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

565 *bis*.—1754, 6 AVRIL.—Ordonnance du roi qui rejette la requête présentée par les administrateurs de cet Hôpital tendant à n'être pas compris dans les lettres patentes portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai; mais elle *porte que s'il se présente des parens du fondateur de l'Hôpital Fretin qui prouvent par le titre de*

fondation et par une filiation exacte qu'ils ont droit de participer à la fondation, ils leur feront payer les mêmes secours en logement, en bled et en argent dont ils auroient joui si les fondations eussent subsisté en particulier, dans le cas où ils ne voudroient pas entrer à l'Hôpital-Général.

Exemplaire imprimé.

Tous les titres classés dans ces trois cartons sont inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après, qui appartiennent à cet Hôpital.

566.—Quatre paquets de pièces relatives à des procès soutenus par les administrateurs de cet Hôpital.

567.—Un paquet de pièces mentionné : papiers inutiles.

568.—Livre ou registre contenant la déclaration des biens de la maison mortuaire de Jacques Fretin, tant en lettres de rentes héritières que terres, etc.

569.—Journal de feu Jacques Fretin, contenant l'indication de tous ses biens et rentes.

570.—Comptes de recettes et dépenses de l'Hôpital Fretin, depuis l'année 1661 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général, à Douai.

Ces comptes, classés par ordre, cartonnés et étiquetés, comprennent 12 volumes.

HARNES.



HOPITAL

HARNES.

Dans un carton portant cette indication: **Fondation Harnes**, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

371.—Onze dénombremens servis par les hospitalières d'Harnes (au nombre de trois), pour les terres appartenant à cet Hôpital, situées sur les terroirs de Flers, Auby et Cuincy ; le 1er. du 5 avril 1710, le dernier du 12 mai 1740.

372.—1717, 3 NOVEMBRE.—Récépissé de dénombrement servi par les hospitalières pour deux mencaudées de terre sises à Quéant.

373.—Extrait du compte de 1763, relatif à deux rentes que doit la ville et communauté de Douai à l'Hôpital d'Harnes.

574.—Note indiquant les revenus de cet Hôpital.

575.—Deux exemplaires d'un inventaire, sans date, des titres et papiers de cet Hôpital.

576.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.



LE MIQUET.



HOPITAL

LE MIQUET.

Dans deux cartons portant cette indication : Fondation Le Miquet , *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N°. 1.

TESTAMENT.

577.—1641 , 7 JUIN.—Testament de *sire Jean Le Miquet* , prêtre et chapelain de l'église collégiale de St.-Pierre , par lequel il lègue tous ses biens pour *la fondation de cinq femmes veuves ou filles ses parentes tant du côté paternel que maternel , auxquelles il assigne une demeure et à chacune d'icelles* 15 *patars par semaine et* 4 *rasières de bled par an payables de trois en trois mois, et à celle des cinq qui sera élue pour leur supérieure cinq patars par semaine au-dessus des* 15 *assignés , tant et si longtemps qu'icelles veuves ou filles resteront en état de viduité ou de*

15

célibat, à charge par elles de dire journellement après souper les sept pseaumes pénitentiaux avec les litanies des Saints ou celles de la Vierge ; et celles qui ne sçauront ou ne pourront lire réciteront un chapelet pour le repos de son ame et les fidels trepassés ; en outre il fonde quatre obits annuellement en l'église de St.-Pierre à la rétribution de 40 patars pour chacun d'iceux, auxquels assisteront lesd. veuves ou filles et leur sera délivré à chacune d'icelles un patar par chaque obit.

Copie collationnée.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

578.—Dix contrats relatifs à la propriété de dix-neuf rasières trois coupes deux quarreaux situés sur le terroir de *Dechy*.

579.—Deux contrats relatifs à une pièce de terre sise sur l'échevinage de *Douai*.

580.—Dix contrats relatifs à la propriété de six rasières trois coupes deux quarreaux de terre situés sur le terroir de *Sin*.

CARTON N° 2.

581.—Huit contrats relatifs à des maisons sises rues des Cotteries, St.-Jean et Puits Philory ou du Clocher St.-Pierre.

582.—1725, 5 JANVIER.—Quittance délivrée par M. de Pronville, de Gœulzin, pour droit d'indemnité sur trois coupes de terre sises au village de Cantin.

583.—1754, 27 JUIN.—Procès-verbal de mesurage et plan d'une pièce de terre sise à Sin.

584.—1757, 3 DÉCEMBRE.—Procès-verbal de mesurage et plan de la même pièce de terre qui figure aux plans nouveaux sous le nº. 204.

INVENTAIRES, PIÈCES DIVERSES.

585.—1683, 23 SEPTEMBRE.—Inventaire des titres et papiers de cette fondation avec une déclaration des biens du 6 juin 1693.

586.—Deux copies d'un inventaire, sans date, des titres et papiers de l'Hôpital le Miquet.

587.—Lettres patentes du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

587 *bis*.—Requête présentée à la cour du parlement pour obliger le sieur Pollet à rendre ses comptes.

588.—1754, 6 AVRIL.—Ordonnance du roi qui rejette la requête présentée par les administrateurs de cet Hôpital tendant à n'être pas compris dans les lettres patentes qui créent un Hôpital-Général à Douai; mais elle porte *que s'il se présente des parens du fondateur de l'Hôpital Le Miquet qui provent par le titre de fondation et par une filiation exacte qu'ils ont droit de participer à la fondation, ils leur feront payer les mêmes secours en logement, en bled et en argent dont ils auroient joui si les fondations eussent subsisté en particulier*

dans le cas où ils ne voudroient pas entrer à l'Hôpital-Général.

Exemplaire imprimé.

589. — Note indicative des revenus et charges de cet Hôpital.

590. — Deux paquets de pièces, intitulés : papiers inutiles.

Tous les titres classés dans ces deux cartons sont inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après qui appartiennent à cet Hôpital.

---

591. — Comptes de recettes et dépenses de cet Hôpital, depuis l'année 1685 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Ces comptes, classés par ordre, cartonnés et étiquetés, comprennent 3 volumes.



DABLAING.



HOPITAL

DABLAING.

Dans un carton portant cette indication : Fondation Dablaing , *se trouvent classés les titres ci-après indiqués.*

TESTAMENT.

592.—1635, 20 SEPTEMBRE.—Testament de *Jean Dablaing*, bourgeois de la ville de Douai, par lequel il donne une choque de maisons séant derrière le jardin de la maison où il réside, rue du Grand Canteleux, à Douai, faisant le coin de la rue qui mène à la Trinité, pour *après le déché de sa femme y loger gratuitement cinq pauvres femmes vefves honnetes ou bien anchiennes filles bien famées, nestant chargez d'aucune mauvaise note auxquelles il sera distribué trois rasières de bled à chacune*

par an et trente-six livres de rente annuelle à répartir entre elles cinq.

Copie collationnée.

PIÈCES DIVERSES.

593.—1682, 23 DÉCEMBRE.—Saisie seigneuriale à la requête du S^{r}. prince de Bournonville, sur la maison et moulin de Boulleurieu.

594.—Collation de places dans led. Hôpital, généalogies, placets, certificats, extraits de naissance, etc.

595.—1688, 1er. JUIN.—Dénombrement servi par Jean Dablaing aux abbés et religieux du Mont St.-Eloy, de deux fiefs au terroir de Dourges.

596.—Paquet de pièces relatives à une rente de quinze rasières de bled, due à cet Hôpital par des individus de la commune de Dourges; cette rente connue sous le titre de : *Canon de Dourges.*

597.—Comptes des pitances pour les administrées de l'Hôpital Dablaing.

598.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

599.—Un inventaire de 1767 des titres et papiers de cet Hôpital.

FILLES DE LA CHARITÉ.



HOPITAL

DES

FILLES DE LA CHARITÉ.

Dans trois cartons portant cette indication : Fondation des Filles de la Charité, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N° 1.

TESTAMENS, DONATIONS, PARTAGES.

600.—1638, AOUT PÉNULTIÈME.—Contrat de partage entre Antoine Fovet, André Heriguier, Barbe Fovet et M. Pierre Copin, chanoine et curateur par loi de Marguerite Fovet.

601.—1644, 27 JUIN.—Testament de *Michel Trigault*, bourgeois de la ville de Douai, père de Madame de Violette, par lequel il lègue tous ses biens à Jeanne

Trigault, veuve de David Floris, et à Marguerite Trigault, femme d'Antoine Fovet, à répartir entre elles également.

Trois copies collationnées.

602.—1650, dernier de SEPTEMBRE.—Contrat contenant partage entre dame Jeanne Trigault, veuve de David Floris de Trigault, seigneur et baron de Violette, et le sieur Antoine Fovet, mari et bail de demoiselle Marguerite Trigault, des biens de leurs père et mère.

603.—1655, 12 AVRIL.—Testament d'*Antoine Fovet*, par lequel il lègue à Marguerite Trigault, sa femme, tous ses biens venant de père et mère.

Copie collationnée.

604.—1655, 26 JUILLET.—Testament de M. *Arnould Mâronnier*, prêtre chapelain et président de la bonne maison des Huit Prêtres, à Douai.

Copie collationnée.

605.—1662, 20 OCTOBRE.—Testament de *Jeanne Dapvril*, *fille de feu M. André*, en son vivant licencié-ès-lois et greffier civil à Douai, et de Marie de Caudry, par lequel elle donne cent florins de rente par an à perpétuité pour une bourse, au profit d'une honnête fille, pour être sœur de la maison de la Sainte Famille de Jésus *dite* les Sœurs de la Charité.

Copie collationnée.

606.—1665, 21 SEPTEMBRE.—Testament de *Jeanne Caudron*, fille franche de feu Anthoine et de Jeanne Fouc-

quier, bourgeoise de Douai, par lequel elle lègue quatre rentes à la maison et fondation *dite* des Filles de la Charité.

607.—1666, 20e décembre.—Acte passé entre la supérieure de la bonne maison de St.-Agnès érigée à Arras, et la surintendante de la bonne maison *dite* de la Charité de Douai, contenant reconnaissance des lettres de rentes données à cet Hôpital par Jeanne Biscot et d'une maison sise en cette ville rue des Capucins ou d'Arras.

608.—1669, 2 juin.—Testament de *Marguerite Trigault, veuve d'Antoine Fovet*, portant donation d'une rente et de six coupes de terre au terroir de Bruille, en faveur de Jeanne Trigault, sa sœur, pour revenir, après sa mort, à l'Hôpital des Filles de la Charité.

609.—1673, 15 juin.—Testament de dame *Jeanne Trigault, veuve de David Floris Trigault*, vivant chevalier, seigneur et baron de Violette, contenant donation de sept rasières deux coupes deux quarreaux de terre sur Guesnain.

610.—1678, 11 septembre. — Testament d'*Anne Dapvril* sœur de Jeanne, reprise plus haut, par lequel elle lègue des rentes à cet Hôpital pour la fondation d'une fille et d'une messe tous les jours à perpétuité dans la chapelle dud. Hôpital.

Copie collationnée.

611.—1679, 18 février.—Testament de demoiselle *Jacqueline Copin veuve de Pierre Derantre*, bourgeoise de

la ville de Douai, par lequel elle lègue une rente de cent florins à cet Hôpital pour être employée en achat de linge pour les enfans.

Copie collationnée.

612.—1680, 7 AVRIL.—Testament de *Marie Dewatines*, par lequel elle donne aux filles de la Ste.-Famille dites de la Charité à Douai, la somme de 2400 florins une fois pour la fondation perpétuelle de trois pauvres filles orphelines.

Copie collationnée.

613.—1684, 5 AVRIL.—Testament de *François Dehaynin Sr. de Donecq*, par lequel il donne à la communauté de la Ste.-Famille, le revenu de tous ses biens situés au pays d'Artois.

Copie collationnée.

614.—1693, 21 OCTOBRE.—Testament d'*Adrien François Geet*, greffier civil de Douai, par lequel il donne la somme de mille florins une fois pour la fondation d'une fille orpheline dans cet Hôpital.

Copie collationnée.

615.—1698, 18 AOUT.—Testament de demoiselle *Marie-Marguerite Tahon femme de Nicolas Sénéchal*, seigneur de la Hamaidre, ancien échevin de la ville de Douai, par lequel elle donne aux Filles de la Charité douze rasières de blé annuellement.

Copie collationnée.

616.—1711, 4 MAI.—Testament de *Jean Raoult seigneur*

de Mauville, par lequel, en cas de décès de ses deux filles sans délaisser d'enfans en légitime mariage, il lègue un tiers de tous ses biens à cet Hôpital.

617.—1713, 19 octobre.—Testament de Me. *Antoine Mathieu Devred*, prêtre à Douai, par lequel il donne la moitié de la maison où il réside rue du Grand Canteleux, à cet Hôpital.

Copie collationnée.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

618.—Cinq contrats relatifs à la propriété de six coupes de terre sur *Bruille* (le 1er. du 4 juin 1652) provenant à cet Hôpital de la donation de Marguerite Trigault, veuve Antoine Fovet.

619.—Onze contrats relatifs à la propriété d'une rasière de terre sur *Coutiches* (le 1er. du 10 décembre 1631) provenant à cet Hôpital de la donation de Jeanne Gentil.

CARTON No. 2.

620.—Cinq contrats relatifs à la propriété de neuf rasières deux coupes deux quarreaux de terre sur *Férin*, provenant à cet Hôpital d'acquisition faite de Toussaint Duriez et autres, suivant acte du 28 juin 1679, pour le prix de 1300 florins.

621.—Quatre contrats relatifs à la propriété de sept rasières deux coupes deux quarreaux de terre sur *Guesnain*, (le premier du 13 janvier 1460) provenant à cet Hôpital de la donation de Jeanne Trigault, veuve de

David-Floris Trigault, vivant chevalier, seigneur et baron de Violette.

622.—Treize contrats relatifs à la propriété de treize mesures de terre sur Rivière et Roclincourt, provenant à cet Hôpital de la donation de sœur Antoinette Deleporte, fille associée dans la maison et Hôpital de la Sainte Famille *dite* de la Charité de la ville de Douai, par acte entre vifs du 8 juillet 1682.

623.—Sept contrats relatifs à la propriété de seize rasières de terre sur *Vitry*, provenant à cet Hôpital d'acquisitions faites les 12 février 1684 et 27 février 1719.

264.—1756, 17 FÉVRIER, 19-20 NOVEMBRE.—Procès-verbaux de mesurage et plans des terres sur *Férin* et *Vitry*.

625.—1756, 16 FÉVRIER.—et 1760, 4 AVRIL.—Procès-verbaux de mesurage et plans des seize rasières de terre sur *Vitry*.

626.—Quinze dénombremens pour les terres appartenant à cet Hôpital.

CARTON N°. 3.

627.—Onze contrats relatifs à la propriété d'une maison sise à Douai, rue des Capucins ou d'Arras, tenant à la maison des révérends pères Capucins; acquise au profit de l'Hôpital, de Jeanne Caudron, par acte du 10 juin 1663, pour 2000 florins.

628.—Quinze contrats relatifs à la propriété d'une maison rue Notre-Dame, enseignée la *Cloche d'Or*, qui a été

adjugée à cet Hôpital avec quatre autres maisons tenant ensemble et un grand jardin au Barlet, pour la somme de 4320 florins, suivant acte du 15 novembre 1670.

La maison rue Notre-Dame, qui servait d'habitation aux Filles de la Charité, a été vendue par les administrateurs de l'Hôpital-Général à M. Nicolas-François-Guislain de Ruyant, écuyer seigneur de Bernicourt, pour le prix de 5030 florins, suivant acte du 28 février 1765.

629.—Six contrats relatifs à deux maisons sises rues du Grand Canteleux et de Bellain.

RENTES, INVENTAIRES, PIÈCES DIVERSES.

630.—Cinq contrats pour des rentes dues à cet Hôpital.

631.—1673, 17 JUIN.—Inventaire des meubles, titres et lettriages, provenant de la maison mortuaire de dame Jeanne Trigault, douairière du seigneur baron de Violette.

632.—Inventaire, sans date, des titres de cet Hôpital.

633.—Lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1752, portant création d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

Tous les papiers classés dans ces trois cartons sont inventoriés; mais il existe encore dans la salle des archives, comme dépendant de cet Hôpital, les pièces, registres et livres ci-après désignés.

634.—Un paquet contenant des pièces relatives à plusieurs

procès soutenus dans l'intérêt des propriétés de cet Hôpital.

635.—Comptes de recettes et dépenses de cet Hôpital, rendus par les receveurs depuis l'année 1668 jusqu'en 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général, à Douai.

Tous ces comptes, classés par ordre, cartonnés et étiquetés, comprennent quatre volumes.

636.—Registre contenant l'enregistrement des dépenses de la maison (année 1739.)

637.—Idem, pour l'année 1740.

638.—Idem, pour les années 1751 à 1752.

639.—Idem, pour les années 1756 à 1763.

640.—Registre indiquant des recettes faites en 1749 et 1750.

641.—Idem, pour les années 1751 et 1752.

642.—Un petit registre intitulé : *Archives ou mémoire des choses les plus remarquables qui sont arrivées dans cette maison des Filles de la Sainte Famille de Douai, dite de la Charité.*

A la plus grande gloire de Dieu.

Le St.-Esprit parlant par la bouche du sage nous dit que toutles choses passent avec le temps et s'enfuient come l'ombre desus la terre et n'estoit qu'on a eu le soing de rediger par escrit les choses passées on en aurait aucunes

souvenance au siècle future affin que celles que par la grace de Dieu entrerons cy apres dans notre communqauté aient plus de subject de glorifier Dieu qui par sa divine povidence a jetté les premier fondement de notre congregation et ne sesse par sa bonté de la conserver et augmenter nous avons dressée ces archives ou sont contenues les choses les plus remarquables qui y sont arrivées et y arriveront cy apres.

Ce registre contient des faits assez curieux ; voici ceux qui en ont été extraits :

1er. *D'amoiselle Jenne Biscot supérieure et fondatrise de la maison de Ste.-Agnès en la ville d'Arras porté d'un zele toute extraordinaire vers les pauvres orphelines et pour d'autant plus amplifier la gloire de Dieu, elle at institué cette dit maison de la Sainte Famille en Douay l'an 1660, et a mené avec elle sœur Marie-Madelaine Vasseur une de celles qui ont comencé avec lad. supérieure la maison de Ste.-Agnès dudit Arras.*

A quelque temps de la sœur Marie-Claire Rogier, en l'an 1664 sœurs Anthoinette Deleporte, Marie-Magdelaine Ansaer et Marguerite-Noel Legrand.

Ladicte Jenne Biscot est decede le 13 juin 1664 en ladicte maison de la Sainte Famille en Douai, apres y avoir souffert beaucoup dincomodité tant de ses infirmitées continuel, que dans la poursuitte d'une maison pour les y establires comodement selon leur institue n'estant pour lors que dans une maison a louage en la rue d'Arras, ce qui causoit grandpeine a cettezelé intitutrise et de delaisser ses cheres enfants sans estre parfaictement establies, elle a appellé

ses cheres filles dévant mourir pour leurs donner le dernier adieu, et leurs a recommandées l'union fratranel et sur tout l'amour des pauvres orphelines particulieremе les plus habandonnées.

Et a déclaré que les bien quelles laissait a ses consœurs estoit pour leur donner moyen dentretenir douze pauvres petites filles orphelines a l'honneur du Saint Enfant Jesus ainssy qu'elle avoit comencé. et a délaissé ses cheres filles en bonne inteligence apres avoir elle mesme denomé sœur Anne Lemaire pour estre superieure en sa place et luy aiant ensuite enchargié d'achetter une maison le plus tost quil seroit possible apres son trespas.

2e. Les Filles de la Charité sont restées sept ans, *en grande incomodité à cause du peu de bastiment*, dans la maison rue d'Arras, et ensuite elles ont pris possession de la maison rue Notre-Dame.

3e. Le 18 avril 1674, Monseigneur l'évêque d'Arras a confirmé et approuvé leur règlement et constitution.

4e. En janvier 1677, *M. de Saint Genis gouverneur de Douay* a été faire dire la sainte messe dans leur chapelle, *et l'ayant entendue il est entrez dans une place ou touttes les sœurs et touttes les orphelines se sont présentée devant sa personne et s'est informé de l'état de la maison etc.*

5e. Monseigneur l'évêque d'Arras étant venu à Douai le 16 octobre 1677, les deux jours suivans Monsieur son officialle et son secrétaire *ont dit la sainte messe dans la chapelle de cet Hôpital.*

643.—Autre petit registre intitulé : *Copies de titre*, dans

lequel se trouvent transcrits tous les testamens et actes contenant donations au profit de cet Hôpital, particulièrement celui de *Jenne Biscot*, fondatrice dud. Hôpital, du 24 janvier 1660, par lequel elle donne tous ses biens à ses consœurs *pour faire et accomplir ses pieuses intentions*.

644.—Quatre petits registres intitulés : *Constitutions que les Filles de la Saincte Famille dicte la Charité de la ville de Douai se proposent.*

Dans l'un de ces registres est transcrite l'approbation et confirmation desd. constitutions données par Monseigneur Guy de Rochechoualt, illustrisime et revedisime évêque d'Arras, le 18 avril 1674.

645.—Deux autres petits registres intitulés : *Directoire de la maison de la Sainte Famille dite de la Charité en la ville de Douai.*

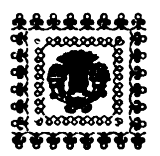


TABLE DU SAINT-ESPRIT.



FONDATION

DE LA

TABLE DU SAINT-ESPRIT.

Dans deux cartons portant cette indication: Fondation du Saint-Esprit, *se trouvent classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N°. 1.

TITRE DE 1064.

646.—1064, NOVEMBRE.—Chyrographe en langue romane contenant vente par *Hauis li Bouge a le Taule dou Saint Spir*. 11 *mars diretage.*

Cet acte fut soumis à l'examen de la section des sciences morales et historiques de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord. M. Tailliar a appelé son attention sur ce titre, auquel s'attacherait un grand intérêt s'il était réellement du 11e. siècle, puisque les plus anciens documens de ce genre, en langue romane, connus et publiés jus-

qu'à ce jour, ne remontent pas au-delà du 13e. siècle, ainsi que l'a établi M. Leglay, archiviste du département du Nord, dans ses recherches sur les premiers actes publics rédigés en français.

Il a paru à M. Tailliar et à plusieurs membres de cette commission que cet acte était d'une date postérieure au moins de deux siècles. La présence à l'acte de quatre échevins (l'échevinage ne fut constitué qu'en 1228 par le comte Ferrand), les expressions qui composent le texte de l'acte, appartenant à la langue romane du 13e. siècle, la forme de l'acte et la configuration des caractères motivent cette opinion, que M. Leglay, à qui il a été soumis, partage, et que la commission adopte à l'unanimité.

Pour donner encore plus de certitude à cette opinion, l'auteur de cet inventaire fait connaître qu'il existe un chyrographe, classé au nombre des titres de l'hôpital du Béguinage (no. 851 de l'inventaire), en date du 12 juin 1264, lequel est tout-à-fait identique, sous le rapport de l'écriture, a celui de la date apparente de 1064 ; de plus, l'un des échevins, *Biernart Dou Ries* y a également concouru.

TESTAMENS, DONATIONS.

647.—1345, DÉCEMBRE.—Chyrographe, en langue romane, contenant donation par *Wagnon Bonnebrocque*, au profit de *ses compaignons prouveurs et rewars de le Taule dou Saint-Esprit de Saint-Piere*, de 37 sols parisis et un chapon de rente annuelle, à prendre 27 sols parisis sur une maison rue de Bellain, autres 2 sols parisis sur une maison rue St.-Pierre, et 15 sols parisis et un chapon sur une maison *estans ou chastiel Bourgois*, à charge d'une messe par semaine.

648.—1350, 8 AVRIL.—Autre chyrographe, contenant donation par le même, de 49 sols parisis, 3 sols douysiens et 2 chapons de rente sur une maison sise *Pont a Lierbe*.

649.—1364, 28 MAI.—Chyrographe délivré par les échevins de cette ville, duquel il conste *que Jehans Paumoollier*,

bourgeois de Douai a donné et laissé a le Taule dou Saint-Esprit de leglise Saint-Pierre de le ville de Douay, 7 *livres* 6 *sols* 8 *deniers parisis de rente heritable* sur trois maisons sises à Douai.

Original en parchemin, signé et scellé.

650.—1384, 24 AOUT.—Lettres délivrées par les *preuos et capelains de lEglise Saint-Pierre de Douai*, lesquelles contiennent fondation par *honorables homs et sages sires Jehans Vicheris*, d'une chapelle en lad. église de St.-Pierre.

Original en parchemin, le scel est un peu endommagé.

651.—1425, 24 JUILLET.—Lettres délivrées par les mêmes, contenant fondation par demoiselle *Guille Bonnebroque*, d'une messe journalière à perpétuité à l'autel de St.-Pierre, avec un de profundis chaque dimanche.

Le cachet qui est attaché à ce titre est assez bien conservé.

652.—1641, 12 MARS.—Testament de M. Jean Descourtil, prêtre, qui fait mention d'une fondation à la Table du St.-Esprit.

Copie collationnée.

653.—1653, 28 MAI.—Testament de David Laloe, bourgeois de Douai, par lequel il donne à la Table du St.-Esprit, une rente de 120 florins, à charge d'une messe journalière à décharger dans l'église de St.-Pierre.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

654.—1345, 19 JUILLET.—Chyrographe contenant vente par Nicaise Robekin, au profit des Rewards de la Table

du St.-Esprit, de trois rasières une coupe de terre sur l'échevinage de la ville de Douai.

655.—1345, 17 MARS.—Chyrographe contenant vente, au profit de la Table du St.-Esprit, par les exécuteurs testamentaires de Jacques Bonnebroque, d'une maison faisant le coin de la rue des Luisiaux vis-à-vis St.-Pierre.

Six autres actes y sont annexés, le plus ancien est du 20 février 1294.

656.—1347, OCTOBRE.—Vente faite par Jean Demons à Jean Caron et Marie Delebarre sa femme, de dix rasières de terre sur Lambres; ces derniers se sont dessaisis de ces dix rasières au profit de la Table du St.-Esprit.

657.—1349, 12 SEPTEMBRE.—Acte de deshéritance par lesd. époux Caron, au profit de la Table du St.-Esprit de plusieurs pièces de terre et rentes.

658.—1352, 16 SEPTEMBRE.—Vente par Pierre Lenffant, au profit de la Table du St.-Esprit, d'une rasière et une demi-coupe de terre sur l'échevinage de Douai.

659.—1354, 16 JUIN.—Contrat de vente de deux rasières huit verges de terre situées entre la croix Huon des Hanas et le chemin qui va de Lambres à Sin.

660.—1355, 27 MARS.—Vente par *Amourris Gossiaus*, au profit des *rewars de le Taule dou Saint Esperit del église Saint Pierre de Douay*, de cinq coupes de terre situées en l'échevinage de la ville de Douai.

661.—1360, 20 JUIN.—Contrat d'arrentement viager ac-

cordé à Jean Laloul dit Rochart, pour une maison sise rue des Luiziaux, vis-à-vis St.-Pierre.

662.—1369, 18 MAI.—Chyrographe passé devant le baillieu et homes dou temple, contenant vente par *Simon le monnoyris*, au profit de *Pierre Daghenet*, du tiers de cinq rasières de terre *seans en une pièce de la le Gibet de Douay*.

663.—1369, 24 MAI.—Vente d'un autre tiers de lad. pièce par Jean Pillatte, au profit du même.

664.—1369, 26 SEPTEMBRE.—Vente par Jacques Males, au profit de la Table du St.-Esprit, de cinq coupes et demie de terre sises hors la porte d'Ocre de Douai.

665.—1369, pénultième de DÉCEMBRE.—Vente par Jean Pilatte du Castiel, au profit de *Marthin Goy*, de cinq rasières de terre *asses pries dou gibet de Douay*.

666.—1371, 14 AOUT.—Acte par lequel Pierre Daghenes déclare avoir fait, au profit de la Table du St.-Esprit, l'acquisition des deux tiers des cinq rasières *de la le gibet qu'il a achetés de Simon le Monnoyris et de Jean Pilatte*.

667.—1381, 28 NOVEMBRE.— Vente faite par Jean Malet, au profit de Thomas Duclerc, de la troisième partie de lad. pièce de cinq rasières de terre.

668.—Acte, sans date, par lequel led. Thomas Duclerc déclare que lad. vente faite à son profit a été payée des deniers de la Table du St.-Esprit.

669.—1391, 6 MARS.—Arrentement d'une maison sise rue des Wetz.

669 *bis*.—1401, 30 JUILLET.—Lettres faisant mention desdites cinq rasières comme étant situées *assez pries de le justice de Douay*.

670.—1451, 9 AVRIL.—Vente faite au profit de Jean Audeffroy, de quatre rasières deux coupes de terre sises hors la porte d'Arras, au lieu dit le Mont de Douay.

671.—1434, 28 MAI.—Vente, au profit de Bonnebrocque, de six rasières deux coupes un quarreau de terre sur Guesnain.

672.—1439,......—Acte par lequel les administrateurs de la Table du St.-Esprit cèdent, à titre d'échange, à ceux de l'Hôpital St.-Thomas, deux maisons sises rue des Wetz, contre plusieurs rentes.

673.—1455, 12 JANVIER.—Arrentement, au profit de Jean Lestienart, de deux maisons sises au-delà du Pont-à-l'Herbe.

674.—1459, 21 MARS.—Lettres données par les échevins de la ville de Douai, lesquelles font mention de vingt rasières deux coupes de terre, sises en plusieurs pièces, sur le terroir de Courchelles vendues par Jacques Ducloos au profit de la Table du St.-Esprit.

675.—1460, 2 JANVIER.—Lettres de saisine et adhéritance au profit de la Table du St.-Esprit, de vingt rasières et une coupe de terre ou environ, situées en plu-

sieurs pièces au terroir de Noyelles-Godault et environ.

676.—1476, 21 MAI.—Lettres des échevins de Lambres faisant mention de cinq rasières trois coupes de terre sur Lambres, pour lesquelles on prétendait terrage.

677.—1480, 27 DÉCEMBRE.—Sentence rendue par les échevins de Lambres, au profit de la Table du St.-Esprit, contre les hoirs Gille Bassemain, qui abjuge la saisine d'un héritage situé à Lambres, faute de paiement d'une rente due par led. héritage.

678.—1496, 10 DÉCEMBRE.—Sentence par laquelle les vingt rasières deux coupes situées à Courchelles, appartenant à la Table du St.-Esprit, sont déclarées franches, quittes et exemptes de toutes tailles et aides.

679.—1513, 8 AVRIL.—Lettres d'achat, au profit de la Table du St.-Esprit, de trois coupes de terre sises hors la porte St.-Eloi, échevinage de Douai.

680.—1517, 24 FÉVRIER.—Contrat d'arrentement pour 99 ans, à Jean de Doumez, de cinq coupes de terre sur Lambres.

681.—1532, 18 SEPTEMBRE.—Arrentement accordé pour dix coupes de terre sises hors la porte St.-Eloy.

682.—1662, 2 MAI.—Acte contenant vente par Pierre Monier et sa femme, de Courcelles, au profit de la Table du St.-Esprit, d'une rasière deux coupes trois quarreaux de terre sur Courcelles, pour se décharger et acquitter de cent six rasières de blé qu'ils devaient pour fermage échus.

683.—Baux relatifs à une rasière de terre sur l'échevinage de Douai, hors la porte d'Ocre, qui a été incorporée dans les fortifications.

684.—Procès-verbaux et plans de propriétés appartenant à la Table du St.-Esprit, au nombre desquels se trouvent ceux :

1°. D'une pièce de terre prise pour les fortifications, à l'endroit dit *le Fort Tanchon*, près la porte St.-Eloy, laquelle a été cédée le 5 juillet 1729 pour le prix de 320 livres, payées par le sieur Plancque, trésorier-général des fortifications de Flandres ;

2°. D'une pièce de terre sur Cuincy, qui figure aux plans nouveaux sous le n°. 434.

3°. Enfin, d'une autre pièce de terre sur Douai, reprise aux mêmes plans sous le n°. 376.

685.—1423, 6 JANVIER.—1689, 10 MARS.—1759, 20 et 26 NOVEMBRE.—Dénombrement de huit rasières de terre sises sur le terroir de Cuincy.

686.—1661 à 1720.—Dénombremens de plusieurs pièces de terre situées à Guesnain.

687.—1730, 6 NOVEMBRE.—Déclaration des abouts et tenants des vingt rasières deux coupes de terre situées à Courcelles.

688.—1774, 21 MAI.—Dénombrement de plusieurs pièces de terre sises à Lambres.

689.—Divers dénombremens de pièces de terre appartenant à la Table du St.-Esprit.

TITRES RELATIFS AUX RENTES.

690.—1318, MAI.—Lettres données par les abbesses de l'Abbaye-des-Prés, à Douai, relativement à une rente due sur une maison *qui siet sour le touket de le rue des Luisiaus*.

Ce titre, en parchemin, est parfaitement conservé ; ainsi que le scel de l'abbaye qui s'y trouve suspendu.

691.—1321, 30 AOUT.—Chyrographe faisant mention d'une rente de vingt-six sols et huit deniers parisis de rente due à la Table du St.-Esprit sur une maison sise à Douai *dehors le porte dou Markiet*.

692.—1326, 8 MARS.—1358, 6 JUILLET.—1342, 9 AOUT.—1341, 6 JUIN.—et 1341, 28 JANVIER.—Chyrographes relatifs à des rentes.

693.—1326, 2 AVRIL.—Vente par *Jehans Porte Esteulle*, au profit de *l'aumosne de la Taule dou St.-Esprit de St.-Piere*, d'une rente de 50 sols parisis affectée sur une maison *qui siet en le rue de Bielaing*.

694.—1335. DÉCEMBRE.—Chyrographe faisant mention d'une rente due sur une maison sise *en le grande rue dehors le porte des Wes*.

695.—1367, 20 MAI.—Lettres faisant mention d'une vente faite par Jean Pillate du Castel, bourgeois de Douai, au profit de la Table du St.-Esprit, de plusieurs rentes foncières.

696.—1324, 5 mai.—1332, mars.—1370.—Lettres relatives à des rentes.

697.—1383, 19 mars.—Vente par Jean Tiestilement, au profit de Jean Lecomte, d'une rasière de terre sise hors la porte St.-Eloy, à charge de payer par an, à la Table du St.-Esprit, deux rasières de blé de rente héritière.

698.—1400, 26 février.—Vente par Hennin de Goy, au profit de la Table du St.-Esprit, de plusieurs rentes sur des maisons sises en la ville de Douai.

699.—1423, 11 avril.—Reconnaissance donnée par les échevins de Férin pour une rente d'une rasière de blé due par l'aumône de leur commune à la Table du St.-Esprit.

700.—1467, 7 juin.—Lettres relatives à des rentes dues à la Table du St.-Esprit.

701.—1533, 19 septembre.—Lettre relative à une rente due sur une propriété sise à Flers.

702.—1547, 14 avril.—Quittance de 15 livres 10 sols 6 deniers, donnée par le receveur de l'Hôpital St.-Julien, pour le rachat d'une rente foncière de 15 sols parisis et 3/4 de chapon, due par la Table du St.-Esprit.

Ce titre ayant été donné en communication à la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, la section des sciences morales et historiques, dans sa séance du 27 mai 1836, a particulièrement remarqué le scel de la ville de Douai qui s'y trouve attaché, portant le millésime de 1514, lequel est dans un état parfait de conservation.

703.—1726, 16 MARS.—Mémoire relatif à des rentes foncières dues à la Table du St.-Esprit.

CARTON N°. 3.

INVENTAIRES, CARTULAIRES, COMPTES, PIÈCES ET NOTES DIVERSES.

704.—Déclaration, sans date, des biens appartenant à la Table du St.-Esprit de la collégiale de St.-Pierre, consistant tant en blé qu'en argent.

705.—1662.—Inventaire des titres et munimens appartenant à la Table du St.-Esprit de l'église de St.-Pierre.

706.—Inventaire, sans date, des titres et papiers de la Table du St.-Esprit érigée en l'église St-Pierre.

707.—1734, 9 JUILLET.—Inventaire des meubles et effets qui appartiennent à la Table du St.-Esprit, érigée en l'église collégiale de St.-Pierre, avec une sommation du 28 août 1734 faite par les administrateurs de la Table du St.-Esprit aux marguilliers de la paroisse de St.-Pierre, à effet de remettre entre les mains de leur receveur le produit d'une vente de quelques effets provenant de la Table du St.-Esprit.

708.—1758, 11 JUILLET.—Inventaire des habits sacerdotaux, linges et autres ornemens servant à la Table du St.-Esprit.

709.—Note, sans date, indiquant les revenus et charges de la Table du St.-Esprit.

710.—Lettres patentes du Roi du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

711.—Trois cartulaires de 1310, dont deux en parchemin parfaitement conservés et remarquables par l'écriture, qui est la plus belle et la plus nette que l'on puisse voir.

Ces cartulaires, composés chacun d'une quarantaine de feuillets, sont ainsi intitulés : « *Ce sont les rentes ke li aumosne de le Taule dou Saint-Espit de Saint-Piere a en leskieuinage de Douay en mars de rente en capons en douysiens et en rentes de bled. es lius et sour les lius chi apriès deuises et ordone par les perroches de le ville de Douay. et fu fais et ordenes chis bries en lan de grasce mil.* ccc. *et* x.

Neuf autres cartulaires de 1317.—1331.—1334.—1406.—1460.—1470.—1644 et 1660.

Quatre comptes des recettes et dépenses pour les années 1334.—1360.—1368.

Plus un inventaire, assez volumineux, portant cette mention : « *Chest ki apparans que Jehans Haut de Cuer qui fu avoit au jour de sen trespas, tant en moebles en cateus côme en rentes et hiretages li quels trespassa la nuit Saint-Denis et Saint-Ghillain lan mil* ccc xxxi. *dont les parties chi apries sensieuent, cest assavoir.*

---

1. Tous les titres classés dans ces deux cartons sont

sont inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives, les objets ci-après qui appartiennent à la Table du St.-Esprit.

712.—Journal ou sommier des recettes de la Table du St.-Esprit de St.-Pierre à Douai, de 1728 à 1734.

713.—Comptes de recettes et dépenses de la Table du St.-Esprit de St.-Pierre à Douai, rendus par les receveurs depuis l'année 1334 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Tous ces comptes, classés, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 36 volumes.

714.—Petit registre portant date apparente de 1344, comprenant *les censes des tieres de lHospital Saint-Esprit qui dist des Wes.*

715.—Registre aux résolutions de la Table du St.-Esprit, du 31 octobre 1695 au 26 juillet 1752, lequel ne contient que des délibérations d'administration intérieure.

Dans ce registre l'on voit que de 1695 à 1752 ont été Rewards ou administrateurs :

MM. L. F. Dubruille.
M. L. Remy.
N. A. Martin.
C. Mas.
Delaruielle.
Decomble Dubuisson.
Etienne Cuvelier

MM. Morelle.
De Douay.
J. P. Becquet.
Deramilly.
Raoult.
Nicolas Nesurpalis.
Blave.

CARNIN.



FONDATION

CARNIN.

Dans un carton portant cette indication : Fondation Carnin, *sont classés les titres ci-après analysés.*

TESTAMENS, LETTRES PATENTES.

716. — 1536, 21 JUILLET. — Testament de demoiselle *Jeanne de Carnin*, *veuve de feu Hoste de Boubaix*, en sa vie escuyer, demeurant en la ville de Douai, contenant divers legs pieux.

Original, en parchemin de grande dimension, signé et scellé.

717. — 1618, AOUT. — Lettres patentes données par *Albert et Isabelle, archiducs d'Autriche*, etc., lesquelles, par suite d'une supplication adressée par *messire Claude*

Carnin licencié ès droitz, pretre chanoine de l'église collégiale de St.-Pierre de Douay et naguaires pasteur de lad. eglise, ayant pour objet de fonder à perpetuité l'ausmosne de treize pains à distribuer par chacun jour à treize pauvres vielles gens, en l'honneur de nostre seigneur Jesus-Christ et des douze apostres, contiennent amortissement pour l'établissement de lad. fondation.

A ces lettres patentes se trouve suspendu un scel, en cire jaune, dans un état parfait de conservation.

718.—1625, 28 JUIN.—Testament dudit *Claude de Carnin*, par lequel il lègue, au profit de treize pauvres de la paroisse de St.-Pierre, vingt-deux rasières deux coupes un tiers de terre sur Auby et Flers, et douze autres rasières de terre sur Camphin; *entendant que du produit et revenu desd. terres soit distribué journellement et à toujours à chacun desd. pauvres, un pain pesant 21 onces; lad. distribution devant se faire à la Table du St.-Esprit, à l'issue de la grand'messe du chœur, laquelle, lesd. pauvres seront tenus d'ouir; à la charge par lad.te fondation de paier annuellement et à toujours 30 florins à l'office des obits dud. St.-Pierre, pour la célébration d'un obit annuel fondé par ledit Me. Claude de Carnin.*

Copie collationnée.

719.—Extrait de ce testament et avis donné le 28 mai 1722 par J. Motquin, docteur en théologie, président du séminaire de la Foy, sur l'interprétation dud. testament.

720.—1625, 28 SEPTEMBRE.—Codicile de M. Claude de Carnin, par lequel, après avoir ratifié tous les legs de son testament du 28 juin 1625, il donne encore à la fondation des treize pauvres la somme de 600 florins pour augmenter les distributions.

721.—Copie d'une épitaphe, gravée sur cuivre, placée dans la chapelle de l'Hôpital-Général, laquelle contient tous les différens legs énoncés dans le testament de M. Claude de Carnin, décédé à Douai le 29 septembre 1625, à l'âge de 80 ans, avec cette légende : *Co gita mori.* 1626. *faict a Douai par Antoine Serrurier sculpteur.*

De plus un ajournement du 23 mars 1734, signifié au nommé Wagon, pour qu'il ait à remettre lad. épitaphe aux administrateurs de la fondation.

722.—Lettres patentes du mois de juin 1752 portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

723.—Trois chyrographes relatifs aux douze mesures de terre sur le terroir de Camphin.

724.—Paquet de pièces relatives à la propriété des vingt-deux rasières une coupe trois quarreaux et demi de terre sur Auby et Flers, avec plusieurs dénombremens.

725.—1757, 27 AVRIL.—Procès-verbal de mesurage et plans des terres sur Auby, reprises aux plans nouveaux sous les nos. 492 à 496, 498 à 503, 506 à 512.

INVENTAIRES, NOTES, PIÈCES DIVERSES ET COMPTES.

726.—Inventaire, sans date, contenant la déclaration des titres concernant la donation faite par M. Claude de Carnin, avec la déclaration des biens appartenant à cette fondation.

727.—Deux exemplaires de l'inventaire des titres et papiers de cette fondation fait en 1767.

728.—Note indiquant les revenus et charges de cette fondation.

Tous les titres classés dans ce carton sont inventoriés; mais il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après qui appartiennent à la fondation Carnin.

729.—Deux paquets de pièces intitulés : *anciennes procédures et papiers inutiles.*

730.—Comptes de recettes et dépenses de la fondation Carnin, rendus par les receveurs depuis l'année 1624 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Ces comptes, classés, réunis, cartonnés et étiquetés, comprennent 4 volumes.



CANTIN.



HOPITAL

CANTIN.

Dans un carton portant cette indication : Fondation Cantin , *sont classés les titres ci-après analysés.*

TESTAMENS.

731.—1594, 7 AOUT.—Testament de *Guillaume de Cantin*, bourgeois de la ville de Douai, lequel contient cette disposition : « *Je veux aussy que sur mesdits biens soit pris jusques a la somme de huit cent livres de gros une fois, afin de ériger une maison suffisante pour en faire ung Hospital a lhonneur des cincq plaies notre saulueur et redempteur Jesus Christ ou sera accomodé cincq chambres pour y collocquer a tousjours cincq hommes vieux au dessus leage de soixante dix ans, des paroisses St.-Pierre, St.-Albin, St.-Jacques,*

Notre-Dame et St.-Nicolas, qui seront choisis et esleus par le pasteur de chacune desdites paroisses.

Expédition en parchemin, signée Dapvril.

732.—1684, 22 JANVIER.—Testament d'Adrien Dupouvillion, escuyer seigneur du Locon, demeurant à Douai, par lequel il lègue à l'Hôpital Cantin dix coupes de terre sises à Flines, à charge de deux obits à perpétuité qui se célèbreront en l'église de St.-Jacques pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère et amis.

Copie collationnée.

733.—1686, 14 SEPTEMBRE.—Sommation par les exécuteurs testamentaires de M. Dupouvillion pour que les Rewards aient à accepter ou à répudier le legs de dix coupes de terre sises à Flines, avec copie de l'acceptation dudit legs et d'un acte relatif au paiement annuel des deux obits.

734.—1689, 16 SEPTEMBRE.—Acte contenant acceptation par les marguilliers de St.-Jacques de la fondation de deux obits, faite par M. Dupouvillion, à la rétribution de cinq florins chaque, payables par l'Hôpital Cantin, auquel il a donné dix coupes de terre sur Flines.

PROPRIÉTÉS ET RENTES.

734 *bis*.—1737, 4 MAI.—Quittance du droit d'amortissement pour cinq rasières et demie de terre sises à Vitry, données à l'Hôpital Cantin par Nicolas Prevot, vivant

père de la maison pieuse des Fils Orphelins de cette ville, suivant testament du 16 octobre 1730.

L'on ne possède pas ce testament, et l'Hôpital qui est entré en jouissance de cette pièce de terre, l'a perdu vers l'année 1748.

735.—1614, 2 septembre.—Vente par demoiselle Wagon, d'une maison sise rue St.-Albin.

736.—1616, 13 décembre.—Vente par Catherine Lefebvre, veuve de Michel Martin, d'une maison sise en cette ville, rue du Pont Pauffain au devant du refuge de MM. les abbés du couvent de St.-Amand.

737.—1617, 26 janvier.—Vente par Philippe de *Couvenal escuyer seigneur de Backem et dame Jenne Coppe sa femme demeurans à Douai*, *au profit de Loys de Cantin*, *héritier avec autres de Guillaume de Cantin*, *pour le prix de* 600 *florins carolus*, *d'une maison*, *jardin et héritage seante en la grande rue Saint-Albin*, *tenant parderrière aux Bénédictins, pour estre emploié a la demeure des cinq vieux hômes pour la fondation pieuse de Guillaume de Cantin.*

738.—1630, 28 octobre.—Lettres données par *Charles Roberghér*, intendant-général des monts-de-piété érigés en toutes les villes et provinces, contenant constitution, pour cet Hôpital, d'une rente héritière de 25 florins, affectée sur tous les monts-de-piété du pays.

Ce titre, en parchemin, de grande dimension, est signé au bas par Levasseux ; sur le dos se trouve la signature de Jacques, archevêque de Malines, comme protecteur des monts-de-piété ; un scel en cire rouge, parfaitement conservé, est suspendu aud. titre.

739.—1636, 23 AOUT.—Lettres données par le même, contenant constitution, au profit de cet Hôpital, d'une rente de 40 florins.

740.—1649, 16 JANVIER.—Contrat de constitution de rente héritière de 6 florins 5 patars, au capital de 100 florins, créée au profit de l'Hôpital Cantin par Jacques Dubreucq, boulanger à Douai, et Catherine Boulanger, sa femme, avec hypothèque sur une maison sise rue d'Arras.

741.—1728, 28 AOUT.—Requête relative à une rente due à cet Hôpital par la ville de Douai.

INVENTAIRES ET PIÈCES DIVERSES.

742.—1747, 15 AVRIL.—Déclaration donnée par la veuve Dapvril au sieur Durieu, des titres reposant en la bonne maison des Cinq Hommes.

743.—Inventaire, sans date, des titres de cet Hôpital.

744.—1754, 17 AOUT.—Reconnaissance de laquelle il conste que la maison ou Hôpital des Cinq Vieux Hommes *dit* de Cantin, a été aliénée en 1754.

745.—Note indiquant les revenus et charges de cet Hôpital.

746.—Lettres patentes du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

747.—Comptes de recettes et dépenses, rendus par les

receveurs de cet Hôpital, depuis l'année 1628 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Tous ces comptes, classés, cartonnés et étiquetés, comprennent 2 volumes.



BLARY.



HOPITAL

BLARY.

Dans un carton portant cette indication : Fondation Blary , *sont classés les titres ci-après analysés.*

TESTAMENS.

748.—1628, 2 JANVIER.—Testament d'*Augustin Blary*, bourgeois, demeurant à Douai, par lequel il laisse à Françoise Rousseau, sa femme, Jacques et Catherine Blary, ses enfans, plusieurs maisons sises à Douai et huit rasières de terre à Cuincy, pour en jouir par eux et ses petits enfans leur vie durante, et ensuite retourner au profit de trois pauvres filles ou femmes veuves, qu'il fonde à perpétuité à charge de dire chaque jour, pour le repos de son âme et celles de sa femme et de ses enfans, *un de profundis, pater noster* et *ave maria.*

Copie collationnée.

749.—1638, 25 SEPTEMBRE.—Testament de Pasques Rousseau, par lequel elle institue Catherine Blary, sa nièce,

sa légataire universelle et lui donne entr'autres choses une maison sise rue Carpentier, nommée les Dix-sept Provinces.

Copie collationnée.

BIENS ET RENTES.

750.—Neuf contrats ou titres de propriété pour les maisons sises à Douai que possédait Augustin Blary, fondateur de cet Hôpital.

751.—Quatre contrats ou titres de propriété pour les huit rasières sises à Cuincy.

752.—1652, 12 mars.—Contrat de constitution de rente.

INVENTAIRES ET PIÈCES DIVERSES.

753.—Cahier intitulé : *Lettriages*, contenant inventaire de quelques titres des auteurs de cet Hôpital.

754.—Deux exemplaires d'un inventaire des titres et papiers de cet Hôpital, fait en 1767.

755.—Note indiquant les revenus et charges de cet Hôpital.

756.—Lettres patentes du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

757.—Comptes de recettes et dépenses de cet Hôpital, rendus par les receveurs depuis l'année 1696 jusques et compris 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Un volume cartonné.

FRESSIN OU S^TE.-ANNE,

AUQUEL FURENT RÉUNIS LES HOPITAUX PILA-
TOIRE, GAVRELLE ET SAINT-NICOLAS.



HOPITAL

FRESSIN.

Dans un carton intitulé: Fondation Fressin ou Ste.-Anne, *sont classés les titres ci-après analysés.*

758.—1374, 14 JANVIER.—Chyrographe, en langue romane, *reçu en pleine Halle à Douai*, par deux échevins, lequel contient vente au profit de *l'Hospital de Fresaing séant à Douai de* LIX S. IIJ *deniers de rente par an a heritage sur des maisons séans à Douay en le rue des Foullons.*

759.—1604, NOVEMBRE.—Testament de Pierre de Herin.

759 *bis*.—1618, 9 JUILLET.—Testament de Marguerite Lemaire, qui contient des dispositions en faveur de l'Hôpital Fressin.

759 *ter*.—1620, 12 SEPTEMBRE.—Procès-verbal d'adjudication, contenant vente de deux rentes héritières, au pro-

fit de Mr le docteur Cordonay, qui a déclaré pour command l'Hôpital Fressain.

760.—Requête de 1620, présentée par Hubert Lemaire, neveu de Marguerite Lemaire, ayant pour objet de fonder deux places dans l'Hôpital Fressain moyennant une certaine somme.

760 *bis*.—1637, 28 MARS.—Lettres des proviseurs de la fondation de *Marguerite Lemaire* qui accordent à Judith Hérin, franche fille, âgée de 42 ans, la place vacante à l'Hôpital Fressin, par le décès de Jacqueline Tronné, à charge par elle de donner trois rasières de blé par an pour en jouir après son trépas.

760 *ter*.—1640, 23 AOUT.—Accord fait avec les Rewards de l'Hôpital Fressin et Anne et Martine Hereng, sœurs franches, filles de défunts Jean et de Marie Trigault, pour donner le logement à ces dernières dans led. Hôpital, à charge par elles de faire bâtir à leurs frais une place de vingt-deux pieds de longueur sur huit à neuf pieds de largeur, et de payer chaque année une rente de 18 florins 15 patars.

761.—Plusieurs anciens baux relatifs à cet Hôpital, et demandes de fermiers ou occupeurs à effet d'obtenir des réductions.

762.—Plusieurs dénombremens et déclarations des biens appartenant à l'Hôpital Fressin.

763.—1758, 7 AVRIL.—Procès-verbal de mesurage et plan

d'une pièce de terre contenant une rasière sise à Courchelettes, provenant de cet Hôpital, vendue à M. Delsaulx le 15 ventôse an 3. (5 mars 1795.)

764.—Quittance, sommation et relief pour les dix-huit rasières trois coupes un quarreau et demi de terre sur Férin, appartenant à cet Hôpital.

765.—Quittance, déclaration et récépissé pour la rasière de terre sise à Courchelettes, appartenant à cet Hôpital.

766.—Note indiquant les biens et revenus de cet Hôpital.

767.—Deux exemplaires d'un inventaire fait en 1767.

768.—Lettres patentes du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

768 *bis*.—Comptes de cet Hôpital pour les années 1600. —1604.—1605.—1606.—1635.—1656.—1668.—1679.—1687 à 1693.

769.—Une note ainsi conçue : *Hôpital pilatoire*, incorporé dans celui de Fressin.—Inventaire des titres.—Deux rentes sur la ville de Douay aux n°s. 105 et 263, au cours de 14 florins 11 patars.—Manquent les titres de propriétés.—Revenus, 14 francs 11 patars.—Charges néant.—Observations : manquent les titres de propriété.

770.—1768, 18 NOVEMBRE.—Reconnaissance d'un contrat de rente héritière, au principal de 50 florins, au cours annuel de 50 patars, due par la ville de Douai audit Hôpital pilatoire.

771.—Une note ainsi conçue : *Hôpital Gavrelle*, incorporé dans celui de Fressin. Liasse 1. N°. 1. Terres, cinq rasières.—Hénin-Liétard. 1757, février 23. Bail à Jean-Baptiste Moriaucourt, d'Hénin-Liétard, de cinq rasières de terre au rendage de treize rasières de bled. —1765, juillet 11.—Idem, au même. Rendage.—Quatorze ras. bled.—Revenus, 65 fl. Charges, néant. —Observations : manquent les titres primordiaux.

772.—Une autre note ainsi conçue : *Hôpital St.-Nicolas*, incorporé dans celui de Fressin. Liasse 1. N°. 1. Terres, neuf menc. moins une boitelée. Espinoy.—Baux.—17 décembre 1773.—Bail à Catherine Thery, veuve de Toussaint Mazy, de neuf mencaudées moins une boitelée, au rendage de douze rasières de bled.—Liasse 2. N°. 1. Terres, six mencaudées. Hennecourt. Baux. 1753, mai 15. Bail de six mencaudées de terre à Nicolas Laurent et à Etienne Legru, au rendage de 19 fl. 4 pat.—Revenus, 79 fl. 10 pat. Charges, néant.—Observations : manquent les titres primordiaux de ces parties de biens.



DOUAI-VIEUX.



HOPITAL

DE DOUAI-VIEUX.

Dans un carton intitulé : Fondation de Douai-Vieux , *sont classés les titres ci-après analysés.*

773.—1736, 26 NOVEMBRE.—Testament de ***Marguerite-Françoise Madoux***, hôpitalière du Viel-Douay, à la Placette (petite place) de cette ville, par lequel elle donne et laisse à ses deux sœurs une chemise et une coeffure, et, au cas qu'au décès de lad. testatrice il luy seroit deu du grain provenant dudit Hôpital, elle veut et entend qu'il soit partagé également entre sesdittes deux sœurs et Marie-Margueritte Deville, sa cousinne et Filleule.

774.—Compte de *lHospital des femmes veuves, en la place à Douay vieulx pour l'année* 1537.

775.—1748, 9 DÉCEMBRE.—Récépissé du dénombrement

servi à Messieurs les abbé et religieux de Marchiennes par les douze hospitalières des Hospitaux fondés par Marie Chevalier, situés en la ville de Douai, tels que lHospital vis-à-vis la Placette des ports-faits et lHospital situé dans la rue d'Arras, pour vingt rasières trois coupes cinq verges de terre sises au terroir de Sailly en Ostrevent.

776.—1757, 22 NOVEMBRE.—Procès-verbal d'arpentage et plan d'une pièce de terre contenant quatre rasières, sise sur le Mont de Douay, entre la porte d'Arras et le faubourg, qui figure aux plans nouveaux sous le n°. 377.

777.—1785, 9 DÉCEMBRE.—Dénombrement des terres sur Sailly en Ostrevent.

778.—1764, 10 JUILLET.—Procès-verbal d'estimation d'une maison sise rue de la Massue.

779.—Extrait du compte de l'Hôpital-Général pour l'année 1763.

780.—Note indiquant les revenus des Hôpitaux Vieux-Douay, et Ste.-Anne, rue d'Arras, ou Hôpital Fressin.

781.—Fragment d'inventaire des titres de l'Hôpital Vieux-Douay.

782.—Autre fragment d'inventaire pour l'Hôpital Ste.-Anne, incorporé dans celui Fressin, rue d'Arras.

783.—Lettres patentes du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

DES WETZ

OU

DU BÉGUINAGE.



HOPITAL DES WETZ

OU

DU BÉGUINAGE.

Dans quatre cartons intitulés : Fondation des Wetz ou du Béguinage, *sont classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N°. 1.

LETTRES PATENTES, TESTAMENS, DONATIONS.

784.—1245, octobre.—Lettres, en latin, données par *Marguerite* II *dite de Constantinople*, 20e. comtesse, fille puinée de Bauduin IX, (qui succéda dans les comtés de Flandre et de Hainaut à Jeanne, sa sœur, en 1244), par lesquelles elle approuve la fondation de la bonne maison faite par *Gervais Deleville*.

Original en parchemin, parfaitement conservé, le scel n'existe plus. Suit la traduction de ces lettres en français :

« *Marguerite* comtesse de Flandres et du Hainaut à

» tous ceux qui ces présentes verront salut en notre
» seigneur. Nous déclarons à tous en général que
» suivant une pleine connaissance que des personnes
» sages et dignes de foi nous ont donnée, *Gervais*
» *Deleville*, bourgeois de Douay, a revoqué publique-
» ment et d'une manière légitime pardevant Regnier
» Malet Corbille et de Jacques Cauwete lors echevins de
» Douay, toutes les dispositions, applications, aumônes
» et legs qu'il avait fait jusqu'au jour qu'il comparut
» devant les mêmes echevins pour faire cette révoca-
» tion. De plus ledit Gervais avec sa femme donna dès
» lors en présence des mêmes echevins sa maison
» neuve située auprès de celle de Gillon d'Hasnon pour
» être possédée en aumône perpétuelle dans le dessein
» d'établir un Hôpital en faveur de pauvres femmes,
» appelées vulgairement Beguines. Il a donné et légué
» encore au même Hôpital une autre maison où ledit
» Gervais et sa femme demeurent à présent, comme
» elle se trouve habitée dans toute l'enceinte du manoir,
» avec un moulin, une terre et tous les héritages qu'ils
» ont dans la ville de Douay, dont l'Hôpital jouira
» pleinement et à toujours, excepté dix mesures de
» terre que la femme dud. Gervais s'est réservées pour
» en disposer à sa volonté. Il est à remarquer que le
» même Gervais et sa femme ont fait ces donations et ces
» aumônes sous condition expresse, que dorenavant
» elles ne pourront être révoquées en aucune manière ;
» mais demeureront fermes et stables à toujours. Furent
» présens à toutes ces choses, comme témoins, le doyen

» de Saint-Pierre de Douay, le prieur des Frères Prê-
» cheurs d'Arras, maître Jean de St.-Pierre. Pierre
» nommé Dus prêtre de St.-Pierre. Sawal Quidon citoien
» d'Arras et Helluin de la Chapelle frère de la femme
» dud. Gervais. Nous approuvons entièrement tout ce
» qui est marqué et exprimé ci-dessus, afin de partici-
» per dans la suite à cette aumône et à toutes les bonnes
» œuvres qui se feront dans le même Hopital. NOUS en
» qualité de souveraine du pays promettons de bonne
» foi de garantir et de protéger cette fondation sans au-
» cun frais de notre part. En foi de quoi nous avons
» jugé nécessaire d'apposer notre sceau a ce présent
» acte. Donné l'an mil deux cent quarante-cinq au mois
» d'octobre. »

785.—1252, AVRIL.—Chyrographe, en langue romane, reçu par deux échevins, contenant donation par *Maroie Pikaues et Helote se fille al Hospital de Saint-Sperit ki siet deueng le porte des Weis une maison ki siet sor cimetiere Saint-Jakeme.*

786.—1253, JUIN.—Chyrographe contenant donation *par Sainte-Bouerdeis,* au profit dud. Hôpital, *de se maison ki siet en le rue dAinfroit.*

787.—1259, OCTOBRE.—Chyrographe, contenant donation *par Emmelos De Bruisle a Juetain de Bouvines d'un quartier de tiere q ele a el tieroir de Lanwin.*

788.—1260, JANVIER.—Chyrographe faisant mention d'un *demi mare diretage ki siet sor le maison Gillon Lalart.*

donné à cet Hôpital par *Dame Ghille de Saint-Venant.*

789.—1260, AOUT.—Chyrographe contenant donation par *Jehans Paimouillies li peres borgois de Douai et Ghille se feme a Juliane leur fille.* XVIII *rasières de tere ki gist en le mairie Dallues.*

790.—1270, SEPTEMBRE (le demars deuant le Saint-Mikiel). —Lettres contenant le testament de *Maroie Daubi Ligrebers* par lequel elle donne à cet Hôpital XI *coupes de terre ki sient ou terroir Daubi.*

Le scel de *maistre Ernouol parrochien de St-Piere de Douai*, avait été apposé à ce titre, mais il se trouve entièrement abîmé.

791.—1271, MAI.—Chyrographe contenant ratification, par les héritiers de lad. Maroie Daubi, de la donation qu'elle a faite à cet Hôpital.

792.—1271, AOUT.—Lettres contenant le testament de *maistre Engherrans de Saint-Venant* par lequel il donne XII *rasières de tiere ki siet entre le vile de Douay et le Maladerie des Plankes* a *trois maisons daumosne de le vile de Douay, Carteriers, Saint-Jehan devant Saint-Piere* et *Giervais de le vile.*

Quatre petits scels étaient suspendus à ce titre ; deux, dans un état parfait de conservation, y sont encore.

793.—1272, NOVEMBRE.—Chyrographe contenant donation, au profit de cet Hôpital, par *Jehans Lisvons* 1. *fierton diretage a prendre sous se maison ki siet au markiet au bleit sour le debout de le rue de Bielaing.*

794.—1273, JUILLET.—Lettres contenant une disposition

testamentaire par *Erembours fille Alart de Breujines*, au profit de cet Hôpital, ainsi conçue : *a prendre et a recevoir puil ore en avant quanques elle a au jour de hui en meule. en catel en tiere. en hiretage et en quoi que ce soit.*

A ces lettres reçues par les *doyens et parrochiens de l'eglise Sanit-Piere de Douay* se trouvaient suspendus deux cachets, dont il reste quelques débris.

795.—1278, SEPTEMBRE.—Chyrographe, en double, contenant donation par *Benoite Bouche et bietris se suer*, au profit de cet Hôpital, de trois rasières et deux coupes de *tiere ki sient deseure le ki entre Doregni et Waignonuile.*

796.—Chyrographe, en double, contenant donation par *Erembours Daubi maistresse et pourueresse de cet Hôpital, de* VII *rasières de tiere ki sieent ou tenement de Flers.*

797.—1289, AVRIL.—Chyrographe, en double, lequel contient donation par *Maroie de Salau fille Robiert de Salau*, au profit de cet Hôpital, *de tout cou ke ele a vaillant au jour de hui.*

798.—1296, JUILLET.—Chyrographe qui contient donation par *Isabiaus li mariscal fille Willaume le Mariscal de Sin*, au profit de cet Hôpital, de *une rasière et demie coupe de tiere ki sieent el tieroir et en les hevinage de Sin.*

799.—1300, JANVIER.—Chyrographe, contenant donation par *Maroie Deleporte*, au profit de cet Hôpital, *de* III *rasières de tiere sur Plankes.*

800.—1300, AOUT.—Chyrographe, contenant le testament ou devise de *Thumas Brehians*, par lequel il par-

tage son bien entre ses trois enfans et fait un legs *as maieurs de lHospital S. Nicolai ki siet en le parroche et en leskievinage de Syn.*

801.—1304, JUILLET.—Chyrographe qui contient donation par *Maroie de Florenche fille Jehanain de Florenche*, d'une rente de 10 sols parisis, affectée sur une maison *ki siet dehors le porte des Wes.*

802.—1305, MARS—Chyrographe relatif à la donation faite par *Maroie Deleporte*, de trois rasières de terre sises sur le terroir de Planques.

803.—1309, MAI.—Chyrographe contenant donation par *Suzane li eskevins de Sin*, de trois coupes de terre sur Sin au profit de *Colart Brehant.*

804.—1310, 6 AVRIL.—Chyrographe contenant donation, au profit de cet Hôpital, par *Demisiele Emmclot de Coustiches maistresse et pourveresse* dud. Hôpital, de 25 sols parisis de rente, sur une maison sise rue des Wets.

805.—1311, 16 DÉCEMBRE.—Chyrographe contenant donation par *Jehene de Deuyriol*, au profit de la *maistresse et pourveresse* de cet Hôpital, d'une maison *ki gist en le rue del Aubelet.*

806.—1323, JUILLET.—Quittance donnée à la maîtresse de cet Hôpital, pour la délivrance d'un legs fait par *Pieron de Weppes.*

807.—1323, DÉCEMBRE.—Chyrographe contenant donation par *Achars de Bruille*, au profit de cet Hôpital, de *chuinc*

coupes de tiere q elle a ou tieroir de Montegni a le longhe Bousne.

808.—1326, JANVIER.—Chyrographe contenant donation par *Jehane Sake*, d'une rasière de terre sur *Lauwin*.

809.—1326, FÉVRIER.—Chyrographe, en triple, contenant donation, au profit de cet Hôpital, par *Susane Des Lices*, *de* XV *coupes de terre séans ou terroir de Férin.*

810.—1326, MARS.—Chyrographe contenant donation, au profit de cet Hôpital, par *Maroie Deleville*, *de troys maisons seans dehors le porte au Chierf.*

811.—1334, 18 JUIN.—Chyrographe contenant donation, par *Marote de Tournay*, au profit de cet Hôpital, d'une maison sise en cette ville, vis-à-vis l'Hôpital, et douze rasières de blé de rente sur le moulin des Wetz, à charge de la tenir et de la nourrir sa vie durant.

812.—1339, JANVIER.—Chyrographe contenant donation par *Pieres Pincons* de dix-neuf quarantaines de terre sur Sin.

813.—1339, 7 MARS.—Chyrographe contenant le testament de *Alixandre et Ysabiaus Sereurs*, par lequel ils donnent à cet Hôpital six rasières de bled de rente.

814.—1349, 25 NOVEMBRE.—Chyrographe relatif à l'exécution d'un testament.

815.—1352, 24 NOVEMBRE.—Lettres contenant le testament de *Margherite sans Pegniet*, par lequel elle donne

à cet Hôpital une maison rue d'Infroy pour y loger douze Beghines.

816.—1355, 7 JUILLET.—Chyrographe contenant donation par Catherine Leleux, au profit de cet Hôpital, de trois rasières trente-huit verges de terre sur Férin.

817.—1370, 16 AOUT.—Lettres contenant le testament de Marguerite Lemignote, Beghine, par lequel elle donne aux Beghines 67 sols pour être partagés entre elles également.

818.—1490, 13 SEPTEMBRE.—Lettres des échevins qui fixent le nombre des Béguines à 13 jusqu'à ce que leur pitance soit remise à l'ancien pied.

819.—1542, 28 NOVEMBRE.—Lettres contenant fondation d'un oby à célébrer au couvent des Frères Prêcheurs de l'ordre St.-Dominique, par Marguerite Verriez, Béguine souveraine de cet Hôpital, qui, à cet effet, a donné différentes rentes.

Plus un acte qui émane du prieur du couvent des Frères Prêcheurs, du 16 octobre 1543, lequel, par suite de l'obligation prise par les ministres de l'Hôpital du Béguinage de payer 48 sols monnaie de Flandre par an, promet de chanter annuellement l'obit fondé par lad. Verrier.

820.—1542, 28 NOVEMBRE.—Lettres contenant fondation d'un oby à célébrer au couvent des frères Mineurs de l'Observatoire, par demoiselle Collette Delemaire, Béguine, qui, à cet effet, a donné différentes rentes.

Plus d'autres lettres du 6 juillet 1543 qui émanent des religieux pères discrets du vénérable couvent des Frères Mineurs de l'Observatoire, par lesquelles ils prennent l'obligation de célébrer cet obit à charge de leur payer chaque année 48 sols monnaie de Flandres.

821.—1544, 20 NOVEMBRE.—Lettres contenant fondation d'un autre oby, au même couvent, par Philippe Dutrasnoy, moyennant plusieurs rentes données à cet Hôpital.

822.—1618, 15 MAI.—Autorisation d'admission de Catherine Caudre dans la maison des Béguines moyennant 900 florins donnés à cet Hôpital.

823.—1627, 19 AOUT.—Admission de Marie Caudre dans la maison des Béguines moyennant 1175 florins donnés.

824.—1630, 15 OCTOBRE.—Admission d'une veuve dans la maison des Béguines, au choix de Jacques et Melchior Heriguer et Jacques Lamelin, qui ont donné 1600 florins à cet Hôpital.

825.—1633, 14 JUILLET.—Admission de Julie-Anne Dubrulle, moyennant différentes choses par elle données à l'Hôpital.

826.—1659, 11 JUIN.—Testament de Françoise Gille, de Douai, par lequel elle fonde une place de Béguine et donne à cet Hôpital une rente héritière de 78 fl. 2 p. 6 d.

827.—1664, 11 JUILLET.—Testament de Marie Caudre, par lequel elle donne 30 florins de rente à cet Hôpital.

828.—1669, 15 JUIN.—Testament d'Eléonore Dainiez, par

lequel elle ordonne que tous ses meubles seront vendus au profit des pauvres Béguines et Chartriers de Douai.

829.—1680, 30 MAI.—Autorisation d'admisssion dans la maison des Béguines d'une fille ou femme, moyennant 900 florins reçus de Marie-Magdelaine Gille.

830.—1693, 16 AVRIL.—Autorisation d'admission, dans la maison, de deux filles ou femmes, au choix de Louise Burette, veuve Jean Quille, qui a donné à cet Hôpital 1600 florins.

831.—1695, 16 DÉCEMBRE.—Testament de demoiselle Catherine Lernould, par lequel elle donne à cet Hôpital trois maisons sises rue de la Grande Boucherie, à charge de recevoir et placer dans la maison des Béguines 5 honnêtes filles ou veuves.

832.—1708, MAI.—Edit du roi qui ordonne le recouvrement des droits d'amortissement, francs fiefs et nouveaux acquêts, échus au 1er. mai 1708, et règle la perception de ces droits à l'avenir.

833.—1730, 8 NOVEMBRE.—Convention entre les administrateurs de l'Hôpital du Béguinage et les révérends pères prieurs et religieux du couvent des Frères Prêcheurs de l'ordre de St.-Dominique, *assemblés au son de cloches*, par laquelle on a fixé la rétribution des messes qui se disent en l'honneur des anciens bienfaiteurs de cet Hôpital.

834.—1738, 30 DÉCEMBRE.—Ordonnance du roi qui pres-

crit à toutes les fondations, colléges, chapitres, hôpitaux, etc., de faire connaître les actes en vertu desquels ils ont été établis.

Exemplaire imprimé.

835.—1752, JUIN.—Lettres patentes portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Exemplaire imprimé.

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES.—RELIQUES.

836.—1247 (St.-Michel).—Lettres en latin, émanant de la cour de Rome, qui accordent la permission de construire une chapelle en la bonne maison du Béguinage et d'y célébrer la messe.

837.—1276 (Dimanche où l'on chante le *reminiscere*).—Lettres en latin qui émanent de l'évêché d'Arras.

838.—1280 (Du 8e. samedi après le dimanche où l'on chante le *reminiscere*).—Autres lettres en latin qui émanent de l'évêché de Cambrai.

838 *bis*.—Sept lettres en latin, de la fin du 13e. siècle, délivrées par plusieurs établissemens religieux.

839.—1505, 4 AVRIL.—Lettres en latin de Monseigneur l'évêque d'Arras, relatives aux reliques des onze mille vierges et dix-neuf martyrs qui sont en la maison du Béguinage.

840.—1506, 1er. JUILLET.—Lettres données à Rome le 1er. juillet 1506 de la Nativité, la 3e. année du pontificat de Jules II, par lesquelles on accorde cent jours

d'indulgence aux personnes de l'un ou l'autre sexe qui, aux jours de la Nativité de Notre-Seigneur, de la Purification de la Vierge et le jour de la Dédicace de la chapelle de Notre-Dame des Wets en Douai, qui est célébrée le jour de la fête des onze mille vierges, auront visité ladite chapelle, qui a été fondée en l'honneur des onze mille vierges et qui vient d'être restaurée et conservée.

Ces lettres, en parchemin, sont curieuses à cause des dessins qui forment l'encadrement; huit ou dix cachets renfermés dans des boîtes en fer y étaient suspendus, il n'en reste plus qu'une partie.

CARTON N°. 2.

RÈGLEMENS, DÉCISIONS, NOMINATIONS, SERVICE INTÉRIEUR.

841.—1735, 13 MARS.—Règlement fait par le procureur-syndic de la ville, approuvé par les échevins le 27 mai 1735, qui prescrit les mesures à prendre dans chaque bonne maison hospitalière pour y établir l'ordre.

Exemplaire imprimé.

842.—Plusieurs pièces parmi lesquelles se trouvent : 1°. une note indiquant les offices qui doivent se décharger à la chapelle de la bonne maison du Béguinage, tous les ans, par les révérends pères Dominicains du couvent de Ste.-Croix, en vertu de l'acte passé avec eux le 8 novembre 1730.

2°. Une décision de l'administration de l'Hôpital-Général du 26 mars 1754, signée par Deneufville, son secrétaire-général, qui enjoint à toutes celles qui occu-

pent des chambres dans la maison du Béguinage, qui ne sont pas de l'ancienne fondation, d'évacuer et de les laisser libres pour la St.-Jean-Baptiste.

3°. Une décision des échevins du 6 juillet 1731, rendue sur requête des Béguines, communiquée aux administrateurs, portant qu'à l'avenir les chambres qu'occupent gratis différentes particulières et auxquelles elles ont été conférées par leurs prédécesseurs seront louées fait à fait qu'elles viendront à vacquer, au profit de l'Hôpital.

4°. Une note indiquant les prières que les Béguines étaient obligées de dire tous les jours dans leur chapelle, et les services et messes auxquels elles étaient tenues d'assister.

843.—1503, 30 OCTOBRE.—Nomination faite par les échevins, avec l'assentiment des administrateurs, de M. Jean de Caudoy à l'emploi de receveur de l'Hôpital.

844.—1739, 6 MARS.—Autorisation accordée, sur requête, par les administrateurs, à Marie-Barbre Prêtre, prébendée de la bonne maison du Béguinage, de quitter la maison pour se transporter et demeurer chez son neveu Philippe-Joseph Sarazin.

845.—1750, 12 AOUT. — Autorisation accordée par les échevins, sur requête, d'une place vacante dans la maison du Béguinage à Marie-Joseph Nimalle, veuve d'Hubert Mairesse.

CONDUIT D'EAU PASSANT EN DESSOUS DU BÉGUINAGE ET RECONSTRUCTION DE CETTE MAISON EN 1738.

846.—1239, DÉCEMBRE. — Chyrographe reçu par deux échevins, qui contient un accord relativement *a un conduit que doit avoir iretaulement li Hôpitaux dedens le porte des Weis ke sire Gervais De le vile a estoré, ki ira en laigue par mi le maison Waubert le fornier ki siet dautre part lospital et par le bone volente et par lotroiement Waubert ki devant est nomes.*

847.—1242, AVRIL.—Lettres, en langue romane, données par *Henris de Hondelcote*, *provost de Dowai*, contenant approbation de ce conduit d'eau.

A ce titre en parchemin, se trouvent suspendus deux jolis petits scels en cire jaune, parfaitement conservés.

848.—1625, 23 SEPTEMBRE.—Sentence rendue par le lieutenant-général de la gouvernance de Douai portant : « *Nous ordonnons audit de Beaussay deffendeur de permettre aux dits demandeurs* (les administrateurs de l'Hôpital du Béguinage), *le passaige en question par son jardin pour faire touttes choses nécessaires a la réparation de ladite vaulsure du canal qui est en dessoulz et au travers dudiot jardin se rendant audist Beguignaige en lui payant le dhommaige qu'il encourra, supporter à cause desdits ouvraiges lui ordonnant aussy de leur permettre dentrer au dist jardin pour ouvrir la ventaille qui est a l'emboucheure dudit canal touttes les fois que besoin sera sous la retribution de dix pattars par an le tout en suite des offres dessus dites.*

849.—1649, 9 MARS.—Convention entre les administrateurs de cet Hôpital et la dame Françoise Dumont, veuve de Julien de Beauchamp, de laquelle il appert que les Rewards ont fait grâce à lad. veuve Beauchamp des frais encourus par suite de la sentence du 23 septembre 1625, au moyen de son consentement donné à l'extinction de la rente créée à son profit pour permettre de passer par son jardin pour lever la ventelle de l'aqueduc du Béguinage.

Cette ventelle est dans la maison qui tient à celle du Béguinage.

850.—Plusieurs pièces relatives à la reconstruction du Béguinage en 1738 et à une maison y attenant.

TITRES DE PROPRIÉTÉ.

BIENS RURAUX.

851.—1264, JUIN.—Chyrographe, lequel contient vente par *Raols Foukep de Lihons en santiers* au profit de *Nicholon Descarpriel de* v *coupes de tiere ki sient a Dorigni.*

852.—1265.—Chyrographe contenant vente par *Jehans Aladeluje* au profit de *Susane Leskieujne*, *de deux coupes de tiere à Sin.*

853.—1266, JUIN.—Chyrographe contenant vente par *Vaas de le Fontaine ti Goudaliers*, au profit de cet Hôpital, de x *coupes de tiere ki sient joinant a le tiere de Lospital deuant dit decha le mote Julien.*

854.—1272, JANVIER.—Chyrographe contenant vente par *Jehans Bouche*, au profit de cet Hôpital, de VI *coupes de tiere ki sient derriere les pres* (vers Dorigny.)

855.—1279, MARS.—Chyrographe contenant vente par *Jehans Daneulin Barons margritain le rawelaute*, au profit de cet Hôpital, de III *coupes de tiere en une piece ki sieent as courtius de Doregny.*

856.—1280, FÉVRIER.—Chyrographe qui contient vente par *Rogiers de Laubelet li Gondaliers*, au profit de cet Hôpital, de V *coupes et demie de tiere ki gist en leskievinage de Douay viers Doregni.*

857.—1286, JUILLET.—Chyrographe, en double, lequel contient vente par *Simons Buee*, au profit de cet Hôpital, de *wit rasieres et deux coupes de tiere ki gisent ou tenement de Sin.*

858.—1301, JANVIER.—Chyrographe en double, faisant mention d'une vente par *Jehane Pourchelee femme Willaume Pourchelet*, au profit de cet Hôpital, de diverses rentes et de *le moitié dun four et de tout le tenement qui siet en le coutur et encor le moitié de le justice de le couture.*

859.—1306, JUIN.—Chyrographe contenant vente par *Jehans Hanete de Courieres, Katherine se feme et Jakemes leur fius*, au profit de *Marien de Senghin de onze coupes de tiere seans vers le for est el de Bele Foriere.*

860.—1343, 10 OCTOBRE.—Chyrographe contenant une sentence rendue par les bailly et échevins de Landas et Coutiches, qui met cet Hôpital en possession réelle de dix coupes de terre situées sur le terroir de Coutiches, au

lieu nommé le petit Bru, faute de paiement des arrérages.

861.—1345, 1er. JUILLET.—Lettres constatant la propriété de quinze coupes de terre sur Férin, appartenant à cet Hôpital, et de huit rasières sur Dechy et Férin, appartenant à l'Hôpital des Enfans Trouvés.

862.—1381, 2 NOVEMBRE.—Chyrographe qui contient vente par *Jehenne Lendormie*, *veuve de feu Gillot Hanoust*, au profit de *Willame Hanicot*, *bourgeois de Douay*, de *trois rasieres de tiere vers Dorgni*.

863.—1439, 7 SEPTEMBRE.—Sentence qui donne à cet Hôpital la possession d'une maison sise à Dorigny.

864.—1453, 15 OCTOBRE.—Sentence rendue par les échevins de la ville de Douai relativement à cinq coupes de terre situées hors la porte d'Arras, vers le Fillet de la Brayelle.

865.—1483, 11 OCTOBRE.—Autre sentence qui ordonne la mise en possession de deux coupes deux quarreaux de terre sur Dorigny.

866.—1483, 20 OCTOBRE.—Deux autres sentences qui ordonnent la mise en possession de sept rasières de terre sur Dorigny.

867.—1484, 10 JUILLET.—Sentence qui ordonne la mise en possession de six coupes deux quarreaux et demi de terre sur Dorigny.

868.—1485, 17 OCTOBRE.—Sentence qui met cet Hôpital en possession de deux rasières trois quarreaux de terre sur Dorigny.

869.—1489, 25 MAI.—Chyrographe contenant échange avec Jean Letailleur, de deux pièces de terre sur Dorigny.

870.—1534, 13 AVRIL.—Retrait fait d'une maison et héritage à Pecquencourt.

871.—1616, 19 MARS.—Décret, en double, donné par les mayeur et hommes cottiers de la seigneurie de Waziers, qui met cet Hôpital en possession de trois coupes de terre sur *Waziers*.

872.—1624, 18 AVRIL.—Contrat d'échange de trois coupes de terre sises entre la porte d'Ocre et celle d'Esquerchin, contre trois coupes de terre sur Dorignies.

873.—1662, 2 DÉCEMBRE.—Arrentement pour 99 ans, au profit de Pierre Prévost d'Auby, de quatre rasières de terre sur Forest.

874.—1683, 13 FÉVRIER.—Arrentement pour 99 ans, au profit d'Antoine Scalbert, de deux coupes de terre sises au-devant du Raquet.

875.—1729, 27 MAI.—Pièce relative à une emprise faite à une pièce de terre de cinq rasières appartenant à cet Hôpital.

876.—1733, 30 OCTOBRE.—Exploit contenant défense au

nommé Destrées de faire construire une maison au Raquet, vis-à-vis une pièce de terre appartenant à cet Hôpital.

877.—1757, 26 NOVEMBRE.—Procès-verbal d'arpentage et plan d'une pièce de cinq rasières de terre sise près la porte d'Equerchin, appartenant à cet Hôpital, reprise aux plans nouveaux sous le nº. 369.

878.—1769, 17 MARS.—Arrentement pour 99 ans d'une coupe de terre sur Dorignies, à Noël Desmon, vendue le 22 prairial an III. (10 juin 1795).

879 *et* 880.—Deux paquets contenant des rapports et dénombremens de pièces de terre appartenant à cet Hôpital.

MAISONS.

881.—1260, JANVIER.—Chyrographe qui contient vente par *Mikiul dou Brai li sures*, au profit de *Emmain de cousoure et Gillotain de Hennin le buberesse*, d'une maison *en le grand rue Saint-Jakeme.*

882.—1276, AOUT.—Chyrographe contenant vente, au profit de cet Hôpital, d'une maison *ki siet en le rue Dainfroit.*

883.—1283, SEPTEMBRE.—Chyrographe contenant vente par *Margos Cawete feme Willaume le Tounier*, au profit de cet Hôpital, de deux maisons sises en cette ville.

884.—1285, JUILLET.—Chyrographe contenant vente par

Caterine fille Pieron le Cras à *Henri de Canteleu de sen gardinet que ele a a le neuvile en le rue de le Mote.*

885.—1355, 22 AVRIL.—Bail accordé par les ministres de cet Hôpital à *Biernard Cange* pour une *plache seant en le rue Dainfroit devant ledit Hôpital.*

886.—Quatorze contrats relatifs à des maisons sises en la ville de Douai, qui appartenaient à cet Hôpital, lesquelles étaient rues : *d'Infroy*, *en le rue ki va a le Mote.* — Maison *ki siet entre le tenement de lHospital des Wes et les murs de le ville d'autrepart.—Rue du Four des Eaux.* — *Près l'Abbaye-des-Prés.* — *Place du Temple.* — *Rue d'Arras.* — *Rue Basse-St.-Albin.* — *Vis-à-vis la chapelle des Wetz.—Rue des Blancs-Rosiers.*

Ces contrats sont en date des : 1301, avril. — 1304, novembre. — 1303, 12 novembre. — 1310, 21 novembre. — 1381, 3 septembre. — 1395, 27 décembre. — 1402, 6 novembre. — 1468, 8 juillet. — 1483, 23 août. — 1483, 24 octobre. — 1496, 10 mai. — 1572, 8 octobre. — 1669, 5 juillet.

CARTON N° 3.

RENTES.

887.—1238, MARS.—Lettres contenant vente ou rachat d'une rente de 32 sols douaisiens et 8 capons.

Ces lettres, en parchemin, sont les plus anciennes, en langue romane, que possède l'administration des hospices. En voici la copie :

« Jo Henris de Hondescote provos de

» Douwai fac a savoir a tos cels ki ces letres
» ueront et oront que jo ai vendu t werpi bien
» t loiaument a Tiebaut Toulet bourgois de
» Douwai. xxxii. sol de Doissiens. t. viii. ca-
» pons. que il me deuoit par cascun an de
» rente. del fons de le terre. de iiij. cortius
» que il tenoit de mi. li quel sient dehors
» le porte Olivier deriere le maison Jordain
» Lolyer. t Co li ai jo encouent plenierement a
» acuiter t a Warandir duscal dit des es-
» chieuins de Douwai. t a ceste couenence li
» fu com eschieuins. Wicars Limonyers. t
» males de le Corbille. t jo Henris de Hondes-
» cote provos de Douwai por co que ceste
» couenence soit pl' ferme t estable jo ai ceste
» p'sente cartre confermee de men seel. ki fu
» fait en lan que li Incarnation oc. m. cc.
» xxxviii. el mois de marc. »

Il ne reste plus à ce titre qu'une partie du scel.

888.—1250, Avril.—Lettres faisant mention d'une rente de quatre rasières de blé due par cet Hôpital à Bernard Pilate.

889.—1267, après l'Ascension.—Lettres, en langue romane, données par Marguerite, comtesse de Flandres et de Hainaut, par lesquelles elle approuve la vente faite au profit de cet Hôpital, par Jean de Wasne, d'une rente

de 16 livres et demie, monnaie de Flandres, affectée sur un héritage au Pont de Douai.

Le cachet de la comtesse, qui est suspendu à ce titre, n'est que légèrement endommagé.

Voici la copie de ces lettres :

« Nous Margherite contesse de Flandr et de Haynau
» faisons sauoir a tous ke nous tel vendage ke me sires
» Johans de Wasnes cheualiers a fait al hospitail dou
» Saint-Esperit ki siet a Douwai pres de le porte des
» Wes de seze liurees et demie de rente a le monoie de
» Flandr a hiretage pau plus pau mains. Quil tenoit en
» se main par les enfans mon seigneur Gerard de Aubi
» cheualier. Seans el pooir de Douwai en rentes de de-
» niers, de capons, de bleit, dauaine, de coroees, de
» un four de heudes et de relies, par ces mesmes en-
» fans, ke il a vendue. Avons greet et otroiet, et se ce
» estoit de fief, nous le metons hors de fief, et quitons
» de tout seruice de fief, et volons et otroions ke il soit
» tout del escheuinage et del jugement de nos escheuins
» de Douwai perpetuelment. Et si auons mis et me-
» tons Baudon Destrees nostre bourgois de Douwai en
» nostre lieu pour ces vendages et pour ces choses
» faire bien et loiaument. Et tenrons ferm et esta-
» ble quanke il en a fait et fera en le maniere et en le
» fourme ki chi deuant est deuisee. Et dendroit le justisse
» ke cis Jehans Chevaliers auoit en cel lieu de par les
» enfans deuandis, volons nous ke mandes deuandis
» metie celle justisse en le main de cui ke il vorra, et
» a ce faire nous le metons en nostre lieu, et pour che

» ke ce soit ferme chose et estable, nous auons fait metre
» notre saiel a ces presentes letres ki furent donees lan
» del incarnation M. CC. LX siet (1267) le deluns apres
» lAscension. »

890.—1266, AVRIL.—Chyrographe, en double, contenant vente par *Robiers de Fresaing*, au profit de cet Hôpital, de *sis rasieres de bleit de rente sor quatre rasieres de tierc ki sient ou tieroir de Fresaing.*

891.—1268, AOUT.—Chyrographe contenant vente d'une rente ci-après désignée.

892.—1268, AOUT.—Lettres de la dame de Biele Forière, relative à la rente ci-après.

Le scel attaché à ces lettres, qui est celui de la dame de Biele Forière, est très-bien conservé.

893.—1268.—Lettres, en langue romane, de la comtesse Marguerite, qui approuvent la vente faite par *dame Boissarde, dame de Biele Foriere ki fille fu monsigneur Boissart de Borghele chevalier à Williaume Pourcelet bourgois de Douay de seze livrees et demie de rente a hiretage de le monoie de Flandres.*

Le cachet de la comtesse est dans un état presque parfait de conservation.

Voici la copie de ces lettres :

« Nous Margerite contesse de Flandres et de Hainau
» faisons sauoir a tous ke nous tel vendage ke me Dame
» Boissarde Dame de Biele foriere ki fille fu Monsigneur
» Boissart de Borghele cheualier a fait a Williaume Pour-

» celet nostre bourgois de Douay de seze liurees et demie
» de rente a hiretage de le mônoie de Flandres pau plus
» pau mains seans el pooir de nostre vile de Douay. En
» rente de deniers de capons. dauwes de bleit dauaine
» de coroees de un four de heudes dentrees dissues de
» relies et de le justice ke me dame Boissarde deuant
» dite auoit en nostre vile deuant dite auons graeit et
» otriet. Et se che estoit de fief fust tout u en partie.
» Nous le metons heurs de fief et quitons de tous sier-
» uices de fief et volons et otroions ke ce soit tout del
» eskieuinage et del jugement de nos eschieuins de Douay
» perpetuelment. Et si auons mis et metons Baudon des-
» trees nostre borgois de Douay en nostre liu por ces
» vendages et pour ces coses faire bien et loialment
» et tenrons a ferme cose et a estaule quankes li deuant
» dis baudes en a fait et fera de cesti cose tout ensi ke
» ci deuant est deuisert. Et pour cou ke ce soit ferme
» cose et estaule. Nous auons fait metre nostre saiel a
» ces presentes letres ki furent donnees en lan del In-
» carnation Nostre Signeur mil deuz cens sissante et wit. »

894.—1270, SEPTEMBRE.—Chyrographe constatant que la maîtresse de cet Hôpital a donné à héritage à *Jehan de Cantin le carelier trois heudes* moyennant rente.

895.—1271, AVRIL.—Chyrographe, en double, relatif à une rente due à cet Hôpital par *Poles de Fresaing* pour une partie de terre sur Beaumont.

896.—1279, AVRIL.—Chyrographe contenant vente par

Ysabiaus ki feme fu brande de le braiele, au profit de cet Hôpital, d'un *marck diretage sor le tenement pieron sen fil ki siet dehors le porte deskierchin.*

897.—1291, SEPTEMBRE.—Chyrographe relatif à six mars et demi de rente dus à cet Hôpital pour une maison sise rue d'Infroy.

898.—Trente-un chyrographes relatifs à des rentes qui étaient dues à cet Hôpital; le premier est du mois de septembre 1300, le dernier du 29 mars 1383.

A l'un se trouve un cachet, assez bien conservé, *de la Trésorie de Saint-Amé de Douai.*

Les rues désignées dans ces titres sont : ruelle de le *Fontaine Kahet.* — Rue des Wetz. — *Rue de le Boucerie.* — *Rue Beaurepaire.* — Rue de *Bielaing.* — *Maison sise en le couture de l'Hôpital des Wets.* — Rue du Rivage. — *Rue des Drapiers.* — *Rue St.-Eloy.* — Rue d'Infroy. — Rue de *Lannoy.* — *Rue du Four-des-Eaux.* — Rue et vers le porte des Wetz.

L'un des titres émane de l'abbesse de l'église de Fontenelles; le cachet est presque tout brisé.

Un cartulaire de 1330 pour les rentes dues à cet Hôpital, est au nombre de ces titres.

899.—Quinze titres relatifs à des rentes dues anciennement à cet Hôpital; le premier est du 27 juillet 1416, le dernier de 1478; les rues désignées dans ces titres sont : *Grande rue St.-Pierre.* — Rue des *Moudreurs*, dont le moulin situé dans cette rue, qui appartenait autrefois à cet Hôpital, a été donné en arrentement

perpétuel. — *Vis-à-vis la Croix du Temple.* — *Rue d'Arras.* — *Fontaine Saint-Morant.* — *Marché au bled.*

900.—Quatorze titres encore relatifs à des rentes ; le premier du 16 mai 1480, le dernier du 14 avril 1495.

CARTON N° 4.

901.—Neuf titres relatifs à des rentes ; le premier du 18 mai 1508, le dernier du 26 août 1599.

Parmi ces titres se trouve une copie collationnée et signée par Denys Godefroy, d'un extrait du registre des amortissemens commençant en 1515 et finissant en 1518.

902.—1576, 2 JUIN.—Acte par lequel les échevins de la ville de Douai reconnaissent qu'au moyen de la cession qui leur est faite par les ministres de l'Hôpital du Béguinage, de six coupes de terre *situées hors la porte d'Ocre*, sur lesquelles on a fait bâtir des maisons *pour y réfugier et mettre les infectés et entachés de la maladie contagieuse*, la ville sera et demeurera chargée à toujours de vingt livres de rente.

903.—1607, 17 SEPTEMBRE.—Lettres contenant cession d'une rente sur le domaine par Antoine Berenger.

904.—1623, 19 AOUT.—Vente par Mathieu Ledieu, au profit de Claire Fleury, d'une rente de 12 florins 10 patars.

905.—1674, 29 JANVIER.—Lettres constatant le rachat d'une rente foncière.

906.—1707, 14 NOVEMBRE.—Arrentement perpétuel de trois coupes deux quarreaux sur Pecquencourt.

907.—1710, 16 AOUT.—Autorisation accordée sur requête, aux administrateurs de cet Hôpital, de prendre à titre de rente une somme de 600 florins pour subvenir à l'entretien des dix-huit Béguines logées dans la maison.

908.—1720, 13 JUILLET *et* 7 AOUT.—Deux actes relatifs au remboursement d'un capital de 600 florins avec pareille somme empruntée.

909.—1725.—Cœuilloir pour les rentes foncières appartenant à cet Hôpital, signé G. Dufaucon.

OBLIGATIONS, TRANSACTIONS, COMPTES, INVENTAIRES.

910.—Douze contrats contenant des transactions et des reconnaissances de sommes dues au receveur de cet Hôpital; le premier est de 1312 (nuit de Pâques fleuri), le dernier du 4 juin 1646.

911.—1329-1330.—*Comptes abregiez de lan* 1329, rendu par la maîtresse de cet Hôpital.

Ce compte, en parchemin, se compose de plusieurs feuilles étroites attachées l'une à l'autre.

912.—1343-1344.—Comptes des années 1343-1344.

Egalement sur de longues feuilles en parchemin.

913.—1646.—Compte rendu par Laurent Godefroy du prix de différentes maisons vendues au profit de cet Hôpital.

914.—Inventaire, sans date, des titres de cet Hôpital.

Tous les titres classés dans ces quatre cartons sont inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives les comptes , registres et papiers ci-après décrits.

915.—Un paquet de pièces relatives à une procédure soutenue contre le Sr. Mahon, ancien receveur des domaines et droits de gavesne.

916.—Un autre paquet renfermant des pièces et une transaction relative à une muraille de séparation de la maison du Béguinage.

917.—Registre *aux assemblées et ordonnances* faistes par Messieurs les Rewards du Béguinage , commenchant au jour de St.-Jean-Baptiste 1678 , fini le 26 juin 1752.

Ce registre ne contient aucune délibération digne de remarque ; seulement l'on voit que de 1678 à 1752 , cet Hôpital a eu pour Rewards ou administrateurs :

MM. P. P. Delcourt.
D. Becquet.
De Sonmain.
N. Ledru.
Desurques.
Walgra.
Desbaulx.
Jogier.

MM. De Briet.
Etienne Cuvelier.
De Douay.
A. de Dervillers.
Demullet.
Lancry.
L. Couvreur.
Ramilly.

918.—Comptes de recettes et dépenses rendus par les receveurs de cet Hôpital, depuis l'année 1351 jusques en 1752, époque de la création d'un Hôpital-Général à Douai.

Ces comptes classés , cartonnés et étiquetés , comprennent 23 volumes.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

2e. PARTIE.

HOPITAL SAINT-THOMAS

ET

HOTEL-DIEU

RÉUNIS LE 6 FRUCTIDOR AN II (23 AOUT 1795.)

SAINT-THOMAS.



HOPITAL

SAINT-THOMAS.

Dans trois cartons portant cette indication : Hôpital Saint-Thomas , *sont classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N° 1.

LETTRES PATENTES, DONATIONS, TESTAMENS, PRIVILÈGES , MIRACLES.

1.—Note , sans date , intitulée : ***Remarques historiques et chronologiques sur l'origine et les variations de l'Hôpital St.-Thomas ou monastère des religieuses du tiers ordre de St.-François dites Sœurs Grises à Douai.***

2.—1377 , 25 MARS et 7 NOVEMBRE.—Deux chyrographes, en langue romane, contenant vente par ***Admourrys Pourchiaulx escuiers***, à ***Watier Belami dit Lentailleur***, ***bour-***

gois de Douay, de deux rentes dues sur le tennement de Jaquemon Galand, séant à Douai rue St.-Jacques.

Watier Belami dit Lentailleur, est celui qui, en 1378, fonda cet Hôpital.

2 *bis*.—1450, 6 AVRIL.—Testament d'*Alexandre Dupont*, bourgeois de Douai, ministre et gouverneur de l'Hôpital St.-Thomas, par lequel il donne à cet Hôpital *toutes les materes et estoffes de pierres, bos, esquailles, tieules, lattes et autres choses servans à carpenter et machonner qui sont de présent audit Hôpital et là environ*; il reconnait une rente appartenant à l'Hôpital de le *Huge*, réuni à l'Hôpital St.-Thomas, et il ordonne qu'après son trépas, *un demy muy de bled soit converty en pain et donné aux poures qui venront logier de nuit a l'Hospital Saint-Thomas, chacun jour pour ung repas a chacun poure tant seulement tant que le demy muy de bled poura durer et sans en rien ameurir ung autre demy muy de bled qu'il testateur a donné par son dit testament original.*

De plus, il donne l'usufruit du reste de ses biens à *Maroye de Dichy*, sa femme, à condition qu'à sa mort ils retourneront à l'Hôpital St.-Thomas, pour être employés aux ouvrages les plus nécessaires de cet Hôpital et à faire dire des messes audit Hôpital pour son âme et celles de sa femme et de leurs bienfaiteurs.

2 *ter*.—1526, 23 OCTOBRE, VIDIMÉ LE 2 NOVEMBRE MÊME ANNÉE.—Testament de *Henri Labitte, dit Guillaume Drieunart*, prêtre demeurant à Lallaing, par lequel il élit sa sépulture pour l'inhumation de son corps en la

chapelle et église de l'Hôpital St.-Thomas à Douai, et à cet effet il donne aud. Hôpital huit livres monnaie de Flandres, une maison et manoir séant en la ville de Douai rue St.-Jean, pour aider à nourrir et entretenir les pauvres malades et qu'ils puissent participer aux bonnes prières des sœurs de la maison.

3.—1560, 6 FÉVRIER.—Lettres de Philippe, roi de Castille, etc., accordant de grâce spéciale *à la mère maîtresse et aux religieuses du couvent des Sœurs Grises du tiers ordre de St.-François, hospitalières de l'Hôpital Saint-Thomas à Douai, de faire construire et ériger en leur cloître et couvent une brasserie pour y brasser pour leur provision et sustentation, ensemble des pauvres malades et aux passans affluants aud. Hôpital, avec dispense de tous droits d'assis.*

Original, en parchemin, avec cette mention au bas : *Par le Roy. la ducesse de Parme et regente : le Sr de Berlaymont chief. messr. Josse de Damhondere chevalier. et Albert Van Loc, comis des finances et aultres présens.* Signé *D'osserloepe* avec paraphe. Le scel n'existe plus.

4.—1581, 2 JANVIER.—Chyrographe contenant donation, au profit de cet Hôpital, par messire *Nicolas de Bourgues*, prêtre chapelain de l'église collégiale de St.-Pierre, confesseur des religieuses de St.-Thomas, d'une rasière de terre sur Lambres.

5.—1588, 14 DÉCEMBRE.—Lettres contenant donation, au profit de cet Hôpital, par M. *Coutellier*, prêtre curé du village de Guesnain, *gisant malade aud. Hôpital au*

moment ou il a fait son testament, de tout ce qu'il délaisserait au jour de son décès.

6.—1625, 2 DÉCEMBRE—Lettres contenant donation, au profit de cet Hôpital, par *Antoinette Verriez*, de six coupes trois quarreaux de terre sur Gnesnain.

7.—1626, 15 JANVIER.—Lettres contenant donation, au profit de cet Hôpital, par *Henri de Broide*, chanoine de l'église de Cambrai, d'une rente sur le mont-de-piété de Cambrai.

8.—1646, 12 OCTOBRE.—Testament de *Pierre de le Chef*, prêtre et chanoine de l'église collégiale de St.-Pierre, contenant donation, au profit de cet Hôpital, d'une rente héritière de 100 florins par an, au rachat de 1600 florins.

9.—1661, 23 NOVEMBRE.—Lettres de MM. les vicaires-généraux du siége épiscopal d'Arras, qui font mention d'un miracle arrivé dans le couvent de St.-Thomas à Douai.

Ce titre est assez intéressant pour en donner ici copie :

« Les vicaires-généraux du siége épiscopal d'Arras » vacant, a tous ceux qui ces présentes lettres verront » salut. Savoir faisons que veües les informations faictes » et tenues par notre ordre et mandement à la re» queste des mere supérieure et religieuses du couvent » de St.-Thomas de l'ordre de St.-François en la ville » de Douay sur la grace qu'elles disoient avoir esté

» faicte pour le batesme receu par un enfant venu mort
» au monde par l'accouchement d'Anne Marissé femme
» de Venant Six de la paroisse du Pont-à-Rache le mardy
» de la sepmaine saincte de cet an mil six cent soixante
» et un. Par lesquelles est suffisamment vérifié par ledict
» enfant est sorty mort et fort difforme hors du ventre
» de sa mère le susdict jour, que ses père et mère par
» une confiance particulière à la Vierge pour la grace
» dudict baptesme, l'auroient faict exposer du consen-
» tement de ladicte mère superieure devant quelque
» image d'icelle nommée de Bonne-Espérance reposante
» en leur Eglise, et qu'ayant eu retours vers elle par le
» sainct sacrifice de la messe célébré a cet effect avec
» les prieres desdictes religieuses et du peuple y assis-
» tant le jeudy de ladicte sepmaine saincte sur les trois
» heures aprez midy ledict enfant auroit ietté et réitéré
» un cry par une claire et intelligible voix qui a esté
» distinctement entendu par plusieurs personnes pré-
» sentes, tel qu'un enfant n'a peu produire sans avoir
» esté informé de vie, qui auroit donné sujet de lui ad-
» ministrer au mesme temps le saint sacrement de
» baptesme, ce qui at encore esté confirmé par d'autres
» indices et signes de vie que ledict enfant at donné de-
» puis ledict jeudy de la sepmaine saincte iusqu'a aultre
» mardy de la sepmaine suivante qu'il at esté exposé de-
» vant ladicte image, paroissant plusieurs fois avec une
» rougeur sur la face et par tout le corps, ayant les
» gencives et la langue rouges et fraisches de salive, et
» ietté du sang l'espace de quelque temps par la narine

» gauche, et des larmes par les yeux. Suivant quoy et
» tout ce que dessus considéré et meurement examiné
» nous avons déclaré et declarons conformement a ladvis
» des docteurs en théologie et medecine, que la grace
» dudict baptesme receu par ledict enfant est vraiement
» miraculeuse obtenue par les merites et intercessions
» de la glorieuse Vierge mère de Dieu, dont l'image
» repose en l'eglise desdictes mere superieure et reli-
» gieuse du couvent de St.-Thomas. Permettant partant
» de la publier pour telle par tout ce diocese pour exci-
» ter la devotion du peuple vers ladicte Vierge et d'expo-
» ser dans leur Eglise le portraict dudict enfant en la
» forme qui at esté peinte par Mr. Benoist Bertoul,
» maistre peintre audict Douay, et qui nous at este re-
» présentée par lesdictes religieuses avec les susdictes
» informations contenant aussy son tesmoignage. Donné
» en la cité d'Arras souls le seel de notre office de Vica-
» riat, et le seing manuel de notre secrétaire le vingt
» troisiesme du mois de novembre de cet an mil six cent
» soixante et un. »

Sur le dos de ces lettres est écrit : *Par ordonnance de Messieurs les vicaires-généraux du siège épiscopal d'Arras. Signé L. F. Wery secret. avec paraphe.*

Le cachet qui était suspendu à ces lettres n'existe plus.

10.—1749, 18 octobre.—Ordonnance rendue et signée par Jean Moreau, chevalier seigneur de Sechelle, conseiller-d'état, intendant en Flandre, portant que les Sœurs hospitalières de St.-Thomas de Douay sont

exemptes de payer le droit d'amortissement pour la prétendue location de neuf chambres dans leur Hôpital.

11.—1765, 15 NOVEMBRE. — Ordonnance des échevins de la ville de Douai, rendue sur requête, laquelle exempte l'Hôpital St.-Thomas du droit à payer sur les objets de chauffage, tels que bois, charbons et braises.

TITRES DE PROPRIÉTÉ, ALIÉNATIONS.

12.—1419, 17 MARS.—Lettres des échevins de la ville de Douai, relatives à la propriété de onze rasières deux coupes de terre sur Flers, qui ont été vendues les 9 nivôse et 25 germinal an III (29 décembre 1794, et 14 avril 1795), en vertu de la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794), à MM. Dumonceaux, Durut, Arnould Carlier et Allard.

Original, en parchemin, auquel se trouve suspendu un cachet bien conservé.

13.—1432, 20 MAI.—Lettres contenant vente, au profit de l'Hôpital de St.-Thomas, de neuf coupes de terre sur Cantin, reprises aux plans actuels des propriétés de l'Hôtel-Dieu, sous les nos. 8 et 9.

14.—1473, 21 JUIN.—Chyrographe contenant vente, au profit de l'Hôpital St.-Thomas, de deux maisons sises à Douai, rue du *Puch a le Kayne*, aujourd'hui rue St.-Thomas.

15.—1474, 19 AVRIL.—Chyrographe contenant vente par Pierre Muret Laisue, au profit de l'Hôpital St.-Thomas,

d'une maison sise rue du *Puch a le Kayne*, tenant à celle de l'Hôpital.

16.—1540, 4 NOVEMBRE.—Dénombrement d'une pièce de terre sise à Gouy.

17.—1568, 10 JANVIER.—Contrat de vente, au profit de cet Hôpital, d'une choque de maisons sises à Douai, rue St.-Jacques.

18.—Plusieurs dénombremens pour des pièces de terre sises à Beaumont, Corbehem et Libercourt.

19.—Plusieurs dénombremens pour des pièces de terre sises à Brebières, reprises aux plans des propriétés de l'Hôtel-Dieu, sous les n°s. 107, 108, 109, 110, 111, 112 et 113.

TITRES RELATIFS AUX RENTES.

20.—1614, 12 DÉCEMBRE.—Constitution d'une rente de 60 florins carolus, au profit du couvent de St.-Thomas, par les père et mère d'une fille admise dans l'ordre de St.-François au couvent des sœurs Grises de St.-Thomas.

21.—1638, 3 JUILLET.—Constitution d'une rente de 90 florins par an, pour une somme levée par les échevins de la ville de Douai pour subvenir aux frais du logement des gens de guerre.

22.—1762, 14 SEPTEMBRE.—Constitution d'une rente, au profit de cet Hôpital, par le corps des cabaretiers de la ville de Douai.

CARTON N° 2.

23.—Trente contrats en parchemin relatifs à des rentes; le premier du 9 mars 1432, le dernier du 4 mars 1567.

A l'un de ces contrats, du 24 mai 1505, se trouve suspendu le cachet de la communauté de la ville de Douai, lequel est assez bien conservé.

24.—Vingt-deux contrats de même nature; le premier du 3 septembre 1573, le dernier du 10 mai 1610.

CARTON N°. 3.

25.—Trente contrats de même nature; le premier du 30 juillet 1621, le dernier du 23 octobre 1783, au nombre desquels il s'en trouve un du 30 janvier 1643 qui donne à un nommé *Jean Lefebvre* la qualité de *capitaine d'une compagnie bourgeoise à Douai.*

Un autre du 22 avril 1687, est un acte de déshéritance par Robert de Robespierre, alors lieutenant de la principauté d'Espinoy.

INVENTAIRES, ÉTATS, COMPTES ET PIÈCES DIVERSES.

26.—1673, 6 JUILLET.—Inventaire, en double, des titres de l'Hôpital St.-Thomas de Douai.

27.—1695, 27 JUILLET.—Déclaration des biens et revenus de l'Hôpital St.-Thomas.

28.—1783, 21 JUIN.—Déclaration signée de MM. Remy de Campeau, Merlin, Willerval, Mellez, Vandenwiele, Guillemart, Coll de Leulinghem, Delesaulx, Potier et Thoré, lesquels, en leur qualité de marguilliers anciens

et modernes de la paroisse de St.-Jacques, reconnaissent que c'est par tolérance qu'on leur a permis de donner issue aux eaux pluviales dans le verger du couvent de St.-Thomas.

29.—1785, 26 AVRIL.—Etat de toutes les rentes héritières dues aux dames hospitalières du couvent de St.-Thomas avec l'état de toutes les quittances des droits d'amortissement payés au roi jusqu'à ce jour.

30.—1791, 10 JUIN.—Etat estimatif des biens, maisons et rentes de l'Hôpital St.-Thomas.

31.—19 PLUVIOSE, an IV (8 février 1796).—Etat des revenus de l'Hôpital St.-Thomas, dressé par les administrateurs commissaires, en vertu de la loi du 2 brumaire an IV (24 octobre 1795) qui suspendit celle du 23 messidor an II (11 juillet 1794).

Cet état est signé : Wastelier, président, et Baumal aîné, secrétaire.

32.—22 FRIMAIRE, an V (12 décembre 1796).—Etat des domaines nationaux désignés par les administrateurs de l'hospice Thomas, pour fournir au remplacement de ceux aliénés en vertu de la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794).

Cet état est signé de MM. L. F. Merlin, Evrard, Eugène Deforest, Renart et Wacrenier.

Tous les titres classés dans les trois cartons sont inventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives

les objets ci-après désignés qui appartiennent à l'Hôpital St.-Thomas.

33.—Huit paquets de pièces relatives à des rentes anciennes et biens provenant des sœurs du couvent de St.-Thomas.

34.—Comptes de l'Hôpital St.-Thomas, rendus par les receveurs depuis 1541 jusques et compris 1791.

Ces comptes, classés et cartonnés, comprennent 16 volumes.

35.—Dans un carton intitulé : *Baux des biens de Saint-Thomas non vendus à l'époque de la révolution*, se trouvent classées des pièces relatives à des propriétés que possédaient les sœurs du couvent de St.-Thomas, qui toutes n'ont pas été vendues à l'époque de la révolution.



HOTEL-DIEU.



HOTEL-DIEU.

Dans sept cartons portant cette indication : Hôtel-Dieu , *sont classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N°. 1.

LETTRES PATENTES , DONATIONS , TESTAMENS , ORDONNANCES , REQUÊTES , DROITS ET PRÉROGATIVES.

36.—Note , sans date ni signature , intitulée : observations sur l'état ancien et actuel de l'Hôtel-Dieu.

36 *bis*.—Autres notes sur l'état de l'Hôtel-Dieu, faites par suite d'une inspection générale.

37.—1624 , 6 JUILLET.—Lettres de M. Herman, évêque d'Arras, par lesquelles il prescrit la réunion de l'Hôpital St.-Julien à celui de l'Hôtel-Dieu, que les échevins

doivent établir sur la place de la Prairie Saint.-Albin.

Original en parchemin, signé et scellé.

38.—1625, 1er. FÉVRIER.—Testament de *Jean Lemaire*, bourgeois de cette ville, dans lequel, après avoir donné ses immeubles à sa femme, il déclare : *sauf qu'apres le trespas d'icelle on prendrat sur les plus clairs et apparans biens que seront lors trouvez telle compétente somme qu'il conviendrat pour la fondation d'un list à l'Hospital nouveau des Pauvres Malades.*

Copie collationnée.

39.—1625, 29 OCTOBRE.—Testament d'*Antoine Maillot*, bourgeois de Douai, par lequel, fondant un *list à l'Hospital des Pauvres Malades nouvellement encommenché en cette ville*, il donne une rente héritière et perpétuelle de 50 florins.

Expédition.

40.—1626, 10 JANVIER.—Testament de *Adrien Caulier*, de la ville de Douai, par lequel, fondant quatre lits à l'Hospital des Pauvres Malades à ériger en la Prairie de St.-Albin, il donne différentes choses, entr'autres sept coupes de terre sur Lambres, reprises aux plans sous les nos. 71, 72 et 73.

Expédition.

41.—1628, 30 SEPTEMBRE.—Lettres données par les échevins de la ville de Douai, portant que l'on fera bâtir, ériger et instituer un Hôpital en la place *dite* la Prairie St.-Albin, qui portera le nom d Hôtel-Dieu, pour y recevoir et traiter les pauvres malades.

Copie.

42.—1630, 6 DÉCEMBRE.—Testament de *Jacques Godran*, par lequel il donne à l'Hôtel-Dieu, dans le cas où son neveu viendrait à mourir sans enfant de légitime mariage, une rente de 100 florins.

Expédition.

43.—1631, 27 JANVIER.—Lettres de Philippe, roi de Castille, etc., portant confirmation d'un contrat de constitution d'une rente de 100 livres par an, créée au profit de l'Hôtel-Dieu, par *Pasquier Dubois*, bourgeois de Douai.

Original en parchemin. Le cachet en cire rouge, suspendu à ce titre, n'est conservé qu'en partie.

44.—1634, 3 NOVEMBRE.—Lettres contenant donation par *Jeanne Levasseur*, de Douai, au profit de l'Hôtel-Dieu, de deux lettres de rente au capital de 1200 florins.

45.—1636, 9 MARS.—Copie du testament de *Jean Hallot*, bourgeois de Douai, contenant des dispositions en faveur de cet Hôpital.

46.—1636, 17 MAI *et* 7 NOVEMBRE.—Testament et codicile de M. *Franchois du Boult*, prestre et chanoine de l'église collegialle de St.-Pierre, en Douay, lequel, après différents legs, contient cette disposition : « *Et quant au surplus de tous mes biens, meubles, immeubles, rentes et aultres, de quelle nature ils soient et ou ils soient situés, je les laisse et donne audit Hospital de l'Hostel-Dieu nouvellement érigé en la paroisse de St.-Albin en cette ville pour estre employés a l'assistance des pauvres*

malades membres de Dieu qui sy recoivent journellement. »

Les pièces de terre provenant de cette donation sont reprises aux plans sous les nos. 48, 49, 158 à 174.

Copie collationnée.

46 *bis*.—1622, 7 JUIN.—Acte contenant partage, entre le chanoine Du Boult et sa sœur, des biens qui leur sont échus.

47.—1637, 4 DÉCEMBRE.—Engagement pris par *François Delafosse* de construire, pour la somme de 350 florins, un monument conforme au modèle y annexé, pour être placé sur la tombe de M. le *chanoine Du Boult*, en reconnaissance de la donation importante qu'il a faite à l'Hôtel-Dieu.

48.—1640, 2 AVRIL.—Acte faisant mention d'une somme de 15,000 florins, donnée à l'Hôtel-Dieu par *François Finilaire*, en son vivant prêtre et chanoine de l'église collégiale de St.-Amé, pour la fondation de quatre lits.

49.—1645, 12 AVRIL.—Accord fait entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu et *Jacques Dubois*, relativement à l'hérédité de son frère Pasquier Dubois.

50.—1647, 4 MAI.—Lettres *d'accomodement* avec les exécuteurs testamentaires de mademoiselle *Antoinette Descamps*, de Béthune, qui a donné une partie de son avoir à l'Hôtel-Dieu.

51.—1647, 18 MAI.—Testament d'*Adrien Becquet*, ancien serviteur de l'Hôtel-Dieu, par lequel il laisse le surplus

de son avoir, ses dettes et legs acquittés, à *la discretion de la sœur maistresse de l'Hôtel-Dieu pour survenir en partie à une remontrance du vénérable St.-Sacrement qui sera posée en la chapelle dudit Hôpital.*

Copie certifiée.

52.—1634, 27 DÉCEMBRE.—Testament de *Florent Delecourt*, bourgeois de cette ville, et *Anne Delehou*, sa femme, par lequel ils donnent à l'Hôtel-Dieu une rente de 66 florins 13 patars.

Copie certifiée.

53.—1653, 24 DÉCEMBRE.—Testament de *Martin Turbelin*, bourgeois de Douai, par lequel il donne une somme de 1000 florins pour fonder un lit à l'Hôtel-Dieu.

Copie certifiée.

53 *bis*.—1655, 19 FÉVRIER.—Différentes attestations faisant connaître les droits et prérogatives des sœurs de l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

54.—1663, 6 MARS.—Testament de dame *Jeanne Delattre*, *veuve de Jean Canonne*, vivant bourgeois de Douai, par lequel elle donne à l'Hôtel-Dieu tous ses biens meubles et immeubles.

Les pièces de terre provenant de cette donation sont reprises aux plans sous les n°s. 66, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 88.

Copie certifiée.

54*bis*.—1670, 10 JANVIER.—Arrêt du conseil-d'état du roi, rendu sur requête, qui *surseoit toutes poursuites contre*

Charles-Philippes Doignies, comte Destrées baron de Rollencourt, pour ses deltes durant deux années consécutifs ; Charles-Philippes Doignies exposait dans sa requête *qu'il était dans les armées Despaigne lors de la création des rentes sur ses propriétés ; qu'a son retour il avait tout trouvé brulé par les désordres de la guerre et notamment son chateau de Rollencourt le battiment duquel estoit fort considérable que le rebelle Fargue a faist abattre, etc.*

Extrait en copie.

54 *ter.*—1678, 22 DÉCEMBRE.—Extrait du testament de M. le *comte d'Oisy*, par lequel il donne à l'Hôtel-Dieu une rente héritière de 100 florins pour la création d'un lit.

55.—1679, 29 MAI. — Lettre du Roi à M. de Clermont, relative à la convocation des États de Cambray et Cambresis pour le 6 juillet 1679, à effet d'entendre une proposition du Roi et prendre sur icelle la résolution la plus prompte.

Cette lettre est en papier, revêtue de la propre signature du Roi Louis XIV ; elle est ainsi conçue :

« Monsr. de Clermont, ayant resolu de conuocquer » l'assemblée des Estats de Cambray et Cambresis, en » ma ville de Cambray le sixiesme du mois de juillet pro- » chain, j'ay bien voulu vous le faire scauoir par cette » lettre et vous dire que mon intention est que vous » ayez a vous trouver en mad. ville de Cambray ledist » jour sixiesme juillet prochain, pour au lieu accoustu- » mé et avec les Estats dud. Cambray et Cambresis qui

» s'y doivent trouver, ouir et entendre ce qui sera pro-
» posé de ma part ausd. Estats, et prendre sur cela la
» résolution la plus prompt. et la plus avantageuse quil
» se pourra pour le bien de mes affaires, ce que me
» promettant de votre zele et affection accoustumée pour
» tout ce qui regarde mon service, je ne vous fray la
» presente plus longue que pour prier Dieu quil vous
» ait Mons. de Clermont en sa sainte garde, escrit a St-
» Germain-en-Laye le xxixe. may xvi^c^. soixante-dix-
» neuf. »

Signé LOUIS, avec paraphe.

Sur le dos : *A Monsr de Clermont.*

55 *bis.*—1680, 9 MARS.—Lettres patentes du Roi, qui autorisent les religieuses, abbesse du couvent du Verger-les-Oisy, à emprunter une somme de 16,000 livres ; leur requête pour l'obtention de ces lettres patentes *était fondée sur ce que pendant les longues guerres dernières dont ladite province a été affligée, les exposantes n'ayant pas de quoy subvenir aux excessives dépenses qu'il leur convenoit faire journellement tant pour leur subsistance, payement des tailles, contributions des gens de guerre, sauvegarde que pour les plus grandes et urgentes réparations de leur maison lors ruinée et presque entièrement désolée par les malheurs de guerre et les autres miseres et calamités des champs.*

En copie.

56.—1680, 14 MARS.—Copie d'une ordonnance des échevins qui prescrit aux sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu

de recevoir dans leur congrégation la nommée Marie-Anne Mathieu, à peine de destitution et d'être chassées de la maison.

57.—Requête présentée par les sœurs hospitalières à Mgr. du *Gay de Bagnols*, conseiller du Roi, intendant de justice, police et finances en Flandres, pour obtenir l'autorisation de prendre en tels cabarets qu'il leur conviendra le vin nécessaire à l'usage de l'Hôpital.

L'objet de cette requête, accordé le 7 novembre 1684, par mention mise en marge ; la notification en fut faite le 21 août 1685 au Sr. de Grand Maison, fermier aux vins de la ville de Douai.

58.—1698, 6 AOUT.—Autorisation accordée, sur requête, par les échevins de la ville de Douai, aux religieuses de l'Abbaye Desprets, de renfermer leur couvent d'une muraille du côté du rempart.

59.—Requête présentée à Mgr. *de la Grandville*, conseiller du Roi, intendant de justice, police et finances de Flandres, ayant pour objet de faire défense au Sr. Raoust d'étendre son bâtiment au-devant de la maison appartenant à l'Hôtel-Dieu.

60.—Mémoire, sans date, produit par la sœur-maitresse de l'Hôtel-Dieu, contre celui présenté par les échevins à Mgr. *de Bernières*, intendant de justice, police et finances en Flandre, où l'on se plaignait contre les sœurs de l'inexécution du réglement.

61.—1703, 16 MARS.—Testament de *Marguerite Macquet*, fille de feu Walleran, vivant en célibat à Douai, par le-

quel elle donne tous ses biens meubles et immeubles à l'Hôtel-Dieu.

Copie certifiée.

62.—1713, 6 AOUT.—Déclaration du Roi portant que ceux qui seront débiteurs envers les hôpitaux et bureaux des pauvres de son royaume ne pourront en être les administrateurs.

Copie collationnée et signée Mazengarbe.

63.—1713, 19 OCTOBRE.—Testament de M. *Antoine-Mathieu Devred*, prêtre à Douai, contenant donation au profit de l'Hôtel-Dieu, de la moitié d'une maison rue du Grand Canteleu allencontre de l'Hôpital des Filles de la Charité pour l'autre moitié.

Copie.

64.—1714, MAI.—Lettres patentes du Roi Louis XIV, données à Marly, lesquelles confirment l'établissement de l'Hôtel-Dieu et accordent certains priviléges à cette maison de Charité.

Original en parchemin, revêtu de la signature du Roi et du grand cachet royal en cire verte, lequel est assez bien conservé; contresigné de par le Roi : Voysin ; visé par Phelypeaux, et enregistré à la Cour du Parlement de Flandres, le 20 février 1715.

65.—1714, MAI.—Copie desdites lettres patentes.

65 *bis*.—1714, 29 DÉCEMBRE.—Arrêt du conseil-d'état du Roi qui ordonne que l'évêque d'Arras assistera toute fois et quand il le jugera à propos aux assemblées qui se tiendront pour la régie et administration de l'Hôtel-Dieu.

66.—1715, 20 FÉVRIER.—Expédition de l'arrêt de la

Cour du Parlement de Flandres qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes du mois de mai 1714.

67.—1715, 2 NOVEMBRE.—Lettre de Guy, évêque d'Arras, qui nomme M. Mullet, président du séminaire Moullart, aumônier de l'Hôtel-Dieu, en remplacement de M. Trigault, décédé.

68.—1717, 10 JUIN.—Attestation délivrée par le curé de la paroisse Notre-Dame de la chaussée à Valenciennes, constatant que les sœurs de l'Hôtel-Dieu sont enterrées chez elles dans un caveau fait exprès.

69.—1720, 1er. JUILLET *et* 25 AOUT.—Lettres de rentes données à l'Hôtel-Dieu par sœur *Marie Lejuste.*

70.—1722, JUILLET. — Procès intenté par Pierre-Noël Broudoux, contre sœur Marie Lejuste, pour une somme de 100 florins qu'il prétendait lui être due.

71.—1726, 4 AVRIL. — Certificat délivré par l'abbé des Eglise et Abbaye de St.-Jean à Valenciennes, constatant que le magistrat n'a jamais eu le droit d'apposer les scellés sur les meubles et effets délaissés par les sœurs.

72.—1737, 2 AVRIL.—Démission de M. *Demarcq,* docteur et professeur royal en la faculté de théologie de Douai, président du séminaire de la Torre, prevost et chanoine de l'insigne église collégiale de St.-Amé, de ses fonctions de proviseur de l'Hôtel-Dieu.

73.—1750, 6 MAI. — Lettre de Mgr. *de Sechelles*, intendant de la province, qui fait connaître que M. le comte

Dargenson lui a renvoyé le 10 octobre 1748 le placet présenté pour obtenir l'autorisation d'acquérir une petite maison afin de la réunir à l'Hôtel-Dieu.

74.—1750, DÉCEMBRE.—Lettres patentes du Roi Louis XV, données à Versailles, par lesquelles il autorise les administrateurs de l'Hôtel-Dieu à faire l'acquisition du S^r. Sailly, pour le prix de 500 livres, d'une maison à comprendre dans l'Hôpital.

Original en parchemin, revêtu de la signature du Roi ; et de par le Roi : De Voyer d'Argenson, visé par Machault, et enregistré au greffe de la Cour du Parlement de Flandres le 8 juillet 1751.

Le cachet en cire verte qui y est suspendu est presqu'entièrement brisé.

CARTON N° 2.

75.—1751, 1er. JUILLET.—Arrêt de la Cour du Parlement de Flandres qui ordonne l'enregistrement de ces lettres patentes.

76.—Requête présentée par les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu à Mgr. *de Caumartin*, chevalier marquis de St.-Ange, comte de Moret et autres lieux, pour obtenir l'exemption de toutes demandes et impositions et notamment de la capitation.

Il a été fait droit à cette requête par M. de Caumartin, le 26 décembre 1758, suivant mention transcrite en marge.

77.—1762, 19 AVRIL.—Acte constatant que seize maisons au Forest ont été la proie des flammes, et que celle du

Sr. Villette, occupeur ou fermier de l'Hôtel-Dieu, a été de ce nombre, et que led. Villette a perdu par cet accident beaucoup d'avêties rentrées.

78.—1768, 25 MAI.—Permission donnée sur requête par Jean de *Bonneguize*, évêque d'Arras, aux sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de porter à l'avenir le nouvel habit qui consiste *dans la coeffe conforme à celle des Bernardines, un corset et jupe de laine blanche pour les jours de cérémonie et de communion avec un rochet de baptiste et une gempe de façon unie.*

79.—1722, 2 MAI.—Avis de M. Houzé, avocat à Douai, sur les droits et prérogatives de l'établissement dit Hôtel-Dieu ; à cet avis est joint copie d'une requête présentée par les sœurs de l'Hôtel-Dieu à Mgr. l'illustrissime et révérendissime évêque d'Arras, pour qu'il lui plaise révoquer son décret du 2 mai 1770.

80.—1778, 6 MAI.—Avis donné par MM. Houzé, Deffosse et Déprés (sur un exposé de faits relatifs aux droits et priviléges des sœurs de l'Hôtel-Dieu), duquel il résulte que les sœurs ne pouvaient sortir de la ville, soit pour vacance ou pour tout autre sujet, sans une permission expresse des administrateurs.

81.—1779, 27 MARS.—Lettre de M. Guiroult, commissaire des guerres, chargé de la police de la place à Douai, par laquelle il prie les administrateurs de délibérer sur l'objet de leur réclamation pour les maisons et terrains qui ont été cédés à l'état, en 1756, pour l'établissement de l'Hôpital militaire.

81 *bis*.—1785, 16 FÉVRIER.—Bulle du pape Pie VI, donnée à Rome, par laquelle il accorde indulgence plénière et rémission de tous les péchés aux malades de l'un ou l'autre sexe qui mourront à l'Hôpital Ste.-Marthe, nommé vulgairement l'Hôtel-Dieu, pourvu qu'à l'article de la mort ils se soient repentis et confessés, ou, s'ils n'ont pu le faire, qu'ils aient témoigné de la contrition et invoqué dévotement le nom de Jésus par paroles ou de cœur.

82.—1785, 7 SEPTEMBRE.—Exemplaire imprimé de l'arrêt du conseil-d'état relatif aux constructions à faire dans les maisons destinées aux Hôpitaux.

83.—1786, DÉCEMBRE.—Lettres du roi Louis XVI, données à Versailles, par lesquelles il confirme en tant que de besoin l'établissement de l'Hôtel-Dieu et autorise les sœurs hospitalières qui le desservent à recevoir des personnes qui seront admises parmi elles des dots qui ne pourront excéder 2,000 francs, à employer au soulagement des malades.

Original en parchemin, revêtu de la signature du roi : de par le roi : signé Segur, visé par Huë de Mirosmenil, scellé du grand cachet en cire verte, lequel est un peu endommagé ; et enregistré au greffe de la Cour du Parlement de Flandres, le 5 janvier 1787.

A ces lettres se trouvent jointes copies de l'arrêt qui en ordonne l'enregistrement et des lettres patentes du mois de mai 1714.

84.—1791, 13 JANVIER.—Décision du Directoire du département du Nord, portant que l'administration de l'Hôtel-Dieu sera confiée aux maire et officiers municipaux.

85.—1793, 28 MAI.—Copie d'une décision du district de Douai, accordant des pensions aux sœurs de la congrégation de l'Hôtel-Dieu, à charge par elles de prêter le *serment de la liberté et de l'égalité.*

86.—22 FRIMAIRE AN V (12 novembre 1796).—État des biens dépendant des hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de St.-Thomas, qui ont été vendus en conformité de la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1795.)

Cet état comprend vingt-quatre maisons sises à Douai, qui rapportaient un revenu de 3170 florins, et cinquante rasières de terre qui étaient affermées pour 545 florins et 58 rasières de blé.

87.—1816, 27 MAI.—Donation par M. Edouard-Nicolas-Joseph Deforest de Lewarde, propriétaire à Douai, au profit de l'Hôtel-Dieu, de plusieurs pièces de terre sises sur les communes de Marchiennes et Thiant, reprises aux plans sous les nos. 175, 176, 177 et 178, pour la création d'un lit destiné aux pauvres honteux.

Cette donation a été autorisée par ordonnance du Roi en date du 27 mars 1817. D'autres pièces qui se rattachent à cette donation sont classées dans le carton no. 34 du secrétariat de l'administration; en voir le détail dans la 5e. partie de cet inventaire nos. 459 à 462.

88.—Pièces relatives à un projet conçu en 1818 de rétablir les religieuses à l'Hôtel-Dieu.

89.—1818, 11 NOVEMBRE.—Testament de la demoiselle *Marie-Anne-Joseph Beauchamp*, propriétaire à Douai, ancienne religieuse de l'abbaye de Bertancourt, par lequel elle lègue à l'Hôtel-Dieu, pour aider à former une nouvelle salle avec un lit pour les ecclésiastiques ou

religieuses malades, plusieurs pièces de terre sises à *Flers* et *Coutiches*, reprises aux plans sous les nos. 179 à 184.

L'acceptation de ce legs a été autorisée par ordonnance du roi du 3 novembre 1825.

90.—1833, 19 JANVIER.—Acte par lequel la dame *Sophie-Angélique Vanlerberghe*, épouse de M. *Jean-François Jacqueminot*, maréchal-de-camp, chef d'état-major de la garde nationale de Paris, commandant de la Légion-d'Honneur et chevalier de plusieurs ordres, membre de la chambre des députés, et demoiselle *Eglée Paulée*, sa fille de premières noces, fondent deux lits à l'Hôtel-Dieu, et, pour ce, donnent une somme de 600 f. pour pourvoir aux frais de premier établissement et promettent de payer chaque semestre et d'avance, aussi longtems toutefois qu'elles le jugeront convenable, une somme de 456 francs 25 centimes.

L'acceptation de cette fondation a été autorisée par ordonnance du roi du 18 juillet 1833.

L'Hôtel-Dieu n'a profité que trois années des avantages de cette fondation, qui a été révoquée en 1836.

RÉGLEMENS, INVENTAIRES ET PIÈCES DIVERSES.

91.—1663, 9 AOUT.—Trois exemplaires de l'ordonnance et reigle des *pauvres filles servans et ministrans aux pauvres malades en l'Hospital et maison Dieu de Vallenchiennes.*

92.—1680, 20 FÉVRIER.—Trois exemplaires du réglement des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Douai.

93.—1715, 3 JUILLET.—Deux copies du réglement et ordonnance de l'Hôtel-Dieu de la ville de Douai, rédigé conformément à l'usage de celui de Valenciennes, et en conséquence des lettres patentes du roi du mois de mai 1714.

94.—1824, 17 JUILLET.—Réglement pour l'hospice de l'Hôtel-Dieu, vu et approuvé par M. de Remuzat, préfet du Nord, le 9 août 1824.

95.—Réglemens de 1829 et 1833 relatifs au service des élèves attachés à l'Hôtel-Dieu.

96.—1837, 6 MAI.—Exemplaire imprimé du réglement de l'Hôtel-Dieu, vu et approuvé par M. le baron Méchin, conseiller d'état, préfet du département du Nord, le 8 septembre 1837.

97.—Inventaire, sans date, des titres de l'Hôtel-Dieu.

CARTON N°. 3.

98.—1737, 26 NOVEMBRE.—Inventaire des meubles délaissés à l'Hôtel-Dieu par Marie-Anne Poulet, veuve Broude.

99.—1791, 7 JUILLET.—Inventaire de tous les ustensiles et autres objets d'une manufacture de gaze, abandonnés par le Sr. Banière de Valenciennes, occupeur d'une maison sise à Douai, rue St.-Albin.

100.—1703, 15 FÉVRIER.—Nomination et procès-verbal d'installation de la sœur Elizabeth Petrial, aux fonctions de maîtresse de l'Hôtel-Dieu.

101.—Plusieurs procès-verbaux et pièces constatant la nomination et l'installation de sœurs supérieures à l'Hôtel-Dieu, au nombre desquels se trouvent deux lettres de Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras.

102.—Plusieurs obligations contractées par les parens de jeunes personnes qui se destinaient à prendre le voile dans la congrégation des sœurs de l'Hôtel-Dieu.

PROPRIÉTÉ DES BATIMENS.

103.—1628, 13 SEPTEMBRE. — Lettres d'octroi accordées pour la construction d'un canal souterrain à l'Hôtel-Dieu (*celui qui prend sa source au moulin*), à charge d'une rente de 2 chapons.

D'autres pièces relatives à ce canal y sont jointes.

104.—1645, 18 MARS.—Lettres contenant cession, au profit de l'Hôtel-Dieu, de deux maisons sises à Douai près l'Hôpital, provenant de Jean Lemaire.

105.—1671, 15 DÉCEMBRE.—Donation, au profit de l'Hôtel-Dieu, par *Marie Carlier veuve de M. Pierre de Broide*, d'une maison sise à Douai, appelée vulgairement le coin de la Prairie.

106.—Requête présentée par la supérieure de l'Hôtel-Dieu à M. *de Bagnols*, conseiller-d'état ordinaire, intendant de justice, police et finances en Flandres, pour qu'il lui plaise ordonner au trésorier de la ville de Douai le paiement de cinq années d'arrérages des rentes dues, afin de reconstruire la galerie qui tombe en ruine. Cette demande accordée le 16 juin 1707.

107.—1748, 24 AVRIL. — Acte contenant vente par Jean-Baptiste Debleumortier, bourgeois de Cambrai, au profit de Sailly, greffier d'Inchy, pour le prix de 400 florins, d'une maison sise à Douai, sur la Prairie, tenant à l'Hôtel-Dieu.

108.—1663, 12 DÉCEMBRE.—Lettres de décret d'une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu, sise place de la Prairie St.-Albin, connue sous l'enseigne de *Lempereur*.

109.—1637, 22 JANVIER.—Vente au profit de l'Hôtel-Dieu, par Pierre Debroude, escuyer docteur en droit, conseiller premier de cette ville, et Marie Lecarlier sa femme, de trois maisons, jardins et héritage situés rue des Bénédictins Anglais, pour joindre à l'Hôtel-Dieu, afin de pouvoir recevoir et placer plus commodément les malades pauvres, leur donner plus d'air et continuer plus aisément la construction des bâtimens nécessaires.

110.—1641, 13 JUIN.—Procès-verbal d'adjudication, au profit de l'Hôtel-Dieu, d'une maison sise en la Prairie St.-Albin.

111.—1719, 9 MARS.—Minute d'un acte contenant transaction pour un pignon ou muraille qui sépare l'Hôtel-Dieu d'une maison y attenant.

112.—1664, 30 JUIN.—Vente au profit de l'Hôtel-Dieu, par Antoine Carpentier et sa femme, d'une choque de maisons à trois demeures, sises place de la Prairie St.-Albin, tenant de deux sens à l'Hôpital.

113.—19 MESSIDOR, an XIII (8 janvier 1805).—Acte contenant vente par Thumerelle, marchand à Douai, au profit de l'Hôtel-Dieu, pour le prix de 1600 francs, d'une maison sise à Douai, rue des Potiers, coin de la place de la Prairie.

114.—Plan d'une partie des bâtimens de l'Hôtel-Dieu.

TITRES DE PROPRIÉTÉ DES BIENS RURAUX.

115.—1618, 6 JUIN.—Bail de dix-huit rasières deux coupes deux quarreaux de terre, sis sur le terroir de *Douai*, accordé par les administrateurs de l'Hôpital St.-Julien, réuni à l'Hôtel-Dieu; ces terres sont reprises aux plans sous les nos. 63, 64, 65 et 67.

116.—1640, 28 AVRIL.—Lettres d'amortissement pour les terres données à l'Hôtel-Dieu par M. le chanoine Duboult, sises sur *Auberchicourt*, reprises aux plans sous les nos. 48 et 49.

117.—1657, 29 MAI.—Vente par Hugues Muller, de Douai, au profit de l'Hôtel-Dieu, de dix rasières de terre sur *Noyelles-sous-Lens*, à charge de le nourrir et entretenir sa vie durant.

Cette pièce de terre reprise aux plans sous le no. 94.

118.—1664, 5 FÉVRIER.—Lettres d'achat, au profit de l'Hôtel-Dieu, de cinq coupes deux quarreaux de terre, sis sur *Lambres* et *Cuincy*, repris aux plans sous les nos, 71, 72 et 73.

119.—1665, 10 NOVEMBRE.—Lettres d'achat, au profit de

l'Hôtel-Dieu, de huit rasières de terre sur *Cantin*, reprises aux plans sous les nos. 10, 11, 12 et 13.

120.—1683, 10 NOVEMBRE.—Lettres d'achat de sept rasières de terre sur *Masny*, reprises aux plans sous le no. 50.

121.—1688, 14 SEPTEMBRE.—Lettres d'achat, au profit de l'Hôtel-Dieu, de sept rasières une coupe de terre sur *Forest*, reprises aux plans sous les nos. 86, 87, 89, 90 et 91.

122.—1689, 27 MAI.—Vente du fief nommé de Molaine et seigneurie vicomtière, sis à *Equerchin*, contenant vingt-quatre rasières deux coupes et demie de terre, au profit de l'Hôtel-Dieu, par Jean-Ferdinand de Belleforière, chevalier, comte dudit lieu, baron de Sailly, pour le prix de 1600 florins qu'il devait pour plusieurs années d'arrérages d'une rente créée par ses auteurs *et qu'il ne pouvait payer faute de deniers à la main pour y satisfaire*.

Ces terres reprises aux plans sous les nos. 95, 96, 97 et 98.

123.—1703, 8 MAI.—Vente par M. Octave-Eugène de Nedonchel, baron de Bouvignies, et dame Claire-Florence de Croix son épouse, au profit de l'Hôtel-Dieu, pour le prix de 9569 florins 10 patars payés comptant, de plusieurs pièces de terre sur *Bouvignies*, reprises aux plans sous les nos. 123 à 137.

CARTON N° 4.

124.—1714, 25 AOUT.—Vente par le sieur Charles-Phi-

lippe Duprez, bourgeois, censier à Douai, au profit de l'Hôtel-Dieu, de soixante-quatre rasières de terre, sises à *Férin*, *Gouy*, *Cantin* et *Erchin*, pour le prix de 12,000 florins payés comptant; cette somme provenait de remboursement de rentes.

Ces terres reprises aux plans sous les nos. 14 à 47.

125.—1714, 31 DÉCEMBRE.—Vente au profit de l'Hôtel-Dieu, de dix-neuf rasières une demi-coupe de terre sur *Ostricourt*, reprises aux plans sous les nos. 115 à 124 et 127.

126.—1727, 29 JANVIER.—Vente, au profit de l'Hôtel-Dieu, de cinq rasières deux coupes de terre sur *Sin-le-Noble*, reprises aux plans sous les nos. 3, 4, 5 et 6.

127.—1788, 17 MARS.—Rapport et dénombrement d'une pièce de terre sise sur le terroir de *Marchiennes*, de la contenance de trois cens, reprise aux plans sous le no. 132.

Ce rapport délivré par Crépieux, religieux, secrétaire de l'abbaye de Marchiennes.

128.—3 MESSIDOR, an XII (21 juin 1804).—Echange fait avec M. Delsaux, en vertu d'un décret du 29 ventôse même année, de tous les bâtimens de l'ancien Hôpital St.-Thomas, contre des pièces de terre sises sur les terroirs de *Lambres*, *Courchelettes*, *Corbehem*, *Villers-au-Tertre* et *Waziers*, comprenant quinze hectares quatre-vingt-dix-neuf ares soixante-quatre centiares et demi de terre à labour, repris aux plans sous les nos. 58, 59, 60, 62, 74, 75, 76 et 77.

129.—1811, 9 OCTOBRE.—Echange avec M. Luce, propriétaire à Douai, en vetru d'un décret du 29 mars même année, de soixante-dix-neuf ares treize centiares sur Courchelettes, contre quatre-vingt-dix ares quarante-quatre centiares sur *Sin*, repris aux plans sous les n°s. 7 et 7 *bis*.

130.—1816, 10 JANVIER.—Autre échange avec M. Luce, en vertu d'une ordonnance du 29 novembre 1815, de soixante-douze ares six centiares sur Courchelettes, contre quatre-vingt-un ares quatre-vingt-quinze centiares sur *Sin*, faisant parties des n°s. 7, 7 *bis* et 70 des plans.

131.—1836, 29 MAI.—Acquisition autorisée par ordonnance du roi du 4 avril même année, de quatre ares quatre-vingt-seize centiares, au *Forest*, repris aux plans sous le n°. 89.

132.—Plusieurs déclarations du roi, imprimées en 1700, relatives au recouvrement des droits d'amortissement.

133.—Douze quittances de payement de droits d'amortissement.

134.—1749.—Lettre des administrateurs de l'Hôtel-Dieu à Monseigneur d'Aligre, intendant de justice, police et finances en Picardie et en Artois, contenant une réclamation du vingtième denier payé pour les terres sises dans la province d'Artois,

135.—1754, 4 DÉCEMBRE.—Avis d'un conseil composé de

MM. Houzé, de Ranst de Berkem et Charlier, sur une question relative à un droit d'amortissement pour les terres de *Neuviræuil* appartenant à l'Hôtel-Dieu.

136.—Contrats relatifs à des maisons sises à Douai, et à des pièces de terre sur Arleux et Bugnicourt, qui appartenaient à l'Hôtel-Dieu, lesquelles ont été vendues à l'époque de la révolution en vertu de la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794.)

CARTON N° 5.

OBLIGATIONS ET RENTES.

137.—Dix-sept titres comprenant des transactions, obligations, significations relatives à des sommes dues à l'Hôtel-Dieu et à des servitudes pour des maisons sises place du Barlet.

138.—Cinquante titres de 1620 à 1692, tous relatifs à des rentes anciennes qui provenaient à l'Hôtel-Dieu de libéralités faites à son profit, notamment par le chanoine Duboult.

CARTON N°. 6.

139.—Quarante titres relatifs à des rentes anciennes, au nombre desquels se trouvent ceux de la rente connue sous le titre de *Canon d'Arleux.*

CARTON N°. 7.

140.—Quarante-six titres de 1420 à 1619, relatifs à des rentes anciennes.

Tous les titres classés dans ces sept cartons sont in-

ventoriés ; mais il existe encore dans la salle des archives les objets ci-après désignés qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu.

BAUX.

141.—Dans deux cartons portant cette indication : *Baux des biens ruraux de l'Hôtel-Dieu*, sont classés par ordre d'occupation les baux anciens et nouveaux des propriétés dépendant de l'Hôtel-Dieu, avec mention des n^os^. correspondant aux plans et au sommier courant.

142.—Dans un autre carton intitulé : *Baux des biens de l'Hôtel-Dieu vendus à l'époque de la révolution*, se trouvent également classés tous lesd. baux.

PROCÉDURES, COMPTES, REGISTRES, PLANS.

143.—Quatre paquets de pièces de procédure : le 1er est relatif à un procès soutenu contre la demoiselle Descamps ; le 2e. en 1692, contre la veuve de Brospré sur une pièce arguée de faux ; le 3e. contre les héritiers de M. de Holligniès, pour une rente due à l'Hôtel-Dieu ; le 4e. contre *Charles-Antoine Desclaibes seigneur de Clairmont gentilhomme cambrisien qui est rentré dans la possession de ses biens par suite du serment de fidélité au Roi qu'il a preté entre les mains du gouverneur de Cambrai en* 1677. *Il réclamait les fruits perçus pour la cense de Courcelles pendant les guerres commencées le* 23 *octobre* 1673 *finies en* 1678.

144.—Paquet contenant les comptes courants de 1814 à

1833, avec l'administration de la guerre, pour le traitement des militaires à l'Hôtel-Dieu.

145.—Un paquet contenant d'anciens baux des terres sur Bouvignies.

146.—Comptes de l'ancien Hôpital St.-Julien, réuni à l'Hôtel-Dieu, de 1601 à 1620.

Un volume cartonné.

147.—Registre aux délibérations de 1649 à 1791.

147 *bis*.—Registre aux délibérations du 12 décembre 1792 au 26 pluviose an III (14 février 1795.)

148.—Autre registre aux délibérations de l'an IV de la République au 21 ventôse an XI (12 mars 1803.)

149.—Registre contenant la transcription d'actes anciens, testamens, lettres de rentes et autres.

150.—Comptes de l'Hôtel-Dieu, rendus depuis 1630 jusqu'à ce jour.

Tous ces comptes, classés et cartonnés, comprennent 113 volumes.

151.—Un gros volume in-folio ayant pour titre : *breviarium romanum*, donné à l'Hôtel-Dieu, le 19 octobre 1635, par M. le chanoine Du Boult.

152.—Un autre volume in-folio ayant pour titre : *les œuvres spirituelles du R. P. Louis de Grenade.*

153.—Plans généraux de toutes les propriétés rurales de l'Hôtel-Dieu.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

3E. PARTIE.

BUREAU DE BIENFAISANCE,

INSTITUÉ LE 15 GERMINAL AN V (22 AVRIL 1797) EN VERTU DE LA LOI DU 7 FRIMAIRE MÊME ANNÉE (27 NOVEMBRE 1796.)



BUREAU

DE BIENFAISANCE.

Dans deux cartons ayant pour titre : Bureau de Bienfaisance , *sont classés les titres ci-après analysés.*

CARTON N°. 1.

1.—1352, JUILLET.—Cartulaire sur une longue feuille en parchemin ayant pour titre : *Che sont les rentes de le Taule des poures de Nostre-Dame.*

2.—1410, JUIN.—Cartulaire en parchemin, composé de 4 feuillets, ayant pour titre : *Che sont les rentes heritieres deues en le ville et eschieuinage de Douay sur plusieurs abouts et heritages chi apres declares appartenans a le Table des poures de leglise Notre-Dame en Douay.*

3.—1645, 22 JANVIER.—Testament de *Jacques Savary*, ancien chanoine de St.-Amé ,] par lequel il a ordonné

que les revenus annuels de tous ses biens seraient appliqués *à la fondation de 16 bourses en l'honneur de Notre Sauveur Jésus-Christ, de la Vierge sacrée sa mère, des douze apotres , de St.-Amé et de St.-Maurand, pour des pauvres mesnagers ou personnes honestes de la ville de Douai qui seraient tombés en decadence de leurs biens.*

Le Bureau de Bienfaisance n'a été envoyé en possession de ce legs qu'en vertu d'un décret du 27 juin 1807.

4.—1673, 12 AVRIL.—Lettre de recette contenant amortissement, au profit des gouverneurs et administrateurs de l'Hospital des Huit Prestres à Douai.

4 *bis*.—1713, 28 JUILLET.—Autorisation donnée et signée par *Guy*, évêque d'Arras, aux marguilliers de la paroisse St.-Jacques, de se servir des capitaux provenant de remboursement de rentes, pour être employés en réparations dans l'intérieur de l'église.

5.—1734, 13 OCTOBRE.—Autorisation accordée, sur requête, par *Jean de Bonneguize*, évêque d'Arras, aux marguilliers de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Douai, de construire leur maison presbitérale.

Copie délivrée par Denys Godefroy.

6.—Inventaire, sans date, des titres et papiers qui se trouvaient dans un coffre en bois de chêne, appartenant à la fondation de feu demoiselle *Marie de Wattines*, déposé chez M. *Toursel*, curé de St.-Pierre, administrateur de ladite fondation.

7.—Quelques notes non signées ni datées, relatives au

séminaire Hattu, desquelles il résulte que M. *Claude Hattu* a, par son testament du 4 août 1625, donné toutes les rentes qu'il délaisserait à son trépas pour estre employées *à des bourses pour des étudians en la langue latine qui seraient de la ville de Douai.*

8.—Note, sans date ni signature, intitulée : *Biens situés dans la commune de Douai appartenans à la cydevant commanderie de St.-Samson.*

9.—Pièces relatives à diverses fondations qui existaient en l'église *St.-Amé*, au nombre desquelles se trouvent : 1°. un bordereau des recettes et dépenses, depuis le 1er. février 1786 jusqu'aux 1er. février 1787, 1788 et 1789, de la fondation *Jacques Savari*, avec les noms des boursiers; 2°. copie collationnée d'un acte contenant constitution de rente au profit de l'église collégiale de St.-Amé; 3°. autre copie collationnée d'un acte de même nature pour les fondations *Levasseur*, *Lecat* et *Savary*, confiées aux prévôt, doyen et chanoines de lad. église; 4°. enfin, plusieurs baux, dénombremens et rentes, relatifs à ces fondations.

10.—Plusieurs baux et comptes des biens qui appartenaient au chapitre de l'église St.-Amé.

11.—Paquet de titres anciens relatifs aux rentes et biens des pauvres de St.-Albin.

11 *bis*.—1731, 18 FÉVRIER.—Testament de *Marie-Jeanne Lancry*, veuve *Louis Dancoisne*, vivant bourgeois à

Douai, lequel contient des dispositions en faveur des pauvres de l'église St.-Jacques.

CARTON N°. 2.

12.—Autre paquet de titres pour des rentes dues à l'église St.-Jacques.

12 *bis*.—1770, AVRIL.—Projet d'établissement d'un bureau d'administration concernant les biens et revenus des pauvres de la paroisse St.-Jacques, avec des observations des administrateurs de l'Hôpital-Général.

13.—1779, MARS.—Lettres patentes du Roi Louis XVI, qui autorisent l'établissement de *cinq sœurs de la Charité dans la ville de Douay*, pour le soulagement des pauvres malades.

Il résulte de ces lettres patentes que la jouissance des bâtimens du Béguinage a été cédée par les administrateurs de l'Hôpital-Général pour procurer auxdites sœurs une habitation convenable, et que l'on a uni à l'établissement des sœurs, 1°. les biens de la fondation *Marie De Wattines*; 2°. *ceux de la confrairie dite des Clercs Parisiens*; 3°. ceux de la fondation des sieurs *Laubegeois et Lemaire*; 4°. une maison située rue de la Halle, dont le loyer était destiné à procurer aux pauvres des bas et des souliers; 5°. et enfin les biens et les droits dont jouissait alors une fondation pour cinq pauvres filles, *dite l'Hôpital Wagon*, qui consistaient en vingt-deux rasières de terre sises à Rouvroy, et 150 livres de rente que les administrateurs du Collége d'Anchin s'étaient obligés de constituer au profit de lad. fondation Wagon, pour le rachat du logement fourni auxdites cinq filles.

Chaque sœur de la Charité recevait par année, pour sa subsistance, 300 livres, ce qui faisait 1500 livres pour les cinq sœurs; le surplus des deniers devait être employé en bouillons, médicamens et autres choses nécessaires aux pauvres malades de la ville.

A ces lettres patentes sont jointes différentes lettres du prince de *Montbarey*, de *Louis*, évêque d'Arras, de *Hue de Miromenil*,

à M. de *Calonne*, premier président du Parlement de Flandres ; des notes relatives aux médicamens, minutes de lettres et plan du Béguinage.

13 *bis*.—1779, 22 MAI.—Obligation, au profit des pauvres de la paroisse St.-Albin, par François Lesurque, pour une somme due à raison de loyers échus.

14.—24 VENTOSE AN II (14 mars 1794).—Tableau des biens immeubles appartenant aux fabriques des ci-devant paroisses de St.-Pierre, Notre-Dame et St.-Nicolas.

Ce tableau dressé et signé par Varlet.

14 *bis*.—Deux lettres de *Louis*, évêque d'Arras, et copie d'une lettre à lui adressée par les administrateurs du Bureau de Charité établi à Douai, pour obtenir l'exécution du testament de M. *Bruneau de Vassignies*, du 9 février 1775, par lequel il a ordonné « *qu'il fût mis entre les mains de MM. les curés de cette ville la somme de 2000 florins pour être distribués aux pauvres de leurs paroisses respectives*.

14 *ter*.—Titres relatifs à une rente de 3 florins due anciennement aux pauvres de la paroisse St.-Jacques, par M. Jérôme-André-Joseph Decomble seigneur Dubuisson.

15.—Pièces relatives à un projet conçu en 1788 pour parvenir à l'extinction de la mendicité à Douai.

Parmi ces pièces se trouvent : 1o. Un exemplaire imprimé ou petite brochure intitulée : *Offrande à l'humanité, ou traité sur les causes de la misère en général et de la mendicité en particulier ; et sur les moyens de tarir la première et de détruire la seconde*, ouvrage proposé par souscription au profit des pauvres par *J. B.*

Brialle, avec cette épigraphe : *Quod superest date Eleemosinam.* Luc. cap. XI. 41.

2o. Un manuscrit sans nom d'auteur, intitulé : *Mémoire pour proposer les moyens d'administrer les biens des pauvres avec économie, les distribuer avec discrétion, augmenter considérablement leur recette et empêcher absolument la mendicité.*

3o. Plusieurs réglemens, comptes d'emploi des deniers, correspondance qui eut lieu pour parvenir à former à Douai (ainsi qu'une note l'indique), *une association, avec la participation des officiers du corps municipal, dont l'objet était de secourir les pauvres et par ce moyen empêcher la mendicité et la fénéantise. Cette association était composée de tout ce qu'il y avait de plus qualifié parmi les habitans, tels que du premier président, de plusieurs présidens et conseillers du Parlement, du lieutenant de Roi, de la principale noblesse et des plus notables bourgeois et des ecclésiastiques.*

Il se trouve encore d'autres pièces que celles classées dans ces deux cartons; elles existent dans les cartons courants placés au secrétariat de l'administration, lesquels sont spéciaux au Bureau de Bienfaisance. La description de ces autres pièces sera faite dans la 5e. partie de cet inventaire; mais celles qui viennent d'être analysées sont relatives à d'anciennes fondations ou établissemens de charité qui ont été supprimés et dont les biens ont été abandonnés au Bureau de Bienfaisance, en vertu des lois du 2 brumaire an IV (24 octobre 1795) et 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796).

Dans la salle des archives il existe encore les pièces ci-après indiquées qui se rattachent également au Bureau de Bienfaisance.

---

15 *bis*.—Un paquet contenant d'anciens comptes, baux et copies de testamens relatifs à l'ancienne paroisse de St.-Albin.

16.—Dans un carton intitulé : *Baux des biens ruraux du Bureau de Bienfaisance*, se trouvent classés tous les baux anciens et nouveaux, par ordre d'occupation, avec indication des numéros correspondant aux plans et sommier.

17.—1494, MAI.—Un cartulaire ayant pour titre : *Che sont les rentes, maisons, terres, revenues et possessions heritieres appartenans a le Taule du St.-Espit que on dist des poures de saint Nicholay de Douay*.

Ce cartulaire, en parchemin in-4o., très-bien conservé, contient 47 feuillets.

18.—Comptes de l'ancienne fondation *Marie de Wattines*, années 1747 à 1775.

19.—Comptes des revenus des pauvres de la paroisse *St.-Albin*, de 1696 à 1778.

4 volumes.

20.—Comptes des revenus des pauvres de la paroisse *St.-Jacques*, de 1694 à 1786.

8 volumes.

21.—Registre des revenus des pauvres de la paroisse *St.-Jacques*, de Douai.

22.—Comptes des revenus des pauvres de la paroisse *St.-Nicolas*, de 1750 à 1754.

1 volume.

23.—Registre des revenus des pauvres de la paroisse *St.-Albin.*

24.—Inventaire des titres des propriétés appartenant aux pauvres de la paroisse *St.-Jacques.*

25.—Registre aux délibérations des sœurs de la Charité de St.-Vincent de Paule, du 27 novembre 1779 au 14 pluviose an II de la république (2 février 1794), dans lequel on voit un état des biens des fondations qui furent réunies à l'établissement des sœurs de Charité.

26.—Sommier des rentes dues à M. le chanoine Leroux.

27.—Registre de correspondance de la commission du Bureau de Bienfaisance avec les Bureaux de Charité, de 1829 à 1834.

28.—Comptes du Bureau de Bienfaisance de l'an II jusqu'à ce jour.

32 volumes.

29.—Plans des propriétés rurales appartenant au Bureau de Bienfaisance.

30.—Comptes des écoles dominicales pour les années 1633, 1713, 1721.

1 volume.

31.—Registre aux délibérations du Bureau de Bienfaisance, du 15 germinal an V (4 avril 1797) au 31 décembre 1814.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

4^E. PARTIE.

HOPITAL-GÉNÉRAL,

DEPUIS SA CRÉATION, EN 1752, JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.



HOPITAL-GÉNÉRAL.

Dans huit cartons portant cette indication : Hôpital-Général, *se trouvent classées les pièces ci-après analysées.*

CARTON N° 1.

LETTRES PATENTES, ORDONNANCES.

1.—1752, JUIN.—Lettres patentes, données à Versailles par le Roi Louis XV, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai, au moyen de la suppression des établissemens de charité qui existaient alors dans cette ville, savoir : *La Bourse Commune des pauvres*, les fondations des *Chartriers*, du *Petit St.-Jacques*, des *Enfans Trouvés*, des *Orphelins*, des *Orphelines Lefranc*, de *Salé*, de *Bonnenuit*, celles des *Trois Hommes rue de l'Abbaye-des-Pretz*, celles des *Cinq Plaies*, de *Taisne*, de *Fretin*, de *Harnes*, de *Miquet*, d'*Ablain appellé les Cotteries*, des

Filles de la Charité, de la *Table du St.-Esprit* et de *Carnin en l'église de St.-Pierre*, ensemble les Hôpitaux des *Cinq Hommes*, *dit de Cantin*, de *Fressin*, du *Vieux-Douay* et le *Béguinage*, avec tous les biens, meubles et immeubles, droits, actions et prétentions qui appartenaient auxd. hôpitaux et fondations.

Original en parchemin, revêtu de la signature du Roi, de par le Roi : R. De Voyer ; visé par Machault et enregistré au greffe du bureau des finances à Lille, le 2 août 1753, par Castellain.

Le grand cachet royal, en cire verte, qui y est suspendu, est en très-mauvais état.

2.—1754, 6 AVRIL.—Ordonnance du Roi, en son conseil-d'état, portant que les fondations dites de Fretin, des Cinq Plaies et Lemicquet seront, comme toutes les autres fondations, réunies à l'Hôpital-Général.

Original en parchemin, signé par R. de Voyer.

3.—1754, AVRIL.—Lettres patentes données à Versailles par le Roi Louis XV, par lesquelles il ordonne que l'Hôpital-Général de la ville de Douai sera construit dans le terrain qui lui appartient situé rue du Grand Canteleux, lors occupé par la veuve Choquet, les Sieurs Desbuissons et Poulemont, et permet d'acquérir les terrains voisins, savoir : celui appelé *Doco*, qui se trouvait derrière le terrain occupé par la veuve Choquet et le Sieur Desbuissons, et ceux attenant qui appartenaient aux Sieurs Becquet et à la veuve Choquet, lesquels formaient l'angle de la rue derrière le *Doco* et de celle de St.-Nazar.

Exemplaire imprimé.

4.—1759, 27 OCTOBRE.—Autres lettres patentes du Roi

Louis XV, données à Versailles, qui ordonnent l'enregistrement, en la Chambre des Comptes de Paris, de celles du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

Original en parchemin, revêtu de la signature du Roi, et de par le Roi : le maréchal duc de Belleisle.

5.—1786, 17 AVRIL.—Ordonnance du Roi qui autorise la construction des infirmeries de l'Hôpital Général, sur les plans dressés par M. Voisin, architecte, et dont le devis estimatif était de 144,456 livres.

Original en parchemin, signé par le maréchal de Segur.

5 *bis*.—Exemplaires imprimés : de, 1°. une déclaration du Roi donnée à Reims le 29 juillet 1744, portant que les cures du diocèse d'Arras continueront d'être conférées par la voie du concours ; 2°. ordonnance du Roi donnée à Fontainebleau le 17 octobre 1750, portant, article 1er. *Que toutes personnes soit natives de la west Flandre soit natives de la Flandre Wallonne et maritime, mariées, ou non mariées, ayant famille ou n'en ayant pas, pourront librement s'établir et demeurer dans telles villes, bourgs ou paroisses du département de Flandre qui conviendra le mieux à leurs intérêts, sans être obligées de rapporter des actes de garant* (qui étaient exigés par un arrêt de Sa Majesté du 19 avril 1732). Art. 2. *Que toutes personnes nées en Flandre et y demeurantes qui sont, ou deviendront hors d'état, soit par caducité, maladie ou autres accidens, de gagner de quoi subsister avec leur famille seront obligées de se retirer dans les lieux de leur naissance quand*

même elles auroient été, ou seraient secourues par quelques tables des pauvres en vertu des sentences ou de quelqu'autre titre que ce soit, sans que ceux qui se trouveront dans le cas d'avoir habité trois ans et plus dans une ville ou paroisse, puissent réclamer le droit d'acquisition de domicile et d'y être nourris à la charge de la communauté de leur demeure, etc.; 3°. arrêt du conseil-d'état du Roi du 21 mai 1771, qui autorise les États de Lille, Douai et Orchies à faire prendre les matériaux pour la fabrication des pavés et autres, nécessaires pour la construction et réparation des chemins, dans tous les fonds et terrains desdites châtellenies où il s'en trouvera, à la charge par eux de payer aux propriétaires desdits fonds et terrains le dixième de la valeur des grés et gresseries qui en seront tirés, déduction faite de tous frais; 4°. un autre arrêt du même conseil, en date du 24 juillet 1775, qui ordonne qu'à l'avenir les villes, corps, communautés, hôpitaux et provinces, ne pourront être autorisés à faire des emprunts, qu'en destinant un fonds annuel au remboursement des capitaux.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS SE RATTACHANT AUX LETTRES PATENTES CI-DESSUS CITÉES.

6.—Observations assez longuement développées, en faveur de l'Hôpital-Général, pour obtenir de nouvelles grâces.

7.—Requête au roi afin d'être autorisé à recevoir des dons mobiliers et rentes.

8.—Note, sans date ni signature, contenant supplication

pour obtenir, en faveur de l'administration de l'Hôpital-Général, les articles omis dans les lettres patentes du mois de juin 1752.

9.—Opposition des administrateurs de plusieurs fondations contre les lettres patentes du mois de juin 1752.

10.—Plusieurs mémoires et observations présentés dans l'intérêt de l'Hôpital-Général.

11.—Requêtes présentées au roi, ayant pour objet d'augmenter les ressources de l'Hôpital-Général.

12.—1752, 23 DÉCEMBRE.—Arrêt de la cour, rendu sur requête, qui ordonne aux hospitaliers des différentes fondations de se rendre, dans les 24 heures, à l'Hôpital commun.

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES, RELIQUES.

13.—Pièces authentiques qui prouvent que l'Hôpital-Général possède une parcelle de la vraie Ste.-Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

14.—Pièces constatant que la chapelle de l'Hôpital-Général possède la relique de St.-Charles de Borromée.

15.—1755, 16 DÉCEMBRE.—Avis donné par un conseil composé de MM. Briffault, Houzé et Vollet, sur une question relative aux droits du chapelain de l'Hôpital-Général.

16.—1755, 21 DÉCEMBRE.—Certificat délivré par Jacques-Philippe Taisne, prévôt de St.-Amé, constatant qu'il a

béni une chapelle construite dans une maison sise à Douai, rue St.-Albin, destinée à retirer les pauvres femmes dont l'Hôpital-Général est chargé, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame des Sept Douleurs.

17.—Diverses pièces relatives aux attributions du chapelain de l'Hôpital-Général.

17 *bis*.—Copie signifiée d'un arrêt de la Cour du Parlement, du 8 mars 1755, qui ordonne la remise aux marguilliers de St.-Jacques de tout ce qui peut appartenir au buste de St.-Loup et de tout ce qui reste de relique.

Les pièces originales relatives à ces reliques sont mentionnées parmi les titres de l'Hôpital du Petit St.Jacqnes, no. 216 de l'inventaire, première partie.

18.—1762, 12 FÉVRIER *et* 11 MARS.—Deux bulles du pape Clément XIII qui accordent, la première des indulgences au prêtre qui dirait la messe à l Hôpital-Général tous les jours pendant l'octave de la Commémoration des Morts; la seconde, des indulgences aux administrés de l'un et de l'autre sexe, enfermés à l'Hôpital-Général de Douai, qui, s'étant confessés et ayant communié, iraient tous les dimanches visiter la chapelle et les autels de l'église dudit Hôpital.

19.—Pièces relatives à un projet d'établissement à Douai des Frères de l'Ecole Chrétienne en 1772, pour lequel la dame douairière Hattu, conseiller au parlement de Flandres, avait destiné une somme de 27,000 livres de France.

20.—Plans du tabernacle de l'autel de la chapelle de l'Hôpital-Général.

CARTON N°. 2.

CONSTRUCTION DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

21.—Plans faits pour la construction de l'Hôpital-Général.

22.—1756, 4 JUILLET.—Lettre de M. *d'Argenson* et minutes de lettres relatives à l'alignement à suivre pour la construction de l'Hôpital-Général du côté du rempart.

23.—Congé qui a été donné aux locataires de maisons comprises dans l'emplacement destiné à la construction de l'Hôpital-Général.

24.—Distribution des différents quartiers de l'Hôpital-Général.

25.—1756, 22 JUILLET.—Procès-verbal de la cérémonie qui eut lieu pour la première pierre de l'Hôpital-Général, qui fut posée par M. Charles-Joseph *de Pollinchove*, premier président au parlement, lequel est ainsi conçu :

SÉANCE DU 20 JUILLET 1756.

« Les députés de cette administration aiant rapporté au bureau qu'ils se sont rendus chez M. *de Pollinchove*, premier président de ce parlement pour le prier d'assister à la messe solennelle, à la bénédiction de la première pierre dans l'église Notre-Dame et ensuite la poser au batiment de l'Hôpital que l'on va construire de cette charité générale, qu'il agréoit très volontiers de nous honorer de sa présence à l'église et de poser cette

première pierre, à quel effet il a indiqué jour à jeudy prochain vingt deux du présent mois à onze heures du matin; qu'en conséquence les mêmes députés de ce bureau s'étaient rendus au conclave de Messieurs du magistrat pour les inviter à cette solemnité et cérémonie, les engager de faire la grace à cette administration de nommer des députés de leur part; ce qu'ils ont fait dans les personnes de Messieurs *Coll de Fémy*, *le comte Delagny*, *Mazas de Grammont* echevins, *Becquet de Megille* premier conseiller pensionnaire et *Evrard* procureur sindic. »

« Parsuite que dessus a été résolu que les sieurs *Hustin* et *Gérard* se rendront demain de la part de cette administration, tant chez M. le premier président que chez chacun de Messieurs les députés du corps de cette ville pour leur remorer la grace qui a été respectivement accordée en cette partie. »

« Qu'ils se rendront aussi chez Messieurs *Briffault*, *Houzet* et *Volet*, conseil de cette charité générale afin de les inviter à cette solemnité et cérémonie et chez Messieurs *Deshault* et le *Charlier* exécuteurs testamentaires de feu messire *Descarpenteries* dont les libéralités peu communes contribuèrent beaucoup à cet établissement, pour les prier d'honorer de leur présence cette solemnité à laquelle chaque administrateur repartis aux maisons particulières et provisionnelles ou les sujets à la charge de cette charité générale de tous ages et sexes sont actuellement placés, feront conduire chacun leurs sujets pour dix heures et demie du matin, pour assister

à la grande messe et à la solemnité de la bénédiction de la première pierre pour la ceremonie finie être conduits chacun en leurs maisons où il leur sera donné une recréation. »

SÉANCE DU 22 JUILLET 1756.

Ceremonies observées lors de la position de la première pierre de l'Hôpital-Général de la Charité de la ville de Douai.

« La première pierre de l'Hôpital-Général de la Charité de cette ville fut posée le jeudy vingt deux juillet 1756. »

« La veille on fit sonner par ordre de Messieurs du magistrat la cloche de l'hotel de ville depuis huit heures du soir jusqu'à neuf heures qui sonna encore le lendemain depuis onze heures jusqu'à une heure. »

« On chanta une messe solemnelle en musique dans l'église de Notre-Dame paroisse locale. M. le premier président, les députés du magistrat au nombre de cinq et tous les administrateurs y assistèrent. »

« La messe finit le curé bénit la pierre. »

« Après la bénédiction les garçons de cette charité générale, portèrent la pierre au milieu de l'Hôpital futur ou l'on avait fait la tranchée à la profondeur des fondations. »

« M. le premier président s'étant mis le tablier de cuir bordé et ceinturé de ruban bleu, qui lui avait été présenté, descendit dans la tranchée, on lui présenta la truele d'argent qui servit à Louis XIV pour la première pierre de l'église de St.-Martin à Tournay, et à celle de l'Hôpital-Général de la ville de Lille, et, ayant jeté et étendu du mortier dans la fondation qui porte la colonne

qui donne directement au centre de la chapelle, il aida à y placer cette pierre ; dans cette pierre était incrustée une lame d'étain avec une inscription telle qu'il suit : »

D. O. M.

« Première pierre de l'Hôpital-Général de la Charité de la ville de Douai, posée par Messire Charles-Joseph *de Pollinchove*, chevalier, seigneur de la Beuvrière, Honnevin, St.-Pithon, Haussy et autres lieux, conseiller ordinaire du roi en tous ses conseils, premier président du parlement de Flandres, le 22 juillet 1756 ; »

En présence de Messieurs

Louis-Joseph *Coll*, chevalier seigneur de Femy, chef, Alexandre-Désiré *Lecomte*, escuyer seigneur de Lagny, échevin ;

Pierre-Alexandre *Mazas de Grammont*, escuyer seigneur d'Escarpelle, échevin ;

Pierre-Arnold *Becquet*, escuyer seigneur de Mégille, conseiller pensionnaire ;

Marc-Antoine-Mathias *Evrard*, procureur syndic ;

Députés ordinaires du magistrat.

Coll de Femy, chef, en cette qualité administrateur ;

P. A. *Dervillers*, ecuier procureur syndic, en cette qualité administrateur;

C. L. *Derasière de la Howardery* ;

J. *Horin*, échevin à son tour ;

F. L. P. *Hustin*, négociant;

J. F. J. *Bonnenuit* ;

J. C. J. *Raison*, échevin moderne ;

J. *Durand* ;

C. L. *Gerard* ;

Administrateurs dudit Hôpital.

Canau Desangries, receveur ;

J. C. *Deneufville*, secrétaire ;

A. F. *Playez*, architecte ;

G. J. *Durand*, directeur de l'ouvrage ;

L. *Fonsart*, maître maçon ;

F. *Freville*, maître charpentier.

26.—Pièces relatives à la levée de deniers à cours de rente pour parvenir à la construction de l'Hôpital-Général, au nombre desquelles se trouve un arrêt de la Cour du Parlement du 30 mars 1757, qui autorise la levée de 81,000 florins.

27.—1756, 4 AOUT.—Démolition en entier de la grange de l'ancien Hôpital des Chartriers, reconnue nécessaire pour faciliter les travaux de la construction de l'Hôpital-Général.

28—1752, 2 SEPTEMBRE.—Projet d'établissement d'une pharmacie dans l'intérieur de l'Hôpital-Général.

29.—1756, 10 MARS.—Requête présentée aux échevins pour obtenir l'autorisation d'établir un chaufour, afin d'y trouver la chaux nécessaire à la construction de l'Hôpital-Général.

30.—États de toutes les briques vendues et livrées provenant de briqueteries faites pour la construction de l'Hôpital-Général.

31.—Pièces relatives aux fournitures de planches, feuillets de sapin, bois-blancs qui ont été employés à la construction de l Hôpital-Général.

32.—États de différentes sommes dues pour la construction de l'Hôpital-Général.

33.—État des sommes levées à cours de rentes pour la construction de l'Hôpital-Général.

34.—Plusieurs bordereaux relatifs à des sommes levées à cours de rentes pour la construction de l'Hôpital-Général et à la vente de plusieurs maisons provenant des anciens Hôpitaux.

35.—Plusieurs requêtes présentées à la Cour du Parlement pour obtenir l'autorisation de lever de nouvelles sommes, afin d'achever les travaux commencés pour la construction de l'Hôpital-Général.

Deux de ces requêtes sont apostillées et signées par M. de Calonne, ancien procureur-général du Roi, les 1er. mars 1758 et 2 mars 1759.

36.—Comptes des recettes et dépenses de la construction de l'Hôpital-Général.

37.—État des honoraires dus à M. Playez, architecte, pour avoir suivi les travaux de la construction de l'Hôpital-Général.

38.—Requête du Sr. Fréville, maître charpentier, par laquelle il réclame une indemnité pour travaux faits pendant la construction de l'Hôpital-Général.

39.—Pièces relatives au moulin à blé qui existait dans l'Hôpital en 1778.

CARTON N° 3.

CONSTRUCTION DES INFIRMERIES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

40.—1787, MAI.—Lettres patentes du Roi Louis XVI, données à Versailles, lesquelles permettent un échange qui donne à l'Hôpital plusieurs maisons rue du Canteleux, sur l'emplacement desquelles doivent être construites les Infirmeries.

Original en parchemin, revêtu de la signature du Roi; par le Roi: le maréchal de Segur, et visé par Delamoignon.

Le grand cachet royal, en cire verte, est en très-mauvais état.

41.—1788, 6 MARS.—Procès-verbal de la cérémonie qui eut lieu pour la première pierre des Infirmeries, posée par Gaspard-Jacques-Félix *de Pollinchove*, premier président à la Cour du Parlement, fils de celui qui posa la première pierre de l'Hôpital-Général, le 22 juillet 1756;

Suit la teneur de ce procès-verbal.

SÉANCE DU 6 MARS 1788.

« Messire Gaspard-Jacques-Félix *de Pollinchove*, premier président du Parlement de Flandres, posat la première pierre des Infirmeries de cet Hôpital, après en avoir été prié par les administrateurs, ainsi que l'avait fait en 1756 lors de la création des autres bâtimens, Messire Charles-Joseph *de Pollinchove*, aussi premier président, son père. »

« Led. jour le curé de Notre-Dame dit la messe basse

dans la chapelle de l'Hôpital vers les onze heures et demie, où s'exécutèrent différentes simphonies par une musique militaire, et à laquelle assistât M. *de Pollinchove* en robbe, ainsi que MM. les officiers municipaux aussi en robbe ; la messe finie, le curé de Notre-Dame fit la bénédiction de la pierre, et aussitôt après M. *de Pollinchove*, précédé de la musique, sortit accompagné des officiers municipaux et administrateurs et se rendit à l'ouverture des terres vers l'ouest, où doit être placé le mur qui fait la séparation de la grande salle des Infirmeries avec le vestibule, et y posât la première pierre au milieu des acclamations publiques et d'un grand concours de personnes. »

La pierre portait cette inscription :

Anno M. D CCL XXXVIII
Ex munificentiâ Ludovici XVI *feliciter regnantes*
Ex piâ civium optimorum liberalitate
Communi senum et orphanorum hospitio
No socomium additum est
Primum lapidem
Quasi hæreditario jure
Posuit
Paternæ humanitatis non degener
Gaspardus Felix Jacobus de Pollinchove
Senatus Belgici princeps
Pridie nonas martias.

« Cette pierre est de marbre blanc placée dans un châssis de pierre blanche scellée par une autre pierre, où

sont inscrits les noms des administrateurs de la manière suivante : Messieurs,

J. B. P. G. *Foucques*, écuier chevalier de l'ordre roial et militaire de St.-Louis, chef du magistrat ;

F. G. *Evrard*, procureur syndic ;

J. C. G. *Raison*, ancien échevin de cette ville ;

P. J. B. G. *Yolent*, conseiller pensionnaire ;

A. A. *Forceville*, échevin ;

R. A. J. *Desbaulx*, échevin ;

C. F. *Renard*, ancien échevin ;

J. B. B. J. *Leroux*, écuier seigneur de Bretagne, ancien échevin ;

C. L. F. *Taffin*, écuier seigneur de Gœulzin.

« M. le premier président étant remonté dans la cour, il entra dans l'Hôpital, toujours accompagné des officiers municipaux et administrateurs, en fit la visite générale et n'en sortit qu'après avoir donné à tous les pauvres des marques de bienfaisance et de bonté. »

42.—Compte des recettes et dépenses faites par le sieur Voisin, architecte, pour la construction des nouvelles infirmeries de l'Hôpital-Général.

43.—Compte de la caisse destinée à la construction des infirmeries.

44.—Compte des recettes et dépenses concernant la construction des infirmeries, rendu par le sieur Renart.

45.—1739, 23 mars.—Devis et conditions à observer par l'entrepreneur des ouvrages qui sera chargé de faire en

maçonnerie l'Hôpital-Général de la ville de Lille à établir sur le rivage d'en bas, auprès de la porte d'Eau.

TESTAMENS, LEGS, DONATIONS.

46.—1730, 26 OCTOBRE.—Expédition délivrée par Charlier et Delannoy, d'un procès-verbal constatant l'état des registres de la ville relatifs à l'emprise des testamens.

47.—1639, 13 JUILLET.—Testament de Jean *Delestrée*, bourgeois de cette ville, lequel contient cette disposition : « *Je laisse une maison et héritage que j'ai à moi appartenant situé en la rue de Lobel, tenant à l'héritage de Charles Waudeuff et à celui de la veuve Jean Membrez, pour y fonder et colloquer deux femmes veuves ou jeunes filles ayant pour le moins atteint l'age de cinquante ans.* »

L'on pense que cette disposition testamentaire n'a jamais reçu son exécution.

48.—1753, 7 JUIN.—Testament de demoiselle Anne-Marie *Tilman*, fille franche, vivant en célibat à Douai, par lequel, après plusieurs legs particuliers, elle exprime cette volonté : *Et quant au surplus de ma succession mobiliaire, je le donne et lègue à l'Hôpital-Général de la Charité de cette ville.*

49.—1753, 6 MARS.—Testament de M. Jean-Baptiste *Descarpentries*, prêtre chanoine et écolatre de l'église collégiale de St.-Amé, professeur royal de la langue hébraïque de l'université de Douai, par lequel, après avoir fait la division d'une grande partie de ses propriétés et rentes, entre tous ses héritiers, il exprime cette

volonté : que *lesdits legs acquittés le surplus de ses rentes sur les particuliers soient vendues et les deniers en provenants avec ceux que je pourray délaisser et ceux précédants de mes detes actives et de la vente de mes meubles soient employés au payement de mes dettes et funerailles et à l'accomplissement de mon présent testament et si cela se fait, il en reste quelque chose, j'en fais don et legs au profit de l'Hospital-Général de la Charité de Douay et comme j'ay acquis des rentes héritières sur les Etats d'Artois qui portent ensemble en capital la somme de* 35,000 *livres de France dont je n'ay cy dessus disposé afin d'augmenter l'émulation de la jeunesse pour les belles lettres je les donne à l'université de cette ville de Douay à charge par elle de rétablir un second collège d'humanité en cette ville autant que faire se pourra dans le collège Delamotte*, etc., etc.

Ce testament a fait l'objet d'un procès que l'on a dû soutenir contre les membres de l'université de Douai et les abbé et religieux de St.-Waast, pour n'avoir pas rempli les intentions du donateur; l'on voit au nombre des pièces qui se rattachent à ce testament, un règlement de frais par M. Charles-Alexandre De Calonne, du 18 juillet 1780, qui met une somme de 12,500 livres à la charge de l'Hôpital-Général, au profit de qui, par arrêt du conseil du mois de juillet 1779, a été adjugé le legs de M. Descarpentries, faute par l'université de n'avoir pas, dans un tems donné, établi le second collége exigé par le testateur; du compte rendu par Me. Jean Marteau, le 10 août 1780, il est revenu à l'Hôpital-

Général, tous frais payés, une somme de 5763 liv. 14 s. 3 d., plus des rentes pour un capital de 41,200 livres.

Ce M. Descarpentries était puissamment riche; il possédait une quantité considérable de biens, presque tous situés dans le canton de St.-Amand. Il résulte de l'inventaire fait dans son domicile, après décès, le 22 mars 1755, qu'il avait en or et en argent une somme de 61,161 livres; un sac portait cette indication : 2400 *liv. de France appartenans à Messieurs du chapitre de St.-Pierre de cette ville pour être employés à un pavé de marbre dans leur cœur.*

Cette affaire a exigé une longue correspondance; l'on a des lettres qui y sont relatives, lesquelles émanent de MM. de Caumartin, le M. P. de Soubise, Maillebois, le marquis de Weny, De Francqueville d'Abancourt, Forceville et autres.

50.—1756, 25 AVRIL.—Testament olographe de Marie-Anne *Brunet*, qui lègue à l'Hôpital-Général, pour la Vierge, sa croix d'or, et émet le vœu que ses pendants d'oreilles, en or, soient remis, après sa mort, à Messieurs les administrateurs.

51.—Pièces relatives à la donation d'une rente héritière au capital de 30,000 livres, faite par acte du 28 février 1778, au profit de l'Hôpital-Général, par Dame Marguerite-Scholastique *Cornet*, veuve de Messire Louis-Auguste *Hattu*, conseiller honoraire vétéran au Parlement de Flandre.

52.—Pièces relatives à la donation faite par Marie-Anne-Joseph *Dupont*, à l'Hôpital-Général, d'une somme de 1050 florins.

53.—1762, 26 JANVIER.—Testament de M. Charles-Louis *Derasière*, écuyer Sr. de la Howarderie, demeurant à Douai, par lequel *il donne à l'Hôpital-Général une somme de mille florins en acquit des aumones qu'il aurait dûe faire de son vivant.*

1711, 4 MAI.—Extrait du testament de M. Jean Raoult Sr. Demovilli, contenant des dispositions en faveur d'anciens Hôpitaux supprimés.

54.—1781, 6 OCTOBRE.—Avis donné par MM. Defaulx et Vanhacken, sur les testamens de demoiselle *Honoré* et du Sr. *Lemaire*, des 9 janvier et 16 juillet 1781, qui contiennent des legs au profit des pauvres de cette ville.

55.—Pièces relatives au legs fait par le Sr. *Cliquet*, chevalier seigneur de Secry, à l'Hôpital-Général, d'un dixième de sa succession mobilière.

OEUVRES PIES.

56.—Mémoires, requêtes, arrêts et décisions relatifs aux œuvres pies.

57.—Listes, par paroisses, des personnes admises à participer aux distributions des œuvres pies.

58.—Anciens comptes de distributions des œuvres pies.

CARTON No. 4.

TITRES RELATIFS AUX BIENS RURAUX.

59.—Déclaration de la mesure des terres appartenant à l'Hôpital-Général.

60.—État en chiffres, des terres appartenant à l'Hôpital-Général.

61.—État des biens appartenant à l'Hôpital-Général, lui provenant des anciens Hôpitaux, acquis depuis 1681.

62.—Terres occupées et exploitées au profit de l'Hôpital-Général de 1764 à 1787.

63.—Requête présentée à la Cour du Parlement pour obliger le Sr. Widiez de Dechy, à se désister d'une occupation de trois coupes de terre.

64.—Pièces relatives à une emprise faite à une pièce de terre pour la création d'un chemin passant par Courchelettes.

65.—Extraits des états de sections du territoire de la commune de Dechy, délivrés par le percepteur Binart.

66.—Rapports et dénombremens de l'ancienne seigneurie de la baillie.

67.—Différentes déclarations des biens provenant des anciens Hôpitaux.

67 *bis*.—Récépissé des terres sises à Lambres.

68.—1771, 19 JUILLET.—État délivré par Lemaire de Terriffossé, bailly et receveur de la seigneurie du Temple à Douai, pour des pièces de terre sises à Sin et Cuincy dont on demandait le relief, droits d'indemnité, dénombrement et tous autres devoirs de vassalité.

69.—1780, 7 FÉVRIER.—Extrait des registres aux actes

d'hommes de la terre et seigneurie vicomtière de la tramerie dite tramette séant à Waziers, constatant que Jean-Baptiste Défontaine, fermier à Waziers, en sa qualité d'occupeur de six coupes de terre, a été reçu homme et a prêté serment.

70.—1780, 7 FÉVRIER.—Rapport de six coupes de terre sur Waziers, provenant ci-devant de la Bonne Maison des Ladres.

71.—1785, 9 DÉCEMBRE.—Dénombrement de dix coupes de terre sur Sailly.

72.—1788, 27 SEPTEMBRE.—Dénombremens d'une pièce de terre sur Landas.

73.—Plusieurs notes relatives à des mesurages faits par le Sr. Wiart.

74.—Procès-verbaux de mesurage des terres sises à Sin et environ, faits à l'occasion de la nouvelle chaussée.

75.—1677, 16 NOVEMBRE.—Procès-verbal de mesurage et plan d'une pièce de trois rasières de terre sur *Auby*, qui figure aux plans nouveaux sous les nos. 481, 482 et 483.

76.—1779, 18 FÉVRIER.—Idem, pour une pièce de sept coupes dix verges de terre sur *Sin*, no. 206 des plans.

77.—1777, 24 AVRIL.—Idem, pour une pièce de cinq coupes de terre sur *Loffres*, no. 307 des plans.

78.—1779, 1er. MARS.—Idem, pour une pièce de six coupes de terre sur *Bruille*, no. 56 des plans.

79.—1777, 5 DÉCEMBRE.—Procès-verbal de mesurage de plusieurs pièces de terre sises hors la *porte d'Equerchin*, nos. 365, 366 et 367 des plans.

80.—1754, 23 NOVEMBRE.—Plan figuratif de deux pièces de terre sises sur *Dorignies*.

81.—1775, 21 NOVEMBRE.—Procès-verbal de mesurage et plan d'une pièce de six coupes de terre sur *Auby*, no. 507 des plans.

82.—1781, 11 NOVEMBRE.—Mesurage fait pour établir des fossés le long des pièces de terre sises à *Equerchin*.

83.—Plan figuratif d'une pièce de six rasières de terre sise hors la *porte Notre-Dame*.

84.—1778, 21 SEPTEMBRE.—Mesurage de plusieurs pièces de terre sises sur le terroir de *Lambres* vers le Raquet.

85.—1758, 29 MARS.—Procès-verbal de vente du bois de raspe et de haute futaie sur le bois d'empêche situé au faubourg Notre-Dame.

86.—1774, 8 NOVEMBRE.—Bail emphytéotique pour trois coupes un quarreau de terre sur Sin.

87.—Requête présentée en 1754 pour obtenir l'autorisation d'arrenter trois coupes et demie de terre sur *Sin*.

88.—Autre requête présentée en 1756 pour obtenir l'autorisation d'arrenter deux pièces de terre sur *Cantin et Sin*.

89.—Pièces relatives à l'incorporation, en 1767, de six

rasières deux coupes et un quarreau de terre dans le *Polygone*.

90.—Note indiquant les terrains cédés en 1792, pour les fortifications.

91.—1793, 4 NIVOSE.—État certifié par M. Warenghien, commissaire des guerres, et M. Marchand, architecte, comprenant les parties de terre qui ont été prises aux établissemens de charité et religieux de la ville de Douai, pour la communication du Fort de Scarpe.

92.—Plan du terrain qui longe l'enclos du couvent des Annonciates à Douai.

CARTON N°. 5.

OBJETS CONSOMMÉS DANS L'INTÉRIEUR DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

93.—Pièces relatives à une réclamation faite en 1778, ayant pour objet l'exemption de tous droits pour les choses consommées dans la maison.

94.—Notes des blés de plusieurs années restés dans les greniers de l'Hôpital-Général.

95.—Conventions faites avec des marchands pour les objets de consommation nécessaires au service.

96.—Achats de blés de plusieurs années pour le service de l'Hôpital-Général.

97.—États des dépenses faites pour le four de l'Hôpital-Général.

98.—Comptes du four de l'Hôpital-Général pendant les années 1752 à 1761.

99.—1787, 5 JANVIER.—Procès-verbal constatant l'abandon, par l'administration de la guerre, au profit de l'Hôpital-Général, des fours construits sur une partie de terrain lui appartenant, au lieu dit : le *Point du Jour*, situé derrière l'Hôpital, pour l'indemniser du prêt dudit terrain.

CARTON N°. 6.

DROITS D'AMORTISSEMENT ET DE GAVENNE.

100.—1756, 10 SEPTEMBRE.—Arrêt qui condamne l'Hôpital-Général au paiement d'une somme de 427 liv. 10 s. pour droit d'amortissement.

101.—Pièces relatives au droit de gavenne.

102.—Observations présentées contre un droit d'amortissement que l'on voulait exiger en 1755.

103.—Etats et quittances du receveur des amortissemens et francs fiefs pour plusieurs maisons sises à Douai.

104.—Pièces relatives à une contestation soutenue pour un droit de gavenne que l'on voulait percevoir sur les terres de l'Hôpital-Général.

105.—Tableau des fermiers chargés du paiement du 20e. nouvellement imposé.

106.—Requête présentée à M. de Caumartin à effet de décharger six coupes de terre sur Coutiches du paiement du 20e.

107.—Idem, à M. de Beaumont pour des terres sur Sin.

108.—Idem, au même pour des terres sur Gœulzin.

109.—Plusieurs requêtes présentées au roi relativement aux lettres patentes et au 20e. denier.

110.—Pièces relatives à un droit exigé pour chaque bateau de charbon qui passe à Condé et à St.-Amand.

RENTES.

111.—1753, 15 FÉVRIER.—Requête à effet d'être autorisé à abandonner, au profit singulier du mont-de-piété, en pure perte, 60 p. °/o d'une somme de 23,875 livres.

112.—1753, 20 FÉVRIER.—Arrêt de la cour qui ordonne le remboursement des rentes dues par le Mont-de-Piété.

113.—1761, 11 DÉCEMBRE.—Avis donné par Lechalrier et Lepau, relativement à une rente affectée sur plusieurs maisons sises à Douai, rue du Canteleu.

114.—Etat des rentes dues en 1764 par le domaine aux anciens Hôpitaux réunis à l'Hôpital-Général.

115.—1765, 14 AOUT.—Certificat délivré par le receveur des finances pour une rente de 37 l. 4 s. provenant de l'ancien Hôpital du Petit St.-Jacques.

116.—1776, 17 AVRIL.—Avis donné par Houzé, Deffosse, Savary, Dhaubersart et Lefevre, sur le paiement des rentes seigneuriales.

117.—1778, 24 DÉCEMBRE.—Autorisation donnée par les

échevins au sieur de Chalencourt, trésorier-général de la Charité de Douai, de recevoir directement du trésorier de cette ville, les deux tiers de la somme que la ville paie annuellement pour la bourse commune.

118.—1780, 20 MARS.—Certificat délivré par M. Deguillion, trésorier de la ville de Douai, constatant qu'en sa qualité, il a remboursé à M. Canau Desangries, receveur-général des fondations réunies à l'Hôpital-Général, la somme de 10,079 florins 14 patars 5 deniers 1/2 pour l'entier acquit et remboursement de 28 rentes dues à la bourse commune par la ville.

119.—1782, 14 AOUT.—Acte de remboursement, passé devant notaires à Grenoble, pour une rente de 1600 liv., due à M. *Dufay*, *marquis de Latour Maubourg*, colonel du régiment de Beaujolais.

L'acte en minute est revêtu de la signature de M. Dufay.

120.—1790, 15 FÉVRIER.—Arrêt de la chambre des vacations qui autorise le placement d'une somme de 15,287 l. 10 s., provenant du collége d'Anchin, sur l'Hôpital-Général.

CARTON N°. 7.

MAISONS, MOULINS.

121.—1755, 22 JANVIER.—Résolution de consentir à la vente, pour 10,000 florins, de l'hôtel de Versailles, appartenant pour un quart à l'ancien Hôpital des Chartriers.

122.—Divers devis rédigés en 1756 pour des travaux

qu'il était nécessaire de faire exécuter dans des maisons provenant des anciens Hôpitaux.

123.—1760, 14 MARS.—Transaction pour une maison sise sur la place de Landas.

124.—1761, 7 AOUT.—Délibération prise par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, relativement à l'acquisition d'une maison sise à Douai, rue St.-Albin, autrefois occupée par les Orphelines Lefranc.

Extrait signé : Toudreau, supérieure.

125.—1765, 24 JANVIER.—Procès-verbal d'adjudication de l'ancienne maison ou Hôpital des Filles de la Charité, située rue Notre-Dame, au profit de M. Nicolas-François Guislain Ruyant, seigneur de Bernicourt, pour le prix de 5030 florins.

126.—1765, 7 JUIN.—Idem, de l'ancienne maison de l'Hôpital du Petit St.-Jacques, rue Jean de Gouy, à M. Forceville, pour le prix de 9000 florins.

127.—Pièces relatives à la vente ou location, en 1765, de tout un grand et spacieux terrain environné de murailles et de bâtimens considérables, lequel faisait face aux rues de Notre-Dame et du Grand Canteleux, ci-devant à usage d'*Hôpital Militaire*, appartenant aux Chartriers. Ce terrain contient, d'après les plans joints, trois coupes et demie, ou 37,322 pieds carrés.

Au nombre des pièces se trouve une attestation signée : Palisot de Beauvois.

128.—1766, 13 AOUT.—Arrêt du Parlement qui autorise

la vente, par adjudication publique, de quatre maisons sises en cette ville, dont trois rue au Cerf, et la quatrième tenant à l'hôtel de Belleforière, faisant le coin de la rue des Mouleurs.

129.—1766, 22 AOUT.—Procès-verbal d'adjudication de trois maisons rue au Cerf, au profit de Moriaucourt, maître charron, pour le prix de 4000 florins.

130.—1775, 27 MAI.—Procès-verbal d'estimation de la dépense à faire pour rétablir un bâtiment caduc autrefois l'Hôpital des Enfans Trouvés, vis-à-vis le clocher St.-Pierre, alors occupé par Lebrun et Rippé auquel se trouve joint le croquis ou profil dudit bâtiment.

131.—Pièces relatives à la vente d'une maison sise à Douai, rue des Blancs Rosiers, tenant à l'abbaye de Sin, provenant de la fondation du Béguinage, adjugée à M. le président Turpin pour le prix de 6,818 florins.

132.—Arrêt contenant autorisation de vendre une maison sise rue au Cerf, désignée sous le nom du *Pot d'Etain*.

133.—Arrentement d'une maison rue des Archers, et revendication d'un droit de propriété pour un terrain y attenant.

134.—Pièces ayant rapport aux moulins qui appartenaient anciennement aux Hôpitaux de cette ville.

135.—Acquisition par le sieur Paulé d'un jardin rue des Archers.

PROCÉDURES.

136.—Réclamation faite par les héritiers collatéraux de Marie-Gabriel Preuvost, veuve Mornave, des objets mobiliers par elle délaissés.

137.—Consultations données sur différentes contestations soutenues dans l'intérêt de l'Hôpital-Général.

138.- Requête apostillée par M. de Calonne, le 22 novembre 1758, relative aux bijoux et effets du sieur *Cyepieglorusky*.

139.—Pièces d'un procès soutenu contre Pierre-Joseph Dronsart, curateur aux biens abandonnés par Bernard Delattre.

140.—Consultation et sommation relatives à l'ancien Hôpital Taisne.

141.—Pièces relatives à un procès soutenu contre M. d'Aout, marquis de Jumelles, pour un droit de plantis sur le terroir de la commune de Sin.

142.—Idem, à un procès soutenu contre le sieur Choquet, fermier à Douai, occupeur de terres appartenant à l'Hôpital-Général.

143.—1781, 13 JUIN.—Avis donné par Vanhacken et Savary sur un droit de plantis dans un chemin de traverse au-dessus du Raquet, qui, autrefois, était le chemin de Cambrai.

144.—1784, 23 OCTOBRE.—Transaction qui met fin à une contestation de peu d'importance.

CARTON N°. 8.

RÉGLEMENS, INVENTAIRES, CORRESPONDANCE, PIÈCES DIVERSES.

145.—1752, 19 SEPTEMBRE.—Réglement pour les individus qui étaient admis dans l'Hôpital du Petit St.-Jacques, rue Jean de Gouy.

146.—Réglemens faits en 1752 pour le service intérieur des maisons de charité.

147.—1754, 26 MARS.—Réglement provisionnel que les *hôpitaliers* de la Charité Générale, rue Jean de Gouy, devaient observer.

Exemplaire imprimé.

148.—Décisions réglementaires de 1752 à 1759.

149.—Anciennes décisions prises par les administrateurs.

150.—Plusieurs inventaires faits dans les anciens Hôpitaux, lors de leur suppression, des meubles et effets qui s'y trouvaient.

151.—Lettres classées par ordre de date, de 1755 à 1776.

152.—Lettres de 1777 à 1784.

153.—Lettres de 1769 à 1784, lesquelles émanent de personnes de distinction, savoir : le ch. *Dumas*; *Louis*, évêque d'Arras; le duc *de Lavrillière*; *Eleuthere*, procureur-général de la congrégation des Augustins réformés, près la place des Victoires à Paris; *de Castries*, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en

chef la Flandre, l'Artois et le Haipaut; le M. P. *de Soubise*; *de Caumartin*, intendant de Flandres et d'Artois; *Montmorency-Luxembourg*; *Desartines*, ministre et secrétaire d'état au département de la marine; *de Maillebois*, lieutenant-général des armées du Roi, gouvernance de Douai; comte *de Maurepas*, ministre; *Moreau de Beaumont*, intendant des finances; Louis-Joseph *de Bourbon*, prince de Condé; *de Miromesnil*, ministre garde des sceaux; *Devergenne*; ministre et secrétaire-d'état au département des affaires étrangères; *de Boulogne*, intendant des finances; *Taboureau*, ministre et secrétaire-d'état contrôleur-général des finances; *St.-Germain*, ministre secrétaire-d'état; *de Calonne*, contrôleur général des finances à Paris; *Esmangart*, intendant de Flandres et d'Artois.

154.—1752, 12 AOUT. — Etat donné aux administrateurs par J. M. *Dufeutrel*, père des Enfans Trouvés, de tous les meubles et effets existant dans l'Hôpital des Enfans Trouvés, avec une note indiquant la distribution de la maison et le nombre des Enfans qui s'y trouvaient alors, lequel était de 22.

155.1754, 31 JUILLET.—Procès-verbal d'élection pour la principale de l'Hôpital du Béguinage.

156.—1760, 20 AVRIL.—Invitation de M. *Marselle*, pasteur, doyen et curé de St.-Albin, aux administrateurs de l'Hôpital-Général, de ne pas laisser sortir la nommée Marie-Françoise Duprés, *de la mettre même à l'étroit d'au-*

tant qu'ayant toujours été sujete au défaut de la légèreté des mains, il est tout à craindre qu'elle ne cause tôt ou tard du déshonneur à ses parens.

157.—1760, 7 JUILLET —Arrêt rendu par la Cour du Parlement, sur requête, relativement à la femme Meriet et ses enfans.

158.—Copie d'un discours prononcé par les administrateurs à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, lors de son arrivée à Douai, le 28 juin 1766.

159.—1772, 14 DÉCEMBRE.—Observations sur les causes de l'augmentation prodigieuse des enfans trouvés dans l'Hôpital à Paris, fondé dans le mois de juin 1670.

160.—1788, 29 FÉVRIER.—et 1789, 7 JANVIER.—Obligations des échevins de la ville de Douai et de ceux de la commune de Pecquencourt, de payer une redevance à l'Hôpital-Général pour y recevoir Grégoire Lefebvre de Douai, atteint de démence furieuse, et la demoiselle Vallé de Pecquencourt.

161.—AN II, 21 THERMIDOR (8 août 1794).—État des frais de peinture occasionnés pour la plantation de l'Arbre de la Liberté à l'Hôpital-Général.

162.—Pièces relatives à l'admission à l'Hôpital-Général, au mois de juin 1762, du nommé Jean-Baptiste-Joseph Waroquier, marchand graissier rue d'Arras à Douai, *lequel était atteint d'une maladie imaginaire, appelée manie.* Un certificat de M. Denis, médecin, constate que le

nommé Waroquier, *dans deux conversations, a donné des marques d'un homme d'esprit mais qui s'est formé l'idée que toutes ses maladies lui proviennent de sortilège et ensorcellement ce qui lui a troublé l'imagination et ce qui est la cause de tous ses égarements d'esprit dont il est parlé dans d'autres certificats.*

163.—Requêtes présentées par différentes personnes pour obtenir soit des secours, soit leur admission à l'Hôpital-Général.

164.—1744, 1er. SEPTEMBRE.—Renseignemens donnés par les magistrats de la ville de Douai à M. le marquis *Davaray*, maréchal-de-camp des armées du Roi et commandant pour Sa Majesté en cette ville, comprenant 1o. le chiffre de la population (alors de 22,000 âmes, compris les communautés et la garnison sur le pied de quatre bataillons); 2o. le nombre des corps de métiers et établissemens religieux : 3o. enfin une statistique générale de la ville de Douai à cette époque.

Ce travail était le résultat de mesures prises en cas de siége.

165.—1745, 18 DÉCEMBRE.—Déclaration donnée par les pasteurs et échevins de la paroisse de Campbin en Carembault, constatant qu'il a été fait modération d'un tiers *à tous les occupeurs des terres de l'église et des pauvres de lad. paroisse sur la dépouille de 1744, à cause des pertes occasionnées par la présente guerre.*

Les pièces classées dans ces huit cartons étant inven-

toriées, il existe encore dans la salle des archives celles ci-après mentionnées, ainsi que des registres et comptes qui se rattachent autant à cette 4e. partie de l'inventaire qu'à la 5e.

BAUX.

165 *bis*.—Dans onze cartons ayant pour titre : *Baux des biens ruraux de l'Hôpital-Général*, sont classés, par ordre d'occupation, tous les baux expirés des biens ruraux appartenant à l'Hôpital-Général, avec indication de leur origine, les nos. du sommier et ceux correspondant aux plans figuratifs.

Ces baux comprennent trois cent deux occupations.

165 *ter*.—Dans un autre carton sont classés les baux des biens provenant de révélations et d'arrentemens terminés.

165 *quart*.—Dans trois cartons, sont classés les baux des biens vendus à l'époque de la révolution.

165 *quint*.—Enfin dans un dernier carton sont classés des procès-verbaux d'adjudication en location, grossoyés.

PAPIERS DIVERS.

166.—Cent douze exemplaires imprimés des lettres patentes du mois de juin 1752, portant établissement d'un Hôpital-Général à Douai.

167.—Soixante dix-huit exemplaires aussi imprimés desd. lettres patentes.

168.—Cent quinze exemplaires imprimés des lettres pa-

tentes du mois d'avril 1754, qui ordonnent le changement de l'emplacement de l'Hôpital-Général, avec permission d'acquérir de nouveaux fonds

169.—Dix-sept exemplaires imprimés d'une ordonnance du Roi du 6 avril 1754, portant que les fondations dites de Fretin, des Cinq Plaies et Lemicquet, seront, comme toutes les autres fondations, réunies à l'Hôpital-Général.

170.—Cent soixante-six exemplaires imprimés d'une ordonnance du Roi du 17 octobre 1750, qui, en rapportant un arrêt de Sa Majesté du 19 avril 1752, exempte de rapporter *acte de garant toutes personnes soit natives de la west-Flandre, soit natives de la Flandre wallonne et maritime qui voudront s'établir dans telles villes, bourgs ou paroisses du département de Flandre, qui leur conviendra le mieux; et celles qui deviendront hors d'état, soit par caducité, maladie ou autres accidens de gagner de quoi subsister avec leur famille seront obligées de se retirer dans les lieux de leur naissance.*

171.—Plusieurs déclarations du Roi et arrêts qui ordonnent le recouvrement des droits de franc fief.

172.—Paquet de pièces relatives à un procès soutenu contre le Sr. Crombez, sur l'exécution du testament de M. de St.-Jean.

173.—Pièces relatives à des procès pour des droits de propriétés et autres.

174.—Idem.

175.—Pièces qui se rattachent au testament de Anne-Marie *Tilman*.

Parmi ces pièces il y en a qui sont relatives à l'ancien séminaire *de la Torre*, dont Me. *Jacques Demarcq*, prêtre docteur en théologie, chancelier de l'Université de Douai, prévôt de l'église collégiale de St.-Amé, était le président administrateur et receveur; ce séminaire fut fondé par *Dom Francisco de Latorre dit de Losamigos*.

176.—Pièces qui se rattachent au legs fait à l'Hôpital-Général par M. Descarpentries.

177.—Pièces personnelles à ce M. Descarpenties, telles que lettres par lui reçues de plusieurs dignités de l'époque, son diplôme de professeur de théologie, plusieurs attestations et notes, extraits de livres pieux, sept brochures intitulées : *Maximes sur le jansenisme et sur la calomnie* (à Arras, chez Duchamp) ; *Epistola ad theologum Lovaniensem contra parallelum* p. de Meyer. (1711) *Delphis apud Henricum rhenanum* ; ordonnance de l'évêque d'Arras, au sujet de quelques propositions soutenues à Douai (à Arras, chez Anselme Hudsebaut, 1691) ; correction faite à M. Turpin, docteur et professeur en droit dans l'Université de Douai, sur son libelle (1705) ; *Suite de la Clef ou journal historique sur les matières du tems* (Verdun, 1717) ; explication apologétique des sentimens du p. Quesnel, *dans ses réflexions sur le Nouveau Testament* (1712) ; la thèse soutenue par M. Descarpentries en 1722 ; et enfin, un extrait des registres aux résolutions capitulaires du chapitre de l'insigne église collégiale de St.-Pierre de Douai, du 13 janvier 1750, portant que *plusieurs chapitres, abbayes, corps de*

ville, communautés, confréries, personnes de caractère et autres particuliers, touchés de la triste situation de leur église et ayant fait pour l'avancement de la construction et embellissement d'icelle plusieurs présens considérables et voulant donner des preuves de leur reconnaissance, ils s'engagent de faire célébrer le lendemain du jour des Cendres, annuellement et à perpétuité dans leur église, un obit solemnel pour le repos de l'âme de ceux qui auront contribué ou contribueront à l'avancement de lad. construction ou embellissement.

M. Descarpentries ayant donné à ce titre 200 florins, l'on s'est engagé à faire sonner la grosse la cloche le jour de son décès et à faire célébrer un obit pour le repos de son âme, le lendemain du jour des messes de St.-Grégoire.

178.—Titres et pièces relatifs à l'acquisition faite de différens terrains qui ont été compris dans la construction de l'Hôpital-Général.

179.—Dénombremens relatifs à des pièces de terre appartenant à l'Hôpital-Général et provenant des anciens Hôpitaux.

180.—Dix exemplaires imprimés sur grand papier d'un réglement de l'Hôpital-Général fait en 1824.

181.—Exemplaires imprimés d'un ancien réglement du Mont-de-Piété.

182.—Grand nombre de contrats relatifs à des rentes créées par l'Hôpital-Général et remboursées.

183.—Idem.

184.—Pièces ayant rapport aux revenus de l'Hôpital-Général par suite de la suppression des anciens Hôpitaux.

185.—Tableaux et état contenant des renseignemens pour les terres provenant des anciens Hôpitaux.

186.—Documens sur les revenus et la population de l'Hôpital-Général dans les premières années de sa création.

187.—Minutes de procès-verbaux d'adjudication en location de biens ruraux, de 1752 à 1765.

188.—Procès-verbaux d'adjudication d'objets de consommation, 1807 à 1815.

189.—Idem, de 1827 à 1832.

190.—États nominatifs pour les enfans trouvés et abandonnés, an 7 à 1808.

191.—Idem, de 1810 à 1815.

192.—Idem, de 1816 à 1820.

193.—Idem, de 1821 à 1825.

194.—Idem, de 1826 à 1830.

195.—Idem, de 1831 à 1835.

196.—Population, mouvemens civils de 1826 à 1829.

197.—Idem, de 1830 à 1833.

198.—Tableaux constatant le mouvement de la population de l'Hôpital-Général de 1814 à 1817.

199.—Situations de la caisse du Mont-de-Piété, an 12, compris 1825.

REGISTRES.

200.—Registre qui contient le détail des dépenses faites pour la construction de l'Hôpital-Général, lesquelles sont arrêtées à la somme de 332, 803 florins.

201.—Registre des recettes et dépenses, jour par jour, faites pour la construction de l'Hôpital-Général, du 28 janvier 1756 au 31 octobre 1761.

202.—Registre contenant la transcription de tous les actes passés pour les sommes levées à cours de rente pour la construction de l'Hôpital-Général.

203.—Registre contenant l'indication des sommes levées à cours de rente pour la construction de l'Hôpital-Général.

204.—Livre contenant l'enregistrement des dépenses pendant les années 1753, 1754 et 1755.

205.—Registre aux rendages en blé.

206.—Registre-journal du moulin de la Charité Générale, commencé le 5 septembre 1752, fini au mois de décembre 1758.

207.—Registre de recettes et dépenses.

208.—Registre faisant mention des aumônes particulières reçues pour l'Hôpital-Général du 17 janvier 1763 au 9 février 1793.

209.—Registre pour les pensions des sujets mis à la Bastille et autres de la Charité Générale, de 1765 au 25 frimaire an IV (16 décembre 1795.)

210.—Petit registre contenant des notes sur les rendages.

211.—Chasserel des revenus tant des pauvres que de l'église de la commune de Lambres.

212.—Registre ouvert par suite de la fondation faite en faveur des portefaix de la ville de Douai, par Messire *Alexandre-Jacques marquis de Pommereuil*, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Douai.

En tête de ce registre se trouve la copie de l'acte de donation de M de Pommereuil, en date du 7 février 1718, qui porte : *que comme je donne tous les jours à distribuer à les porteurs au sacq de cette ville à l'avenant d'une demie livre de viande, un pin de sous, une pinte de moienne bierre chacun et voulant que ce soit exécuté à toujours après mon trespas pour le nombre de dix-huit porteurs au sacq eu égard aux plus vieux, infirmes et nécessiteux qui seront choisis par MM. du magistrat, je donne mil livres de rente monnaie de France par chacun an à perpétuité, etc.*; ensuite vient l'indication des recettes et dépenses faites pour cette fondation depuis le commencement de 1725 jusqu'au mois de mars 1792 ;

Les échevins commissaires à cette fondation ont été, en

1725 M. *Monvoisin*.
1729 M. *Franquenelle*.
1732 M. *Raoult*.
1740 M. *Lecouvreur*.
1750 M. *Pierre Raison*.
1753 M. *Houzé*.
1758 M. *Louis-Joseph Hustin*.
1768 M. *Pierre Raison*.
1781 M. *Ignace Savary*.
1782 M. *Dequersonnière*.

Ce dernier remit sa gestion le 20 mars 1792, époque de la suppression de cette fondation.

Dans ce registre se trouve une pétition présentée pour les anciens portefaix par M. Dequersonnière, homme de loi, aux président et membres composant l'administration municipale de la

ville de Douai, à effet d'obtenir la continuation des avantages de cette fondation ; en marge de la requête est écrit ce qui suit : « *Renvoyé aux commissaires administrateurs des biens et fondations des ci-devant paroisses pour y faire droit, et dans le cas où les biens seraient vendus, faire toutes les diligences nécessaires auprès du ministre de l'intérieur pour en obtenir la restitution, conformément à la loi du 2 brumaire dernier.* » *Douai, ce 25 ventôse an IV de la république française* (15 mars 1796), *signé Leroy, secrétaire-greffier.*

Le renvoi de la pétition de M. Dequersonnière à M. le ministre de l'intérieur n'a eu, sans doute, aucun résultat ; car, de la fondation de M. le marquis de Pommereuil il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir.

213.—Deux petits livres contenant les plans figuratifs de pièces de terre provenant des anciens Hôpitaux et situées autour de la ville de Douai.

214.—Plans de plusieurs pièces de terre appartenant à l'Hôpital-Général, avec procès-verbaux de mesurage.

Ce travail, en double, a été fait en 1754, par Sanche, arpenteur à Neuviræuil.

215.—Répertoire, en double, du plan des pièces de terre indiquées dans les petits livres inventoriés, n°. 213.

216.—Sommier des biens ruraux de l'Hôpital-Général, commencé en l'an XII (1803), fini en 1818.

217.—Sommier des rentes en blé, avoine et argent, commencé en l'an XIII (1804), fini en 1820.

218.—Comptes généraux des recettes et dépenses de l'Hôpital-Général, depuis sa création en 1752 jusqu'à ce jour.

Ces comptes, cartonnés et étiquetés, comprennent 80 vol.

219—Registre aux délibérations des administrateurs de l'Hôpital-Général, de 1752 à 1808.

220.—Idem, de 1808 à 1820.

221.—Idem, de 1820 à 1826.

222.—Idem, de 1826 à 1838.

223.—Idem, du conseil de Charité, de 1823 à 1831.

224.—Registre de correspondance, de 1766 à 1784.

225.—Onze registres de correspondance, de 1809 à 1838, comprenant une série de n^{os}. de 1 à 7749.

226.—Quatre agenda de 1812 à 1835.

227.—Huit répertoires-indicateurs, ou extrait de la correspondance de 1831 à 1838.

228.—Ancien journal du contrôleur des hospices, de 1819 à 1826.

10 volumes.

229.—Deux comptes de l'Hôtel-Dieu et de la pharmacie, pour 1833, année du choléra.

230.—Collection incomplète de la Feuille de Douai et du Mémorial.

13 volumes.

PLANS RENFERMÉS DANS UNE CAISSE.

230 *bis*.—Plan figuratif indiquant la distribution que l'on devait donner à l'Hôpital-Général lors de sa construction.

231.—Plan de l'ancien cimetière communal *dit* le Raquet.

232.—Plan figuratif, fait en 1767, des terres situées hors la porte Notre-Dame.

233.—Plan figuratif, fait en 1774, de quelques pièces de terre sur Guesnain.

234.—Plan de constructions projetées pour l'Hôtel-Dieu en 1832.

235.—Plans figuratifs de toutes les pièces de terre appartenant aujourd'hui à l'Hôpital-Général.

236.—Renseignemens statistiques sur l'état ancien de l'Hôpital-Général.

237.—Plan de l'Hôpital-Général, fait en 1760, par Durand fils.

238.—Plan ou carte figurative des terres de la Charité Générale de Douai, situées sur l'échevinage, Waziers, Sin et Lambres, levé et dressé en 1770, par Sanche, arpenteur à Neuviroeuil.

239.—Carte de la ville de Douai et de tous les villages qui l'environnent, levée par Duchemin, arpenteur de la Cour du Parlement de Paris et maître de dessin de MM. les officiers du régiment de Condé, infanterie.

Les terres de l'Hôpital de la Charité sont marquées en couleur verte, et ont été mesurées par Joseph Huyard, arpenteur à la gouvernance.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

5^E. PARTIE.

HOPITAL-GÉNÉRAL,

ET LES AUTRES ÉTABLISSEMENS DE CHARITÉ DE LA VILLE DE DOUAI, DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'A NOS JOURS.



HOPITAL-GÉNÉRAL

ET

LES AUTRES ÉTABLISSEMENS DE CHARITÉ

DE LA VILLE DE DOUAI.

Papiers classés dans les cartons du secrétariat de l'administration, comprenant les affaires traitées depuis l'époque de la révolution française jusqu'à ce jour.

Nota. Ces cartons ont des nos. qui se rapportent à un tableau d'ordre divisé ainsi qu'il suit.

CARTON No. 1.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

1.—Correspondance avec l'autorité, pour le service intérieur des établissemens de charité ; an IV (1796), compris 1814.

2, 3 et 4.—Idem, de 1815 à 1837.

5.—Pièces relatives à l'assurance contre l'incendie des bâtimens destinés aux établissemens de charité de la ville de Douai.

6.—Copie d'une lettre du 2 germinal an VIII (1er avril 1800), adressée à l'administration municipale de Douai, par M. Joubert, nommé préfet du département du Nord, par arrêté des Consuls du 11 ventôse an VIII (2 mars 1800), installé à Douai le 27 du même mois, laquelle prescrit plusieurs dispositions pour les Hospices.

7.—Pièces relatives à l'approvisionnement de siége, fait en 1815 pour les Hospices.

8.—Demande faite en 1835 par M. le Maire de la ville de Douai, de renseignemens statistiques sur l'Hôpital-Général.

9.—Lettre de M. le baron de Guerne, Maire de la ville de Douai, du 24 octobre 1831, qui fait connaître que les ducs d'Orléans et de Némours, lors de leur passage à Douai, ont donné pour les enfans de l'Hôpital-Général une somme de 300 francs.

9 *bis*.—Inspection générale des Hospices en 1836, par M. de Glatigny.—Observations de l'autorité supérieure.

9 *ter*.—Inspection générale des Hospices en 1839, par M. de Watteville.

CARTON N°. 2.

HOPITAL-GÉNÉRAL.

10.—Correspondance générale, an V (1797) compris 1813.

11, 12 et 13.—Idem, 1814 à 1830.

14.—Translation, en 1816, d'une partie de la population de l'Hôpital-Général de Valenciennes, dans celui de la ville de Douai.

15.—École à la Lancaster établie dans l'Hôpital-Général en 1816.

16.—Marché passé en 1817, avec Melles. Plancq, modistes à Douai, pour l'établissement d'un atelier de broderie dans l'Hôpital-Général.

17.—Pièces relatives au Tour de l'Hôpital-Général, établi en 1807, par arrêté du Préfet du 10 décembre 1806.

M. le Préfet du Nord, par son arrêté du 6 décembre 1839, en a ordonné la suppression à compter du 1er janvier 1840.

18.—Autorisations accordées par l'autorité supérieure pour cultiver, au profit de l'Hôpital-Général, quelques pièces de terre sises près la porte de Valenciennes.

19.—Pièces relatives à la distribution des prix aux élèves de l'Hôpital-Général.

20.—Travail des administrés de l'Hôpital-Général en 1820, 1821 et 1822, dont le paiement réclamé a été rejeté.

21.—Renseignemens sur la recherche des parens des enfans trouvés et abandonnés.

22.—Renseignemens demandés et obtenus sur la production des certificats d'existence des enfans placés en nourrice.

23.—Pièces relatives aux individus admis à l'Hôpital-Général par suite de la donation de M. de Forest de Lewarde.

24.—Projet de M. Lacombe, économe de l'Hôpital-Général, d'établir dans la maison, des ateliers pour un certain nombre d'orphelins.

25.—Tableau qui fait connaître l'augmentation de l'avoir du mobilier de l'Hôpital-Général, depuis l'entrée en fonctions de M. Lacombe, économe, en 1829, jusqu'au mois de mars 1837.

26.—Rapport de M. Lacombe, économe, sur l'état de la lingerie de l'Hôpital-Général.

27.—Autre rapport, du même, sur les mesures qu'il a prises pour monter ses registres destinés à l'état-civil des personnes admises dans l'Hôpital-Général.

28.—Rapport de M. Lacombe, économe, sur les effets du coucher de l'Hôpital-Général.

CARTON N°. 3.

COMPTABILITÉ DES ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

29 à 40.—Correspondance de 1806 à 1823.

41.—Pièces de comptabilité dans lesquelles on a puisé les renseignemens statistiques donnés à M. le maire de la ville de Douai, en 1835.

42.—Instruction de M. le Préfet, du 12 janvier 1837, sur la remise des récépissés provisoires délivrés au receveur des Hospices par celui des finances ; exécution de cette instruction.

42 *bis*.—Arrêté du Préfet, du 3 juin 1820, qui fixe, pour les trois âges, les indemnités dues aux nourrices des enfans trouvés et abandonnés.

CARTON N°. 4.

HOTEL-DIEU (SERVICE CIVIL.)

43 et 44.—Correspondance de l'an XII (1804) à 1837.

45.—Réunion d'inventaires du mobilier de l'Hôtel-Dieu, faits à différentes époques.

46.—Plusieurs comptes de gestion des économes de l'Hôtel-Dieu, et rapports sur ces comptes.

47.—Pièces relatives à la révocation de M. V........., ancien économe de l'Hôtel-Dieu.

48.—Correspondance avec l'autorité supérieure pour le traitement, à l'Hôtel-Dieu, des filles publiques de l'arrondissement de Douai, atteintes de la syphilis.

49.—Lettre du Préfet, du 16 décembre 1812, qui accorde une indemnité de 50 centimes aux employés de l'Hôtel-Dieu pour les jours maigres.

50.—Renseignemens sur les biens de l'ancien couvent de St.-Thomas.

Ces pièces sont maintenant dans le carton nº. 35.

51.—Réclamation de M. Delorme, architecte, pour honoraires dus à raison de devis et plans faits pour l'Hôtel-Dieu.

52.—Correspondance avec l'autorité pour le traitement des étrangers à l'Hôtel-Dieu.

53.—Rapports de M. le médecin de l'Hôtel-Dieu, sur l'état sanitaire de cet établissement, du 1er août 1835 au 31 décembre 1839.

54.—Idem de l'économe, sur le service intérieur de l'Hôtel-Dieu, du 25 juillet 1835 au 31 décembre 1839.

CARTON Nº. 5.

HOTEL-DIEU (SERVICE MILITAIRE.)

55 à 61.—Correspondance générale de 1810 à 1832.

62.—Entreprise du traitement des militaires galeux et vénériens en 1819.

63.—Effets à fournir aux militaires malades.

64.—Correspondance avec le sous-intendant militaire, pour la reprise du traitement des militaires en 1833, dont l'Hôpital temporaire établi place St.-Jacques était chargé.

65.—Formation d'un Hôpital de siége en 1814.

66.—Hôpitaux temporaires formés en 1813 et 1814 pour le traitement des militaires français évacués de la Belgique.

67.—Hôpital de siége en 1815.

68.—Liquidation de l'arriéré pour le traitement des militaires malades ; années 1813 , 1814 , 1815.

69.—Hôpital extraordinaire formé pour le service de l'armée d'observation en 1815.

70.—Traitement des militaires danois en 1816.

71.—Code pharmaceutique présenté par MM. Reytier et Deshayes , médecin et chirurgien de l'Hôtel-Dieu , le 6 juin 1815.

72.—Plusieurs lettres relatives à des réclamations.

73.—Traité, du 28 mars 1829, fait avec M. le ministre de la guerre pour le traitement des militaires.

74.—Correspondance avec l'autorité militaire, en 1835, sur le service intérieur des salles destinées aux malades.

75.—Demande faite, en 1836, au nom de M. le ministre de la guerre, d'acquérir le terrain et les bâtimens de l'Hôtel-Dieu pour y établir un Hôpital-Militaire.

CARTON N°. 6.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

76 et 77.—Correspondance de 1809 à 1829.

77 *bis*.—Pièces qui font connaître que le Roi Charles X, lors de son passage à Douai, au mois de septembre 1827, a donné une somme de 2000 francs, pour être distribuée aux pauvres de cette ville.

78.—Pièces et notes relatives aux états numériques des indigens.

79.—Comptabilité, mode de distribution en argent et en nature.

80.—Procès-verbaux constatant le produit des troncs placés dans les églises depuis l'an XIV (1806) jusqu'à ce jour.

81.—Indigens affectés de maux d'yeux, qui ont été traités par le docteur Williams en 1828.

82.—Projet de réglement en 1817.

83.—Tisannerie établie en 1819.

84.—Catalogue des médicamens à l'usage des pauvres traités à domicile.

85 à 94.—Secours en nature accordés aux pauvres, de 1829 à 1839.

95 et 96.—Population indigente de 1831 à 1840.

97.—Avantages et inconvénients sur l'emploi de la machine de M. Darcet pour la préparation des bouillons gélatineux.

98.—Correspondance de 1830 à 1834.

99.—Contestation avec la fabrique de la cathédrale de Cambrai, pour sept coupes de terre sur Lambres, provenant de la fondation des Clercs Parisiens.

100.—Réglement du 29 novembre 1828.

101 et 102.—Arrêtés du Préfet de 1830 à 1840, portant nomination des membres des bureaux de Charité et Dames de Charité.

103.—Demande de M. le Préfet, en 1836, de former à Douai, une commission spéciale pour le Bureau de Bienfaisance.

104.—Projet de création d'un emploi pour le service intérieur des bureaux de Charité.

105.—Mesures prises pendant les mois de janvier et février 1838, pour augmenter les secours à accorder aux pauvres, à cause de l'intensité du froid et de sa durée prolongée,

106.—Arrêté de M. Delecroix, maire de la ville de Douai, du 30 octobre 1838, ayant pour objet de priver de secours les indigens qui négligeraient d'envoyer leurs enfans dans les écoles publiques.

107.—Projets conçus en 1816 et 1824 de rappeler à Douai les Sœurs de la Charité de St.-Vincent de Paule.

108.—Copie d'une ordonnance du Roi du 1er juillet 1834, qui autorise l'acceptation de la donation de M. De Forest de Lewarde, pour la création, à Douai, d'un établis-

sement de Sœurs de Charité de St.-Vincent de Paule.

109.—Grosse d'nn acte passé devant M[e]. Custers, notaire à Douai, le 10 octobre 1834, par lequel M. Édouard-Nicolas-Joseph De Forest de Lewarde, propriétaire à Douai, en conséquence de l'ordonnance précitée, a donné à l'Hôpital Général de cette ville, toute une grande maison sise à Douai, rue des Wetz n°. 40, et une rente annuelle et perpétuelle de 4000 francs, pour parvenir à l'établissement dans la ville de Douai, de sept Sœurs de la Charité de St.-Vincent de Paule, qui seraient chargées de donner leurs soins aux pauvres; la rente est garantie par des immeubles rapportés en hypothèque.

Dans cet acte il est stipulé: *que dans le cas où les Sœurs de Charité, soit par suppression de leur congrégation, soit pour toute autre cause que ce fut, cesseraient d'exister à Douai, la fondation de la maison et sa dotation de 4000 fraucs de rente, n'en subsisteraient pas moins au profit de l'Hôpital-Général de Douai; mais qu'alors l'une et l'autre seraient appliquées à l'entretien et au soulagement de personnes infirmes, âgées, honnêtes, sans fortune, mais non portées sur la liste des pauvres, notamment des ecclésiastiques infirmes et des personnes déchues de leur fortune.*

Et dans le cas où cette condition de reversion ne serait pas, pour telle cause quelconque, remplie fidèlement et religieusement, la présente donation serait révoquée, elle deviendrait caduque, la rente de 4000 francs serait éteinte et anéantie, la maison donnée rentrerait dans la pleine

propriété, possession et libre jouissance du donateur, de son épouse ou de leurs héritiers, avec tout le mobilier qui aurait été donné.

110.—Correspondance du 24 août 1833 au 28 juillet 1834, avec l'autorité supérieure, pour l'obtention de l'ordonnance du Roi, à effet d'accepter lad. donation.

111.—Correspondance du 20 octobre 1834 au 28 juillet 1836, avec l'autorité et l'administration des Sœurs à Paris, pour l'adoption d'un règlement qui porte date du 26 septembre 1835, approuvé par la communauté des Sœurs à Paris le 15 décembre même année, et par M. Montalivet, ministre de l'intérieur, le 16 mars 1836.

112.—Correspondance pour, 1°. l'entrée en possession des Sœurs; 2°. le mobilier qui leur était nécessaire; 3°. les travaux qui restaient à effectuer dans leur maison, où elles furent définitivement installées le 13 août 1838 (voir le procès-verbal d'installation à la date dudit jour 13 août 1838, dans le registre aux délibérations.)

CARTON N°. 7.

MONT-DE-PIÉTÉ.

113.—Lettre de M. *Wenselaus Cobergher*, sur-intendant-général des Monts-de-Piété, datée de Bruxelles du 10e. de septembre 1619; laquelle est ainsi conçue :

« Messeigneurs,

» Comme il a pleu a leurs altezes ser.mes auoir pour » agreable mon *invention* de l'erection des Monts de

» Piété, en rendant le tesmoignage par l'honneur
» qu'elles m'ont faict me cômettant sur-intendant géné-
» ral, j'ay dressé un sommaire discours touchant l'ordre
» et conduite desd. Mons afin que messieurs les estatz
» magistratz des villes et aultres soint informez du re-
» glement et l'économie d'iceulx Monts, lesquelz s'arigent
» au soulagement des pauvres et indigens qui successi-
» vement receuront benefices plus segnalez et sensibles
» par la diminution annuelle de l'interest qui se reduira
» comme porte le dit discours, oultre les moyens que
» je practicqueray (Dieu aidant) deans peu d'annees
» pour trouver le capital, sans introduire a ceste fin aul-
» cune charge ou imposition reelle ny personnelle,
» n'ayant voulu enserrer semblables propoz dedans ledit
» discours, pour ce que plusieurs ne le pouuant com-
» prendre ne le sauroient croire comme chose (a leur
» aduis) impossibile, les effectz verifieront nos promes-
» ses : et comme leurs dites altezes ont trouve bon de
» mettre le susdit discours en lumiere j'ay jugé estre de
» mon debvoir de vous faire part de quelques exem-
» plaires, et de les accompagner de la presente, espe-
» rant que de voz graces seconderes mon dit desseing ten-
» dant au bien publicq, et finissant ceste, je me signe-
» ray avec votre permission.

» Messeigneurs,

» Votre tres humble et tres affectionne serviteur.

» Signé *Wenselaus Cobergher*, avec paraphe ; plus bas
» cette date : à Bruxelles le 10e de septembre 1619. »

Sur le dos est écrit : *Missive du Sr. Cobergher, sur-intendant-général des Montz de Piété.*

Nota. Aucune autre pièce sur l'origine du Mont-de-Piété de Douai ne se trouve dans ce carton ; un inventaire des papiers reposant au Mont-de-Piété a été fait en 1826 , l'article 27 contient cette mention : « *Renseignemens relatifs à l'origine du Mont-de-Piété de Douai.* » Je pensais , en me rendant dans cet établissement , pouvoir mettre la main sur cette liasse , nº. 27 ; mais mes recherches ont été vaines.

114.—Quelques délibérations de l'an XI (1803), relatives au Mont-de-Piété.

115.—Réglement du 13 frimaire an XII (5 décembre 1803).

116 à 120.—Correspondance de 1810 compris 1834.

121.—Inventaires du mobilier et des papiers du Mont-de-Piété.

122.—Réclamation du Sieur Porret , ancien commissaire-priseur.

123.—Projet de réglement pour le Mont-de-Piété , soumis à l'autorité supérieure en 1829 et de nouveau en 1836.

124.—Pièces relatives à la réclamation de M. Defaulx, ex-directeur , en rectification d'erreurs commises dans ses comptes de 1828 à 1831.

125.—Polices d'assurance contre l'incendie des bâtimens et des effets mobiliers du Mont-de-Piété.

126.—Correspondance de 1835 à 1840.

127.—Arrêté du Préfet , du 10 septembre 1838 , qui réduit de 10,000 francs l'encaisse du Mont-de-Piété.

128.—Procès-verbal de reprise de service , dressé lors de

l'installation de M. Bois, comme directeur du Mont-de-Piété, le 16 janvier 1839.

CARTON N°. 8.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

129 à 131 *bis*.—Correspondance de 1806 à 1834.

132.—États de situation de la caisse des Hospices.

133.—Pièces relatives à une ancienne comptabilité.

134.—Nouveau mode de comptabilité établi en 1819.

135.—Arrêtés du Préfet sur la liquidation des comptes de 1806 à 1812.

136.—Lettres relatives aux comptes de 1822 à 1835.

137.—Vérification des comptes de 1809 compris 1818.

138.—Base générale de la vérification des comptes.

139.—Correspondance particulière avec l'autorité, en 1818, pour la recette des fermages.

140.—Pièces trouvées au domicile de M. Bruneau, ancien administrateur, lesquelles font connaître ses investigations sur la comptabilité des économes de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu.

141.—Correspondance pour la mise à exécution de l'instruction ministérielle du 20 novembre 1836 qui règle la nouvelle comptabilité-matière à tenir par les économes des Hospices.

141 *bis*.—Pétition présentée à la chambre des députés, en 1839, par la commission administrative des Hospices de Nancy, contre la mise à exécution de l'instruction ministérielle du 20 novembre 1836.

141 *ter*.—Instruction ministérielle du 20 novembre 1836, relative à la comptabilité des économes dans les Hospices et Hôpitaux civils.

CARTON N°. 9.

BUDGETS.

142.—Observations de M. le ministre de l'intérieur et du conseil municipal sur les budgets de 1831 compris 1839.

143.—Correspondance pour obtenir le paiement du subside accordé par la ville.

144.—Crédit de 1762 francs 84 centimes, obtenu sur l'exercice 1838, pour le service du chauffage à l'Hôpital-Général.

CARTON N°. 10.

MARCHÉS, ADJUDICATIONS POUR LES OBJETS DE CONSOMMATION.

145 à 149.—Correspondance de 1809 compris 1834.

150.—Adjudication de lits en fer, en 1824, pour l'Hôpital-Général.

151.—Idem, de 110 lits en fer, pour l'Hôtel-Dieu.

152 et 153.—Tableaux comparatifs des adjudications.

154 à 160.—Correspondance pour la fourniture de différents objets.

161.—Idem, avec M. Romagnési, artiste à Paris, pour la fourniture de 17 Christs destinés à être placés dans les dortoirs de l'Hôpital-Général.

CARTON N°. 11.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS
(PIÈCES DIVERSES.)

162 à 164.—Correspondance de 1819 à 1839.

165.—Enfans remis à leurs parens de 1816 à 1819.

166.—Procès-verbaux d'abandon de 1817 à 1819.

167.—Mode adopté en 1820, pour les colliers à placer au cou des enfans en nourrice.

168.—Bulletins pour les mêmes enfans.

169.—Circulaire imprimée du Directoire exécutif en date du 30 ventôse an V (20 mars 1797), sur la manière dont les enfans trouvés et abandonnés doivent être élevés et instruits.

170.—Renseignemens statistiques sur les enfans, de 1810 à 1829.

171.—Proposition faite, en 1833, par M. Remy de Rombault, administrateur des Hospices, de placer en apprentissage les enfans qui atteigneraient leur 12e. année.

172.—Arrêté du Préfet, du 30 juillet 1836, et instruction

pour l'échange des enfans trouvés et abandonnés ; plus, les pièces relatives au premier échange opéré en décembre 1836, avec l'Hospice de Lille.

173.—Echange opéré avec l'Hospice de Dunkerque, en avril 1837.

174.—Second échange opéré avec l'Hospice de Lille, en septembre 1837.

175.—Second échange opéré avec l'Hospice de Dunkerque, en octobre 1838.

176.—Déclarations et certificats se rattachant à ces échanges.

177.—Autorisations données par M. le Préfet, de laisser en nourrice, jusqu'à l'âge de 18 ans, plusieurs enfans de l'Hospice.

178.—Instruction de M. le Préfet, du 11 janvier 1837, pour les layettes des enfans trouvés et abandonnés.

179.—Renseignemens demandés par M. le Préfet, sur les enfans de l'Hospice propres au service de la marine.

180.—Libéralité de Madame la duchesse d'Orléans, faite en faveur des auteurs des enfans trouvés et abandonnés qui les ont réclamés et repris lors des échanges opérés avec les Hospices de Lille et Dunkerque.

181.—Demande de renseignemens sur les enfans âgés de 12 ans et au-dessus, placés en apprentissage.

182.—Idem, sur le service des enfans trouvés.

CARTON N°. 12.

CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.

183.—Pièces relatives à des constructions anciennes.

184.—Construction de la façade extérieure de l'Hôpital-Général en 1808.

185.—Lettres et arrêtés de l'autorité supérieure pour les bâtimens du front à rue de l'Hôpital-Général.

186 à 190.—Travaux faits de 1813 à 1817.

191.—Travaux à la ferme de Bersée.

192.—Instructions pour les travaux à effectuer.

193.—Devis relatifs à divers travaux.

194.—Réclamation faite, en 1825, sur l'inondation des caves de l'Hôtel-Dieu.

195.—Travaux effectués, en 1825, pour l'établissement d'une pharmacie centrale.

196.—Travaux faits à l'Hôtel-Dieu en 1826.

197.—Renouvellement de châssis à l'Hôpital-Général en 1826.

198.—Procès-verbaux d'adjudication.

199.—Bâtimens à faire pour les malades incurables.

200.—Curage des aqueducs passant en-dessous de l'Hôtel-Dieu.

201—États de divers travaux exécutés dans les Hospices.

202,—Réparations à l'autel de chapelle de l'Hôpital-Général, en 1826.

203.—Pièces relatives à une autorisation sollicitée, en 1830, pour quelques travaux exécutés aux bâtimens de l'Hôpital-Général du côté du rempart.

204.—Reconstruction d'un bâtiment à l'Hôpital-Général en 1830.

205.—Plans et conditions pour la construction, par économie, d'un escalier dans le quartier des femmes.

206.—Réparations à des bâtimens, pièces diverses.

207.—Pièces relatives à l'horloge de l'Hôpital-Général, qui existe depuis 1810.

208.—Construction du trottoir de l'Hôpital-Général en 1818.

209.—Travaux exécutés en 1832 dans la maison rue des Potiers.

210.—Construction, en 1834, d'un mur mitoyen entre l'Hôtel-Dieu et la propriété du S^r. Locoge.

211.—Projet de construction d'un calorifère à l'Hôtel-Dieu en 1835.

212.—Travaux faits à l'Hôtel-Dieu en 1833.

213.—Idem, au Mont-de-Piété en 1826.

214.—Établissement de salles de bains à l'Hôpital-Général en 1826.

215 et 216.—Travaux de toitures à l'Hôpital-Général en 1834 et 1835.

217.—Travaux au Mont-de-Piété en 1835.

218.—Exécution du fronton de l'Hôpital-Général, en 1835, par M. Théophile Bra, de Douai, statuaire, résidant à Paris.

219.—Correspondance, en 1836, avec l'administration du génie, pour le mur de clôture de l'Hôpital-Général du côté du rempart.

Voir pour l'alignement à suivre du côté du rempart, une lettre de M. Dargenson, reprise en la quatrième partie de l'inventaire, carton no. 2, art. 22.

220.—Projet conçu, en 1835, de faire construire une cuisinière économique à l'Hôtel-Dieu.

221.—Pavement de la cour des bains de l'Hôpital-Général en 1835.

222.—Erection d'un autel dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu en 1838.

223.—Réparation de la façade extérieure de l'Hôpital-Général en 1838.

224.—Peinturage des portes et chassis de l'Hôpital-Général en 1838.

225.—Reconstruction, en 1838 et 1839, du bâtiment

des bains et de la grange de l'Hôpital-Général.

226.—Reconstruction, en 1839, de deux bâtimens en saillie, renfermant les latrines de deux quartiers de l'Hôpital-Général.

226 *bis*.—Autorisation accordée le 13 avril 1839 à M. Lacombe, économe de l'Hôpital-Général, de faire faire les travaux nécessaires dans une grande place au-dessus du chauffoir des hommes, pour y transférer sa demeure.

CARTON N°. 13.

LOCATION DES BIENS RURAUX.

227.—Lettres de M. le Sous-Préfet, pour la relocation des biens ruraux en l'an XIII (1805.)

228 et 229.—Correspondance de 1806 à 1834.

230.—Etats de frais pour la relocation des biens ruraux de 1817 à 1820.

231.—Perception des fermages en nature.

232.—Réduction de fermage du Sr. Broux, de Courchelettes.

233.—Exploitation du Raquet ou ancien cimetière communal ; observations qui ont été faites pour ne pas le livrer à la culture.

234.—Cahier de charges pour la relocation des biens ruraux.

235.—Admission, en non valeur, du fermage du Sr. Goudalier, de Férin.

236.—Relevé des baux passés en l'an IV (1795.)

237.—Réclamation des occupeurs Carlier et Debersée, de Waziers.

238.—Convention passée avec M. Bommart, le 24 septembre 1829, pour extraction de terre à faire briques dans une pièce appartenant aux Hospices.

239.—Indemnité accordée aux Srs. Annache et Lamour, et réduction de leur fermage, à cause d'une emprise faite dans leur occupation pour l'agrandissement du cimetière communal.

240.—Réclamation de Marie-Louise Villette veuve Dupont, sur un arrentement accordé par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, pour trois coupes de terre au Forest.

241.—Indemnité payée par le Sr. Dupont, de Sin, pour jouissance illicite d'une pièce de terre.

242.—Plainte du Sr. Dequersonnière sur une extraction de sable.

243.—Rapport de M. Brassart, secrétaire des Hospices, sur la location de biens provenant d'arrentemens terminés.

244.—Demandes d'extractions de grès.

245.—Demandes de cessions de baux.

246.—Modèle du cahier de charges pour la relocation des biens ruraux.

247 à 250 *bis*.—Relocation des biens de 1835 à 1839.

CARTON N°. 14.

ALIÉNATIONS, ÉCHANGES, PARTAGES.

251.—Contestation en l'an VII (1799), avec le S^r. Boucher, qui prétendait à la propriété de la cave qui se trouve en-dessous de la salle des archives de l'Hôpital-Général.

252.—Adjudication, en 1818, de dix-huit maisons sises en cette ville.

La vente a été autorisée par ordonnance du Roi, du 15 avril 1818.

253.—Adjudication, en 1819, d'une maison sise à Douai, rue St.-Julien, autorisée par ordonnance du Roi du 31 mars 1819.

254.—Adjudication, en 1821, de quatre maisons sises rue des Fripiers, autorisée par ordonnance du Roi du 21 mars 1821.

255.—Aliénation, en 1821, d'une petite maison sur le Pont de la Massue, qui a disparu par suite de la nouvelle direction donnée au canal.

Cette maison servait de dépôt pour les paniers employés au transport du poisson.

256.—Adjudication, en 1826, d'une maison sise rue des Carmes, autorisée par ordonnance du Roi du 3 novembre 1825.

257.—Adjudication, en 1834, d'une maison sise rue St.-Christophe, autorisée par ordonnance du Roi du 8 janvier 1834.

258.—Acquisition faite le 14 janvier 1831, en vertu d'une ordonnance du Roi du 16 décembre 1830, pour le prix de 7000 francs, d'une maison sise rue des Potiers.

259.—Plan et estimation de la maison de madame *de Wavrechin*, rue des Trinitaires, que l'administration des Hospices avait le projet d'acquérir en 1828, pour la réunir à l'Hôpital-Général.

260.—Plusieurs projets d'aliénation de la place Jemmappes, autrefois place Bourbon.

En 1816 on la destinait à l'établissement d'un marché aux grains ; en 1818, à une Halle au blé ; en 1824, à la construction de maisons, et en dernier lieu l'administration des Hospices a consenti à la céder à la ville aux conditions ci-après : 1°. qu'il ne serait à l'avenir érigé aucun bâtiment sur ledit terrain ; 2°. qu'il y serait fait une plantation régulière ; 3°. que la ville s'obligerait à ne point autoriser la reconstruction ou même la réparation des petites maisons n°s. 912, 913 et 914, qui obstruent la façade de l'Hôpital-Général ; à acquérir les fonds sur lesquels ces maisons sont édifiées et à réunir lesdits fonds à la place Bourbon, en suivant l'alignement du pignon de la maison du Sr. Bonnet ; 4°. que la ville n'entrerait en possession dudit terrain et n'y pourrait même faire aucune plantation qu'après l'acquisition et la démolition desdites maisons ; 5°. qu'afin d'assurer l'exécution de ce projet, la ville prendrait les mesures nécessaires pour obtenir, à cet égard, la rectification du plan général de Douai. (Voir délibération du 5 août 1824.)

Ce dernier projet est encore à recevoir son exécution.

261.—Autorisation accordée, le 9 mai 1815, au Sr. Bonnet, de percer une fenêtre à une maison sise au coin de

la place Jemmappes, à condition qu'il devra la supprimer aussitôt qu'il en sera requis.

262.—1817, 18 JANVIER.—Échange fait avec la ville, pour la création d'un nouveau cimetière communal ; les Hospices ont reçu en contre échange le Raquet ou ancien cimetière, repris aux plans sous le n°. 379.

Cet échange a été autorisé par décret du 9 février 1810, et toutes les pièces relatives à cette affaire sont jointes à l'acte.

263.—Aliénation autorisée par ordonnance du Roi du 25 octobre 1820, au profit de l'*École d'artillerie*, pour le prix de 10,025 francs, de 2 hectares 83 ares 33 centiares de terre enclavés dans le Polygone.

264.—Terrain pris, en 1820, pour la formation du canal de la Sensée.

265.—1823, 27 NOVEMBRE.—Partage avec les héritiers de M. de *Ranst de Berckem*, pour une pièce de terre sise à Écourt-St.-Quentin.

266.—Vente d'ustensiles, en 1828, provenant d'une brasserie qui existait dans l'Hôpital-Général.

267.—1831, 5 FÉVRIER.—Acquisition faite en vertu d'une ordonnance du Roi du 21 juillet 1830, de plusieurs parcelles de terre sur Cantin.

268.—Acquisition faite, en vertu d'une ordonnance du Roi du 5 octobre 1831, de 4 ares 26 centiares de terre sur Cuincy.

268 *bis*.—Cession faite, en 1833, de 30 ares 25 centiares

de terre sur Vitry, nécessaires au redressement de la Scarpe.

269.—1834, 20 JUIN. — Acquisition faite, en vertu d'une ordonnance du Roi du 28 janvier même année, de 16 ares 30 centiares de terre sur Bersée.

270.—1835, 11 AOUT.—Cession faite à la ville de Douai, en vertu d'une ordonnance du Roi du 23 janvier même année, d'une pièce de terre sise à Sin, destinée à l'agrandissement du cimetière communal.

271.—Demande de M. le Maire de Douai, du 1er septembre 1835, d'acquérir une rasière de terre sise hors la porte d'Equerchin.

272.—1837, 27 JUILLET.—Acquisition faite, en vertu d'une ordonnance du Roi du 26 juin même année, d'un excédant de chemin sur Marchiennes.

273.—Pièces diverses pour des affaires non suivies.

274.—Pièces relatives à un procès soutenu contre *Maurice Desprets*, de Château-l'Abbaye, qui revendiquait la propriété d'une pièce de terre.

Ce procès commencé en 1828, n'a été terminé qu'en 1837, par un arrêt de la Cour Royale de Douai du 24 avril, qui a donné gain de cause aux Hospices.

275.—Demande faite au génie militaire, en 1835, d'acquérir une portion de terrain qui longe l'Hôpital-Général du côté du rempart.

276.—Demande des concessionnaires de la Scarpe, du

mois de juillet 1837, d'acquérir deux parcelles de terre, pour le redressement de la rivière.

277.—1839, 31 JANVIER.—Vente faite à l'état, de deux parcelles de terre, pour servir au redressement de la Scarpe, moyennant le prix de 1416 fr. 10 centimes.

278.—1811, 9 OCTOBRE. — Echange avec M. *Rousseau*, autorisé par décret du 29 mars même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, une pièce de terre reprise aux plans sous le no. 332.

279.—1813, 18 SEPTEMBRE.—Echange avec le Sr. *Goudalier*, de Férin, autorisé par décret du 26 juin même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, une pièce de terre reprise aux plans sous le no. 245.

280.—1815, 7 AVRIL.—Echange avec le Sr. *Desilva*, autorisé par ordonnance du Roi du 24 décembre 1814.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, au Bureau de Bienfaisance, des pièces de terre sur Flers et Guesnain, reprises aux plans sous les nos. 27, 30, 74 et 76.

281.—1816, 7 SEPTEMBRE.—Echange avec le Sr. *Binart*, autorisé par ordonnance du Roi du 15 mai même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, des pièces de terre reprises aux plans sous les nos. 201 *bis* et 389.

282.—1818, 4 AVRIL.—Echange avec le Sr. *Miens*, autorisé par ordonnance du Roi du 31 janvier même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, au Bureau de Bienfaisance, une pièce de terre reprise aux plans sous le no. 25.

283.—1822, 5 FÉVRIER.—Echange avec le Sr. *Delajus*, autorisé par ordonnance du Roi du 31 octobre 1821.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, une pièce de terre reprise aux plans sous le nº 696.

284.—1835, 5 DÉCEMBRE.—Echange avec le Sr. *Avisse*, autorisé par ordonnance du Roi du 19 octobre même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, deux pièces de terre reprises aux plans sous les nos. 798 et 799.

285.—1836, 2 JUIN.—Echange avec le Sr. *Demarquette*, autorisé par ordonnance du Roi du 4 avril même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, deux pièces de terre reprises aux plans sous les nos. 70 *bis* et 333 *bis*.

286.—1837, 1er. JUILLET.—Echange avec le Sr. *Hanotte*, autorisé par ordonnance du Roi du 28 février même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, une pièce de terre reprise aux plans sous le nº. 140 *ter*.

287.—Proposition d'échange faite par ledit Sr. *Hanotte*, en 1836, laquelle a été terminée au moyen d'un bail du 11 août 1838 de la partie de terrain arrentée appartenant aux Hospices, dans lequel il a reconnu que les bâtimens érigés sur l'arrentement étaient la propriété desdits Hospices.

288.—1837, 22 JUILLET.—Echange avec madame veuve *Lucas-Honoré*, autorisé par ordonnance du Roi du 2 mars même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, une pièce de terre reprise aux plans sous le n°. 140 *bis*.

289.—1839, 17 AOUT.—Echange avec M. *Obert*, autorisé par ordonnance du Roi du 25 juin même année.

Par cet acte il a été cédé en contre-échange, aux Hospices, deux pièces de terre reprises aux plans sous les n°s. 138 *bis* et 797 *bis*.

290.—Projet de partage, conçu en 1837 et abandonné, pour les biens dépendant de la Bourse Commune.

291.—Pièces relatives à des échanges proposés et non acceptés.

CARTON N°. 15.

DONS ET LEGS.

292.—Instructions relatives aux donations et legs.

293.—23 FRUCTIDOR AN X (10 septembre 1802.)—Testament de la demoiselle *Hypolite-Joseph-Simon dite de Bersée*, par lequel elle a donné au Bureau de Bienfaisance de la ville de Douai, pour être distribuée aux pauvres des différens quartiers, une somme de 6000 francs.

294. – 20 FRIMAIRE AN XI (12 décembre 1803.)—Donation par M. *Louis-Albert Franquenelle*, rentier à Douai, au profit des Hospices, *d'une maison sise rue St.-Benoist*.

295.—6 PRAIRIAL AN XI (26 mai 1803.)—Donation par la dame *Catherine Hocqué*, *veuve de M. Bernard*, conseiller référendaire à la chancellerie près le Parlement de

Flandre, au profit de l'Hôpital-Général, d'une maison appelée *le Rosaire*, coin du Marché aux Poissons et de la rue des Dominicains, anciennement l'Hôpital Fretin.

296.—19 FLORÉAL AN XI (9 mai 1803.)—Testament de M. *Guislain Dhennin*, prêtre, habitant la ville de Bruxelles, par lequel il lègue aux pauvres les plus indigens de la paroisse St.-Jacques à Douai, le revenu annuel d'une rente, au capital de 9876 francs 54 centimes, due par par Ignace Wilerval, de Férin.

297.—2 THERMIDOR AN XIII (21 JUILLET 1805.)—Donation par M. *Ignace-Joseph Vanlerberghe*, munitionnaire-général des vivres pour le gouvernement impérial, et M. *Jean-Baptiste Paulée*, au profit de l'Hôpital-Général, d'une somme de 20,000 francs.

298.—28 PRAIRIAL AN XIII (17 juin 1805.)—Donation par M. *Philippe-François de Warenghien*, commissaire de guerre, et la dame *Delambe*, son épouse, au profit de l'Hôpital-Général, d'une somme de 1000 francs, destinée à l'acquisition d'une action dans la filature de coton établie dans le ci-devant Collége des Grands Anglais.

299.—1806, 24 MARS.—Testament de demoiselle *Marie-Béatrix-Joseph Driaucourt*, demeurant à Douai, par lequel elle a légué à l'Hôpital-Général une somme de 2000 francs, à condition de lui faire chanter un service tous les ans à perpétuité.

300.—1807, 15 AVRIL.—Acte passé devant Me. Custers, notaire à Douai, lequel contient vente par M. *Thouin*,

brasseur à Douai, *aux membres de la loge des Francs Maçons, connue sous le titre distinctif* DE LA PARFAITE UNION, *pour le prix de* 7900 *francs, d'une maison sise rue du Pont des Pierres, faisant partie du ci-devant séminaire Moullart.*

Dans cet acte il est stipulé : « *qu'en cas de dissolution de la Société, cette maison deviendra la propriété de l'Hôpital-Général.*

301·—1807, 24 SEPTEMBRE.—Donation par dame *Catherine-Joseph Dumarquez, veuve du Sr. Jean-Louis Bazin,* propriétaire à Douai, au profit de l'Hôpital-Général, de la moitié d'une pièce de terre sur le terroir de Douai, de la contenance de un hectare 35 ares 66 centiares (ou moitié de 3 rasières.)

La dame veuve Bazin s'était réservé l'usufruit du bien donné ; à sa mort ses héritiers sont entrés en possession dudit bien, dans l'ignorance où ils étaient de l'existence de l'acte du 24 septembre 1807 ; l'administration, de son côté, qui n'avait pas été informée du décès de la dame veuve Bazin, n'avait pu réclamer la pièce de terre, qui fut vendue par les héritiers le 23 février 1824.

La classification des archives, en 1839, ayant fait découvrir à M. Brassart, secrétaire, l'acte de donation du 24 septembre 1807, l'administration s'adressa aux héritiers de la dame veuve Bazin pour obtenir la délivrance de l'objet donné ; mais alors on lui fit connaître que la terre avait été vendue à la dame veuve Ballet, qui la possédait depuis plus de dix ans de bonne foi, et que l'immeuble lui était acquis par prescription.

Dans cet état de choses les héritiers de la dame veuve Bazin proposèrent, à titre de transaction, de rembourser aux Hospices la somme de 2385 francs, prix obtenu par la vente de l'immeuble; ayant paru constant que ces héritiers avaient agi de bonne foi, leur proposition fut acceptée par l'administration des Hospices comme étant en rapport avec ses droits résultant des articles 1380 et 1935 du code civil ; en conséquence une transaction a été passée devant Me. Capon, notaire, le 2 mai 1839, par laquelle lesdits héritiers de la dame veuve Bazin se sont obligés de payer

aux Hospices une somme de 2385 francs, en échange de la pièce de terre qu'il n'était plus en leur pouvoir de délivrer. Cette transaction est soumise à la sanction royale.

302.—1807, 28 OCTOBRE.—Testament de M. *François-Xavier Froissart*, par lequel il lègue à l'Hôpital-Général une rente de 90 francs, au capital de 2000 francs.

303.—1809, 13 JANVIER.—Testament de M. *Mathieu-Constant-Joseph Lefebvre*, par lequel il lègue à l'Hopital-Général une somme de 2400 francs.

304.—1816, 21 SEPTEMBRE.—Testament de M. *Charles-Marie-Auguste Deffosse*, conseiller à la Cour Royale de Douai, par lequel il lègue à l'Hôpital-Général une rasière de terre sur Quiéry-Lamotte, reprise aux plans sous le n°. 677.

305.—Offre faite, en 1817, par M. *de Forest de Lewarde*, propriétaire à Douai, d'acquérir à ses frais le terrain de l'ancien abreuvoir de la Prairie, pour en faire ensuite donation à l'Hôtel-Dieu.

306.—1817, 7 MAI.—Testament de dame *Marie-Anne-Quirine Duwez*, *veuve de M. Athanase-Joseph Gavrelle*, rentière à Douai, par lequel elle lègue à l'Hospice de la ville de Douai, une somme de 2000 francs.

307.—1824, 21 OCTOBRE.—Testament de dame *Catherine-Joseph-Françoise Herchart*, *veuve de M. Raison*, propriétaire à Douai, lequel contient un legs de 500 francs, au profit de l'Hôpital-Général.

308.—1826, 18 JANVIER.—Testament de demoiselle *Ca-*

therine-Hypolite-Joseph Dequersonnière, propriétaire à Douai, par lequel elle a légué à l'Hôpital-Général une somme de 150 francs.

309.—1827, 11 AVRIL.—Testament de *Jeanne-Catherine-Désirée Logez*, lequel contient donation, au profit de l'Hôpital-Général, de dix coupes de terre sur Auberchicourt, reprises aux plans sous le n°..... et d'une inscription de rente sur l'état de 125 francs.

310.—1830, 8 FÉVRIER.—Transaction passée en l'étude de Me. Capon, avec les héritiers *Tricart*, sur les dispositions faites en faveur des pauvres de la paroisse St.-Pierre, par dame *Angélique-Joseph Noiret*, *veuve de M. Nicolas-Albert Tricart*, suivant testamens des 9 octobre 1828 et 9 avril 1829.

De cette transaction, 2 hectares 71 ares, sur le terroir de Douai, sont assignés en totalité au Bureau de Bienfaisance, plus les trois quarts du prix à provenir de la vente des maisons ; de cette vente, une somme de 9335 francs 14 centimes est revenue au Bureau de Bienfaisance, laquelle a été placée en achat d'une rente sur l'état de 331 francs.

311.—1830, 20 JANVIER.—Testament de demoiselle *Claire Wion*, couturière à Douai, par lequel elle lègue à l'Hôpital-Général une somme de 100 francs.

312.—1830, 25 JUILLET.—Testament de dame *Thérèse Dovillez*, *veuve Goguillon*, de Sin, contenant donation au profit de l'Hôpital-Général, de 45 ares 22 centiares de terre sur Douai, repris aux plans sous le n°.

313.—1830, 28 AOUT.—Donation par Messire *Louis-*

Alexandre-Séraphin-Joseph Honoré de Warennes, écuyer, ancien officier d'infanterie, chevalier de St.-Louis, demeurant à Paris, au profit de l'Hôpital-Général, de 4 hectares 99 ares 42 centiares (onze rasières) de terre en labour sur le terroir de Lambres, repris aux plans sous les nos...... , faisant partie du domaine de la Brayelle.

Le donateur s'est réservé l'usufruit dudit bien et a chargé l'administration des Hospices de l'entretien du petit tombeau érigé sur lesdites terres, où repose le corps de son frère M. *Honoré Duquennelet.*

314.—1830, 18 NOVEMBRE.—Testament de la demoiselle *Pélagie Lefebvre*, par lequel elle donne à Hôpital-Général une somme de 200 francs.

315.—1832, 16 MARS.—Testament de *Jacques-François-Joseph Sénéchal*, ancien batelier, par lequel il a légué à l'Hôpital-Général la moitié de tout ce qu'il délaisserait; de ce legs il est revenu aux Hospices une somme de 2740 francs 85 centimes.

316.—1832, 28 DÉCEMBRE.—Donation par M. *Edouard-Nicolas-Joseph de Forest de Lewarde*, propriétaire à Douai, d'une rente annuelle de 2000 francs, au profit de l'Hôpital-Général, pour y entretenir dix vieillards; cette rente sera payée par M. et Mme. de Lewarde, aussi longtems qu'il leur plaira.

317.—1834, 10 OCTOBRE.—Donation de M. *de Forest de Lewarde*, pour l'établissement, en cette ville, de sept Sœurs de Charité.

Voir le détail de cette donation au n°. 109 de cette partie de l'inventaire.

318.—1834, 6 JUILLET.—Testament de M. *Ferdinand-Emmanuël-Joseph Pèpe*, propriétaire à Douai, dans lequel il est stipulé qu'après l'acquittement de ses legs, tout ce qui restera de ses biens sera distribué aux pauvres de la paroisse St.-Jacques.

319.—1834, 5 AOUT.—Testament de *Marie-Rose Wantiez*, *veuve Butin*, rentière à Douai, qui institue les pauvres de la paroisse Notre-Dame ses héritiers universels.

320.—1836, 22 FÉVRIER.—Testament de M. *Eugène-Guilbert-Joseph Vincent*, rentier à Paris, par lequel il lègue 500 francs à l'Hôpital-Général.

321.—1827, 8 JUIN, 30 AOUT.—1832, 25 AOUT.—Testamens de M. *Louis-François-Joseph Delevigne de Mortange*, contenant des dispositions en faveur des pauvres de la ville de Douai.

322.—1836, 30 AVRIL.—Testament de M. *Pierre-Albert Rousseau*, propriétaire à Paris, par lequel il lègue à l'Hôpital-Général une somme de 2000 francs.

323.—1828, 8 OCTOBRE.—Testament de M. *Marie-Joseph-Auguste-Louis Desmons*, propriétaire à Douai, par lequel il lègue aux pauvres de la paroisse St.-Jacques une somme de 1000 francs.

324.—1838, 17 JUILLET.—Testament de dame *Madeleine-Louise-Joseph Bercq*, *veuve du Sr. Auguste-Joseph De-*

jardin, propriétaire à Douai, par lequel elle donne aux pauvres de la paroisse Notre-Dame, le quart de tout ce qu'elle délaissera.

325.—1838, 3 JUILLET.—Testament de demoiselle *Marie-Angélique Boulangé*, propriétaire à Douai, par lequel elle lègue aux pauvres de la paroisse St.-Jacques, une rente annuelle de 60 francs.

CARTON N°. 16.

PLANTATIONS ET VENTES D'ARBRES.

326.—Plantation, en 1828, de 365 arbres, essence d'orme, dans l'ancien cimetière dit le Raquet.

327.—Contestation, en 1820, avec la commune de Bersée pour la propriété de 5 saules croissant sur la place Martin Séverin.

328.—Demande en délivrance, faite en 1826, de 190 arbres épars sur les propriétés des Hospices.

329.—Coupe d'arbres au Forest en 1820.

330.—Défrichement du bois de Bouvignies en 1820.

331.—Pièces relatives à des plantations et ventes d'arbres.

332.—Vente, en 1835, de 30 bois-blancs, croissant sur le terroir de Brebières.

333.—Propriété de 3 arbres plantés le long de la route de Marchiennes à Orchies.

CARTON No. 17.

RENTES DUES AUX HOSPICES.

334 et 335.—Remboursemens de rentes effectués de 1810 à 1834.

336.—Remboursement, en 1818, de la rente de 450 livres due par M. *Goyer de Sennecourt*.

327.—Remboursement, en 1829, de la rente affectée sur le moulin *Tacquet*, due par la dame veuve *Manisse*.

328.—Pièces relatives à une rente due à l'ancien Hôpital St.-Thomas, par les états du Cambrésis.

329.—Remboursement, en 1830, d'une rente due par M. le comte de *La Bucquière*.

330.—Remboursement, en 1830, d'une rente due par le Sr. *Baligand*, notaire à Mortagne.

331.—Extinction, en 1836, de la rente due par *Barbier*, de Pecquencourt.

332.—Remboursement, en 1836, de la rente due par *Huon et Salembier*, de St.-Amand.

333.—Remboursement, en 1836, de la rente due par les héritiers *de Wavrechin*.

334.—Pièces relatives à la rente due par la commune de *Tilloy*, pour laquelle il a été passé titre nouvel le 29 décembre 1836.

335 —Remboursement, en 1836, de la rente due par le Bureau de Bienfaisance de *Brebières*.

336.—Remboursement de rentes effectués en 1836, par plusieurs personnes, pour un capital de 2300 francs environ.

337.—Extinction, en 1837, de trois rentes dues par des personnes de St.-Amand.

338.—Remboursement, en 1838, de la rente due par *Durieux et Decarpentry*.

339.—Idem, de celle due par *Ernest Wandevalle*, de Noyelles-Godault.

340.—Idem, de celle due par *Jacques Chiret*, de Saint-Amand.

341.—Réunion, en 1837, des diverses inscriptions de rentes sur l'état, en une seule par établissement.

342.—Indication des fonds placés en rentes sur l'état depuis 1838.

343.—Affaire de la rente dite : *Canon d'Arleux*, terminée par une transaction du 15 septembre 1838, approuvée par ordonnance du Roi du 28 février 1839.

344.—Tableaux indicatifs des titres des rentes et baux emphytéotiques que possèdent les Hospices et le Bureau de Bienfaisance.

Ces titres ont été confiés à M. Fréchar, receveur, le 7 octobre 1837.

345.—Tableau des rentes.

CARTON N°. 18.

RENTES DUES PAR LES HOSPICES.

346.—Correspondance de 1820 à 1834.

347.—Transaction avec M. Estabel, du 26 janvier 1826, pour un droit de terrage.

348.—Pièces relatives à une rente due au Sr. Poulet.

349.—Rente de 12,000 florins créée au profit de la demoiselle Henry, le 13 août 1758.

350.—Remboursement effectué, en 1837, d'une rente due à la demoiselle Virginie Mériau, d'Anzin.

CARTON N°. 19.

COURS D'EAU, AQUEDUCS.

351.—Aqueduc passant sous l'Hôtel-Dieu et la maison de M. Sy; procès soutenu, en 1835, pour cet aqueduc.

352.—Procès entre la ville, l'administration des Hospices et le génie, pour l'aqueduc qui passe sous l'Hôpital-Général et qui prend sa source à la Tour des Ours.

353.—Aqueduc ou petit canal des Wetz, passant sous le Béguinage.

354.—Plan à vue de la rivière de la Scarpe avec ses canaux ou aqueducs parcourant la ville de Douai.

355.—Extrait du plan d'alignement de la ville de Douai, délivré le 27 juin 1829, où sont figurés les différens canaux et aqueducs.

CARTON N°. 20.

MESURAGES ET ARPENTAGES.

356.—Correspondance de 1819 à 1834.

357.—Plusieurs procès-verbaux de bornage.

358.—16 BRUMAIRE AN V (6 novembre 1796.) — Procès-verbal de mesurage de deux pièces de terre sur Cantin.

359.—Action intentée en 1812, contre Christine Théry, veuve d'Antoine Duconseil, cultivatrice à Hamel, relativement à une emprise.

360.—Mesurage de pièces de terre sur Cuincy, tenant aux propriétés du Sr. Dauphin.

361.—Anciens procès-verbaux de mesurage et bornage.

362.—Levée des plans, en 1825, par Noël Leduc, arpenteur à Guesnain, de toutes les propriétés des Hospices.

363.—1836, 15 MARS.—Procès-verbal qui rétablit les limites d'une pièce de terre sur Sin, occupée par la veuve Sauvage.

364.—Emprise faite, en 1837, sur une pièce de terre sise à Corbehem.

365.—Tableau adressé à M. Leduc, arpenteur, le 30 octo-

bre 1838, pour qu'il ait à faire la levée des pièces de terre qui s'y trouvent désignées.

CARTON N°. 21.

BIENS ET TUTELLE DES ENFANS MINEURS DE L'HOSPICE.

366 à 385.—Pièces relatives aux enfans Patrice-Joseph *Bruhier.—Deparis.— Petit.—Lamour.— Bourriot.—Guilbaut.—Wion.—Cornille.—Ogrez.—Lucas.—Morot.—André.—Clément.—Pecqueur.—Bertout.—Curé.—Marthe.—Duchemin.—Verroux et Vindroy.*

386 et 387.—Pièces diverses.

CARTON N°. 22.

VACCINATION DES ENFANS.

388.—Correspondance et pièces diverses relatives à la vaccine.

CARTON N°. 23.

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS.

389.—Tableaux de propositions.

390.—Instructions sur la nomination des administrateurs.

391.—Pièces diverses pour la nomination des administrateurs, de 1790 à 1834.

392.—Idem, jusqu'à ce jour.

392 *bis*.—Tableau historique fait en 1839, par M. Brassart, secrétaire des Hospices, lequel indique les noms des personnes qui ont été appelées aux fonctions d'administrateur des Hospices depuis 1782 jusqu'à ce jour, avec citation des lois, arrêtés et ordonnances qui sont intervenus sur l'organisation du service desd. Hospices.

CARTON N°. 24.

ACTES DE LA COMMISSION.

393 et 394.—Extraits de délibérations anciennes.

CARTON N°. 25.

INSTRUCTIONS ET CIRCULAIRES.

395.—Circulaires et instructions sur le service des établissemens de Charité.

396.—Instruction de 1828, qui crée des inspecteurs pour les Hospices et Bureaux de Bienfaisance.

CARTON N°. 26.

CONSEIL DE CHARITÉ.

397.—Etats de proposition pour le renouvellement des membres du Conseil de Charité.

CARTON N°. 27.

PÉTITIONS POUR OBTENTION D'EMPLOIS DANS L'ADMINISTRATION.

398.—Pour la place de garçon de bureau.

400.—Pour la place d'appréciateur de hardes au Mont-de-Piété.

401.—Pour l'emploi de premier commis au secrétariat.

402.—Pour l'emploi de médecin des pauvres.

403.—Pour être chargé de la vente des gages au Mont-de-Piété.

404.—Pour l'emploi de commis aux entrées à l'Hôtel-Dieu.

405.—Pour l'emploi de contrôleur au Mont-de-Piété.

406.—Pour la place d'infirmier-major à l'Hôtel-Dieu.

407.—Ponr l'emploi de secrétaire des Hospices.

408.—Pour l'emploi de directeur du Mont-de-Piété.

409.—Pour le titre d'architecte des Hospices.

410.—Pour le titre de notaire des Hospices.

411.—Pour l'emploi d'économe de l'Hôpital-Général.

412.—Pour la place de maîtresse de l'Hôpital-Général.

413.—Pour la place d'inspecteur des enfans placés en nourrice.

414.—Pour les emplois de médecin et de chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

415.—Pour l'emploi d'économe à l'Hôtel-Dieu.

416.—Pour l'emploi de contrôleur des Hospices.

Des observations sur l'inutilité de cet emploi y sont jointes, ainsi que l'arrêté de M. le Préfet, du 20 avril 1826, qui le supprime.

417.—Pour l'emploi de pharmacien.

418.—Pour l'emploi de maître d'écriture à l'Hôpital-Général.

419.—Pour les places de porteuse-jurée au Mont-de-Piété.

420.—Pour le titre d'arpenteur des Hospices.

420 *bis*.—Pour les places de médecin et de chirurgien de l'Hôpital-Général.

421.—Pour la place de portier à l'Hôpital-Général.

422.—Pièces relatives à la création de l'emploi d'un second commis à l'économat de l'Hôpital-Général.

423.—Décisions sur la nomination des employés de l'administration.

424.—Pièces relatives à la fixation du traitement des employés.

CARTON N°. 28.

DROITS SUR LES BALS ET SPECTACLES.

425 et 426.—Correspondance et conventions de 1817 à 1835.

427.—Abonnement, en 1835, avec le S^r. Alexandre, directeur.

CARTON N°. 29.

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES.

428.—Instructions, notes, indications et correspondance avec le clergé.

429.—Service de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

430.—Vacance de la place d'aumônier à l'Hôpital-Général; demandes pour l'obtenir.

CARTON N°. 30.

ÉLÈVES SAGES-FEMMES.

431 à 435.—Pièces relatives à l'admission à l'école de la Maternité à Paris d'élèves de l'Hospice; savoir, les nommées *Dheripont.—Duboquet. — Laversin. —Laruelle et Tirlan.*

436.—Pièces diverses.

CARTON N°. 31.

GARDE NATIONALE.

437.—Renseignemens donnés à l'administration supérieure sur les employés qui sont dans le cas de faire partie de la garde nationale.

CARTON N°. 32.

FONDATION DE L'ENFANT JÉSUS.

438.—1669, 2 JUIN.—Testament de demoiselle *Margue-*

rite Trigault, *Ve. d'Antoine Fovet*, bourgeois de Douai, qui contient cette disposition : « *Je donne à la confrairie de l'Enfant Jesus érigée en l'église de St.-Pierre 22 rasières de terre en plusieurs pièces situées au terroir de Tortequesne, pour distribuer tous les mardis de l année 2 coupes de bled converties en 12 pains à l'honneur des 12 premieres années du St. Enfant Jesus, et les pauvres seront obligés d'assister à la messe que j'ai fondée à 9 heures; esquelles distributions mes pauvres parens seront préférés.*

439.—Pièces diverses.

440.—Tableaux pour les distributions.

441.—Pétitions présentées pour obtenir des prébendes.

442.—Prébende sollicitée par Delmotte.

443.—Prébende accordée le 7 octobre 1837, au nommé Jacques Ogrez, en remplacement de la Ve. Scoffier.

444.—Idem, le 6 janvier 1838, au nommé Aimé Ogrez, en remplacement du Sr. Eugène Lefebvre.

445.—Liste des prébendés de la fondation Trigault *dite* de l'Enfant Jésus.

CARTON No. 33.

FONDATION DE LEMIQUET.

446.—1641, 7 JUIN.—Testament de Jean Lemiquet, déjà cité dans la première partie de l'inventaire no. 577.

447.—Prébende sollicitée en l'an IV (1796) par Anne-Guilaine-J. Pilate, par suite du décès de la veuve Coyaux.

448.—Idem, par Amélie Petit.

449.—Idem, par la veuve Baudine.

450.—Pièces produites par la veuve Robillard pour obtenir une prébende.

451.—Prébende de Brigitte-Michel Lesurque; elle lui fut retirée en 1826 pour la transférer à ses sœurs Eugénie veuve Havez, et Marie-Jeanne-Thérèse.

La veuve Havez étant décédée, sa sœur Marie-Jeanne-Thérèse profite seule, aujourd'hui, de la prébende.

452.—Prébende accordée, en 1828, à la veuve *Lion*, par suite du mariage de la demoiselle Adelaïde-Séraphine-Joseph *Hombert* avec M. Regnier.

453.—Prébende accordée, en 1829, à la dame *Augustine Lépollart*, *veuve Coyaux*, par suite du décès de Catherine-Augustine Bois.

454.—Prébende accordée, en 1830, à *Thérèse-Eléonore Duquesnoy*, *veuve Delacroix*, par suite du décès d'Augustine Lépollart, veuve Coyaux.

455.—Prébende accordée, en 1838, à *Louise Delacroix*, par suite du décès d'Eléonore Duquesnoy, veuve Delacroix, sa mère.

456.—Prébende accordée, en 1838, à *Albertine-Pacifique Massart*, par suite du décès de la veuve Debleumortier.

457.—Correspondance avec l'autorité supérieure, laquelle a eu pour objet de faire reconnaître qu'il y avait obligation de continuer le paiement des prébendes.

458.—Modèles de mandats.

CARTON N°. 34.

FONDATION DES PAUVRES HONTEUX,

Qui est celle instituée par M. de Forest de Lewarde, par acte du 27 mai 1816, reprise dans la deuxième partie de cet inventaire n°. 87.

459.—Anciens titres de propriété des terres données par M. de Forest de Lewarde.

460.—Pièces diverses.

461.—Correspondance pour l'obtention de l'ordonnance.

462.—Statuts de la fondation.

CARTON N°. 35.

RECHERCHE DE BIENS NON VENDUS QUI APPARTENAIENT AUX HOSPICES.

463.—Lettre du Sr. Bocquillon et recherches faites pour les biens qui appartenaient au couvent de St.-Thomas.

CARTON N°. 36.

BIENS VENDUS PENDANT LA RÉVOLUTION.

464.—Divers tableaux des biens vendus.

465.—Etat dressé le 5 brumaire an V (26 octobre 1796),

des biens de l'Hôpital-Général et de la bourse commune qui ont été vendus en conformité de la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794), duquel il résulte que l'on a soumissionné et adjugé 87 maisons sises à Douai, et 499 rasières une coupe de terre sur Douai, Courchelettes, Waziers, Lewarde, Flers, Masny, Dorignies, Flines, Cantin, Noyelles-sous-Bellonne, Roost, Bugnicourt, Sin et Lambres.

466.—Relevé ou état, sans date, des biens vendus à l'époque de la révolution, qui appartenaient aux fabriques des églises et à diverses fondations établies en cette ville.

CARTON N°. 37.

RÉVÉLATIONS.

467.—Révélations faites et abandonnées.

468.—Révélation d'un bien occupé par les Srs. Coupez et Poulet, de Guesnain, repris aux plans sous le n°. 115.

469.—Révélation de pièces de terre sises à Flers, reprises aux plans sous les nos. 447, 448 et 449.

470.—Idem, d'une pièce de terre, reprise aux plans sous le n°. 349.

471.—Révélation Monsens; abandonnée.

472.—Révélation Pidou; abandonnée.

473.—Etat des biens révélés dont l'Hôpital-Général a été

envoyé en possession par l'arrêté de M. le Préfet du 25 mars 1808.

CARTON N°. 38.

NOMINATION DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, FIXATION DE LEUR TRAITEMENT, PENSIONS DE RETRAITE.

474.—Pièces relatives à la nomination des médecin et chirurgien de l'Hôpital-Général; fixation de leur traitement.

475.—Idem, des médecin et chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

476.—Idem, des médecins des pauvres.

477.—Idem, du directeur du Mont-de-Piété.

478.—Idem, du secrétaire des Hospices.

479.—Idem, de l'économe de l'Hôpital-Général.

480.—Idem, de l'économe de l'Hôtel-Dieu.

481.—Idem, du receveur des Hospices.

482.—Idem, du pharmacien.

483.—Idem, du notaire des Hospices.

484.—Idem, de l'inspecteur des enfans placés en nourrice et en apprentissage.

485.—Idem, des employés subalternes.

486.—Etat arrêté par M. le préfet le 30 avril 1825, donnant la répartition des traitemens des employés de l'admi-

nistration, entre l'Hôpital-Général, l'Hôtel-Dieu et le Bureau de Bienfaisance.

487.—Retenue d'un 5e. que l'autorité a voulu faire, en 1814, sur le traitement des employés des Hospices.

488.—Projet de caisse de retraite en faveur des employés de l'administration, soumis à l'autorité supérieure en 1836.

489.—1825, 19 JANVIER.—Ordonnance du Roi qui accorde à la demoiselle *Bizé*, une pension annuelle et viagère de 433 francs 33 centimes, et une autre de 315 francs au Sr. *Hespelle.*

490.—1826, 22 NOVEMBRE. — Ordonnance du Roi qui accorde une pension annuelle et viagère de 129 francs 52 centimes, à la veuve *Debray*.

491.—1827, 15 MARS. — Ordonnance du Roi qui accorde une pension annuelle et viagère de 294 francs 30 centimes au Sr. *Lefebvre*.

492.—1833, 14 AVRIL.—Ordonnance du Roi qui accorde une pension annuelle et viagère de 235 francs 31 centimes, à madame *Mollé*.

493.—1834, 24 MARS.—Décision ministérielle qui accorde un secours annuel et facultatif de 80 francs, à madame veuve *Vanderhaghe*.

494.—1834, 22 AVRIL.—Ordonnance du Roi qui accorde une pension annuelle et viagère de 163 francs 75 centimes, à mademoiselle de *Grammont*.

495.—Pension demandée en 1835 par le Sr. *Demory* ; non accordée.

496.—1838, 11 AVRIL.—Ordonnance du Roi qui accorde une pension annuelle et viagère de 316 francs 65 centimes, à madame *Baines*.

496 *bis*.—Demande d'une pension de retraite en faveur de M. *Facon*.

496 *ter*.—Relevé historique, fait en 1839, par M. Brassart, secrétaire des Hospices, lequel contient les noms des personnes qui ont occupé des emplois dans l'administration des Hospices depuis 1752 jusqu'à ce jour.

CARTON N°. 39.

RÉGLEMENS.

497.—Réglemens de l'Hôpital-Général des 26 juin 1760, 2 février 1792, 30 novembre 1807 et 18 janvier 1817 ; de l'Hôpital St.-Jean, à St.-Omer, du 13 avril 1810 ; de l'Hospice-Général de la ville de Lille; de Dunkerque, du 8 décembre 1814, et de Cambrai.

498.—Projet de réglement, en 1817; renseignemens obtenus des Hospices voisins.

499.—Cinq exemplaires du réglement de l'Hôpital-Général, arrêté en séance le 10 avril 1824, non suivi d'approbation.

500.—Quatre exemplaires du réglement de l'Hôpital-Géné-

ral, arrêté en séance le 4 décembre 1824, approuvé par M. le Préfet le 17 janvier 1825.

501.—Réglemens de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu, arrêtés en séance le 6 mai 1837, approuvés par M. le préfet le 18 septembre même année.

Ces réglemens ont été rédigés en conséquence de l'instruction ministérielle du 18 novembre 1836, sur la nouvelle comptabilité matière des économes; à ces réglements sont joints les tableaux de fixation du traitement des employés subalternes.

502.—Ancien projet de réglement pour l'Hôpital-Général.

503.—Réglement du Bureau de Bienfaisance, du 17 janvier 1829.

504.—Recueil des arrêtés et réglemens de police de la ville de Douai.

CARTON N°. 40.

SERVICE DE SANTÉ.

505 et 506.—Correspondance de 1822 à 1834.

507.—Lettre de M. Esmangart, de Paris, du 5 juin 1787, qui fait connaître le remède de l'abbé Quiret pour guérir la maladie de la galle.

508.—Instructions de l'intendance sanitaire du département du Nord, du 1er décembre 1831.

509.—Thèse de M. Alcide-Adrien *Gronnier*, du 1er juillet 1835.

510.—Thèse de M. A. R. *Faucheux*, du 24 avril 1838.

511.—Etat nominatif des cholériques traités à l'Hôtel-Dieu, du 14 avril 1832 au 31 décembre même année.

512.—Demande faite en 1839 pour l'établissement, à Douai, d'une école préparatoire de médecine.

CARTON N°. 41.

PHARMACIE CENTRALE.

513.—Etats des médicamens délivrés à la pharmacie centrale de 1826 à 1836.

514.—Correspondances de 1825 à 1834.

515.—Notes.

CARTON N°. 42.

LETTRES ET PIÈCES DIVERSES.

516 à 523.—Correspondance de l'an XI à 1813.

524.—Projet d'association pour l'établissement à Douai d'une manufacture de draperies.

Ce projet, qui ne porte pas de date, est écrit de la main de M. Guilmot, ancien bibliothécaire de la ville de Douai.

525.—Procès-verbal du 6 octobre 1817, de vérification générale et trimestrielle des approvisionnemens dits de précautions existant dans la ville de Douai.

526.—Lettres diverses de 1826 à 1839.

CARTON N°. 43.

COPIES DE PIÈCES.

527.—Copies de diverses pièces, sans intérêt particulier.

CARTON N°. 44.

CAUTIONNEMENS DES EMPLOYÉS COMPTABLES, GARANTIES HYPOTHÉCAIRES.

528.—Pièces relatives à diverses inscriptions hypothécaires prises pour garantie du paiement des fermages ; main-levées données en vertu d'autorisations.

529.—Pièces pour le cautionnement fourni le 15 brumaire an XII (7 novembre 1803) par M. Dincq , ancien receveur des Hospices.

530.—Pièces pour le cautionnement, en immeubles,de M. Fréchar, receveur des Hospices.

531.—Pièces pour le cautionnement, en immeubles,de M. Lacombe, économe de l'Hôpital-Général.

532.—Pièces pour le cautionnement, en rentes sur l'état, de M. Watelle , économe de l'Hôtel-Dieu.

533.—Pièces pour le cautionnement, en immeubles, de M. Bois, directeur du Mont-de-Piété.

CARTON N°. 45.

CONTENTIEUX.

534.—Pièces relatives à une ancienne comptabilité de l'Hôtel-Dieu.

535.—Prétention du génie militaire de faire cesser des servitudes existantes sur des propriétés appartenant au gouvernement.

536.—Creusement d'un fossé à Cantin, le long d'une pièce de terre appartenant aux Hospices.

CARTON N°. 46.

ARCHIVES.— INVENTAIRES.

537.—Lettre de M. le Sous-Préfet, du 19 mai 1817, qui approuve la délibération de la commission administrative des Hospices du 24 mai 1816, relative à la nécessité d'établir de l'ordre dans les archives; par cette délibération, la commission charge M. Guilmot, bibliothécaire de la ville de Douai, de ce travail important.

Lettre de M. le maire de Douai, du 1er décembre 1826, par laquelle il annonce qu'il fera remettre à l'administration tous les comptes des anciennes fondations, déposés aux archives de la Mairie.

Autre lettre de ce magistrat, du 28 du même mois, qui fait connaître qu'il n'existe plus dans les archives de la Mairie de pièce qui soit relative aux anciens Hôpitaux.

Lettre de M. le Sous-Préfet, du 26 juin 1832, contenant une demande, pour M. le ministre du commerce et des travaux publics, de copies de titres et actes de fondations des Hospices de la ville de Douai.

Lettre de M. le Maire de Douai, du 1er août même année, indiquant un envoi de copies de titres.

Lettre de M. le Sous-Préfet, du 18 octobre 1838, par laquelle ce magistrat demande, au nom de M. le Préfet, l'inventaire général des titres reposant aux archives des Hospices de la ville de Douai.

538.—Lettre de M. Brassart, secrétaire des Hospices, du 18 juin 1836, qui fait connaître l'état dans lequel se trouvaient, à son entrée en fonctions, les titres et pièces déposés aux archives, l'ordre qu'il y a déjà établi, les résultats obtenus et les différens travaux qu'il se propose de faire pour parvenir à une classification générale, laquelle sera suivie d'un inventaire et d'une notice historique sur les établissemens de charité anciens et modernes de la ville de Douai.

Autre lettre, du même, en date du 27 octobre 1838, qui signale un travail important terminé, celui de la classification générale des baux des propriétés rurales, appartenant aux établissemens de Charité de la ville de Douai.

CARTON N°. 47.

INSENSÉS REÇUS A L'HOPITAL-GÉNÉRAL

539 à 548.—Pièces qui concernent des personnes reçues à ce titre dans l'Hôpital-Général, savoir : *Joséphine Battemburg.—Delannoy veuve Sigar.—Catherine Lefin.—Constance Laoust.*—Une femme inconnue qui était sourde, muette et idiote.—*Hecquet.—Victoire Foviaux femme Auguste Barré.—Pierre-Joseph Fauvet.—Adelaide Collier femme Legay, et Aimée-Virginie Dutert femme Mullet.*

549.—Exécution de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés; projet de construction de cellules à l'Hôpital-Général pour les loger provisoirement avant de les transférer

dans les maisons centrales. Prix de journée fixé à 1 franc 50 centimes.

Indépendamment de ces 47 cartons, il existe encore au secrétariat de l'administration des Hospices 18 autres cartons, dans lesquels sont classées toutes les pièces des affaires relatives aux révélations de biens, non-aliénés à l'époque de la révolution, et provenant d'anciens établissemens de charité ou religieux. Ces 18 cartons sont désignés par les lettres de l'alphabet : *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *q*, *r* et *s* ; le carton *n* renferme spécialement les transactions passées avec M. le baron de Lagonde, les pièces de la révélation Blangy et celles relatives à une indemnité de 1023 fr. 5 c. reçue du gouvernement en 1837.

FIN

DE LA CINQUIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES HOPITAUX ANCIENS ET MODERNES

COMPRIS DANS LE PRÉSENT INVENTAIRE.

1re. PARTIE.

5e. PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS.

SÉANCE DU 10 AOUT 1839.

La commission administrative des Hospices et du Bureau de Bienfaisance de la ville de Douai ;

Vu 1°. La circulaire de M. le Préfet du Nord, en date du 28 mai 1838, insérée aux actes de la Préfecture ;

2°. La lettre de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai, du 12 octobre suivant ;

3°. L'inventaire général des archives des Hospices de Douai, fait par M. *Brassart*, secrétaire desdits Hospices.

Considérant que cet inventaire, dont le besoin se faisait depuis long-tems sentir, a été dressé par M. *Brassart*, secrétaire des Hospices, avec un soin et une exactitude qui ne laissent rien à désirer ;

Qu'il contient en effet, tout à la fois, l'analyse et la description de tous les titres et actes composant les archives, de manière à rendre les recherches extrêmement faciles et à dispenser même, en beaucoup de circonstances, de re-

courir aux pièces ; dont il constate l'existence et l'objet ;

Considérant qu'il est important d'assurer la conservation de cet utile et intéressant travail en le faisant imprimer ;

Que cette mesure permettra d'ailleurs de satisfaire plus promptement aux instructions de l'autorité supérieure, qui prescrivent de lui adresser plusieurs exemplaires de cet inventaire ;

Arrête 1°. Que le témoignage de satisfaction qu'elle se plaît à accorder par la présente délibération à M. *Brassart*, son secrétaire, sera inscrit à la suite de l'inventaire dont il est l'auteur ;

2°. Que ledit inventaire sera imprimé au nombre de cent exemplaires.

Fait en séance, le 10 août 1839 ;

Présens : MM. *Nepveur*, vice-président, *Desfontaine d'Azincourt*, *Remy de Rombault*, *Leboucq de Ternas* et *Guilmot-Martin*.

Pour copie conforme :

Le vice-président de la Commission Administrative des Hospices et du Bureau de Bienfaisance de la ville de Douai :

Signé : NEPVEUR.

